

Saint-Marc Girardin (1801-1873). La Syrie en 1861. Condition des chrétiens en Orient, par M. Saint-Marc Girardin,.... 1862.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

LA

SYRIE

EN 1861

A LA MÊME LIBRAIRIE

AUTRES OUVRAGES SUR L'ORIENT

Chrétiens et Turcs, scènes et souvenirs de la vie politique, militaire et religieuse en Orient, par M. EUGÈNE POULADE. 2^e édit. 1 vol. in-8. 7 fr.

L'Égypte contemporaine, de Mehemet-Ali à Saïd Pacha (1840 à 1857), par M. PAUL DE MERRUAU, précédée d'une lettre de M. FERD. DE LESSEPS. 1 vol. in-8. 6 fr.

Histoire de Scanderberg ou Turcs et Chrétiens au xv^e siècle, par M. PAGANEL. 1 vol. in-12. 3 fr. 50 c.

Histoire de l'art judaïque tirée des textes sacrés et profanes, par M. F. DE SAULCY, de l'Institut. 1 vol. in-8. 7 fr.

LA SYRIE

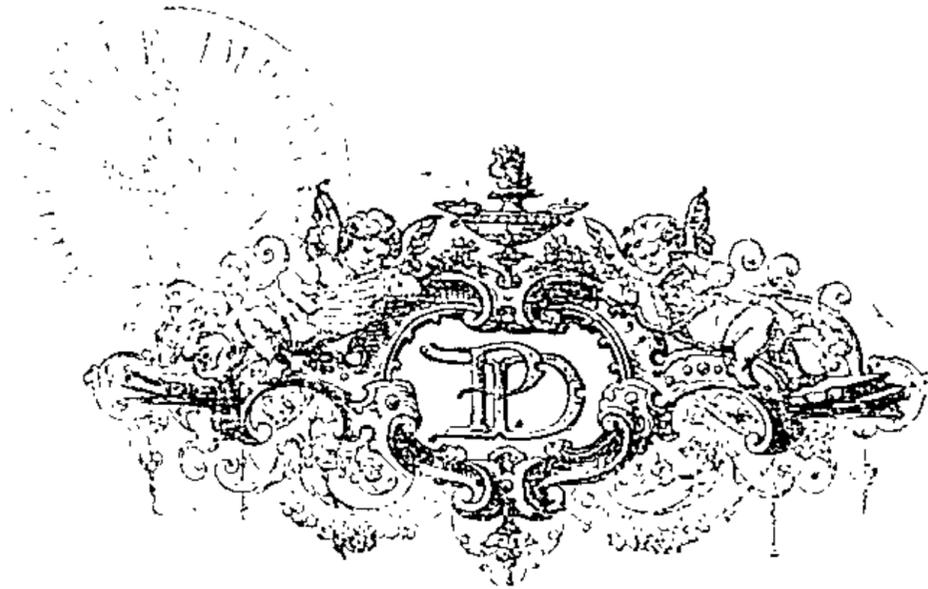
EN 1861

CONDITION DES CHRÉTIENS EN ORIENT

PAR

M. SAINT-MARC GIRARDIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

1862

Tous droits réservés.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Je veux faire l'histoire des affaires de Syrie telle qu'elle résulte du recueil des dépêches et documents distribué aux deux chambres du parlement anglais. J'écarte sans hésiter tout témoignage qui ne vient pas de l'autre côté de la Manche. Je décline même les documents et les discours du gouvernement français ; je ne m'attache qu'aux documents qu'a publiés lord Palmerston ; voici pourquoi.

Les Anglais ou du moins les ministres anglais sont les patrons politiques de la Turquie

Ce sont eux qui partout la défendent et la soutiennent. J'ai pensé qu'il était bon de savoir ce que les patrons pensaient, au fond, de leurs clients. De là la curiosité que j'ai eue de lire les écrits et les papiers anglais. Cette lecture m'a montré qu'ils ne pensaient pas mieux que nous de la Turquie et des Turcs : je l'ai dit ; mais cette révélation m'a porté malheur. Depuis ce moment, je reçois de temps en temps de l'Orient de petits pamphlets contre moi, écrits en français, et je vois même dans un écrit qui m'arrive de Smyrne que je pourrais bien être un agent de la Russie. Que faire à tout cela ? Je range soigneusement dans ma bibliothèque tous ces petits pamphlets turcs à côté de petits pamphlets russes faits aussi contre moi il y a vingt-cinq ans, quand je défendais la cause de la Pologne, et je tâche de ne pas me laisser aller à trop de vanité en voyant grossir ma collection.

Ni Russes ni Turcs à Constantinople, voilà toute ma politique en Orient. Avec cette po-

litique, dont la pensée est de laisser l'Orient chrétien aux chrétiens orientaux, il n'est pas extraordinaire que je n'aie plu ni aux Russes ni aux Turcs. La guerre de Crimée m'a donné une première satisfaction ; elle a ôté aux Russes l'espoir de Constantinople. J'attends la seconde, et, quoique déjà vieux, il est possible que je l'aie ; mais pour cela il faut que le peuple anglais, qui a la bonne habitude de faire ses affaires selon ses opinions, arrive à croire sur la Turquie ses voyageurs et ses consuls, au lieu de croire ses ministres. Je tâche donc de mettre en lumière ce que pensent sur la Turquie et sur les chrétiens d'Orient les consuls anglais¹, c'est-à-dire des hommes qui ont sur ce point beaucoup de préjugés, mais qui ont le respect de la vérité, qui la disent à leurs supérieurs, croyant sans doute que ceux-ci la diront au parlement. Dans un pays qui comme l'Angleterre a la liberté de la

¹ Voir la deuxième partie de cet ouvrage.

discussion, il est impossible que la vérité n'ait pas son heure et son jour tôt ou tard. Cette vérité, c'est que l'Angleterre, en soutenant la Turquie, s'épuise à soutenir ce qui ne peut plus vivre. L'Angleterre, comme l'a montré lord Stratford de Redcliffe, ne peut sauver la Turquie qu'en la gouvernant, et peut-être ne veut-elle la sauver que pour la gouverner. Elle comprendra bientôt quel fardeau elle prend sur les épaules. C'est un second empire des Indes à conduire et à administrer, mais un empire qui ne s'aide plus lui-même, où il faut tout faire, à qui il faut donner le mouvement, et qui s'arrête sans cesse, comme une horloge usée par le temps.

Je sais combien ces paroles s'accordent mal en ce moment avec les espérances qui s'attachent à l'avènement du sultan Abdul-Azis. Je ne demanderais pas mieux, quant à moi, que de croire que le nouveau sultan va régénérer son pays et le tirer de l'abîme où il descend peu à peu ; seulement, pour croire cela,

il faudrait que je pensasse que tout le mal tenait au sultan Abdul-Medjid, que c'était lui qui perdait l'empire ottoman, et que sa mort va redonner la vie à la société turque. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir jamais pensé si mal du sultan défunt. Il voulait le bien, et ne le faisait pas à cause de ses défauts, et surtout à cause des défauts de la société ottomane. Prenons, je le veux bien, qu'Abdul-Azis n'ait aucun des défauts d'Abdul-Medjid, et qu'il n'en ait pas d'autres ; restent les défauts de la société ottomane, qui n'ont pas pu mourir du jour au lendemain avec le sultan défunt. Je suis de ceux qui croient beaucoup à l'ascendant des hommes, mais non pas de ceux qui croient à leur toute-puissance, et qui passent leur vie à changer de bon Dieu. Un prince ferme et intelligent peut faire beaucoup pour la société qu'il gouverne ; encore faut-il que cette société ait une vitalité quelconque. Si elle est barbare, il pourra la civiliser ; si elle est civilisée, il pourra l'empêcher

de se corrompre et de s'amollir; mais si elle est mourante, il ne pourra pas lui rendre la vie.

Qu'est-ce, dira-t-on, qu'une société mourante? C'est une métaphore, car pourquoi une société mourrait-elle, puisque les individus qui la composent se renouvellent sans cesse? — Une société naît, vit et meurt par des causes indépendantes de la naissance, de la vie et de la mort des individus qui la composent. Une société, par exemple, ne vit de nos jours qu'à la condition d'avoir les mêmes lois et les mêmes règles pour tous ceux qui en sont membres. Or, c'est là, pour la société ottomane, la grande difficulté d'existence. Comment faire vivre ensemble les musulmans et les chrétiens qui composent l'empire turc? Comment établir entre eux l'égalité? Comment les musulmans pourront-ils la supporter sans se croire dégradés? Comment abaisser les uns sans les affaiblir? Comment relever les autres sans leur inspirer l'orgueil et la désobéissance?

Si le sultan Abdul-Azis parvient à résoudre cette difficulté et à faire de la Turquie un État où la loi, égale pour tous, soit également exécutée, il sera l'un des plus grands hommes des temps modernes; mais, pour savoir s'il l'est, je pense qu'il faut attendre plus de six mois.

Ce volume est divisé en deux parties, la première contient le résumé des papiers anglais ou du *Bluebook* sur le massacre de Syrie en 1860 et sur notre expédition. La seconde contient l'extrait des rapports faits par les consuls anglais en Orient à sir Bulwer, sur la condition des chrétiens. Il y a entre ces deux parties une liaison logique que le lecteur appréciera aisément, et que je dois exprimer dès ce moment sous la forme la plus simple et la plus incontestable : tant que la condition des chrétiens en Orient, toute progressive qu'elle est, ne sera pas plus forte et plus indépendante qu'elle ne l'est encore aujourd'hui, selon le témoignage des consuls anglais eux-mêmes, les massacres du Liban et de Damas,

tels qu'ils sont racontés dans le *Bluebook*, sont toujours possibles, toujours prochains; et les interventions armées de l'Europe en Turquie toujours nécessaires, toujours inévitables.

SAINT-MARC-GIRARDIN.

PREMIÈRE PARTIE

LA SYRIE

EN 1861

LA SYRIE

EN 1861

CHAPITRE PREMIER

I

Départ de l'expédition de Syrie.—Répugnances de l'Angleterre.—Résistance de la Porte Ottomane.—Arrivée en Syrie de notre armée.—Effets de cette arrivée.—L'expédition de Syrie est conforme aux nouveaux traités européens avec la Porte Ottomane.

Il y a dans toutes les affaires qui touchent à la question d'Orient une grande et insurmontable difficulté : l'Europe ne veut pas permettre qu'une puissance européenne traite et décide seule telle ou telle affaire d'Orient, et,

quand l'Europe s'assemble pour traiter l'affaire en commun, elle ne peut pas se mettre d'accord. De là l'impuissance de chacun à cause de la jalousie de tous, et l'impuissance de tous à cause de la désunion de chacun. Cet état de choses, qui se manifeste dès le commencement de l'affaire de Syrie, ne pourra manquer de se manifester souvent dans les nouveaux rapports de la Turquie avec l'Europe. Pour y échapper, l'Europe prendra tantôt un genre d'action, tantôt un autre, c'est-à-dire que, fatiguée des gênes et des entraves de l'action commune, telle ou telle puissance essayera de l'action particulière ; mais, bientôt convaincue des périls de l'action isolée, cette puissance reviendra au concert européen, je veux dire à l'impuissance collective. Comment, dira-t-on, sortir de ce cercle vicieux ? Il ne faut pour cela qu'une seule chose : c'est que quelqu'un en Europe veuille croire quelqu'un, c'est que quelqu'un veuille avoir confiance en quelqu'un. Le jour où ce

miracle arrivera, tout sera facile, même la question d'Orient.

Si, par exemple, dans la question de Syrie, l'Angleterre avait voulu, dès le commencement, s'en fier à la parole de la France, si elle avait voulu croire que nous n'allions en Syrie que pour venger l'humanité, pour empêcher le sang chrétien de couler à flots, la question de Syrie serait-elle arrivée à l'état critique où elle a été pendant quelque temps ? La corde aurait-elle été tendue comme elle l'a été ? La défiance anglaise a tout gâté. En vain nous avons dit dans le protocole du 3 août 1860 que « nous n'entendions poursuivre aucun avantage territorial, aucune influence exclusive ¹; » en vain les autres puissances européennes ont pris le même engagement et confirmé le nôtre par le leur. Nous sommes forcé de rappeler ici le mot tant reproché à M. Guizot, quand il expliquait comment, dans la

¹ *Documents diplomatiques français*, publiés en janvier 1861, p. 214.

question de Syrie ou d'Égypte en 1840, il n'avait pas pu persuader à l'Angleterre que nous ne cherchions, dans l'agrandissement de Méhémet-Ali, aucun avantage territorial, aucune influence exclusive : *On ne m'a pas cru*, disait-il. Les badauds de ce temps-là se récrièrent.—Comment, on n'a pas cru à la parole de la France ! Et M. Guizot ne craint pas de le dire !—L'événement le disait encore plus haut que M. Guizot ; l'événement dit encore de même aujourd'hui, dans la question de Syrie, que, lorsqu'il s'agit de persuader à l'Angleterre que la France n'a pas d'ambition, l'Angleterre sur ce point n'est pas persuadable.

Je veux suivre, dans les documents anglais, la marche et les progrès de cette défiance anglaise depuis le commencement des affaires de Syrie. Loin de s'affaiblir, cette défiance n'a fait que s'augmenter. Le traité de commerce même ne l'a pas apaisée. Ne lisons-nous pas dans un des derniers numéros du *Saturday*

Review ¹ « que ce n'était pas pour rien que *Partant pour la Syrie* était l'air national de la dynastie de Bonaparte, que la conquête de la Syrie ou de l'Égypte était l'idée favorite de l'esprit napoléonien...; que l'intrigue de Syrie (c'est le mot dont se sert le *Saturday Review*) est un reste du vieil esprit d'agression inhérent au despotisme militaire des Bonaparte? » Étranges paroles que nous croyons réfuter en les citant seulement : comme si les chrétiens de Syrie s'étaient fait exprès massacrer pour donner à l'Empereur une occasion d'intervenir en Orient, comme si les victimes avaient fait une intrigue dont le premier ressort était leur ruine et leur mort inévitable, comme si l'expédition française n'avait pas été autorisée par l'Europe, comme si enfin il était juste de prendre l'air *Partant pour la Syrie* pour une des fanfares de l'ambition napoléonienne au moment même où nous revenons de la Syrie!

¹ Mars 1861.

Mais, tout inopportune qu'elle soit, l'invec-tive du *Saturday Review* montre quelle est l'incurable défiance que l'Angleterre a contre la France en tout ce qui touche à la Syrie ou à l'Égypte.

Quand, au mois de juillet 1860, chaque paquebot arrivant du Levant annonçait les épouvantables massacres du Liban d'abord et bientôt de Damas, quand la conscience euro-péenne s'indignait de si grands attentats, quand la France demandait que nos soldats allassent venger l'humanité si cruellement ou-tragée, le gouvernement anglais s'associait à ce mouvement général d'indignation et de pitié : il acquiesçait au départ de nos troupes ; mais à ce moment même, lord John Russell, dans ses dépêches à lord Cowley, avouait « que l'emploi de forces étrangères dans l'intérieur de la Syrie était une mesure que le gouverne-ment anglais n'adoptait qu'avec beaucoup de répugnance. Cette intervention peut exciter plus vivement encore le fanatisme musulman

et retarder, au lieu de hâter, la pacification de la Syrie. C'est aussi une mesure qui peut amener des difficultés internationales d'une grave nature¹. » Il faut même dire que la nouvelle des massacres de Damas fut ce qui décida les ministres anglais à consentir à l'expédition française; les massacres du Liban n'avaient pas suffi. « Le gouvernement sait bien le mal que peut faire une occupation étrangère, écrit lord John Russell à M. Bulwer le 1^{er} août 1860, et il n'y a que l'odieuse conduite² des pachas turcs et des troupes turques en Syrie qui ait pu décider le gouvernement de la reine à consentir aux propositions de la France. La punition et la répression des massacres du Liban auraient été laissées à la justice et à la vigilance de Fuad-Pacha, si les désastreuses nouvelles arrivées de Damas n'avaient montré que, même dans une des principales villes de l'empire, les autorités

¹ Recueil anglais, p. 15, n° 22, 23 juillet 1860.

² *The extreme misconduct.*

turques étaient incapables de protéger la vie des chrétiens. Que ce soit manque de pouvoir ou manque de volonté, le manque de sécurité pour la vie et la propriété est égal dans les deux cas ¹. »

Ces derniers mots de lord John Russell expliquent l'état du gouvernement turc : à Constantinople, manque de pouvoir pour protéger les chrétiens des provinces ; dans les provinces manque de volonté. Connaissant si bien ces deux défauts de la Turquie, qu'espère donc en faire lord John Russell ? Comment lui donnera-t-il de la force ? ou comment lui donnera-t-il de la volonté pour défendre les chrétiens ? Là où elle veut, elle ne peut pas ; là où elle peut, elle ne veut point.

Pendant qu'à Londres les ministres anglais avaient seulement de la répugnance contre notre expédition, à Constantinople c'était une sorte de dépit désespéré. En Turquie, la vanité

¹ Recueil anglais, p. 31, n° 49.

a remplacé la puissance. L'empire turc n'est plus qu'une ombre ; mais cette ombre veut paraître et se glorifier. Elle a pris au sérieux l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman proclamées par la politesse ou par la jalousie de l'Europe ; elle s'irrite quand on lui dit : Ou protégez la vie, les biens, l'honneur de vos sujets chrétiens, comme vous vous y êtes obligée par le traité de 1856, ou, si vous ne le pouvez pas, laissez-nous le faire à votre place. Elle parle alors des droits de sa souveraineté, quoiqu'elle en oublie les devoirs, ou bien elle déclare qu'elle peut aisément maintenir l'ordre et assurer la sécurité de ses sujets. Le croit-elle ? ou bien se contente-t-elle de le dire ? Mais le jour même où elle le dit arrivent d'affreuses nouvelles, d'épouvantables récits de chrétiens égorgés par milliers qui démentent sa crédulité vaniteuse ou sa menterie inhumaine. Ainsi, le 17 juillet 1860, à Constantinople, M. Bulwer écrit à lord John Russell qu'étant chez Aali-Pacha, il vient de

voir une dépêche du gouverneur de Damas qui affirme que « la ville est plus tranquille qu'elle ne l'a jamais été, et qu'il n'y a rien de sérieux à craindre. » Pendant que M. Bulwer montre sans doute aussi à Aali-Pacha les dépêches du consul anglais de Damas, M. Brant, qui « a la conviction qu'il n'y aura pas de mouvement musulman dans la ville... » et qui croit « que les Druses du Hauran se retireront tranquillement chez eux¹ ; » pendant que le ministre turc et l'ambassadeur anglais s'entretiennent ainsi avec satisfaction de la sécurité et de l'ordre qui règnent à Damas, déjà les dépêches télégraphiques arrivées de Damas circulent dans Constantinople et parlent des massacres qui ensanglantent la ville² !

Après un si éclatant et si cruel désappointement, la Porte aurait dû perdre un peu de la confiance qu'elle avait dans le pouvoir et la volonté de ses fonctionnaires. Il n'en est

¹ Recueil anglais, p. 23, n° 35.

² *Ibid.*, p. 23, n° 35.

rien. Elle déclare, le 27 juillet, que « le gouvernement impérial, ayant pris les mesures les plus propres à venger les horreurs commises et ayant envoyé le ministre des affaires étrangères (Fuad-Pacha) avec des pouvoirs illimités, est convaincu que, par l'aide de Dieu, il est en état de réprimer seul le désordre et de châtier les coupables¹. »

La confiance que la Porte exprime en son propre pouvoir, dans cette dépêche du 27 juillet 1860, est-elle un aveuglement incurable, une illusion incorrigible ? Non, c'est un système, et c'est là ce qui rend la Porte coupable. Nous verrons se développer ce système, mais nous ne voulons pas quitter cette dépêche du 27 juillet 1860 sans y signaler la résistance de la Porte à notre expédition de Syrie ; c'est là qu'est exposée toute la théorie que l'Angleterre adoptera peu à peu sur les dangers de l'occupation française en Syrie. Je ne sais

¹ Recueil anglais, p. 27, n° 45.

même pas si cette théorie est tout à fait d'origine turque. Quoi qu'il en soit, citons-en quelques traits.

La décision était prise d'envoyer nos troupes en Syrie ; l'Europe y consentait, et la Porte Ottomane avait déjà autorisé son ambassadeur à Paris à signer la convention, qui fut en effet signée le 3 août. Cependant la Porte, comme si elle espérait encore empêcher la signature de cette convention, transmettait le 27 juillet à M. Musurus, son ministre à Londres, la note suivante : « La Sublime-Porte déclare que si elle a adopté cette décision (l'envoi des troupes françaises en Syrie), c'est pour donner à ses alliés une preuve de sa confiance et de son loyal désir de réprimer les désordres qu'elle déplore plus que personne. Toutefois elle n'a pas laissé ignorer aux représentants de la France et de l'Angleterre à Constantinople tous les inconvénients et tous les dangers que pourrait amener une intervention de cette nature. Elle leur a fait observer que

l'arrivée des troupes étrangères sur un point du territoire ottoman pourrait, d'un bout à l'autre de l'empire, éveiller chez les différentes populations des sentiments différents, dont les résultats pourraient devenir on ne peut plus désastreux. En effet, la partie turbulente des populations chrétiennes, interprétant la résolution des puissances comme une assistance en leur faveur contre les musulmans, pourrait se laisser aller à des excès. D'un autre côté, ceux d'entre les musulmans qui ne sont pas en état d'apprécier les véritables intentions de l'Europe, désespérés et irrités de se voir traiter avec tant de méfiance, par cela seul que les Druses et une poignée de malfaiteurs qui n'ont de musulman que le nom qu'ils portent, se sont permis des actes qu'ils réprouvent eux-mêmes, pourraient répondre à ces excès par d'autres excès. Il est évident que les malheurs que serait capable d'amener un pareil état de choses rallumeraient des haines que le gouvernement fait tout son possible pour éteindre.

De plus, une fois l'idée répandue parmi les populations musulmanes que le gouvernement impérial appelle des forces étrangères pour punir ses coreligionnaires, l'autorité souveraine perdrait en partie son prestige à leurs yeux... » La note continue en déclarant que la Porte est en état de réprimer les désordres, et elle conclut par ces paroles : « En conséquence, la Sublime-Porte ne voit aucune nécessité de recourir à une mesure qui serait capable de faire naître de si grands périls, et qui, en tout cas, constituerait une sorte d'atteinte au droit de souveraineté de Sa Majesté Impériale le sultan¹. »

Les trois principales idées de cette dépêche du 27 juillet sont : 1° Que l'intervention étrangère va faire éclater deux insurrections dans l'empire turc, une insurrection chrétienne et une insurrection musulmane, par contre-coup l'une de l'autre ; 2° que la Porte

¹ Recueil anglais, p. 27, n° 45.

est assez puissante pour réprimer les désordres, si on la laisse libre d'agir comme bon lui semble ; 3° que cette intervention est une atteinte à son autorité. L'expérience et les documents anglais prouvent que les deux premières idées sont fausses ; la troisième est réfutée par la simple lecture du traité de 1856 et du protocole du 3 août 1860.

II

Je ne veux faire aucun rapprochement désagréable entre la dépêche du 23 juillet 1860 de lord John Russell et la note turque du 27 juillet : elles ont cependant cette ressemblance curieuse, que toutes deux consentent à l'expédition française de Syrie, tout en exprimant combien cette expédition leur déplaît. Elles disent oui en expliquant toutes les raisons qu'elles auraient de dire non. Pourquoi donc disent-elles oui toutes les deux ?

Ici vient la différence essentielle : l'Angleterre dit oui, parce qu'elle est pressée par le cri de l'humanité, qui est tout-puissant sur la conscience anglaise, toujours tenue en éveil par la liberté de ses institutions ; la Turquie dit oui, parce qu'elle est pressée par l'Angleterre. A part cette différence, les deux notes expriment la même crainte sur les effets que doit produire l'occupation étrangère : elle enflammera le fanatisme musulman, elle amènera de nouvelles catastrophes. Grâce à Dieu, il n'en a rien été. Le fanatisme musulman, si cruel contre les chrétiens désarmés, s'est trouvé résigné et patient devant les chrétiens protégés. Il a murmuré, mais il s'est soumis. La peur a calmé la colère, et dès que la vue de nos uniformes a proclamé la fin des impunités, ç'a été aussi la fin des massacres. Les fanatiques n'ont plus été des bourreaux, ils n'ont plus été que des sectaires tristes et dépités. Pendant qu'à Constantinople et à Londres on répétait que si nos troupes s'avançaient

en Syrie, le zèle des mahométans s'emporterait à je ne sais quels excès horribles, la présence de nos soldats était partout au contraire une garantie de tranquillité et de justice. Sir H. Bulwer écrivait de Constantinople, le 1^{er} août 1860, que M. Moore, consul général anglais à Beyrouth, paraissait craindre que l'arrivée des troupes françaises ne causât de nouveaux troubles¹. Nos troupes arrivent, et M. Moore écrit à lord John Russell, dès le 22 août 1860, « qu'un grand et général sentiment de délivrance et de sécurité parmi les chrétiens européens et indigènes a suivi l'arrivée des troupes françaises. Avant cet événement, il y avait à craindre toute sorte de désastres à tout moment, et il n'y avait qu'une occupation européenne garantissant réellement la sécurité publique, comme le font les troupes françaises, qui pût calmer les appréhensions. » M. Moore déclare en même

Recueil anglais, p. 54, n° 72.

temps que les mahométans voient l'occupation française avec la plus grande aversion ; il regrette que des troupes anglaises n'aient pas été envoyées, « ce qui eût calmé et rassuré les musulmans¹. » Nous reviendrons sur ce désir d'avoir des troupes anglaises qu'exprime plusieurs fois aussi Fuad-Pacha ; nous reviendrons sur cette association visible de l'Angleterre et de la Turquie, qui fait à cette heure la grande confiance de la Turquie. Il nous suffit en ce moment de montrer, par le témoignage de M. Moore, le bon effet qu'a produit l'arrivée de nos troupes à Beyrouth. Elle a rassuré tous les chrétiens ; elle a, il est vrai, mécontenté les musulmans. Nous n'avions pas, après tout, la prétention de les satisfaire, et ce n'est pas pour cela que nous allions en Syrie. On ne peut pas plaire à la fois aux persécuteurs et aux persécutés. Il nous suffit aussi que l'expérience ait montré que ces musulmans mécon-

¹ Recueil anglais, p. 82, n° 99.

tents n'ont pas été au delà de la tristesse et du dépit. Il n'y a pas eu cette grande insurrection mahométane qu'annonçait la note turque du 27 juillet, il n'y a pas eu non plus nulle part d'insurrection chrétienne. Les chrétiens se sont sentis soutenus, et les musulmans se sont sentis contenus. De là le retour de la sécurité à Beyrouth, et partout où nos troupes ont paru. C'est là ce que voulaient la France et l'Europe.

Faut-il un témoignage plus significatif encore peut-être que celui de l'expérience, de la vanité ou de l'hypocrisie des craintes qu'exprimaient à l'envi l'Angleterre et la Porte sur les explosions du fanatisme musulman à la nouvelle du débarquement des Français en Syrie ? Écoutons M. Brant, consul d'Angleterre à Damas.

Je ne puis point parler de M. Brant sans faire sur lui une courte digression. La justice m'y oblige. Quand j'appris, il y a près d'un an, avec le récit des massacres de Damas, que

le consul anglais, M. Brant, avait été le seul consul européen qui fût resté dans sa maison, qu'il avait été le seul épargné dans sa personne et dans ses biens, cette exception, qui avait de quoi désespérer un honnête homme, fit que je mis le nom de M. Brant dans le plus mauvais coin de ma mémoire. Lorsque j'eus entre les mains le *blue-book*¹, et que j'y lus les félicitations adressées par sir H. Bulwer à M. Brant, cela ne le rachetait pas encore de la fatale note qu'il avait dans mon esprit. Dans cette disposition, je me mis à lire ses rapports : il est extrêmement Anglais et par conséquent très-Turc ; mais s'il a les préjugés politiques de l'Angleterre, M. Brant a en même temps tous les bons sentiments des Anglais. Indigné de la sauvegarde calomnieuse que lui avaient accordée les égorgeurs de Damas, il a tout fait pour s'en racheter, secou-

¹ C'est ainsi qu'on désigne en Angleterre, à cause du papier bleu qui les couvre, les recueils de documents parlementaires.

rant, défendant les chrétiens autant qu'il l'a pu, adjurant le gouverneur de Damas, Achmet-Pacha, d'arrêter ces odieux massacres, exposant sa vie, épuisant ses ressources, détruisant sa santé, de telle sorte qu'à mesure que je lisais ses dépêches, où il est à peine question de lui et de ce qu'il a fait, mais où il parle des horreurs qu'il a vu commettre et que la Turquie punit à peine et à regret, où il dénonce à son gouvernement tant d'odieux attentats contre l'humanité; à mesure que je voyais mieux sa généreuse douleur, sa noble indignation, je me prenais à aimer et à estimer entre tous cet homme que j'avais presque maudit comme un complice des meurtriers de Damas, mais qui a mis à se repentir de sa politique trop anglaise toute l'énergie et toute la grandeur d'une conscience chrétienne. Aussi maintenant, quand je songe aux misères de la Syrie, à la part que l'Angleterre a pu y avoir par sa politique trop musulmane, au devoir qu'elle a de réparer les malheurs de ce pays et d'en

prévenir de nouveaux, la figure de M. Brant, puni et repentant de sa connivence mahométane, de M. Brant, défenseur généreux de tant de victimes, réparateur dévoué de tant de ruines, s'offre, malgré moi à mes yeux pour personnifier l'Angleterre, et pour en représenter à la fois les préjugés dans le passé et les devoirs dans l'avenir.

Après cette préface sur M. Brant, je reviens à son témoignage.

Comme politique anglais, M. Brant ne peut pas souhaiter que les troupes françaises entrent à Damas. Damas est une des villes sacrées de l'islamisme, et ce serait un trop grand échec à la prépotence mahométane en Asie que de laisser entrer un corps de troupes chrétiennes dans cette ville. Il espère donc que la fermeté de Fuad-Pacha à punir les crimes des Damasquins rendra inutile l'occupation étrangère¹. Croit-il cependant que le

¹ Recueil anglais, p. 83, n° 101.

débarquement des troupes européennes soit inutile, ou qu'il puisse être dangereux, parce qu'il excitera le fanatisme des musulmans? Cela se dit à Constantinople et à Londres; cela ne peut ni se croire ni se dire à Damas, au centre même de ce fanatisme musulman dont on veut faire un épouvantail à l'Europe, mais qui n'est terrible que lorsqu'il se croit sûr de l'impunité. « Il règne ici une grande frayeur parmi les musulmans de tous rangs et de toutes classes, écrit de Damas, le 4 août 1860, M. Brant; leur ton a entièrement changé de ce qu'il était il y a quelques jours, et personne n'ose plus menacer les chrétiens de mort dans le cas où des troupes européennes débarqueraient en Syrie. Aussi avons-nous fait un grand pas, je suis heureux de le dire, vers le rétablissement de la confiance, et les plus timides commencent à croire qu'ils sont sauvés¹ : » paroles décisives et qui montrent

¹ Recueil anglais, p. 84, n° 101.

quelle faute auraient faite la France et l'Europe, si, ajoutant foi aux explosions prétendues du fanatisme musulman, elles avaient ajourné l'envoi des troupes françaises. Les fanatiques de Damas leur auraient fait peur, tandis que c'est à eux qu'il fallait faire peur, puisque la peur les pousse à la paix et que l'impunité les pousse au meurtre.

Ce n'est pas seulement dans les jours qui suivent de près la nouvelle de l'expédition européenne en Syrie que M. Brant observe l'heureux effet de cette mesure à Damas. Près de deux mois plus tard, le 20 septembre 1860, il croit encore que l'occupation européenne est le seul moyen de contenir le fanatisme musulman et d'empêcher de nouveaux massacres. Voyez sa lettre du 20 septembre 1860 à lord John Russell. « L'explosion que l'on craint à Akka et à Latakia montre que le fanatisme est aussi violent que jamais, et qu'il n'y a qu'une occupation temporaire de la Syrie par les troupes européennes qui peut

le détruire. Il serait à redouter que, si sur un point il relevait la tête, et que le gouvernement local fût trop faible pour l'abattre, une nouvelle explosion n'eût lieu dans toute la Syrie, et même au delà, car je ne crois pas que la Porte ait assez de troupes à sa disposition et des officiers assez énergiques pour arrêter une éruption générale du fanatisme, la population musulmane y étant partout disposée comme elle l'est¹. » Ainsi, selon le témoignage de M. Brant, il y a beaucoup de fanatisme dans les populations musulmanes. Comment l'empêcher d'éclater? En le laissant libre et maître absolu, ou en le contenant par une occupation européenne? M. Brant n'hésite pas : il faut une occupation européenne.

Cette ville de Damas, que Fuad-Pacha en Syrie et M. Bulwer à Constantinople s'applaudissent peut-être d'avoir préservée de la visite profane des troupes françaises et d'avoir lais-

¹ Recueil anglais, p. 141, n° 145.

sée sous le pouvoir ottoman, sans aucun contre-poids militaire européen, qu'a-t-elle gagné à cette préservation ? Elle a gagné de se dépeupler chaque jour davantage. Les chrétiens fuient de Damas. C'est en vain que Fuad-Pacha et lord Dufferin, le commissaire extraordinaire de la Grande-Bretagne, s'efforcent de les y retenir ou de les y faire retourner. L'instinct de la conservation est plus fort que tous les ordres et tous les encouragements. Tout le monde part ou veut partir. M. Robson, missionnaire irlandais, presbytérien, dans un mémoire excellent que lord Dufferin adresse à lord John Russell en le lui recommandant très-vivement, M. Robson dit « qu'il est évident que le plan des massacreurs de Damas était d'exterminer dans la population chrétienne tous les mâles adultes, de prendre les femmes, de les forcer à l'apostasie, d'élever les enfants dans la religion mahométane et de détruire le quartier chrétien jusqu'en ses derniers débris et pour toujours. Le peuple

croyait que tout cela était autorisé par les fonctionnaires du gouvernement, par les principaux habitants de la ville et par les chefs de la religion¹. » Chose triste à dire, le plan des massacreurs a presque réussi : plus de huit mille chrétiens ont péri, et l'émigration venant après les massacres, il n'y a presque plus de chrétiens à Damas. » La panique devient chaque jour plus grande parmi les chrétiens, dit M. Brant dans la dépêche du 8 octobre. Les soldats turcs font, il est vrai, des patrouilles toutes les nuits ; mais comme ces soldats et leurs officiers ont déjà pris part aux massacres du Liban, ces patrouilles effrayent les chrétiens au lieu de les rassurer. Un grand nombre de ces malheureux est venu ce matin au consulat, me priant de leur obtenir du gouvernement des bêtes de somme pour quitter Damas, disant qu'ils sont chaque jour à l'agonie ; ils ne peuvent ni dormir ni se

¹ Recueil anglais, p. 147, n° 146.

reposer, étant toujours agités par la crainte d'un nouveau massacre. J'ai employé toute sorte d'arguments pour leur rendre un peu de courage : ç'a été en vain. Ils disent que les hommes et les femmes marcheront, mais que les enfants ne le peuvent pas ; ils ne demandent de bêtes de somme que pour les enfants. Ils ont fini par me déclarer que, s'ils ne pouvaient rien obtenir, les hommes partiraient et laisseraient derrière eux les femmes, les enfants, les vieillards, les malades¹. » Vous voyez comment, avec une population ainsi démoralisée par la terreur, l'extermination des chrétiens résolue par le fanatisme musulman est en train de s'accomplir. Le major Fraser, autre agent anglais à Damas, écrit le 20 octobre à lord John Russell que « la présence de Fuad-Pacha à Damas a un peu calmé les alarmes des chrétiens, mais qu'ils continuent cependant à quitter Damas pour Bey-

¹ Recueil anglais, p. 184, n° 169.

routh, vendant leurs effets de literie, leurs ustensiles de cuisine et tout ce qu'ils possèdent, afin de louer quelque bête de somme pour leur voyage¹. » « Chaque jour, dit lord Dufferin le 26 octobre 1860, arrivent à Beyrouth de nouveaux détachements de réfugiés, et M. Brant m'apprend que le matin même du jour qu'il quittait Damas, il sut qu'une personne, qui n'avait aucune espèce de ressources, avait payé plus cher que lui des mulets de transport, afin de fuir sans retard². » M. Wrench, qui remplace M. Brant, écrit comme lui que l'émigration de Damas à Beyrouth continue³. » « Faites tout ce que vous pourrez, écrit lord Dufferin à M. Wrench le 29 octobre 1860, pour mettre un terme à la panique absurde qui règne à Damas parmi les chrétiens et pour les décider à rester dans leur ville natale⁴. » Panique absurde, dit

¹ Recueil anglais, p. 187, n° 173.

² *Ibid.*, p. 195, n° 75.

³ *Ibid.*, p. 199, n° 176.

⁴ *Ibid.*, p. 203, n° 182.

lord Dufferin; il en parle bien à son aise! Voilà des gens qui ont à grand'peine échappé au massacre de tous leurs compatriotes, qui sont tous les jours menacés et insultés, qui sont sans armes, qui n'ont pour défenseurs officiels que les complices de leurs assassins, et vous les blâmez d'avoir peur! Vous leur demandez d'avoir du courage et de rester sous le sabre encore dégouttant du sang de leurs parents! vous vous plaignez qu'ils quittent une ville pleine d'affreux souvenirs et d'affreuses alarmes! Si vous voulez qu'ils y demeurent, assurez-leur la sécurité : sinon, permettez qu'ils aillent la chercher là où elle est, c'est-à-dire sur la côte, là où il y a un corps de troupes européennes. Ils abandonnent Damas parce qu'ils n'y ont d'autres garants de la paix que les Turcs; ils vont à Beyrouth parce qu'ils y trouvent leurs seuls défenseurs naturels, les Européens.

Lord Dufferin lui-même, après tout, est plus contrarié de l'émigration des chrétiens de Da-

mas qu'il n'en est étonné. Il en comprend les causes. « L'exode de Damas continue, écrit-il le 1^{er} novembre à sir Henri Bulwer. Avant-hier, plus de mille réfugiés sont arrivés à Beyrouth. Si ce flux d'émigration n'est pas arrêté, il ne restera plus à Damas que la dernière lie de la population chrétienne. Une des principales causes de cette fuite universelle est la manière insuffisante dont l'autorité turque pourvoit à la subsistance de ces malheureux ¹. » N'avoir pas de quoi vivre et avoir à craindre chaque jour d'être tué, est-ce en effet là un état supportable ? A Beyrouth, au contraire, ils trouvent la garantie des drapeaux européens, et les secours charitables de la bienfaisance européenne ; ils ont la sécurité, le sommeil et le pain : comment ne viendraient-ils pas à Beyrouth ? Comment la Syrie intérieure ne se dépeuplerait-elle pas comme tous les pays livrés à l'administration turque ?

¹ Recueil anglais, p. 204, n^o 182.

Cette émigration, qui contrarie lord Dufferin, inquiète lord John Russell lui-même : elle caractérise trop clairement l'état du pays et son avenir, pour que le gouvernement anglais n'en soit pas sérieusement préoccupé. Il écrit donc le 10 novembre 1860 à sir H. Bulwer qu'il faut que la Porte et Fuad-Pacha prennent des mesures pour remédier à l'état alarmant des choses à Damas et pour pourvoir « à la sûreté des chrétiens en Syrie après le départ des troupes étrangères ¹. » Savez-vous ce que répond Fuad-Pacha aux représentations que lui font les agents anglais ? « Fuad-Pacha, écrit M. Brant, le 14 octobre à sir H. Bulwer, avoue l'existence de la panique à Damas, mais il trouve qu'elle n'a pas de motifs. Il soupçonne que cette panique est l'effet d'intrigues qui entretiennent les alarmes de la population... Il pense que les croix tracées sur la porte des chrétiens ² sont l'œu-

¹ Recueil anglais, p. 199, n° 177.

² Avant le massacre, les maisons des chrétiens

vre des chrétiens eux-mêmes , qui veulent empêcher le retour des réfugiés à Beyrouth en propageant la peur dans Damas¹. » Abro-Effendi, le délégué de Fuad-Pacha auprès de la commission internationale de Beyrouth, déclare, dans la troisième séance de cette commission, que, « d'après les nouvelles les plus récentes, la situation de Damas est aussi satisfaisante que possible². » Comment Abro-Effendi pourrait-il douter du bon état des choses à Damas ? Fuad-Pacha lui écrit le 10 octobre, le jour même où M. Brant lui faisait des représentations sur la situation de Damas : « Mon cher Abro, les rumeurs et les bruits que l'on a fait courir sur une soi-disant fermentation de la population ne sont que le résultat des intrigues. Un bon nombre de chrétiens que j'ai questionnés m'ont avoué

avaient été désignées par des croix aux égorgeurs et aux incendiaires. Ces croix recommençaient à être marquées sur les portes.

¹ Recueil anglais, p. 185, n° 170.

² *Ibid.* p. 198, n° 175.

que les signes de croix que l'on avait faits sur les maisons des chrétiens, au lieu de provenir des musulmans, sont bien plutôt l'œuvre de quelques-uns des leurs qui désirent partir pour Beyrouth ou qui voudraient y retenir leurs proches et leurs amis, et qui font des machinations pour répandre la terreur parmi leurs coreligionnaires et les entraîner à l'émigration. Veuillez donner tous ces détails à MM. les commissaires et aux personnes qui vous entourent, et ajoutez, s'il vous plaît, que j'ai été réellement si satisfait du calme qui règne dans la ville, que j'ai reconnu l'inutilité et la superfluité de certaines mesures militaires un peu sévères qui ont été adoptées¹. » Si ces mesures militaires étaient ces patrouilles de nuit qui effrayaient tant ceux qu'elles devaient rassurer, Fuad-Pacha a fort bien fait de les suspendre.

Cette lettre de Fuad-Pacha à Abro-Effendi

¹ Recueil anglais, p. 198, n° 175.

montre quel est l'optimisme des agents de la Porte Ottomane. Est-ce illusion et aveuglement ? Non, c'est la résolution arrêtée de s'affranchir à tout prix de cette surveillance fatigante de l'Europe sur la conduite des fonctionnaires ottomans. Ne pouvant s'en délivrer par la force et par la hauteur comme autrefois, les Turcs essayent de s'en débarrasser par la ruse, disant toujours que tout va bien, qu'ils sont en état de pourvoir à tout, que si les chrétiens ont peur, cette peur est une intrigue. Soyez sûrs après tout, que la Porte ne se fait aucune illusion sur le danger des chrétiens en Syrie ; mais si les chrétiens périssent, ils l'ont bien mérité, pour avoir pris au sérieux le hatt-humayoun de 1856 et s'être autorisés « des privilèges et des libertés qui leur ont été concédés depuis ces trente dernières années, ce qui, aux yeux de tout bon musulman, les met en état de forfaiture et fait qu'il est permis par la loi de les tuer, de les piller, de prendre leurs femmes et leurs en-

fants¹. » Il n'y a qu'une seule chose importante pour le gouvernement turc, c'est d'éviter les plaintes et la colère de l'Europe. Il s'inquiète peu des chrétiens qui sont tués; il s'inquiète du bruit que fait leur mort. Depuis tantôt un an, il a cherché en Syrie à tromper la surveillance des Français, il s'est efforcé de faire croire que notre intervention était inutile, et l'Angleterre l'a aidé dans cette politique; mais ne nous y trompons pas : la surveillance et le contrôle des agents anglais vont remplacer en Syrie l'action de nos troupes et ne donneront pas à la Porte le relâche qu'elle espère. Elle aura changé de surveillants; voilà tout. Il fallait mentir contre la France; il faudra mentir contre l'Angleterre. Celle-ci se laissera-t-elle attraper, quand ce ne sera plus à notre compte, mais au sien? Nous verrons ce qu'elle fera. Quant à nous, nous ne demandons qu'une chose, c'est que la surveillance anglaise soit

¹ Mémoire de M. Robson, p. 147, n° 146.

en Syrie aussi efficace pour la sécurité des chrétiens qu'elle sera pénible pour la paresse et l'insouciance des Turcs.

J'ai montré, d'après les témoignages anglais, combien était fausse la prévision de la note turque du 27 juillet 1860, que l'expédition de Syrie allait exciter le fanatisme musulman et créer de nouveaux troubles. Lord John Russell à Londres, sir Henri Bulwer à Constantinople, le croyaient et le disaient. L'expérience a montré et les dépêches des agents anglais ont confirmé que notre expédition avait étouffé le fanatisme au lieu de l'enflammer, et nous avons entendu M. Brant déclarer avec sa parole consciencieuse qu'une occupation temporaire de la Syrie par des troupes européennes était la seule manière de contenir le fanatisme musulman.

III

Voyons maintenant ce qu'il faut croire, toujours d'après les documents anglais, de l'assurance qu'exprime la Porte, dans cette note du 27 juillet 1860, en disant qu'elle est assez puissante pour réprimer les désordres. Cette note du 27 juillet est importante parce qu'elle est le point de départ de l'évacuation. La note turque voulait empêcher l'expédition, et elle l'eût empêchée au mois de juillet 1860, si l'Angleterre l'eût contre-signée à cette époque. La différence entre 1860 et 1861, c'est que l'Angleterre a contre-signé en 1861 la note turque de 1860. De là l'évacuation actuelle ¹.

L'Angleterre a-t-elle cru et croit-elle que la Porte est assez puissante pour réprimer les désordres ? Je ne reprends pas ici la dépêche

¹ Le départ des troupes françaises, 5 juin 1861.

de lord John Russell du 1^{er} août 1860, quand il disait si bien à sir H. Bulwer que la Porte « avait manqué de pouvoir ou de volonté, et que dans les deux cas le manque de sécurité pour la vie et la propriété des chrétiens était égal. » Cependant ce terrible dilemme revient sans cesse à l'esprit pendant la lecture des documents anglais. Les autorités turques en Syrie veulent-elles et peuvent-elles réprimer les désordres, s'il en éclate de nouveaux ? Peuvent-elles et veulent-elles même punir tous les coupables ? Les agents anglais doutent tantôt du pouvoir et tantôt de la volonté. Fuad-Pacha fait fusiller à Damas Achmet-Pacha, qui a laissé faire les massacres ; mais à Beyrouth il ne suspend même pas de ses fonctions Khourshid-Pacha, gouverneur de Beyrouth, qui a laissé faire sous ses yeux les massacres de Deïr-el-Kamar. Il faut que le vice-amiral anglais Martin arrive à Beyrouth sur le *Marlborough*, et qu'appuyant les représentations du consul général d'Angleterre, M. Moore, il

parle à Fuad-Pacha avec cette décision péremptoire qui appartient aux marins pour obtenir l'éloignement de Khourshid-Pacha. Pendant les troubles et les massacres, est-ce que les gouverneurs turcs n'avaient pas assez de troupes régulières à leur disposition ? M. le consul général Moore déclare dans sa lettre du 6 août 1860 « que dans toutes les places de la montagne où des massacres ont été commis, il y avait des garnisons de troupes régulières s'élevant de deux cents à six cents hommes avec des pièces de campagne ¹. » Ici ce n'est donc pas le pouvoir qui a manqué aux autorités turques, c'est la volonté. « Il y a un fait remarquable, écrit le 8 août 1860 le major Fraser à lord John Russell, c'est que les seuls points où il y a eu de graves massacres sont précisément et exclusivement ceux où il y avait des garnisons turques, témoin les horribles tragédies d'Hasbeya, de Rasheya, de Deir-

¹ Recueil anglais, p 75, n° 88.

el-Kamar, de Sidon, de Zahlé, de Damas... Près de Beyrouth même, les villages de Babdab et de Hadad ont été brûlés à trois cents yards (moins de 300 mètres) du camp du pacha (Khourshid) et devant ses yeux, sans qu'il ait essayé de les sauver; le seul mouvement que firent les troupes turques fut celui des *bachi-bozouks*, qui coururent piller les chrétiens. » Fuad-Pacha cependant, dira-t-on, a montré de la fermeté à Damas : il a fait exécuter un pacha et plusieurs officiers turcs, pendre cinquante-sept personnes, et le peuple de Damas lui a donné le surnom de *père de la corde*. Nous examinerons plus tard ce qu'a été la justice turque; voyons en attendant comment M. Fraser explique cette sévérité de Fuad-Pacha. Au moment où M. Fraser écrit, 16 août 1860, le procès d'Achmet-Pacha est commencé; mais M. Fraser craint que Fuad-Pacha n'ait pas la fermeté nécessaire pour

1 Recueil anglais, p. 77, n° 91.

« suffire aux nécessités de la situation. Tout pas en arrière, dit-il, toute irrésolution de sa part, surtout si cela se rencontrait avec la non-arrivée de l'expédition européenne (nouveau témoignage en faveur de la nécessité de notre expédition), aurait les plus désastreuses conséquences dans le pays ¹. » Le major Fraser est un de ces agents anglais qui sont à la fois très-Anglais, mais très-humains, qui par conséquent ne laissent point les Turcs respirer, qui les forcent de vouloir, de décider, d'agir. Il presse sans cesse Fuad-Pacha d'être sévère, actif, vigilant ; il lui donne du courage, de la volonté. Avec un de ces agents anglais auprès de chaque pacha, comme il y avait dans les Indes un résident anglais auprès des sultans conservés du pays, j'avoue que la Turquie pourrait être gouvernée, et même sans que les Turcs y missent beaucoup du leur. Ainsi, quand Fuad-Pacha annonce

¹ Recueil anglais, p. 93, n^o 106.

au major Fraser qu'il a déjà fait condamner cent soixante-sept personnes, dont cinquante-sept à mort comme coupables de meurtre et qu'il les a fait pendre, le major Fraser lui répond très-nettement que « s'il n'y a que cinquante-sept personnes qui aient été condamnées comme coupables de meurtres, on peut en conclure que le plus grand nombre de ceux qui ont pris part aux massacres est encore libre, car il serait difficile de croire que plus de cinq mille personnes ¹ aient pu être massacrées, sans parler des femmes déshonorées et enlevées, par cinquante-sept individus seulement ². »

Si Fuad-Pacha lui-même a besoin d'être ainsi sans cesse encouragé et pressé par les agents anglais, qu'est-ce des autres fonctionnaires turcs, et que deviendrait le pays si Fuad-Pacha seulement était rappelé? Voyez le

¹ Les rapports sur le nombre des victimes varient de cinq à huit mille.

² Recueil anglais, p. 95, n^o 109.

tableau de Damas tel que le fait M. Brant pendant une absence de Fuad-Pacha : un gouverneur de Damas, Vali-Pacha, n'ayant ni courage ni autorité, craignant tout, ne prévoyant rien, ne pourvoyant à rien ; des soldats dont les sentiments sont contraires à leurs devoirs ; une population fanatique ne songeant qu'à punir les chrétiens des châtimens infligés aux musulmans ; les instigateurs du massacre en prison, il est vrai, mais non condamnés et passant pour des persécutés. « Dans cette situation, si Fuad-Pacha était rappelé de Syrie, il faudrait s'attendre à des calamités plus grandes encore que celles dont nous avons été témoins ¹. » Qui donc, parmi les agents anglais présents sur les lieux, qui donc croit la Porte ottomane assez puissante pour réprimer les désordres ? Qui donc pense qu'elle pourra pourvoir à l'état du pays ? Pourra-t-elle seulement réparer quelques-uns des malheurs

¹ Recueil anglais, p. 165, n° 159.

qu'elle a laissé faire ? « Fuad-Pacha, dit lord Dufferin le 26 octobre 1860, n'a ni argent ni agents ; il ne peut payer ni matériaux ni ouvriers ; il ne peut pas trouver un seul individu à qui il ose confier avec sécurité six pence pour les distribuer ¹. »

Que résulte-t-il des citations que je viens de faire ? Deux faits qu'il est bon, je pense, de mettre en lumière, le premier sur les Turcs, le second sur les Anglais.

D'abord il est évident, d'après les rapports anglais, que la force de la Turquie en Syrie est tout entière, à l'heure qu'il est, dans Fuad-Pacha, mais que la force de Fuad-Pacha est tout entière dans la crainte qu'inspire l'occupation européenne. Or, l'occupation européenne n'existe plus. Fuad-Pacha va donc être seul en Syrie sans l'Europe ; la Turquie va être seule pour maintenir l'ordre. L'épreuve commence : cela nous fait trembler, non pour la

¹ Recueil anglais, p. 194, n° 175.

Turquie, qui, dans cette expérience, risque seulement sa réputation de force et d'autorité, mais pour les chrétiens, dont la vie est l'enjeu de l'affreuse gageure que soutient la Turquie.

Le second fait que je veux signaler est la sincérité consciencieuse des agents anglais. N'allons pas confondre ce que disent les agents anglais dans leurs dépêches avec ce que disent les ministres anglais dans leurs discours au Parlement; il n'y a rien de si différent. Les consuls et les agents anglais, M. Moore, M. Brant, M. Fraser et M. Wrench, disent la vérité aux ministres; les ministres disent leur politique. M. Brant dit qu'il faut une occupation temporaire européenne pour assurer la sécurité de la Syrie; M. Moore, que l'arrivée des troupes françaises a délivré les chrétiens de Beyrouth, les Européens comme les indigènes, d'une inexprimable anxiété, et qu'il fallait un débarquement de troupes européennes pour garantir la sécurité publique;

M. Fraser, que si Fuad-Pacha fait un pas en arrière, et surtout si les troupes européennes n'arrivent pas, tout sera perdu à Damas. Tel est le langage véridique des agents anglais. Lord Palmerston et lord John Russell, loin de tenir compte de ces témoignages venant de leurs propres agents, disent au contraire que l'expédition française, c'est-à-dire l'occupation européenne, était inutile, que la Porte était assez puissante pour maintenir l'ordre, qu'elle le sera, oubliant la terrible sentence de la dépêche de lord John Russell, du 1^{er} août 1860 : *la Porte a manqué de volonté ou de force*. Voilà comment parlent les ministres anglais, et le 5 juin dernier, pour célébrer sans doute le départ de nos troupes de Syrie, le *Morning Post* disait : « Pour nous, nous avons constamment cru que l'intervention française, qui n'a eu lieu qu'après le rétablissement de la paix, n'a produit que du mal, quoiqu'on se soit efforcé d'organiser le pays. » Étrange contradiction, et que le *blue book* ne

crainent pas d'étaler à tous les yeux : les consuls anglais réclament une occupation européenne ; leur gouvernement croit que cette occupation n'a produit que du mal. Les consuls anglais, il est vrai, souhaitent que l'occupation ne fût pas seulement française, mais qu'il y eût aussi des troupes anglaises mêlées à nos soldats. A Dieu ne plaise que je m'étonne de ce désir ! Il est le plus naturel et le plus national du monde. Loin que la France ait refusé ou éludé une pareille coopération, elle l'a toujours demandée. Nous voyons même, dans une dépêche de lord Cowley du 21 novembre 1860, qu'ayant annoncé que le gouvernement anglais était disposé à envoyer « quelques troupes pour renforcer l'expédition française, M. Thouvenel avait exprimé une grande satisfaction en apprenant cette disposition, » qui, du reste, dura peu, car, dès le lendemain, 22 septembre, lord John Russell écrit à lord Cowley que le gouvernement anglais « ne croit pas à

propos d'envoyer des troupes en Syrie ¹. »

D'où vient cette contradiction entre les consuls et les ministres anglais ? Les uns sont hommes, les autres sont des politiques. J'avoue que si j'étais ministre, sans croire que la politique sentimentale est toujours la meilleure à suivre, je voudrais être cependant un peu plus homme et un peu moins politique. Je craindrais, à mettre trop souvent la politique de mon pays en lutte avec les intérêts de l'humanité, d'amasser trop de vœux et trop d'imprécations contre lui, de lui créer des périls qui ne seraient pas plaints et des malheurs qui ne paraîtraient que des châtiments. Ne croyez pas que je veuille dire que lord John Russell et lord Palmerston sont des démons parce qu'ils sont ministres, et les agents anglais des anges parce qu'ils ne sont que consuls ! Non, si lord John Russell était consul à Damas, il parlerait comme M. Brant, et si

¹ Recueil anglais, p. 130, nos 134 et 135.

M. Brant était ministre des affaires étrangères, peut-être parlerait-il comme lord John Russell. A quoi donc tient cette contradiction entre ce que j'appelle l'humanité et la politique en Angleterre ? Je lisais, il y a quelques jours, dans le beau livre du père Gratry, de l'Oratoire, intitulé *la Paix*, le chapitre qui traite de l'Angleterre : quelle sincère et vive admiration d'une part ! quelle colère et quelle juste indignation d'autre part ! Et quand le père Gratry cherche pourquoi il ressent à la fois des sentiments si divers pour l'Angleterre, il ne peut s'expliquer cela que d'une seule manière, c'est qu'il y a deux peuples en Angleterre, deux hommes dans l'Anglais : il y a l'Anglais et il y a l'homme. L'homme y est excellent : il aime la justice, l'honnêteté, la religion, la liberté ; il est charitable, il est généreux, il est libéral ; l'Anglais n'aime que la grandeur de son pays ; il la veut partout et à tout prix. Je n'ai jamais mieux compris la vérité de cette distinction qu'en

lisant les dépêches et les documents anglais.

Les deux peuples qu'il y a en Angleterre, les deux hommes qu'il y a dans l'Anglais sont visibles dans cette correspondance. Ils s'y montrent tour à tour. Ils y prennent l'un après l'autre la parole sans s'inquiéter de leurs contradictions. S'agit-il d'assurer la prépondérance de l'Angleterre en Syrie et dans le Liban, s'agit-il de combattre et de détruire l'influence française : l'Anglais est dur, aveugle, impitoyable. S'agit-il, quand les catastrophes arrivent, quand les chrétiens sont massacrés à Damas, à Deïr-el-Kamar, à Zahlé, à Hasbeya, à Rasheya, à Saïda, partout ; s'agit-il de venir en aide aux survivants, de nourrir, d'habiller, de loger les femmes qui ont perdu leurs maris, les enfants qui ont perdu leurs pères, les vieillards qui n'ont plus de fils ; s'agit-il de recouvrer, de rendre à leurs familles de pauvres filles enlevées et détenues dans les harems des musulmans : quel zèle, quelle ardeur, quelle vigilance, quelle

charité ! Dans une circonstance urgente, lord Dufferin n'hésite pas à engager son crédit personnel pour 5,000 livres sterling, sans autre garantie que la parole de Fuad-Pacha, et la lettre dans laquelle il explique à sir Henri Bulwer ce qu'il vient de faire est d'une noblesse et d'une délicatesse qui m'ont charmé ¹. Avec quelle joie d'honnête homme il annonce à sir Henri Bulwer que tous les enfants et toutes les femmes enlevés par les musulmans à Damas ont été restitués à leurs familles ! Il ne manque qu'une petite fille nommée Vardeh ².

J'aime à citer ces traits, afin qu'il soit bien entendu dès le commencement que je ne veux attaquer que la politique de l'Angleterre en Syrie, politique qui a le double défaut d'être impitoyable et inefficace : impitoyable, parce qu'elle est uniquement anglaise au lieu d'être

¹ Lettre du 29 septembre 1860, n° 150, p. 154 du recueil anglais.

² Lettre du 1^{er} octobre, n° 150, p. 165, *ibid.*

humaine; inefficace, parce qu'elle est forcée de prendre la Turquie pour instrument, et que, la Turquie étant incapable d'arriver à une action, l'Angleterre, derrière elle, est inefficace et impuissante. Le malheur des ministres anglais est d'avoir à exprimer devant le Parlement et à défendre devant l'Europe cette politique, qui n'a ni charité ni utilité. Le bonheur des consuls anglais, c'est qu'étant en Syrie, en face du mal et en face de l'impossibilité des remèdes turcs, ils ne songent qu'à la vérité et à l'humanité. Précieuse condition pour eux : ils n'auront pas à se reprocher d'avoir encouragé la politique de leur gouvernement par aucun déguisement, par aucune complaisance, par aucune réserve. Ils auront dit ce qu'ils voyaient et ce qu'ils pensaient ; ils auront rempli leur devoir. Si maintenant il a plu au gouvernement anglais de prendre sa politique dans des calculs de jalousie mesquine ou dans des traditions surannées, au lieu de la prendre dans l'étude

des choses et des événements actuels, les consuls et les agents anglais en Orient auront le droit de se laver les mains des conséquences de cette politique. Ils n'auront pas trompé sir Henri Bulwer, quand celui-ci les a interrogés sur la condition des chrétiens en Orient¹. Ils n'auront pas trompé davantage lord John Russell sur l'état de la Syrie et sur la possibilité de croire que la Turquie soit capable d'y maintenir l'ordre et la paix.

IV

Et d'abord le veut-elle? Il ne faut pas oublier que la Turquie a une politique en Syrie et dans le Liban. Je ne veux pas caractériser cette politique, comme le faisait M. Guizot en 1845 à la chambre des pairs. « Le cabinet anglais, disait-il, ne serait pas capable d'abais-

¹ Voyez, sur l'enquête faite par sir Henri Bulwer, la deuxième partie de cet ouvrage.

ser sa politique au niveau de cette vieille politique turque dont je parlais tout à l'heure, qui travaille à détruire les Druses par les Maronites, et les Maronites par les Druses. Non, le gouvernement anglais ne veut pas cela : il veut sincèrement, comme nous, que l'ordre et la justice soient rétablis dans le Liban ; mais il est vrai que nous n'avons pas été et que nous ne sommes pas encore complètement du même avis sur les faits, les causes et les remèdes ¹. » Il est triste de voir combien peu l'état des choses a changé depuis 1845, et comment nous continuons à différer d'avis avec le gouvernement anglais sur « les faits, les causes et les remèdes. »

Mais, encore un coup, je ne veux point caractériser la politique turque avec des documents français ; je ne veux prendre, sur ce point comme sur les autres, que des témoignages anglais. M. Brant, dans un rapport géné-

¹ Séance du 15 juillet 1845.

ral adressé le 30 août 1860 à M. Bulwer, nous rapporte d'Achmet-Pacha, le gouverneur de Damas pendant les massacres, un mot qui révèle et qui résume toute la politique turque en Syrie : « Il y a deux grands fléaux en Syrie, les chrétiens et les Druses, et quand un parti massacre l'autre, c'est tout profit pour la Porte ¹. » Avec cette maxime, il est impossible que la Porte se soucie beaucoup de maintenir l'ordre et la paix, quand même elle serait assez forte pour le faire. Dans le plan de gouvernement du Liban que lord Dufferin soumet à sir H. Bulwer, il semble avoir voulu commenter et expliquer le mot d'Achmet-Pacha : « Il n'y a pas le plus petit doute, dit lord Dufferin le 3 novembre 1860, que les derniers massacres et toutes les guerres, troubles et querelles qui ont agité le Liban depuis les quinze dernières années ne doivent être attribués au mécontentement qu'a causé au

¹ Recueil anglais, p. 132, n° 138.

gouvernement turc l'autonomie partielle accordée à la montagne. Sa politique a été de prouver que le système accordé par les grandes puissances en 1843 était impraticable. A ce point de vue, les Turcs excitaient, quand l'occasion s'y prêtait, l'animosité chronique qui existe entre les Druses et les Maronites. A mesure que les influences étrangères vinrent encourager l'arrogance et le fanatisme des chrétiens, leur indépendance devint plus insupportable aux Turcs, et ils en arrivèrent à la résolution d'infliger aux chrétiens, en prenant les Druses pour instruments, une répression supérieure à toutes celles qu'ils avaient subies jusque-là. Ce qui s'est passé à Hasbeya, à Rasheya, à Deïr-el-Kamar, fut l'exagération de ce plan. Khourshid-Pacha et ses complices étaient incapables d'exécuter une politique aussi subtile. *Le jeu a été forcé et a fait scandale.* Disons-le bien, tant que l'Europe admettra que la Turquie doit gouverner la Syrie, exclure les Turcs du gouvernement de la

montagne, c'est rendre la tranquillité impossible. Il faut faire que l'intérêt du gouvernement soit de procurer la paix dans le Liban, au lieu d'y exciter la guerre. C'est le seul moyen de garantir la bonne intelligence entre les tribus hostiles ¹. »

Je ne cache pas que ce passage du mémoire de lord Dufferin m'a beaucoup étonné. Il est impossible, d'une part, de caractériser plus durement la politique turque, de l'accuser de plus de machiavélisme et de cruauté, de mettre plus hautement à sa charge les massacres et les guerres du Liban, de confirmer avec plus de force le jugement que M. Guizot en portait en 1845; et d'autre part il est impossible de conclure plus vivement pour cette politique et pour ses résultats. Les Turcs ont fait tout le mal dans le Liban; le remède est de les faire maîtres absolus du Liban. Ils ont permis et commis les plus horribles attentats pour arri-

¹ Recueil anglais, p. 211, n^o 182.

ver à la souveraineté absolue : eh bien ! consacrons cette souveraineté absolue, et comme nous ne pouvons pas supprimer chez les Turcs le penchant qu'ils ont à tuer les chrétiens, qui ne sont pas tout à fait leurs esclaves, faisons tout à fait des chrétiens d'Orient les esclaves des Turcs. Il y a des gens qui prétendent que la meilleure manière de se délivrer des tentations dans ce monde, c'est de les satisfaire. Lord Dufferin applique cette maxime à la politique turque : les Turcs seront tentés de faire le mal dans le Liban tant qu'ils n'y auront qu'un pouvoir restreint ; donnez-leur un pouvoir absolu. Le congrès de Paris ne s'était point avisé de ces doctrines aisées, quand il stipulait pour les chrétiens d'Orient des droits particuliers, quand il confirmait l'autonomie des principautés danubiennes. Ajoutez qu'en satisfaisant la tentation des Turcs, l'Europe n'y gagnera rien pour les chrétiens. Est-ce que les Turcs n'étaient pas maîtres absolus à Damas ? Est-ce qu'à Damas les chrétiens

avaient une autonomie partielle comme celle des Maronites, et qu'il s'agit de détruire ? Non. Les chrétiens de Damas n'étaient que de purs raïas, comme on voudrait que le fussent les Maronites : cela les a-t-il sauvés ? Lorsque, selon la vieille fable, le loup veut devenir le chef du troupeau, ce n'est pas pour l'épargner et le défendre, c'est pour le croquer plus à son aise.

Comment, avec les sentiments de justice et de générosité qu'il montre partout dans sa correspondance avec sir H. Bulwer et avec lord John Russell, lord Dufferin se laisse-t-il aller à une turcomanie si étrange, et d'autant plus étrange qu'il ne se fait pas d'illusions sur la politique turque, et qu'il ne se gêne pas pour la caractériser rudement ? Les Anglais, quand ils soutiennent la Turquie, ne le font point par turcomanie ; c'est plutôt anglomanie de leur part, si on pouvait jamais appeler de ce nom dans un Anglais l'excès du patriotisme anglais. L'Angleterre, en défendant les

Turcs, a deux idées, l'une mauvaise, mais ardente ; l'autre bonne, mais peu praticable : la première, c'est de combattre en Orient les progrès de la prépondérance chrétienne, c'est-à-dire française, en maintenant la prépondérance musulmane ; la seconde, c'est de gouverner elle-même la Turquie pour la sauver.

Cette seconde idée est ce que j'appelle le système de lord Stratford de Redcliffe, système excellent, fondé sur une pensée très-juste, à savoir que l'empire ottoman ne peut être maintenu, que s'il est conduit par des Européens, et fondé aussi sur cette pensée fort agréable à l'Angleterre, que de tous les Européens les Anglais sont les plus propres à conduire et à conserver la Turquie. La difficulté de ce système est qu'il n'est praticable qu'à l'aide d'hommes de beaucoup de talent et de beaucoup d'hommes de talent, cela à tous les degrés, à l'ambassade de Constantinople, dans tous les consulats et même dans les missions d'exploration. Ce qui, dans le système de lord

Stratford, oblige l'Angleterre à avoir en Turquie un personnel si distingué et si nombreux, c'est qu'il y faut partout suppléer à l'incapacité et à la mauvaise volonté de l'administration turque. J'ai vu des maisons où les maîtres, voulant garder d'anciens domestiques, mauvais, mais habituels, avaient pris le parti de les faire partout aider et suppléer par de nouveaux domestiques, plus actifs et plus intelligents; mais les anciens trouvaient encore le secret d'entraver le service qui se faisait à leur place. Voilà l'histoire de l'Angleterre avec la Turquie.

Quant à la première idée, c'est-à-dire au maintien absolu de la prépondérance musulmane, ou plutôt à la destruction de la prépondérance chrétienne et de l'influence française en Syrie, les témoignages abondent dans le *blue book*; personne ne cache sa pensée à ce sujet. Avant tout, il faut maintenir la suprématie ottomane. Tout est subordonné à ce grand intérêt. « Considérez, dit sir Henri

Bulwer au consul général d'Angleterre à Beyrouth, le 6 août 1860, que l'objet immédiat du gouvernement de Sa Majesté et des autres puissances agissant de concert avec lui est de rétablir l'ordre et de maintenir l'autorité du sultan. » Sir H. Bulwer prie aussi le consul général de lui communiquer ses réflexions sur les réformes administratives et financières qu'il y a lieu de faire dans la province, comme s'il y avait en ce moment une autre réforme à faire, et plus urgente, que d'empêcher les musulmans de tuer les chrétiens ¹. Enfin, dans la dépêche que lord John Russell adresse à lord Cowley le 7 novembre 1860, pour s'opposer à la prolongation de l'occupation européenne en Syrie, l'idée d'assurer la suprématie ottomane est l'idée dominante. « Augmenter les forces européennes et les maintenir en Syrie dans la vue de prévenir de nouveaux attentats, ce serait changer tout

¹ Recueil anglais, p. 63, n° 83.

à fait le but du concert qui s'est établi entre le sultan et les cinq puissances. Dans quelles limites de nombre ou de temps renfermer une pareille occupation ? On aboutirait bien vite à transférer le gouvernement local de la Syrie aux cinq puissances européennes, et ainsi, au lieu de donner un utile exemple capable d'intimider le fanatisme musulman, l'occupation européenne de la Syrie deviendrait un précédent pour d'autres occupations, en Bulgarie, en Bosnie, dans d'autres provinces ; on s'acheminerait au partage de l'empire ottoman. — Le gouvernement de Sa Majesté, n'ayant qu'à choisir entre les maux, préfère voir rendre le gouvernement de la Syrie aux autorités qui seront nommées par la Porte ou reconnues par elle, selon le plan que la commission mixte regardera comme le plus favorable au maintien de l'ordre en Syrie. La responsabilité sera laissée à la Porte... Il est vrai que de cette manière il n'y aura pas de garantie contre le renouvellement des luttes entre les

Druses et les chrétiens ; mais aussi longtemps qu'il y aura deux races dans le pays, on ne peut pas songer à avoir une sécurité permanente¹. »

Cette note est claire : l'Angleterre se résigne à tout, même au renouvellement des troubles, plutôt qu'à l'occupation européenne, c'est-à-dire française. Sa politique l'emporte sur l'humanité. Il faut avant tout empêcher que le gouvernement turc perde sa suprématie en Syrie ; c'est là le point principal, le reste est secondaire. Le *Morning Post* reprochait dernièrement à la France d'avoir eu une politique trop chrétienne en Syrie ; nous pouvons à notre tour reprocher à l'Angleterre d'avoir eu en Syrie une politique trop mahométane. Comme l'intérêt anglais était de soutenir en Syrie l'islamisme, partout l'Angleterre a habitué les musulmans à compter sur elle, à s'appuyer sur elle, à la croire leur alliée, j'allais

¹ Recueil anglais, p. 186, n° 172.

presque dire leur complice. De même qu'à Damas, selon le témoignage de M. Robson, la populace musulmane croyait que les autorités turques voulaient l'extermination de la population chrétienne, de même dans le Liban les Druses se croyaient les associés et les coopérateurs de l'Angleterre. Un missionnaire anglais plein de courage et de charité, M. Cyrille Graham, était allé à Rasheya et à Hasbeya distribuer des secours aux chrétiens qui avaient survécu aux épouvantables massacres que les Druses avaient accomplis dans ces deux villes, sous les yeux d'une garnison turque. Il logeait à Rasheya chez un des chefs druses ; mais les Druses, voyant M. Graham secourir les chrétiens, s'irritèrent, et un autre de leurs chefs, Mohammed-en-Nazar, « dont le nom, dit M. Graham, n'est prononcé qu'avec horreur par tous les chrétiens, qui l'accusent d'avoir été le premier instigateur et le premier acteur des massacres, vint me trouver pour se plaindre. Il me parut dans la con-

versation qu'il était persuadé, comme la plupart des Druses, *que le gouvernement anglais devait être extrêmement satisfait de ce qu'ils avaient fait, car ils croient que toute diminution du nombre des chrétiens doit nous être agréable comme affaiblissant l'influence française dans le pays.* Je le détrompai bien vite ; je lui dis hautement que le monde civilisé était épouvanté de leurs attentats et qu'il n'y avait pas de peuple qui eût plus d'horreur que le peuple anglais pour leur conduite atroce ¹. »

En parlant ainsi, M. Cyrille Graham parlait assurément au nom de cette Angleterre humaine et chrétienne que nous honorons et que nous admirons de toutes nos forces ; mais parlait-il, pouvait-il parler au nom de l'Angleterre politique ? Celle-là, au lieu « de briser l'orgueil et le fanatisme musulmans, » ce qui est le conseil que donne M. Brant pour

¹ Recueil anglais, p. 86, n^o 102.

prévenir le retour des massacres ¹, celle-là les a soutenus et encouragés depuis plusieurs années. Assurément elle ne croyait pas que ses encouragements amèneraient d'aussi affreuses catastrophes. Mais quoi ! il est arrivé à la politique anglaise ce qui, selon lord Dufferin, est arrivé à la politique turque. Celle-ci, voyant les chrétiens grandir et prévaloir, a voulu les contenir et les réprimer à l'aide des Druses. *Le jeu a été forcé.*

Je conçois fort bien toutes les rivalités nationales ; mais il faut prendre garde aux instruments que l'on prend. Quand sir H. Bulwer prescrit aux agents anglais de soutenir la prépondérance musulmane, il est fort à son aise : il parle à des hommes éclairés et humains ; mais quand ces instructions sont traduites dans les langues et dans les passions du pays, Dieu sait comment elles sont entendues, Dieu sait quel effet elles produisent !

¹ Recueil anglais, p. 133, n° 138.

Nous pouvons en Europe nous laisser aller sans trop d'inconvénient à nos jalousies nationales, nous pouvons de prince à prince et de peuple à peuple nous faire des noirceurs qui ne dépassent pas la limite des méchancetés civilisées ; mais prenons garde de transporter nos noirceurs diplomatiques d'Europe en Asie. Elles s'aigrissent et s'enveniment sous ce nouveau ciel. Combattez l'influence française, dit sir H. Bulwer aux consuls anglais ; quoi de plus simple et de plus permis ? A Rasheya, Mohammed-en-Nazar croit que la meilleure manière « de diminuer l'influence française est de diminuer le nombre des chrétiens : » aussi il en tue et en massacre le plus qu'il peut ; puis il irait volontiers,

Leurs têtes à la main, demandant son salaire,

et il s'étonne que « le gouvernement anglais ne soit pas extrêmement content de ce qu'il a fait. » Mohammed-en-Nazar se plaint aujourd'hui, j'en suis sûr, de la déloyauté de l'Angleterre.

V

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de la prétention qu'a la Porte Ottomane, dans sa note du 27 juillet 1860, de considérer l'expédition de Syrie comme « une sorte d'atteinte aux droits de souveraineté du sultan. »

La Porte Ottomane a toujours l'air de croire que lorsqu'elle est entrée dans le droit public européen par le traité de Paris de 1856, elle y est entrée sans conditions, avec sa vieille souveraineté, telle que l'avaient faite les conquêtes de la barbarie sur la civilisation, de l'Asie sur l'Europe. C'est une grave erreur. Entre 1453 et 1861, entre Mahomet II et le sultan actuel Abdul-Azis, il y a une grande différence. Mahomet II était un conquérant barbare ; Abdul-Azis est depuis 1856 un souverain européen. Cependant il ne faut pas s'imaginer que l'Europe ait accordé un pareil

titre et une pareille garantie au sultan sans lui imposer en même temps des obligations. On ne peut pas en douter un instant, dès qu'on lit les protocoles du congrès de Paris en 1856. Ainsi lorsque, dans la séance du 8 février 1856, M. le comte Walewski déclare qu'il y a lieu « de constater l'entrée de la Turquie dans le droit public européen, les plénipotentiaires reconnaissent qu'il importe de constater ce fait nouveau par une stipulation particulière insérée au traité général ¹. » Or cette stipulation particulière, qui est la condition et la reconnaissance du fait nouveau, est, ne l'oublions pas, la quatrième des propositions adoptées à Vienne comme bases et comme préliminaires essentiels de la paix. Cette quatrième proposition est ainsi conçue : « Les immunités des sujets raïas de la Porte seront consacrées, sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du sultan. Des

¹ Congrès de Paris, protocole de la première séance.

délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer¹. » Cette proposition de Vienne est devenue l'article 9 du traité de Paris, c'est-à-dire l'article qui, d'une part, donne acte au sultan « *de la communication qu'il a faite aux puissances européennes du firman* » qui consacre et établit les droits religieux et politiques des sujets chrétiens de la Turquie, et qui, d'autre part, « *constate la haute valeur de cette communication*. » Et remarquons bien que ce n'est pas du hatt-humayoun que les puissances contractantes constatent la haute valeur ; *c'est de la communication*, parce que c'est par cette communication internationale que les droits religieux et politiques des sujets chrétiens de la Turquie sont garantis dans le traité de Paris.

¹ Congrès de Paris, protocole de la première séance.

Cette garantie européenne des droits religieux et politiques des sujets chrétiens de la Turquie est la condition *sine quâ non* de l'entrée de la Porte Ottomane dans le droit public européen. Si la Porte Ottomane avait encore le droit de laisser égorger ou opprimer ses sujets chrétiens, comme autrefois, sans que l'Europe eût rien à dire, la Porte Ottomane ne serait point une puissance européenne ; elle serait encore une puissance asiatique ; elle serait en 1453, au lieu d'être en 1856. L'exécution loyale et ferme du hatt-humayoun est une question internationale : l'Europe a le droit de réclamer cette exécution loyale et sincère, car sans cela où serait *la haute valeur de la communication* qui lui a été faite ? Le hatt-humayoun communiqué ne doit-il valoir que ce qu'il vaudrait, s'il n'avait pas été communiqué ?

L'Europe au surplus, dans la convention même qui a autorisé l'expédition de Syrie, l'Europe a montré de quelle manière elle en-

tendait la communication du hatt-humayoun de 1856. Elle a reconnu dans le protocole des conférences de 1860 (séance du 3 août 1860) que les événements de Syrie étaient une des questions qui touchaient à l'exécution loyale et sincère du hatt-humayoun, c'est-à-dire au droit le plus essentiel des chrétiens, à celui de n'être pas tués parce qu'ils sont chrétiens. C'est dans cet esprit que les plénipotentiaires, dans cette séance du 3 août 1860, « ne peuvent s'empêcher, en rappelant ici les actes émanés du sultan, dont l'article 9 du traité du 30 mai 1856 a constaté la haute valeur, d'exprimer le prix que leurs cours respectives attachent à ce que, conformément aux promesses solennelles de la Sublime-Porte, il soit pris des mesures administratives sérieuses pour l'amélioration du sort des populations chrétiennes de tout rite de l'empire ottoman¹. »

¹ Protocole de la conférence de Paris, 3 août 1860.
—L'explication que nous donnons du protocole du

En quoi donc l'intervention de l'Europe en Syrie peut-elle être considérée « comme une sorte d'atteinte aux droits de souveraineté du sultan, » ainsi que le dit la note turque du 27 juillet 1860 ? L'Europe a agi dans les limites et selon l'esprit du traité de 1856 ; elle a pratiqué l'article 9 de ce traité comme on doit le pratiquer. C'est dans cette vue qu'elle a autorisé l'expédition française ; c'est dans la même vue qu'elle pourrait autoriser une seconde expédition, si les droits religieux et politiques des chrétiens étaient de nouveau outrageuse-

3 août 1860 est confirmée par les paroles de M. Thouvenel : « J'ai proposé à l'ambassadeur d'Angleterre de signer avec tous les représentants un protocole qui, déterminant le véritable caractère de l'intervention, témoignerait de leur vœu de voir la Porte se conformer aux promesses dont le congrès de Paris avait déjà constaté la haute valeur. Cette déclaration, qui se rattacherait en réalité aux arrangements pris en 1856, deviendrait en quelque sorte une garantie pour la Turquie et serait en même temps un gage de la sollicitude de tous les gouvernements indistinctement pour le maintien de la paix comme pour la situation des sujets chrétiens du sultan. » — *Documents diplomatiques français*, p. 213. Lettre du ministre des affaires étrangères à M. le comte de Persigny, 1^{er} août 1860.

ment violés et détruits, en dépit de l'article 9 du traité de 1856. Nous reconnaissons que ces interventions européennes ne peuvent pas se faire sans le consentement de la Porte Ottomane. Il s'agit seulement de l'obtenir. Il est vrai que c'est à Londres qu'il faut le demander.

Pourrait-on s'en passer?—Non, selon moi, dans les cas qui résultent de l'article 9 du traité de 1856, car là l'Europe, je le crois, doit agir collectivement;—oui, dans les cas qui résultent de l'article 8 du même traité, c'est-à-dire « s'il survenait entre la Sublime-Porte et l'une ou plusieurs des autres puissances un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations. » Dans ce cas, « la Sublime-Porte et chacune de ces puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par leur action médiatrice. » Ainsi les griefs particuliers des puissances européennes contre la Turquie sont réservés;

seulement, avant l'emploi de la force pour obtenir la réparation des griefs, il doit y avoir un préliminaire de conciliation.

La question que je viens de soulever par ces derniers mots ne pourrait avoir d'importance que si la Porte Ottomane refusait à la France et à la Russie la réparation des griefs qu'ont ces deux puissances à propos des massacres de Damas. On n'a point oublié en effet que le consulat français à Damas a été pillé et que des missionnaires français ont été massacrés sous notre drapeau, qui a été insulté. Le vice-consulat russe à Damas a été aussi détruit, et le drogman a été tué. Nous voyons que ces griefs particuliers ont été réservés par les commissaires français et russes dans la première séance de la commission internationale à Beyrouth¹. Tant que la France a été chargée par l'Europe d'exercer une action commune en Syrie, elle a dû mettre de côté ses réclama-

¹ Recueil des papiers anglais, p. 170, n° 163.

tions particulières ; mais aujourd'hui que l'action commune a cessé, aujourd'hui que la Turquie a voulu être indépendante de tout appui français, il est juste qu'en reprenant toute la liberté de sa souveraineté, elle en reprenne aussi les obligations. Il est juste que la France et la Russie poursuivent la réparation de leurs griefs particuliers, que notre drapeau n'ait point été insulté et nos missionnaires massacrés impunément. Nous avons d'abord été sincèrement et gratuitement secourables. La Turquie ne veut plus que nous le soyons. Eh bien ! maintenant soyons justes, même envers nous. Dans le cas impossible à prévoir où la Turquie refuserait d'accorder à la France et à la Russie la réparation qu'elles ont droit de demander, ce serait le cas prévu par l'article 8 du traité de 1836 de l'emploi de la force, après essai de conciliation.

CHAPITRE DEUXIÈME

I

Commission internationale de Beyrouth. — Ses délibérations sur les deux points principaux : la punition des coupables, l'indemnité due aux familles des victimes.

On sait qu'outre l'expédition française l'Europe envoya en Syrie une commission internationale, « chargée ¹ de rechercher les circonstances qui ont amené les derniers conflits, de déterminer la part de responsabilité des chefs

¹ Dépêche de M. Thouvenel à M. de Persigny, documents anglais, p. 45, n° 66.

de l'insurrection et des agents de l'administration locale, ainsi que les réparations dues aux victimes, et enfin d'étudier, pour les soumettre à l'approbation des gouvernements et de la Porte, les dispositions qui pourraient être adoptées pour conjurer de nouveaux malheurs. »

Cette commission internationale, qui accompagnait l'expédition française, était une intervention diplomatique de l'Europe à côté de l'intervention militaire, et elle ne plaisait pas plus que celle-ci au gouvernement du sultan. Aussi la Turquie a-t-elle eu l'habileté d'éluder les effets de l'une et de l'autre. Elle a eu, pour éluder les effets de l'intervention militaire, l'aide de l'Angleterre ; mais elle a éludé toute seule l'intervention diplomatique, et cela fait honneur à son adresse. Je reconnais que les rivalités des puissances européennes ont aidé à l'habileté de la Porte Ottomane, et que l'impuissance de l'Occident, quand il veut exercer une action collective sur

l'Orient, a éclaté à Beyrouth comme partout ailleurs ; mais sans vouloir rechercher ici toutes les causes, il faut avouer que l'intervention diplomatique de la commission internationale n'a pas produit pour l'avenir de la Syrie plus d'effets que l'intervention militaire.

La commission de Syrie avait deux missions différentes, une mission de répression et une mission de réparation ; elle devait coopérer par ses recherches à la punition des auteurs des massacres et aux dédommagements dus aux victimes. Voyons d'abord ses délibérations touchant les justices à faire.

La commission ne pouvait pas juger par elle-même ; mais elle devait surveiller la manière dont le commissaire extraordinaire de la Porte administrerait la justice. Ce rapprochement ou plutôt ce conflit obligatoire entre les idées de la justice turque et celles de la justice européenne est un curieux sujet d'études. Soit dans la sévérité, soit dans la douceur, il est rare que la commission européenne

et le commissaire turc s'accordent un instant. Évidemment ils ne se font pas la même idée de la justice. Quand Fuad-Pacha est à Damas, ce qui l'occupe surtout, si nous en croyons la dépêche de M. Fraser à lord John Russell ¹, c'est de « savoir le minimum de condamnations qu'il faudrait à l'Europe pour qu'elle se tînt satisfaite. » Un justicier européen chercherait combien il y a de coupables à punir ; le justicier turc s'inquiète du nombre de têtes qu'il faut couper pour contenter l'Europe, et cela de sa part n'est pas cruauté, c'est hâte d'en finir avec les réclamations de l'Occident. Il désire savoir le plus tôt possible le chiffre des condamnations à prononcer, pensant qu'une fois la dette de sang payée, il ne sera plus question de rien. Quant à se soucier si le sang qu'il y aura à verser sera le sang des coupables du massacre de Damas ou de coupables d'autres crimes, ce

Documents anglais, p. 92, n° 106.

sont là des scrupules et des difficultés que ne connaît pas un justicier turc. Aussi le major Fraser écrit à lord John Russell, le 21 septembre 1860, que « l'on vient de pendre neuf criminels condamnés depuis longtemps pour meurtres, et qui, par une raison quelconque, avaient été jusque-là gardés en prison, gens du reste de la lie du peuple, » et qui certes n'avaient pris aucune part aux massacres de Damas ¹, puisque pendant ce temps-là ils étaient en prison. Pourquoi donc a-t-on enfin exécuté ces criminels oubliés dans les prisons? Pour faire nombre, pour grossir le chiffre des condamnations qu'il s'agit de présenter à l'Europe.

Quand la justice européenne frappe un coupable, elle ne vise pas seulement à la punition du coupable, elle vise surtout à l'exemple, afin d'intimider les méchants. A Damas, Fuad-Pacha fait exécuter secrètement Ach-

¹ Documents anglais, p. 153, n° 148.

met-Pacha, coupable d'avoir laissé faire les massacres. M. Fraser se plaint de cette exécution secrète. « Il en est résulté, dit-il¹, que le peuple à Damas ne veut pas croire qu'Achmet-Pacha ait été réellement exécuté, et que le bruit court qu'après un certain semblant de fusillade, Fuad-Pacha a emmené à Beyrouth Achmet, le soir même de cette exécution simulée. » Le commissaire ottoman a voulu sans doute empêcher une émeute musulmane ou ménager la fierté des mahométans en déroband la mort d'Achmet-Pacha aux yeux des Damasquins. Cela fait qu'ils n'y ont point cru, et que l'inviolabilité, c'est-à-dire l'impunité des musulmans, est encore à Damas l'idée dominante, idée pernicieuse à la vie et à l'honneur des chrétiens.

Cette contradiction essentielle entre les idées de la justice européenne et celles de la justice turque éclate à chaque instant et dans

¹ Documents anglais, p. 152.

les moindres occasions. Ainsi, dans une séance de la commission internationale de Beyrouth, le commissaire prussien, M. de Rehues, interpelle Abro-Effendi, le secrétaire et le délégué de Fuad-Pacha, « sur la question de savoir pourquoi l'on exige des habitants de certaines localités des quittances définitives en échange des sommes à-compte qui leur sont allouées par les comités d'évaluation¹. Abro-Effendi répond que les sommes ainsi allouées ne sont pas même des à-compte sur le montant des indemnités, mais seulement des secours. Quant aux quittances exigées des habitants, il nie que ce soient des quittances définitives et assure que ce sont de simples récépissés... M. de Rehues maintient son assertion relativement aux quittances exigées des habitants, et que ceux-ci souscrivent par ignorance de l'avenir et pour ne pas être privés d'une indemnité même insuffisante. Abro-

¹ Il s'agit des comités chargés d'apprécier les dommages et de donner des secours.

Effendi demande les noms de ceux qui ont souscrit de pareilles quittances ; mais le commissaire prussien ne croit pas pour le moment devoir les faire connaître ¹. » Un justicier européen demanderait le nom de ceux qui ont fait signer ces quittances abusives ; le justicier turc demande les noms de ceux qui les ont signées, qui se sont plaints ensuite et qui ont donné à la commission internationale un motif de réclamer.

Abro-Effendi, le secrétaire et le délégué de Fuad-Pacha, a dans la commission internationale de Beyrouth un rôle curieux à observer. C'est lui qui est chargé d'éluder les questions, de nier les mauvais cas, d'échapper aux réclamations pressantes de la commission, de tergiverser, d'équivoquer, d'ajourner. Il joue ce rôle avec persévérance, mais il le joue en subalterne, sans aisance, sans hardiesse. L'homme vraiment habile à éluder les instan-

¹ Documents anglais, p. 204 et 205, n° 182.

ces de la commission, c'est Fuad-Pacha. Il est tantôt adroit et rusé, tantôt fier et obstiné; parfois même il est de bonne foi, ce qui fait qu'il peut encore mentir avec succès, ce que Abro-Effendi ne peut plus faire. Enfin, à mesure que les délibérations de la commission se compliquent par le développement des rivalités européennes, Fuad-Pacha se sert avec beaucoup de finesse de ces rivalités, et finit par réduire la commission internationale à l'impuissance. Je ne sais pas quelle récompense Fuad-Pacha obtiendra de la Porte Ottomane pour les succès qu'il a obtenus contre l'intervention européenne. Lord Dufferin voulait en faire un vice-roi de Syrie. Ce projet, qu'adoptait lord John Russell, a irrité la Porte et excité contre Fuad une jalousie qui pourra lui nuire. Ce qui est certain, c'est que son délégué Abro-Effendi, qui avait été sur les rangs pour être nommé gouverneur chrétien du Liban, s'est vu préférer Daoud-Effendi. La Porte n'a pas voulu avoir dans le Liban un homme

de Fuad-Pacha; elle a envoyé un fonctionnaire de Constantinople. Voilà le pauvre Abro-Effendi mal récompensé de son zèle.

Quels sont les deux points sur lesquels Fuad-Pacha a réduit la commission internationale à l'inefficacité? La commission voulait avoir une part de contrôle et de redressement dans les jugements rendus contre les coupables des massacres; elle ne l'a eue qu'à peine. Elle voulait coopérer à la fixation de l'indemnité qu'il y avait lieu d'accorder aux chrétiens; c'est la Porte qui a fixé seule à Constantinople cette indemnité.

Je ne veux pas rechercher dans les diverses correspondances qui sont arrivées de Beyrouth pendant l'hiver de 1860-1861 quels étaient les procédés et les allures du tribunal extraordinaire turc siégeant à Beyrouth pour juger les auteurs des massacres de Syrie¹; je me

¹ Voici, pour ne citer que deux exemples, comment les choses se passaient à Mockhtarrah, où siégeait le tribunal turc chargé surtout de juger les Druses

borne aux témoignages de la commission internationale. Dès la première séance, le commissaire français, M. Béclard, demande si le colonel Hosni-bek, membre du tribunal extraordinaire de Beyrouth chargé de juger

accusés de meurtre : Une femme de Djezzin, qui avait vu de ses propres yeux son fils tué et coupé en morceaux par un Druse qu'elle connaissait parfaitement, vient signaler le meurtrier parmi les accusés.

«—Reconnais-tu positivement cet homme? demande le juge.

« Le tremblement nerveux qui s'est emparé de cette pauvre femme à l'aspect de l'assassin, la fixité effrayante du regard qu'elle lui jette, répondent encore plus haut que ses affirmations entrecoupées de sanglots.

« Le président reprend : L'as-tu vu tuer ton fils? —R. Oui.

« D. L'a-t-il tué d'un coup de feu?—R. Non.

« D. C'est donc avec un couteau?—R. Oui.

« D. Ou avec un cangiar?—R. Oui, avec un cangiar.

« D. Ne serait-ce pas plutôt avec un sabre ou une hache?—R. Un sabre ou une hache...

« LE JUGE, sévèrement : Femme, ne mens pas devant la justice. Tes réponses ne concordent pas. As-tu vu, oui ou non, couper ton fils en morceaux, et l'assassin coupait-il avec un couteau, un cangiar, un sabre ou une hache?

« LA FEMME (comme se réveillant en sursaut) : Allah ! Allah ! que me demandes-tu, à moi, sa mère !

Khourshid-Pacha, gouverneur de Beyrouth pendant les massacres de Syrie, est le même officier qui commandait la garnison de Baalbek. Sur la réponse affirmative d'Abro-Effendi, qui assure d'ailleurs n'avoir pas connaissance des antécédents de Hosni-bek, le commissaire français fait observer que la présence de cet

Ce que j'ai vu, c'est mon fils, mon pauvre enfant, tué, haché, martyrisé vivant, et mort par cet homme et avec du fer... du fer!

« LE JUGE : Appelez les témoins.

« Les témoins sont presque tous les survivants du village, qu'une pensée commune de défense ou de fuite avait groupés sur le lieu de l'assassinat, qui tous ont assisté à l'assassinat et reconnaissent l'assassin. Mais le juge leur pose successivement des questions de détail dans le genre de celles qui précèdent.

« Sont-ils bien sûrs si le meurtrier était armé d'un couteau ou de tout autre instrument analogue ? Peuvent-ils donner le signalement exact de cet instrument ? Ont-ils vu l'enfant tué du coup, ou bien coupé de son vivant en morceaux ? Quel a été le premier morceau ? etc., etc. Les uns répondent naïvement, les autres s'indignent ; tous font observer en substance que chacun était en ce moment-là trop occupé de lui-même ou des siens pour analyser les détails du meurtre. Ce qu'ils ont vu, bien vu, c'est la victime tombant sous les coups répétés du meurtrier.

« Après quoi le tribunal, considérant que les té-

officier, contre lequel il existe des charges très-graves à propos de sa conduite à Baalbek, que sa présence, dit-il, dans le tribunal extraordinaire de Beyrouth est au moins étrange¹. Ainsi le premier soin de la commission internationale est d'empêcher que le tribunal de Beyrouth ne soit composé des complices des accusés.

moignages à charge manquent de précision, renvoie l'accusé des fins de la plainte.

« Sur cet incident, les habitants de Djezzin, qu'on avait contraints, comme ceux des autres villages voisins, de venir se porter accusateurs, ont quitté en masse Mockhtarah.

« L'un des assassins de Deïr-el-Kamar en a été quitte à aussi bon marché. Il s'agit cette fois d'un chrétien tué d'un coup de feu. De nombreux témoins ont vu l'accusé tirer sur la victime, et celle-ci tomber.

« LE JUGE : Mais l'avez-vous vu coucher en joue ?
—R. Oui.

« D. Mais avez-vous vu charger l'arme ?—R. Non.

« D. Mais alors, comment pouvez-vous savoir si l'arme était chargée à poudre ou à balle?... Et si elle était chargée, par hasard, à poudre, comment pourriez-vous admettre que le coup ait donné la mort ?—Nouvel acquittement. »

(Voir le journal *la Presse*, 2 février 1861.)

¹ Documents anglais, p. 170, n° 163.

Le droit de surveillance et de contrôle sur les actes du tribunal extraordinaire de Beyrouth que revendique la commission est sans cesse contesté, et de plus fort difficile à exercer. Fuad-Pacha déclare, il est vrai, par la bouche de son délégué Abro-Effendi, que les membres de la commission peuvent assister aux séances du tribunal; mais il ajoute en même temps que les étrangers de distinction pourront également y assister, de telle sorte qu'il y a lieu de douter si les membres de la commission internationale assistent aux séances du tribunal en vertu de leur droit, ou seulement par courtoisie et à titre d'étrangers de distinction.

La commission internationale avait bien raison de vouloir connaître ce qui se passait dans le tribunal extraordinaire de Beyrouth. C'était un parti pris dans ce tribunal d'absoudre les officiers et les fonctionnaires turcs qui y étaient traduits comme ayant fait ou laissé faire les massacres de Syrie, ou de

ne les condamner qu'à des peines illusoires. D'un autre côté, c'était une conviction arrêtée et persévérante dans l'esprit des membres de la commission internationale que les Turcs étaient les principaux coupables des massacres de Syrie, et qu'ils étaient sur ce point plus coupables que les Druses eux-mêmes. Les Druses avaient fait le mal, poussés par les haines de la guerre civile; les Turcs avaient fait et laissé faire les massacres par politique ottomane et par fanatisme musulman. Le tribunal extraordinaire de Beyrouth ne demandait pas mieux que de condamner sévèrement les Druses, et surtout les plus riches et les plus puissants parmi les Druses; cela rentrait dans le vieux plan de la politique ottomane de frapper les Maronites par les Druses, et de frapper ensuite les Druses comme meurtriers des Maronites. La majorité de la commission internationale ne demandait pas mieux non plus que de voir punir sévèrement les Druses, qui étaient les meur-

triers ; mais elle ne pouvait pas supporter de voir absoudre les Turcs, qui étaient les instigateurs des meurtriers. De là une lutte perpétuelle de la commission internationale avec le tribunal de Beyrouth, ou plutôt avec Fuad-Pacha et Abro-Effendi, qui soutiennent le tribunal qu'ils dirigent.

Fuad-Pacha, au commencement, avait voulu être sévère contre les Turcs qui avaient pris part aux massacres par leurs actes ou par leur connivence. A Damas, il avait fait condamner et fait exécuter Achmet-Pacha ; à Beyrouth, pressé, il est vrai, par les sommations de l'amiral anglais Martin, il avait fait traduire Khourshid-Pacha devant le tribunal extraordinaire de cette ville. Il avait écarté du nombre des juges de ce tribunal le colonel Hosni-bek, qui aurait dû figurer au nombre des accusés ; mais bientôt Fuad-Pacha avait été averti de Constantinople d'avoir moins de zèle pour la justice comme l'entendaient les Européens.

« J'ai des raisons de croire, écrit lord Dufferin

à sir Henri Bulwer, le 18 janvier 1861, que Fuad-Pacha reçoit de la Porte des instructions dans un sens opposé à la conduite qu'il s'était prescrite, et que l'entreprise d'acquitter Khourshid-Pacha et les autres Turcs, aux dépens de la vie de trente cheiks druses, a été inspirée par Constantinople¹. » Le gouvernement anglais ne s'accommode point de ces intrigues contre la justice : il ne demande pas, il est vrai, que Khourshid-Pacha, que le tribunal de Beyrouth n'a condamné qu'à la détention, soit condamné à mort sur les représentations de la commission internationale; mais il demande, « si la vie de Khourshid-Pacha a été épargnée, que sa détention au moins soit rigoureuse et non indulgente, que sa peine soit une réalité, et non un masque destiné à couvrir une confiance récente et un avancement prochain². »

Je reconnais dans cette lettre le style pé-

¹ Documents anglais, p. 363, n° 276.

² Lettre de lord John Russell à lord Dufferin, p. 462, n° 366.

remptoire du gouvernement anglais, qui ne ménage guère ceux même qu'il soutient, et dont le patronage est aussi dur qu'il est efficace. D'où vient donc qu'avec l'appui de cette volonté anglaise, la justice contre les officiers turcs n'a pas pu prévaloir à Beyrouth ? Hélas ! le gouvernement anglais, qui ne voulait pas que la Porte défendît contre la justice ses officiers et ses fonctionnaires, avait aussi ses protégés devant le tribunal de Beyrouth : c'étaient les Druses. Il était sévère pour les Turcs et indulgent pour les Druses. En cela, il croyait être juste, et il l'était jusqu'à un certain point, car il savait bien qu'en défendant les Druses, ce n'était pas contre la justice, mais contre la politique et l'intrigue turques qu'il les défendait. Cependant, comme les Druses se réclamaient depuis longtemps déjà de la protection de l'Angleterre, comme ils faisaient en Syrie le parti anglais, lord Dufferin, en plaidant pour les Druses, semblait plaider pour l'intérêt anglais, et cela affaiblis-

sait l'autorité de ses réclamations contre les Turcs. Il fallait s'accorder dans la sévérité contre les Turcs et contre les Druses, c'était la vraie justice, ou bien s'accorder dans l'indulgence pour les uns et pour les autres, c'eût été la vraie iniquité. L'Angleterre ne voulait ni cette vraie iniquité ni cette vraie justice.

Il y avait, par exemple, un cheik druse, Saïd-bey-Djumblat, qui était le protégé et le partisan déclaré de l'Angleterre. Il avait pris part aux massacres par sa connivence ; et comme il était fort riche et fort puissant, qu'il excitait la jalousie de la Porte et la convoitise de ses fonctionnaires, qu'il y avait là tout ensemble une grande influence à détruire et une grande confiscation à faire, le tribunal de Beyrouth l'avait condamné à mort. Lord Dufferin avait souvent défendu Saïd-bey-Djumblat dans la commission internationale, sans, ce me semble, avoir pu convaincre ses collègues d'autre chose, sinon que Saïd-bey-Djumblat n'était pas plus coupable que beaucoup d'officiers turcs ac-

quittés par le tribunal de Beyrouth. Lord Dufferin ne l'abandonna pas une fois condamné à mort, le ministère anglais non plus, et il y a dans le *blue book* deux dépêches de lord John Russell : l'une à lord Dufferin pour lui prescrire « d'insister auprès de Euad-Pacha afin que Saïd-bey-Djumblat ne soit pas exécuté, » l'autre à sir Henri Bulwer pour lui enjoindre « de faire une communication dans le même sens à la Porte Ottomane¹. » Je ne blâme point l'Angleterre de défendre énergiquement ses protégés quand elle les croit condamnés outre mesure ; mais je m'explique comment sa volonté d'être juste contre les Turcs s'est trouvée affaiblie par son désir d'être secourable aux Druses².

Depuis le commencement de ses délibérations jusqu'à la fin, la commission internationale de Beyrouth n'a pas hésité un instant

¹ Documents anglais, p. 422 et 423, nos 329 et 330.

² Saï-bey-Djumblat n'a pas été exécuté : par transaction, il est mort dans sa prison, à Beyrouth.

à déclarer que les officiers et les fonctionnaires turcs étaient les principaux coupables des massacres de Syrie, et le 23 février 1861 quatre commissaires sur cinq¹ ont signé l'acte suivant : « Les soussignés, après avoir pris connaissance des pièces du procès des fonctionnaires ottomans et des cheiks druses détenus à Beyrouth, croient devoir se borner à constater : que de ces pièces il ne résulte aucune circonstance atténuante de nature à établir avec certitude que les fonctionnaires et officiers ottomans ne sont pas responsables en principe des événements qui ont ensanglanté la montagne et amené le massacre de six mille chrétiens. Dans la pensée des quatre commissaires de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, cette responsabilité continue, ils ont regret à le dire, à peser sur les agents de

¹ Les quatre signataires sont M. Béclard, commissaire français, lord Dufferin, commissaire anglais, M. de Rehfues, commissaire prussien, M. Novikow, commissaire russe.

l'autorité ottomane au moins autant que sur les plus coupables des chefs druses, et la différence des châtiments infligés aux uns et aux autres ne trouve pas, à leurs yeux, une justification suffisante dans les pièces du procès soumises à leur examen. En conséquence les soussignés ont l'honneur d'inviter Son Excellence Fuad-Pacha à suppléer par sa propre initiative et dans le légitime exercice des pleins pouvoirs dont il est muni, en consultant à la fois les inspirations de sa conscience et les nécessités aussi impérieuses qu'urgentes de la justice, à ce qu'il y a d'incomplet dans l'instruction et d'inéquitable dans les sentences du tribunal de Beyrouth, et à terminer le plus promptement possible cette œuvre de répression, dont les lenteurs ont entravé depuis six mois le rétablissement de l'ordre dans le Liban¹. »

J'ai voulu citer cet acte solennel des com-

¹ Documents anglais, p. 450, n° 351.

missaires internationaux de Beyrouth, parce que cet acte est, pour ainsi dire, le verdict de l'Europe sur les événements de la Syrie. Qu'on ne dise plus que la Turquie n'est accusée que par des écrivains de mauvaise humeur, qui n'ont point de caractère officiel, qui n'ont pas étudié les questions sur les lieux, ou qui n'ont pas eu sous les yeux les pièces du procès. Voilà les commissaires européens réunis à Beyrouth, au nom de l'Europe, qui ont tout connu et tout examiné; ils déclarent que ce sont les Turcs qui sont responsables des massacres de Syrie, qu'ils sont aussi coupables au moins que les Druses qui ont pris part aux meurtres, et que le tribunal turc de Beyrouth n'a songé qu'à acquitter ces Turcs coupables ou à les frapper de peines illusoires. Ce verdict solennel de l'Europe est un grand fait moral; c'est la conclusion que l'histoire doit adopter, c'est la vérité qui doit rester dans la conscience européenne. Les massacres de la Syrie sont, comme ceux de Djedda, à la

charge de la Turquie, et j'ajoute que, de même que Namik-Pacha, qui avait laissé faire les massacres de Djedda, vient d'être nommé ministre de la guerre, on verra sans doute d'ici à quelques mois Khourshid-Pacha, que le tribunal de Beyrouth a condamné à la détention pour sa connivence dans les massacres de Syrie, gracié et récompensé, afin de vérifier le mot de lord John Russell sur cette condamnation qui « masque une confiance récente et un avancement prochain. »

J'ai insisté à dessein sur l'importance morale de la déclaration des commissaires européens de Beyrouth, parce qu'elle n'a pas eu d'autre importance, et qu'il faut qu'elle vaille au moins pour l'histoire, n'ayant malheureusement pu valoir ailleurs. La commission, qui était d'accord sur la culpabilité des Turcs, était divisée sur celle des Druses. Il y avait des membres qui approuvaient comme justes les condamnations prononcées contre les Druses; d'autres les trouvaient trop sévères.

Fuad-Pacha se servit avec habileté de cette division sur un point pour ne pas tenir compte de l'accord sur les autres, et il déclara qu'en présence des dissentiments qui s'étaient manifestés, il lui était impossible de rien changer aux sentences du tribunal de Beyrouth, et qu'il en référerait pour l'exécution à la décision de la Porte Ottomane ¹. La commission internationale, qui sentait bien que Fuad-Pacha se servait de ses divisions et de ses rivalités pour annuler son autorité, fit encore un effort pour s'entendre et se mettre d'accord. L'effort fut inutile, et alors Fuad-Pacha, devenu le maître de la situation, exposa « que dans l'état de la question, un tribunal ayant rendu régulièrement des sentences, il n'avait, quant à lui, comme représentant du pouvoir exécutif, qu'à les confirmer tant pour les chefs druses que pour les fonctionnaires et officiers

¹ Documents anglais, p. 502, n^o 375. Vingt-troisième séance de la commission internationale, 28 février 1861.

ottomans ; mais que, eu égard à la divergence d'opinions qui s'était manifestée dans la commission, il ajournerait toute autre mesure ultérieure jusqu'à ce qu'il eût reçu sur l'ensemble de la question les ordres de son gouvernement. C'est là, disait-il, la seule issue qui s'offrait à lui pour résoudre cette difficulté. Toutefois il réclamait encore à ce sujet l'avis de la commission¹. »

En demandant encore l'avis de la commission, Fuad-Pacha me semblait dans cette séance du 2 mars abuser de son triomphe. Quel avis en effet demander à des gens qui ne peuvent pas s'entendre ? Aussi la commission se hâta de conclure en disant qu'elle n'avait plus d'avis à donner.

Ne dissimulons rien. La commission s'était attiré cet échec par ses divisions, et l'échec était grand : il l'était pour la commission, qui, chargée par l'Europe « de déterminer la part

¹ Documents anglais, p. 507, n° 375. Vingt-quatrième séance de la commission, 2 mars 1861.

de responsabilité des chefs de l'insurrection et des agents de l'administration locale, » n'avait pas pu faire punir ceux qu'elle trouvait coupables presque unanimement, parce qu'elle n'avait pas pu avoir la même unanimité sur d'autres coupables. L'incertitude sur quelques-uns avait servi à l'impunité de presque tous. La commission, qui au commencement semblait exercer un pouvoir indépendant, avait fini par se trouver impuissante et subordonnée. La décision lui échappait, et Fuad-Pacha la transportait habilement de Beyrouth à Constantinople. L'échec était grand aussi pour la justice, « car, comme le disait très-bien le commissaire français, M. Béclard, dans la séance du 28 février, l'œuvre de la répression est complètement manquée. Nous avons devant nous trois catégories d'accusés : les fonctionnaires et officiers ottomans, les cheiks druses détenus à Beyrouth, les Druses de rang inférieur détenus à Mokhtarah. Si le procès des premiers est ren-

voyé à Constantinople, si la sentence des seconds est confirmée, mais non exécutée sur-le-champ, et si elle est soumise à une sorte de révision déguisée, si enfin la peine des Druses de Mokhtarah est commuée en masse, il n'y a plus aucune répression ¹. »

II

Nous venons de voir l'échec de la commission internationale de Beyrouth dans sa mission extrajudiciaire : voyons si elle a eu meilleur succès dans la mission qu'elle avait reçue « d'apprécier l'étendue des désastres qui ont frappé les populations chrétiennes et de combiner les moyens propres à soulager et à indemniser les victimes ². » Cette œuvre d'humanité et de pitié méritait de réussir, et la commission internationale pouvait d'autant

¹ Documents anglais, p. 502, n° 395.

² *Ibid.*, p. 169, n° 163.

plus se flatter d'un succès sur ce point qu'elle était unanime, et qu'il n'y avait là aucune des rivalités et des divisions qui avaient affaibli son autorité dans l'œuvre de répression.

Le premier soin de la commission devait être d'évaluer les pertes des chrétiens et l'indemnité que devaient payer les musulmans. Le consul de France à Damas, M. Outrey, estimait les pertes des chrétiens à 150 millions de piastres turques, et la commission internationale, à qui ce chiffre d'un peu plus de 30 millions de francs avait été communiqué, « trouvait après examen, dit lord Dufferin ¹, que ce chiffre était vraiment modéré. Fuad-Pacha l'adoptait lui-même comme base de l'indemnité. » Il y avait bien quelques dissentiments sur la manière la plus convenable de lever cette somme. Lord Dufferin avait proposé de lever 64 millions de piastres sur Damas et les localités voisines qui avaient pris

¹ Lettre du 27 février 1861, p 479, n^o 373.

part aux massacres et aux pillages, et cela pendant sept ou neuf mois. Les 86 millions restants devaient être fournis par la Porte Ottomane. « Tout était convenu, dit lord Dufferin, et dès le 26 novembre 1860 Fuad-Pacha avait déclaré qu'il allait écrire à la Porte Ottomane pour lui demander de pourvoir à la portion de l'indemnité restant à sa charge. » Il avait ajouté, il est vrai¹, que « quant au chiffre total de l'impôt et à la fixation définitive du délai dans lequel il serait perçu, il hésitait à prendre une détermination, » et il s'était « borné à donner à la commission l'assurance de son bon vouloir. » Il y avait bien là un peu d'incertitude et d'obscurité. Cependant, comme Fuad-Pacha « avait montré à la commission un projet qui offrait l'avantage d'une répartition juste et équitable², » la commission avait lieu de croire, comme disait

¹ Treizième séance de la commission internationale, p. 292, n° 225.

² *Ibid.*, p. 294.

lord Dufferin, que tout était convenu, quand dans la quinzième séance, le 22 décembre 1860, Fuad-Pacha annonça « qu'il venait de recevoir une dépêche officielle par laquelle il était informé que son gouvernement se réservait de décider la manière dont les indemnités seraient fixées et payées aux chrétiens, ainsi que la fixation des impôts à prélever pour les indemnités¹. »

Ainsi la commission internationale se trouvait dépouillée du droit qui lui avait été attribué « d'apprécier l'étendue des désastres qui avaient frappé les populations chrétiennes et de combiner les moyens propres à soulager et à indemniser les victimes. » Ainsi la Porte Ottomane dessaisissait arbitrairement la commission d'une de ses prérogatives et substituait son pouvoir au sien. Les membres de la commission protestèrent unanimement contre cette décision, qui transportait de Beyrouth

¹ Documents anglais, p. 313, n° 229.

à Constantinople le règlement de la question qu'il fallait le plus traiter sur les lieux. Qu'a produit cette protestation de la commission? Rien. Mais qu'a produit la décision prise par la Porte Ottomane? La lettre de lord Dufferin à sir Henri Bulwer, en date du 27 février 1864, l'expose douloureusement. « L'effet de cette intervention du gouvernement central a été pernicieux. J'ai déjà informé Votre Excellence qu'il y a dans l'esprit des populations chrétiennes de Syrie la conviction arrêtée que les désastres qui les ont frappées dernièrement ont été autorisés par la Porte. Le seul moyen pour Fuad-Pacha d'ébranler cette conviction était d'aborder hardiment et promptement l'œuvre de la réparation. » Il fallait donc frapper Damas d'un impôt pénal et se servir de cet impôt pour indemniser sans délai les chrétiens. En voulant tout régler de Constantinople, tout s'est trouvé arrêté, excepté les malheurs et les défiances des chrétiens, qui n'ont fait que s'accroître. « Depuis sept mois

passés, il n'a rien été fait pour rétablir les pauvres chrétiens de Damas dans leurs maisons. Leur quartier est encore ce qu'il était le lendemain des massacres. La plupart des habitants de ce quartier sont à Beyrouth, et le petit nombre de ceux qui languissent à Damas dans l'asile sinistre des maisons musulmanes, où ils ont été entassés dans le premier moment, arrivent chaque jour à Beyrouth, à mesure que les routes sont ouvertes, refusant, non sans raison, de rester plus longtemps dans une ville où ils ne peuvent point avoir de maisons à eux, où ils n'ont aucun moyen de gagner leur vie, et où les rations quotidiennes que le gouvernement a dû leur fournir pendant l'hiver sont arriérées de trente ou quarante jours... Si Fuad-Pacha avait été mis à même de commencer de bonne foi l'œuvre de la réparation à Damas, s'il avait été généralement connu que la question de l'indemnité avait été réglée de manière à satisfaire la commission européenne, et que la Porte, dans sa

sollicitude pour ses sujets chrétiens, était disposée à presser avec un certain degré de rigueur leurs persécuteurs musulmans, la situation du gouvernement ottoman serait en ce moment bien moins désavantageuse, et nous, qui entreprenons sincèrement de l'aider dans ses efforts, nous serions plus capables de combattre avec succès les efforts de ceux qui n'ont d'autre intention que de déprécier tout ce qu'il fait ¹. »

¹ Documents anglais, p. 480, n° 373.

La *Gazette prussienne* (décembre 1860) contenait un rapport du 5 novembre du consul général de Prusse à Beyrouth, sur les victimes des derniers événements de Syrie. Le consul avait reçu l'ordre de recueillir tous les renseignements possibles sur l'étendue des massacres et sur l'état actuel des chrétiens de ces contrées. Il évalue le nombre des chrétiens expulsés de leur domicile à 120,000 au moins.

De la population chrétienne de Damas, qui comptait 25,000 âmes, il en reste à peine quelques milliers, qui, malgré la défense des autorités turques, font tous leurs efforts pour quitter cette ville. Le total des chrétiens massacrés se monte à 14,000. Il faut ajouter à ces victimes ceux qui sont morts de misère. Leur nombre est au moins de 5,000.

Sur les enfants nouveau-nés, il est mort de faim

La commission avait bien raison de croire que le règlement de l'indemnité n'avait pas été transporté à Constantinople dans l'intérêt des populations chrétiennes de la Syrie. Dans la vingt-cinquième séance de la commission, le 5 mars 1861, Fuad-Pacha fit part à la commission des instructions qu'il avait reçues de

96 pour 100. Parmi les personnes massacrées, il ne se trouve que quelques centaines de femmes et de jeunes filles ; mais à Damas, un grand nombre ont trouvé la mort dans les flammes ou sous les débris de leurs maisons. Sans qu'il règne de maladie épidémique, la mortalité continue à être très-grande parmi les femmes et les enfants. Il y a en ce moment environ 26,000 fugitifs à Beyrouth, 3,000 à Saïda, 2,000 à Tyr, 500 à Tripoli, en tout 31,500.

Ces malheureux ont tout perdu et on leur a même arraché les vêtements qu'ils avaient sur le corps, parce qu'on espérait y trouver de l'or et des bijoux. Les secours envoyés jusqu'ici d'Europe ont à peine suffi pour les besoins les plus pressants. On n'a pu reconstruire aucun village, les terres n'ont pas étéensemencées faute de semences et de bestiaux, le commerçant n'a plus de quoi acheter des marchandises, l'artisan manque d'outils. Les fonds existants vont bientôt être épuisés, et il faut que les secours de l'Europe soient prompts, durables et abondants.

Constantinople au sujet de l'indemnité due aux habitants chrétiens de Damas. « La Porte a reconnu, comme la commission, que le principe d'une somme fixe et déterminée à l'avance, à répartir ensuite entre les ayants droit, au prorata de leurs pertes, était le meilleur qu'on pût adopter ; mais si la Porte est tombée d'accord avec la commission sur le principe, elle s'en éloigne dans l'application. Au lieu de 150 millions de piastres que la commission proposait de répartir entre les chrétiens, la Porte serait d'avis, eu égard aux ressources dont elle croit pouvoir disposer, de s'en tenir au chiffre de 75 millions de piastres, dont le gouvernement du sultan se constituerait le débiteur vis-à-vis des chrétiens, et qu'il leur payerait en six à-compte semestriels, c'est-à-dire dans le laps de trois années. Dans le plan arrêté à Constantinople, une imposition sur Damas et sur les environs serait le moyen employé pour faire face aux intérêts et à l'amortissement des sommes que le gou-

vernement avancera ¹. » Cette décision émut beaucoup la commission. Elle changeait entièrement l'état des choses au préjudice des chrétiens. Non-seulement leur dédommagement était réduit de moitié, mais au lieu d'être des indemnitaires payables sur un impôt pénal et local, et par conséquent pouvant être payés promptement, ils devenaient les créanciers du gouvernement ottoman, ce qui n'est pas la meilleure condition du monde, et payables en trois ans, s'ils sont payés, ayant pour garantie le trésor public, au lieu d'avoir pour gage une taxe perçue dans la province et sous leurs yeux. Les commissaires européens se plaignirent à l'envi de cette décision.

« Si l'arrêté de la Porte, dit le commissaire autrichien, est définitif, toute discussion semble inutile. Si ce n'est qu'un projet, je dois dire que dans ma pensée le chiffre de 75 millions de piastres est insuffisant... — 150 millions

¹ Documents anglais, p. 511, n^o 377.

de piastres, dit le commissaire français, M. Béc-lard, étaient dans la pensée de la commission un minimum indispensable, et le terme de huit mois pendant lesquels la population musulmane de Damas et des environs devait payer la portion de l'intérêt mise à sa charge, était un délai suffisant pour les musulmans et déjà très-long pour les chrétiens... Mais quelle que soit la combinaison définitivement adoptée, il y a un point sur lequel je dois faire aujourd'hui les réserves les plus formelles, c'est qu'en aucune partie de l'empire les populations chrétiennes ne seront ni directement ni indirectement tenues de concourir au paiement de l'impôt d'indemnité. Il est bien entendu en effet que les musulmans seuls doivent être soumis aux conséquences de la mesure financière, quelle qu'elle soit, qui sera ultérieurement adoptée....» Lord Dufferin déclare que «150 millions de piastres d'indemnité étaient le résultat du calcul le plus modéré auquel on pût se livrer sur les

pertes subies par les chrétiens de Damas...» Le commissaire prussien, M. de Rehfuës, ne cesse pas de croire « que le plan d'indemnisation indiqué par la commission était aussi expédient que modéré, et qu'il correspondait à ce que le gouvernement ottoman doit faire en faveur d'une population sujette du sultan, et que la protection de son souverain n'a pas empêchée d'être chassée de ses foyers, soumise aux plus horribles traitements, et réduite en masse à la plus extrême misère. » M. le commissaire russe déclare « n'avoir presque rien à ajouter à toutes les idées justes qui viennent d'être exprimées par ses collègues. » Il renouvelle pour son compte la réserve faite par M. Béclard, d'après laquelle les chrétiens d'aucune localité ne doivent contribuer à la création des ressources nécessaires au paiement de l'indemnité. Il a soin aussi de mettre à part les dédommagements et réparations que doivent obtenir les établissements religieux in-

digènes, les consulats et les nationalisés russes ¹.

On voit que la commission n'a pas manqué, par ses réclamations au moins, à la mission qu'elle devait remplir. Elle était chargée de poursuivre la réparation des désastres qui avaient frappé les populations chrétiennes de la Syrie; elle l'a demandée avec énergie et avec persévérance : que pouvait-elle faire de plus? Le pouvoir lui manquait. Nous dirons tout à l'heure pourquoi le pouvoir lui manquait; mais je veux dès ce moment faire voir comment, dans cette séance du 5 mars 1864, la commission internationale sentait son impuissance : j'en trouve la preuve dans les paroles du commissaire français, M. Béclard, et du commissaire russe, M. Novikov. Ces deux membres comprennent que la commission désormais est sans autorité, que la volonté de la Porte Ottomane et de Fuad-Pacha pré-

Documents anglais, p. 542 et 543, n° 377.

vaut partout, soit en ce qui concerne la punition et la répression des coupables, soit en ce qui concerne l'indemnité due aux victimes. Aussi, ne s'occupant plus du passé que pour s'en plaindre énergiquement, ils songent à l'avenir, et tâchent de le préserver des chances de la mauvaise volonté turque. M. Béclard, mettant pour ainsi dire le doigt sur la plaie, déclare que ce sont les musulmans seuls qui doivent payer l'impôt de l'indemnité. Il voit bien que la Porte Ottomane, en prenant l'indemnité pour le compte du trésor public, en fait une charge de l'Etat, une charge que supporteront tous les contribuables, les chrétiens comme les musulmans, et les chrétiens plus que les musulmans, puisqu'ils supportent partout le plus lourd fardeau des impôts. De cette manière, les chrétiens de Syrie seront imposés pour les maux mêmes qu'ils ont soufferts, et les indemnitaires payeront l'indemnité qu'ils recevront. Telle est la combinaison que dénonce M. Béclard. Cette dénonciation empê-

chera-t-elle la combinaison d'être exécutée? Je crains fort que la Porte Ottomane ne soit ici disposée à appliquer une de ces règles de l'administration européenne qu'elle sait si bien pratiquer quand elle y trouve son intérêt ou son plaisir : le règle de l'égalité entre tous les contribuables. Quant à M. Novikov, il n'espère pas plus que ses collègues que les chrétiens de Syrie puissent désormais être indemnisés de leurs pertes ; il songe seulement à la réparation particulière qu'il faudra obtenir pour les établissements religieux indigènes, pour les consulats et les consuls étrangers, enfin pour les nationalisés russes qui ont souffert dans leurs personnes ou dans leurs biens. Il semble renoncer à l'action collective qui vient de si mal réussir entre les mains de la commission internationale, pour rentrer dans l'action particulière, que la Russie a toujours préférée dans ses rapports avec l'empire ottoman.

D'où venait donc cette impuissance de la

commission internationale, que tout le monde sentait dans ses dernières séances, et qui faisait un si grand contraste avec l'allure ferme et décidée qu'avaient dans le commencement les commissaires européens ? Je vois en effet que, le 9 janvier 1861, M. Béclard se plaignant que le nouveau gouverneur de Damas, Émin-Pacha, ait exclu du conseil provincial Salih-*agha-Mohayeni*, « homme considérable par sa position et son caractère, et qui, pendant les événements de Damas, avait recueilli chez lui un grand nombre de chrétiens, » *Abro-Effendi* commence par dire, selon son habitude, « qu'il ne possède aucune information sur les faits rapportés par M. Béclard ; mais il conteste à la commission le droit de critiquer l'autorité locale sur ses actes administratifs... M. Béclard répond alors que, pour son compte, il n'admet pas qu'aucune restriction puisse être apportée à l'exercice des droits dont la commission est investie. Jusqu'à ce que la Syrie soit réorganisée, *Fuad-Pacha* est

armé de pouvoirs sans limites, et la commission de son côté a sur tous les actes de l'autorité, pendant cette période de transition, un droit de censure dont M. le commissaire de France croit devoir user dans cette circonstance . » Il est possible que M. Béclard exagérât quelque peu, en parlant ainsi, les droits de la commission; mais cette exagération même témoignait du sentiment de leur pouvoir qu'avaient encore les commissaires européens au mois de janvier 1864, et qu'ils n'avaient plus dans leurs dernières séances de mars. A quoi tient ce changement? J'en ai déjà indiqué une cause. Les rivalités et les dissentiments s'étaient manifestés. Fuad-Pacha, redevenu Turc de Syrien qu'il avait été tenté d'être un instant, s'était servi habilement de ces divisions pour anéantir peu à peu l'autorité de la commission, renvoyer à Constantinople la décision de tout, et regagner

¹ Dix-huitième séance de la commission de Beyrouth, p. 378, n° 288.

ainsi la faveur de la Porte Ottomane. Il y avait de plus une autre cause qui, au mois de mars, faisait l'impuissance de la commission internationale : c'était l'évacuation de la Syrie par les troupes françaises, évacuation qui pouvait être retardée jusqu'au 5 juin, mais qui était décidée en principe. Or, cette décision ôtait d'avance toute force et toute autorité à la commission internationale. L'Europe en effet était représentée en Syrie par les troupes françaises et par la commission. Ces deux interventions, l'une militaire et l'autre diplomatique, s'appuyaient l'une sur l'autre ; elles étaient fortes et elles étaient faibles l'une par l'autre. Aussitôt qu'il était décidé que l'intervention militaire devait cesser, l'intervention diplomatique perdait du même coup son efficacité, et la Porte Ottomane, qui s'était résignée à l'intervention plutôt qu'elle ne l'avait sincèrement acceptée, se hâtait de se débarrasser par elle-même du contrôle de la commission internationale, après s'être débar-

rassée, à l'aide de l'Angleterre, du frein des troupes françaises; elle jouissait partout de la liberté d'action ou d'oppression qu'elle avait recouvrée contre les chrétiens.

J'ai raconté les deux échecs de la commission internationale tels que je les trouve exposés dans les documents anglais. Je ne crois pas cependant et je ne veux pas laisser croire que cette commission n'ait servi à rien.

La commission de Beyrouth n'a, il est vrai, réussi à obtenir ni la répression ni la réparation qu'elle voulait, je suis forcé de le reconnaître; mais elle a produit dans le présent un bon effet, et elle a créé pour l'avenir un bon précédent. Dans le présent, elle a contribué, avec nos troupes, à rassurer les populations chrétiennes de la Syrie; elle leur a montré que l'Europe s'occupait d'elles, prenait part à leurs désastres et voulait de bonne foi prévenir les maux dans l'avenir et les réparer dans le présent. Songez à l'état de démoralisation dans lequel les massacres de Damas, de

Zaleh, de Deïr-el-Kamar; de Rasheya, d'Hasbeya, etc., avaient jeté nos frères de Syrie. Ç'a été pour eux une sorte de retour à la vie que de savoir qu'ils avaient en Europe des protecteurs, que l'Occident ne leur envoyait pas seulement des soldats pour les sauver du glaive musulman, mais des administrateurs chargés de veiller sur leur sort. Peut-être leurs espérances ont-elles été trop loin dans le premier moment; peut-être ont-ils trop cru au pouvoir ou à l'union de l'Europe; de là leur désappointement quand ils ont vu nos troupes évacuer la Syrie et la commission internationale perdre ou abdiquer peu à peu son pouvoir. Il ne faut pas cependant que ce désappointement leur fasse oublier ce qu'ils étaient, quand nos troupes et la commission internationale sont arrivées; ils ont eu l'attention et la sollicitude de l'Europe pendant près d'un an, et cette attention, qui a été leur sauvegarde, ils l'ont encore.

La commission internationale de Beyrouth

n'a pas été seulement un secours, elle est un précédent. Depuis près de vingt-cinq ans, c'est l'Europe qui gouverne à Constantinople; mais elle ne gouverne que par influence et à l'aide d'intermédiaires. Ses diplomates sont puissants et écoutés; l'Europe cependant n'y a aucune autorité publique et reconnue. Lord Stratford a été tout-puissant à Constantinople, mais il n'avait pas d'autre titre que celui d'ambassadeur d'Angleterre. Il était tout par ses conseils, qui étaient des ordres; il n'était rien en droit. A Beyrouth, pour la première fois, il y a eu une autorité européenne, reconnue et publique, prenant part à l'administration d'une province turque, contrôlant les actes des fonctionnaires ottomans. Il est vrai que Fuad-Pacha, sur l'injonction venue de Constantinople, a fait tout ce qu'il a pu pour annuler la commission de Beyrouth, après avoir semblé pendant quelque temps vouloir s'appuyer sur elle. Il a peu à peu détruit le pouvoir de la commission, mais il n'a pas

détruit le précédent qu'a créé l'installation à Beyrouth de cette autorité européenne. A Dieu ne plaise que je souhaite à d'autres provinces de l'empire turc d'acheter aussi cher que l'a acheté la Syrie le privilège d'avoir dans son sein une autorité européenne ! Mais enfin, si le fanatisme musulman inonde encore de sang quelque province de la Turquie, soit en Europe, soit en Asie, l'Occident sait quelle voie il doit suivre pour obtenir la répression des massacres et la réparation des désastres. Il sait que le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman comporte cependant des interventions salutaires, et que l'indépendance de la Porte Ottomane ne va pas jusqu'au droit de laisser égorger impunément les chrétiens d'Orient. La sécurité des populations chrétiennes de l'empire ottoman est un des principes fondamentaux du traité de Paris, et ce principe, consacré par une première application en Syrie, fait dorénavant partie du droit public de l'Europe.

CHAPITRE TROISIÈME

Organisation de la Syrie. — Le plan anglais.
Le plan adopté.

Je veux examiner, dans ce chapitre, les divers plans proposés dans la commission internationale de Beyrouth pour l'organisation de la Syrie et du Liban, étudier l'idée que se font les puissances européennes des rapports que la Syrie et le Liban doivent avoir avec la Porte Ottomane, chercher si c'est un plan turc ou un plan européen qui vient d'être adopté, et tâcher de déterminer d'avance ce que la

nouvelle organisation fera de bien ou de mal en Syrie et dans le Liban.

La question de Syrie n'est pas une question isolée, elle contient toute la question d'Orient, et, ne nous y trompons point, chaque fois qu'il y aura des désordres et des troubles dans une province quelconque de l'empire ottoman, ce sera la question d'Orient tout entière qui sera soulevée. Autrefois, en Turquie, les pachas se révoltaient contre le sultan, et le sultan tâchait de les vaincre, tantôt par la force, tantôt par la ruse, sans que l'Europe s'inquiât de ces démêlés intérieurs. Elle savait que la Turquie avait la force d'être malade sans en mourir, et qu'une révolte ne mettait pas tout l'empire ottoman en question. Elle ne prenait donc qu'un intérêt de curiosité à l'agitation des provinces turques. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Une révolte particulière, une sédition de ville, une simple prise d'armes entre deux tribus hostiles met en péril la Turquie tout entière et l'équilibre

européen. Je sais que les vieux Turcs attribuent à l'ambition de l'Europe cette difficulté générale que ressent la Turquie à propos de chaque difficulté particulière. L'ambition de l'Europe n'a pas fait la faiblesse de la Turquie ; elle s'en est seulement aperçue : de là une tentation très-grande pour certaines puissances de profiter de cette faiblesse, et pour celles qui n'étaient pas tentées, parce qu'elles n'étaient pas à portée de la tentation, une singulière jalousie contre les États qui pouvaient hériter d'un malade chaque jour plus près de la mort.

Cet ensemble de convoitise dans les héritiers et de jalousie dans les tiers exclus de l'héritage fait ce qu'on appelle la question d'Orient, il est facile d'en retrouver les traits principaux dans les délibérations de la commission de Beyrouth sur l'organisation de la Syrie et du Liban.

I

Parmi les cinq grandes puissances, il y en a deux, la Russie et l'Autriche, qui sont soupçonnées d'avoir des vues d'ambition sur l'héritage de l'empire ottoman, la Russie surtout, car l'Autriche craint encore plus l'agrandissement de la Russie qu'elle ne souhaite le sien propre. Elle sait que la puissance en ce monde n'est qu'une proportion, et que, par conséquent, elle perdrait en puissance, quand elle s'agrandirait d'une ou deux provinces, à côté d'un État qui en acquerrait trois ou quatre. Mais je laisse de côté la politique de la Russie et de l'Autriche, qui ne se manifeste qu'à certains moments dans les délibérations de la commission internationale de Beyrouth, et je me hâte d'arriver à la politique de la France et de l'Angleterre, parce que ce sont ces deux politiques qui sont le plus en jeu, et je suis

forcé de dire en lutte dans la question de Syrie. Ces deux puissances semblent, au premier coup d'œil, avoir en Orient la même politique : elles veulent toutes deux le maintien de l'empire ottoman ; elles professent toutes deux le système d'abstention en Orient, et elles ont raison. N'étant pas contiguës avec l'Orient, elles ne pourraient s'y agrandir que par des possessions lointaines. Je sais bien que l'Angleterre est, par sa marine, contiguë avec le monde entier, et que la France peut aussi, dans la proportion de sa puissance maritime, avoir quelque chose de cette contiguïté universelle. Je suis persuadé pourtant que l'Angleterre et la France n'ont aucune envie sérieuse de s'annexer quelques-unes des provinces de l'empire ottoman. Elles s'interdisent sincèrement toute ambition ; mais cette politique, qui a pour principe commun l'abstention, a, sur les formes de cette abstention, des idées et des procédés tout différents.

L'Angleterre ne conçoit le maintien de l'empire ottoman que sous sa forme ancienne ; elle a l'air de croire que rien n'est changé en Turquie depuis le grand Soliman. Aux yeux de ses hommes d'État, mais non point de ses consuls¹, les Turcs n'ont pas décliné ; les chrétiens d'Orient ne se sont pas relevés de leur abaissement et de leur misère. Des pachas plus ou moins soumis, des sultans plus ou moins voluptueux, un grand empire sans agriculture et sans industrie, l'Orient, qui a civilisé le monde, retombé dans la barbarie, ne faisant plus concurrence à personne, voilà ce que le gouvernement anglais appelle le maintien de l'empire ottoman. La France n'a pas voulu faire de cet idéal de barbarie impuisante le but de sa politique en Orient. Comme il y a des forces nouvelles qui se développent en Orient, comme il y a des populations qui remontent vers la civilisation, la France a pensé qu'il fallait leur faire une place dans

¹ Voir la seconde partie de cet ouvrage.

l'empire ottoman. Si elles font des efforts durables pour recouvrer leur indépendance, il faut, comme pour la Grèce, consacrer cette indépendance ; mais si ces populations, sans pouvoir ou sans vouloir aller jusqu'à l'indépendance, demandent que leur foi, leur vie, leur propriété, soient respectées, et cela au nom tantôt de droits anciens, tantôt de principes nouveaux, la France pense que ces justes revendications doivent être écoutées. Elle ne veut pas détruire l'empire ottoman : elle veut le fortifier et le régénérer par la régénération progressive des populations d'origine et de culte divers qu'il contient dans son sein. Cette politique n'a rien assurément de révolutionnaire ; elle est essentiellement civilisatrice. En effet, si l'Orient peut se régénérer par lui-même, tout en restant turc de nom et de titre, la France est heureuse de voir l'Orient échapper ainsi à la tutelle dominatrice de ses voisins ; elle est heureuse de voir l'équilibre européen maintenu, sans porter atteinte aux

droits progressifs de la civilisation. Si, au contraire, pour se régénérer tout à fait, l'Orient est forcé de se débarrasser du joug de la vieille barbarie ottomane, la France se trouve heureuse de voir qu'à la place d'un empire qui succombe, il y ait des États prêts à naître et à vivre, des héritiers de la Turquie sur le sol même de la Turquie, de telle sorte que l'Orient n'appartienne point par déshérence à l'ambition de quelque puissant voisin. La politique de la France en Orient pourvoit à l'avenir sous toutes les formes qu'il peut avoir. La politique anglaise s'attache opiniâtrément à la durée du passé.

Qui a inventé cette politique de la France en Orient? Est-ce le premier empire ou la restauration? Est-ce la monarchie de 1830, ou la république de 1848, ou l'empire de 1851? C'est tout le monde, et ce n'est personne; ce sont les événements et l'expérience qui ont créé cette politique française. M. Guizot a expliqué cette politique à la tribune de

la Chambre des députés le 2 juillet 1839. Il n'était pas ministre alors, et il était par conséquent d'autant plus libre dans son langage. « Regardez bien à tout ce qui s'est passé depuis trente ans en Orient et dans les domaines de l'empire ottoman : vous reconnaîtrez partout le même fait ; vous verrez cet empire se démembrer naturellement sur tel ou tel point, non au profit de telle ou telle des grandes puissances européennes, mais pour commencer, pour tenter du moins la formation de quelque souveraineté nouvelle et indépendante. Personne en Europe n'a voulu souffrir que la conquête donnât à telle ou telle des anciennes puissances de tels agrandissements. C'est là la vraie cause du cours qu'a pris la désorganisation progressive de l'empire ottoman, et c'est à ces conditions et dans ces limites que la France s'y est prêtée. Maintenir l'empire ottoman pour maintenir l'équilibre européen, et quand, par la force des choses, par le cours naturel des faits, quelque dé-

membrement s'opère, quelque province se détache de cet empire en décadence, favoriser la transformation de cette province en une souveraineté nouvelle et indépendante qui prenne place dans la famille des États et qui serve un jour au nouvel équilibre européen, à l'équilibre destiné à remplacer celui dont les anciens éléments ne subsisteraient plus, voilà la politique qui convient à la France, à laquelle elle a été naturellement conduite, et dans laquelle elle fera bien, je crois, de persévérer¹. »

Lorsque M. Guizot, en 1839, expliquait ainsi la politique de la France dans la question d'Orient, il s'agissait de la Syrie, comme aujourd'hui. Cette province venait d'être conquise par le vice-roi d'Égypte sur la Porte Ottomane, et il fallait décider s'il la garderait à titre héréditaire et l'incorporerait dans sa vice-royauté, ou s'il la rendrait à la

¹ *Mémoires de M. Guizot*, t. IV, p. 330 et 331.

Porte Ottomane par le traité que l'Europe essayait de ménager entre les deux parties belligérantes.

La France avait-elle tort ou raison de vouloir que Méhémet-Ali gardât la Syrie et l'Égypte? Vieille question qu'il n'est pas à propos de traiter en ce moment. Sur ce point, je dirai seulement deux choses : la première, c'est qu'en aidant à l'incorporation de la Syrie avec l'Égypte, la France aidait à une de ces régénérations partielles de l'Orient qui doivent amener sa régénération générale et sa rentrée efficace dans l'équilibre européen ; la seconde, c'est qu'en faisant le bien de l'Égypte, la France faisait aussi celui de la Syrie, qu'elle soustrayait à l'anarchie et à la barbarie ottomanes. J'ai sur ce point le témoignage non suspect du consul anglais M. Brant. « Jusqu'à l'époque de l'occupation égyptienne, le fanatisme, dit-il, régnait sans frein à Damas. Il reçut alors un coup qui le réprima pour un temps, et tant que la Syrie fut

soumise à l'Égypte, il ne reprit point le dessus; mais la Syrie ayant été rendue au sultan et le gouvernement turc devenant chaque jour plus faible en Syrie, chaque jour aussi le vieux fanatisme est redevenu plus fort et plus puissant¹. »

On sait quelle est la puissance qui, en 1839 comme aujourd'hui, a voulu rendre la Syrie au sultan : c'est l'Angleterre. En 1839 comme aujourd'hui, l'Angleterre, disait-elle, ne voulait pas affaiblir la puissance ottomane. L'Europe suivit l'Angleterre dans cette voie qui a conduit directement la Syrie aux massacres de Damas. L'Europe de 1839 trouvait à cette restauration de l'anarchie ottomane le plaisir de contrecarrer la France de 1830. La Russie ou plutôt l'empereur Nicolas était particulièrement sensible à ce plaisir, que lord Palmerston n'avait pas cherché d'abord, mais qu'il accepta de bonne grâce, quand il vit qu'il pouvait du même coup faire plaisir à ses amis

¹ Documents anglais, p. 132, n° 138. Lettre de M. Brant à sir Henri Bulwer, 30 août 1860.

turcs et faire peine à ses amis français. Il y a de ce côté de curieuses ressemblances à noter et des comparaisons instructives à faire entre l'exclusion de la politique française en Syrie en 1840 et l'évacuation de la Syrie en 1861.

Ne croyons pas d'ailleurs que l'Angleterre en 1839 se fît illusion sur les effets de la restauration ottomane en Syrie. Les Anglais excellent à juger leurs amis ou leurs protégés, au moment même où ils les protègent le plus hardiment. En demandant la Syrie pour l'Égypte, la France voulait introduire dans cette province une meilleure administration, une meilleure justice, un peu de civilisation enfin. Lord Palmerston n'avait pas ces vues chimériques et sentimentales. « Il faut, disait-il à M. de Bourqueney dans une conversation dont celui-ci rend compte au maréchal Soult dans sa dépêche du 31 juillet 1839, il faut séparer le sultan et son vassal par le désert ¹. »

¹ *Mémoires* de M. Guizot, t. IV, p. 525, pièces historiques.

Il répète encore ce mot dans un entretien avec M. Sébastiani : « L'Égypte seule et le désert pour frontière entre le pacha et le sultan ¹. » Le désert qu'il faut faire ou maintenir, entendons-le bien, c'est la Syrie : voilà le sort qui en 1839 était réservé de sang-froid à la Syrie. Le désert et le vide, est-ce donc là le résumé de la politique anglaise en Orient ? la civilisation, tel est au contraire le résumé de la politique française. Étonnez-vous que ces deux politiques ne s'entendent pas, quoique étant d'accord sur le maintien de l'empire ottoman. L'une veut le maintenir en le régénérant par la civilisation, l'autre en faisant de lui le maître et le propagateur du désert.

Lord John Russell en 1860 est-il moins dur pour la Syrie, moins indifférent pour son avenir que ne l'était lord Palmerston en 1839 ? Je crains que non. Voyez la lettre dans laquelle il demande l'évacuation de la Syrie ². Que

¹ *Mémoires* de M. Guizot, t. IV, p. 562.

² Documents anglais, p. 186, n° 172. Lord John

deviendra cette province après l'évacuation ? Elle deviendra, dit lord John Russel, ce qu'elle pourra. Jamais homme d'État n'a pris plus philosophiquement son parti des maux prévus et visibles de l'humanité. Il n'y a plus là, il est vrai, ce terrible mot de désert que l'esprit hardi et peu sentimental de lord Palmerston employait sans répugnance : mais la Syrie est livrée de même sans hésiter à la Porte Ottomane, le tout pour la plus grande gloire de la politique anglaise en Orient, c'est-à-dire le maintien intégral et stationnaire de l'empire ottoman.

Encore un coup, est-ce vraiment là le système anglais ? Oui, c'est le système du gouvernement anglais ; mais il est facile de montrer que les consuls et les agents de l'Angleterre en Orient, éclairés par l'expérience des lieux et des hommes, ne partagent pas cette politique aveugle et rétrograde. Je trouve dans la mission de lord Dufferin en Syrie un exemple

Russell au comte Cowley, 7 novembre 1860. (Cette lettre est déjà citée dans le chap. I^{er}, pages 63-64-65.)

remarquable de cette différence de sentiments entre le ministère anglais et ses principaux agents. Ici entendons-nous bien : je ne prétends pas que lord Dufferin ait été en Syrie favorable à la politique française. Il a opposé ses plans aux plans de la politique française ; mais rendons-lui cette justice que ses plans et ses idées s'éloignaient encore plus du système stationnaire du gouvernement anglais que du système français.

« L'empire ottoman, disait une dépêche du maréchal Soult, en 1839, même divisé administrativement par des stipulations diplomatiques, ... uni, malgré ce partage, par le lien puissant des mœurs et de la religion, n'en continuera pas moins à former, en face des puissances européennes, ce grand corps dont l'existence a toujours été indispensable au maintien de l'équilibre politique. Les forces qu'il possède dans l'une et dans l'autre de ces divisions actuelles concourent également à ce but, et je ne crains pas de dire qu'en ruinant le pacha d'Égypte, on travaille à la destruc-

tion de l'empire ottoman ¹. » Si c'est là vraiment le système de la politique française en Orient, on peut dire que lord Dufferin s'est trouvé d'accord avec nous en 1860, sans le savoir, sans le vouloir, et sans que nous-mêmes nous nous soyons peut-être assez aperçus de cette conformité entre la politique de lord Dufferin en Syrie et celle de la France en Orient.

II

Venons donc à l'explication du plan de lord Dufferin, ce plan très-anglais à la fois et très-peu turc : très-anglais, disons-nous, parce qu'il est fort contraire à l'influence de la France en Syrie, et très-peu turc, parce qu'il est encore plus contraire à l'autorité illimitée de la Porte Ottomane. Il y a là, je le sais, bien

¹ *Mémoires* de M. Guizot, t. IV, p. 534, pièces historiques.

des choses qui étonneront les lecteurs français. Comment le plan de lord Dufferin peut-il être à la fois très-anglais et très-peu turc, puisque les ministres anglais sont très-turcs ? Comment les ministres anglais avaient-ils pu adopter ce plan, puisqu'il était si peu turc, et comment ont-ils pu l'abandonner, puisqu'il était si anglais ? Toutes ces choses, bizarres pour nous, s'expliquent par la différence qu'il y a entre notre diplomatie et la diplomatie anglaise.

La diplomatie française se fait toute à Paris : nos agents n'y mettent que le talent et le savoir-faire de l'exécution ; ils n'y ajoutent rien du leur. On leur donne peu de liberté d'action, et l'usage a fait qu'ils en prennent encore un peu moins qu'on ne leur en donne. L'esprit de centralisation règne dans la diplomatie française comme dans toute notre administration. L'État est tout ; l'individu n'est rien, ou apprend à le devenir. Nous avons bien eu et nous avons encore dans la

diplomatie des hommes qui aiment à agir par eux-mêmes ; mais l'opinion vulgaire a trouvé un nom pour les discréditer : elle les appelle des faiseurs, ce qui est un nom d'anathème, et d'anathème tout français. Ailleurs que dans la patrie prédestinée de la consigne et du mot d'ordre, personne ne s'aviserait d'appeler faiseurs les gens qui veulent être utiles à leur pays. Mais nous avons à la fois les deux genres d'esprit les plus contraires, l'esprit d'utopie et l'esprit de routine ; nous employons l'un dans les livres, où il n'a pas de contre-poids, et l'autre dans l'administration, où il n'a pas d'aiguillon. Jamais en Angleterre un consul ou un agent ne sera tenté de s'effacer et d'attendre le télégraphe pour avoir un avis. Le diplomate anglais a beaucoup d'initiative, parce qu'il a une grande liberté d'action. Anglais partout et avant tout, il songe à faire prévaloir l'intérêt et l'influence de son pays ; mais il a, sur ce point, son plan et son système, qu'il communique à son gouvernement,

dont celui-ci tient grand compte, et dont il ne songe jamais surtout à faire un tort à son agent. La diplomatie anglaise ne se fait pas seulement à Londres, comme la nôtre à Paris; elle se fait partout, sur les lieux, d'après les occurrences et selon le caractère des diplomates anglais. S'il y a dans ce système moins d'unité, il y a plus d'action. La France ne tient pas assurément moins de place dans le monde que l'Angleterre; mais la diplomatie française est en général, à l'étranger, moins agissante, moins décisive, plus discrète que la diplomatie anglaise. Un diplomate anglais ne se soucie pas beaucoup de deviner l'opinion de son gouvernement pour s'y conformer d'avance. Comme il a, sur les questions du jour, son opinion personnelle, il la défend, même au besoin, contre son gouvernement, et ne craint pas de le contrarier, s'il croit que l'intérêt de l'Angleterre le demande. Je suis bien persuadé que la diplomatie française sait risquer aussi au besoin cette inconvenance

administrative ; cependant elle ne s'y décide qu'à la dernière extrémité.

Il y a, dans ce curieux quatrième volume des *Mémoires* de M. Guizot, auxquels j'ai déjà fait beaucoup d'emprunts, un notable exemple de cette liberté d'action que l'Angleterre laisse à ses diplomates, et qui étonne un peu les nôtres. En 1839, l'Angleterre à Constantinople prêchait la paix avec l'Égypte au sultan Mahmoud, qui détestait Méhémet-Ali plus que quoi que ce soit au monde, et qui disait publiquement qu'il donnerait volontiers son empire à qui lui apporterait la tête du pacha d'Égypte. C'était, semblait-il, une conséquence de la politique anglaise que lord Ponsonby, alors ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, employât tout son esprit, et il en avait beaucoup, à combattre cette haine du sultan ; mais il se trouvait que lord Ponsonby détestait aussi très-vivement le pacha d'Égypte, et il se donnait, sur ce point, bien des satisfactions de tempérament dans ses con-

versations avec la Porte Ottomane. Le ministère français se plaignait avec raison que le cabinet anglais fût à Londres très-pacifique, et qu'à Constantinople le ministre anglais fût très-belligueux. Notre chargé d'affaires à Londres, M. le baron de Bourqueney, relevait avec exactitude toutes ces contradictions de langage entre Londres et Constantinople, entre le cabinet et l'ambassadeur anglais, et il remarquait avec justesse que dans tout autre pays, pour pareille contradiction, un ambassadeur serait révoqué ; mais « ici, disait-il, les choses se passent autrement. Les affaires extérieures ne passent qu'après les influences intérieures ¹. » Je crois qu'il doit en être ainsi dans les sociétés aristocratiques, où les hommes pèsent encore du poids de leurs personnes à côté des circonstances ; mais, de plus, cette liberté d'action que prenait lord Ponsonby était conforme à la tradition de la diplomatie anglaise, et j'ajoute que l'Angleterre,

¹ *Mémoires de M. Guizot*, p. 506.

après tout, n'y a rien perdu. Quoique l'individu ait gardé en Angleterre l'habitude d'être quelqu'un et d'avoir partout sa part d'action, je ne vois pas que l'État anglais ait pour cela moins de force et moins de grandeur.

« Quoique la Syrie, dit lord Dufferin dans la lettre où il expose son plan, soit habitée par plusieurs races distinctes et étrangères à la civilisation, et quoique ces races se partagent en plusieurs sectes fanatiques, cependant le gouvernement du pays ne me semble pas être la plus grande difficulté. Toutes les populations de la Syrie ont l'instinct de la soumission envers l'autorité supérieure. Il y a, il est vrai, plusieurs tribus inquiètes et remuantes ; mais il n'y a que les Druses qui aient vraiment l'esprit d'indépendance. Les Maronites sont insolents avec les faibles, ils sont serviles avec ceux qu'ils craignent, et la masse des paysans est industrielle, patiente et soumise. La seule chose nécessaire pour assurer la tranquillité publique est de constituer un

gouvernement assez fort pour se faire respecter. S'il est dépourvu de cette qualité essentielle, ce qu'il y a dans le pays d'éléments de discorde suffit pour établir une confusion infinie ¹. » Lord Dufferin cherche alors quelles sont les causes qui ont jusqu'ici affaibli l'autorité de l'administration turque en Syrie. Il ne parle pas des causes de faiblesse inséparables des institutions musulmanes, et qui sont communes à toutes les provinces de l'empire ; il s'attache à celles qui sont particulièrement propres à la Syrie. « Cette province était considérée comme une sorte de pachalik étranger dont il ne fallait chercher qu'à tirer le meilleur profit possible ; aussi était-il pour ainsi dire mis aux enchères. Celui qui donnait le plus était nommé pacha, et ce pacha ne songeait naturellement, dans son administration, qu'à se rembourser de ses avances et à s'enrichir. La Porte Ottomane,

¹ Documents anglais, p. 208, n° 182.

ayant intérêt à renouveler souvent le bail de la province, ne laissait ordinairement ses pachas en fonctions que pendant deux ans. Il fallait donc qu'en deux ans le gouverneur retrouvât son capital et fît fortune. De là d'intolérables et inévitables exactions, de là une suite de gouverneurs incapables et rapaces, et profondément insouciants de l'intérêt public ¹. »

Une autre cause de faiblesse est l'isolement stratégique de la Syrie. Comme la Porte Ottomane est très-pauvre, elle ne peut pas entretenir dans ses différents pachaliks un nombre convenable de troupes ; aussi, quand des troubles s'élèvent dans une province et qu'il faut y envoyer des troupes, on prend sur une province pour fournir aux besoins de l'autre. L'affaire finie, les troupes retournent dans leur garnison ; « mais la Syrie étant fort éloignée, quand elle envoie ses troupes dans quel-

¹ Documents anglais, p. 209.

que pachalik troublé, elle est longtemps sans les recouvrer, et c'est dans un de ces moments où la Syrie était dégarnie de troupes qu'ont eu lieu les derniers massacres ¹. »

Il y a une troisième cause enfin qui, en Syrie, gêne singulièrement l'action de l'autorité turque, c'est l'ignorance totale où sont tous les fonctionnaires turcs du langage, des mœurs et des idées de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. « Chaque nouveau pacha amène à sa suite une bande d'agents tous également étrangers, et qui sont tous obligés de se remettre aux mains des intrigants du pays ². »

Je ne veux pas commenter longuement l'exposition que lord Dufferin fait de l'état de la Syrie et de ses causes ; mais qui donc a jamais représenté plus vivement la condition déplorable des provinces de l'empire ottoman ? Un pacha qui a pris à bail son pachalik et qui ne songe qu'à gagner sur son bail ; les provinces

¹ Documents anglais, p. 209.

² *Ibid.*, p. 209.

de l'empire turc se prêtant mutuellement leurs troupes pour maintenir l'ordre à mesure qu'il se dérange ; chaque province dégarnie à son tour et pouvant être prise au dépourvu par quelque insurrection fanatique ; enfin la Syrie condamnée à être gouvernée par des fonctionnaires qui ne connaissent ni sa langue, ni ses mœurs, ni ses idées ; voilà, selon le plus important des témoins anglais, l'état des choses en Syrie. Quel est le pays du monde qui pourrait résister à de pareilles causes de désorganisation ?

Le moyen que lord Dufferin propose pour remédier aux vices de l'administration turque est de faire en quelque sorte de la Syrie un gouvernement indépendant avec un gouverneur affranchi des influences qui dominant à Constantinople, n'ayant plus à payer de *black-mail* ou de pot-de-vin aux puissances du jour, assez fort pour braver les intrigues de Constantinople et la tutelle des consuls européens dans son pachalik, ayant des appointe-

ments assez élevés pour n'être pas tenté de les augmenter par d'odieuses exactions, étant sûr de garder le pouvoir assez longtemps pour connaître les besoins du pays et pour s'intéresser au bien-être du peuple. Voilà le gouverneur et le gouvernement que souhaite lord Dufferin, et il ajoute fort prudemment que, pour avoir un gouverneur de ce genre, il faudrait que la Porte Ottomane ne pût le nommer que d'accord avec les grandes puissances européennes. Ce gouverneur aurait une force militaire équipée et payée avec les ressources du pays; il aurait aussi une sorte d'indépendance financière, et n'aurait à payer qu'un tribut déterminé à la Porte Ottomane. Avec un pareil système introduit et garanti par l'Europe, la Syrie, grâce à sa richesse et à sa fertilité naturelles, aurait bientôt une prospérité qui ne le céderait qu'à celle de l'Égypte. Mais où trouver l'homme capable d'être ce gouverneur quasi-indépendant que l'Europe rendrait responsable de la paix et de la sécurité des

populations de la Syrie? Lord Dufferin n'hésite pas à proposer Fuad-Pacha : non qu'il trouve à Fuad-Pacha toutes les qualités nécessaires pour ce grand et nouveau poste; mais si l'on ne prend pas Fuad, qui prendra-t-on¹? Lord Dufferin sait bien qu'on dira qu'ériger ainsi la Syrie en une sorte de grand pachalik presque indépendant, c'est inaugurer le démembrement de l'empire ottoman; mais cette quasi-indépendance de la Syrie lui semble la condition nécessaire de la restauration de l'ordre et de la sécurité dans cette grande province.

Lord Dufferin, en effet, avait bien prévu la répugnance que son plan devait rencontrer à Constantinople. Aussitôt que la Porte Ottomane connut ce plan, que le cabinet britannique avait approuvé, elle se hâta d'écrire à son ambassadeur à Londres, M. Musurus, que « d'après ce plan il ne s'agirait de rien moins

¹ Documents anglais, p. 210.

que de l'érection d'une vice-royauté à l'instar de l'Égypte et des provinces danubiennes. Il nous est absolument impossible, dit le ministre des affaires étrangères de la Porte Ottomane, Aali-Pacha, soit d'adhérer à cette proposition, soit d'admettre la compétence de la commission européenne dans cette matière¹. »

La Porte Ottomane est même tellement irritée de ce plan proposé par lord Dufferin, que c'est à peine si en le discutant elle reste polie envers l'Angleterre. « Le plan en question, dit Aali-Pacha dans sa dépêche du 20 janvier 1861, ne tend à rien moins qu'à ériger une nouvelle principauté quasi-indépendante, soumise à la direction d'une commission européenne, en d'autres termes à séparer la Syrie de la domination ottomane. — Vous concevrez facilement combien le gouvernement de Sa Majesté Impériale serait désolé, si par malheur le cabinet de Sa Majesté Britannique, après

¹ Documents anglais, p. 320, n.º 236.

avoir pris en sérieuse considération la position désastreuse qu'une telle combinaison créerait et à l'ensemble de l'empire et à la Syrie elle-même, ne revenait pas sur sa première impression. Ce principe de l'intégrité de l'empire ottoman, si énergiquement, et, je puis le dire, si efficacement défendu par l'Angleterre, recevrait une nouvelle atteinte dans une de ses plus importantes parties.— Sans doute les malheurs qui ont frappé les populations du mont Liban et de Damas sont immenses; le cœur paternel de notre auguste souverain a été le premier à s'affliger des horreurs dont ces pays ont été le théâtre.— La Grande-Bretagne a eu aussi, il n'y a pas longtemps, des désastres pareils à déplorer et à réprimer dans ses possessions de l'Inde orientale. Personne n'a songé à accuser l'administration anglaise de négligence ou d'incapacité. Comme nous, elle a été surprise par les événements, et, comme nous, elle a rempli son devoir en infligeant des punitions sé-

vères aux auteurs des forfaits commis¹. »

Que dites-vous de cette désobligeante et absurde allusion aux massacres de l'Inde ? Où est la ressemblance entre la guerre de l'Inde et les odieux attentats de la Syrie et du Liban ? dans l'Inde, comme dans la Syrie, c'est le fanatisme mahométan qui a fait tout le mal ; dans l'Inde, les Anglais ont été les victimes de ce fanatisme ; en Syrie, les Turcs en ont été les instigateurs !

Nous venons de voir avec quelle vivacité la Porte Ottomane repoussait le plan de lord Dufferin, qu'avait approuvé le gouvernement anglais dans deux dépêches de lord John Russell, en date du 22 et du 23 novembre 1860². La France repoussa aussi ce plan.

¹ Documents anglais, p. 368 et 369, n° 285.

² *Ibid.*, p. 223 et 224, nos 186 et 188. Dans la dépêche du 22 novembre, adressée à sir H. Bulwer, n° 185, lord John Russell lui donne pour instruction « de dire au grand vizir qu'il n'y a pas de plan de pacification de la Syrie qui puisse réussir, tant que le pachalik de Syrie sera adjugé au plus haut enchérisseur, comme l'a si bien expliqué lord Dufferin. »

Devant cette double répugnance, l'Angleterre céda, sans beaucoup se faire prier et comme si elle ne tenait pas vivement au plan qu'elle avait d'abord approuvé. Elle ne se souciait fortement que d'une seule chose, la plus prompte évacuation possible de la Syrie par les troupes françaises. Tout le reste n'avait à ses yeux que peu d'importance. La lettre dans laquelle John Russell informe lord Dufferin de l'abandon de son plan contient bien quelques signes de mauvaise humeur contre la Porte Ottomane ; mais, au fond, c'est la lettre de quelqu'un qui a pris vite son parti et sans beaucoup de regrets. « Depuis que j'ai informé Votre Seigneurie de l'approbation que le gouvernement de Sa Majesté avait donnée à votre plan de pacification en Syrie, écrit lord John Russell à lord Dufferin le 1^{er} février 1861, des obstacles d'une nature sérieuse ont empêché l'adoption définitive

¹ Documents anglais, p. 364, n^o 279.

de ce plan. Les ministres du sultan, y voyant une atteinte à la souveraineté de la Porte et l'établissement d'une demi-indépendance, ont déclaré que la Porte n'y consentira pas. M. Thouvenel, d'un autre côté, voulant conserver la demi-indépendance du caïmacan chrétien, telle qu'elle avait été établie en 1842 et 1845, déclare que la France considère le maintien de cet arrangement comme la condition indispensable de l'organisation prochaine. Les deux puissances demandent donc que les délibérations de la commission se bornent à l'organisation du Liban. En présence de ces difficultés et de la nécessité d'une prompt évacuation de la Syrie par les troupes européennes, j'ai à vous donner pour instruction : 1° de maintenir la caïmacanie chrétienne établie en 1842 et 1845; 2° de borner les travaux à l'organisation du Liban; 3° de demander à la Porte de lever immédiatement une contribution de 200,000 livres sterling au moins, et de l'employer à la re-

construction des villages de la montagne. »

J'ai expliqué déjà comment les efforts de la commission internationale avaient échoué sur la question de l'indemnité comme sur celle de la punition des crimes commis ou tolérés par les officiers turcs¹. Je ne reviens donc pas sur ce point ; je devrais peut-être même, laissant de côté le plan de lord Dufferin, puisqu'il est repoussé par la Porte Ottomane et par la France, abandonné par l'Angleterre, examiner le plan qui a été définitivement adopté et en montrer les avantages et les inconvénients. Je ne puis pas cependant ne pas faire quelques réflexions sur ce plan de lord Dufferin, qui a eu une grande place dans les négociations de Syrie, qui pourra peut-être la retrouver dans l'avenir, parce qu'il est conforme, selon moi, à la situation de l'empire ottoman.

Et d'abord pourquoi la France a-t-elle

Voyez le deuxième chapitre.

rejeté ce plan ? Ici je me mettrai fort à mon aise. Je n'ai pas hésité à montrer ma préférence pour le plan de lord Dufferin, et je n'hésite pas cependant à déclarer que le gouvernement français a sagement fait de le repousser au moment où il a été proposé. L'opinion publique ne l'eût pas compris, elle ne l'eût jugé que sur ses dehors. Il y a par exemple dans le système de lord Dufferin un côté tout anglais : c'est la proposition de nommer Fuad-Pacha gouverneur du grand pachalik de Syrie et de l'investir d'une autorité presque indépendante. Fuad-Pacha s'était livré corps et âme à l'Angleterre ; l'Angleterre le récompensait de son zèle en faisant de lui une sorte de vice-roi de Syrie¹.

¹ Documents anglais, p. 268, n° 216. La dépêche dans laquelle lord John Russell enjoint à sir Henri Bulwer de proposer à la Porte Ottomane la nomination de Fuad-Pacha est écrite de ce style péremptoire et désagréable que je ne blâme pas lord John Russell d'employer avec la Porte, s'il le croit convenable ; mais comme le ton d'une correspondance montre l'idée qu'un des correspondants se fait de l'autre, je cite volontiers les dépêches de lord John

Ce vice-roi à son tour assurait à l'Angleterre en Syrie une influence et presque une domination exclusive. Tout cela, qui déplaisait fort à la Porte, et qu'elle n'a certainement point pardonné à Fuad-Pacha, n'aurait guère plu à la France ; elle y aurait vu un signe de

Russell pour le fond et pour la forme. « Le gouvernement de Sa Majesté aimerait à voir le sultan se décider à nommer un gouverneur général de Syrie ; mais nous croyons qu'il serait imprudent de ne lui accorder de pouvoirs que pour cinq ans. Les hospodars de Valachie et de Moldavie étaient ordinairement nommés pour sept ans ; quand approchait l'échéance de ce terme, le marché politique s'ouvrait pour les boyards, et les trafics de ce marché étaient aussi publics à Constantinople que ceux du marché des esclaves. Le gouvernement de Sa Majesté ne souhaite pas voir le gouvernement de Syrie adjudgé tous les cinq ans au plus offrant et dernier enchérisseur. Il aimerait que Fuad-Pacha fût nommé gouverneur général de Syrie ; néanmoins il faudrait étendre ses pouvoirs et l'investir pour la vie ou au moins pour dix ans. Les ministres de la Porte doivent se persuader que si les massacres de Syrie se renouvellent, l'occupation étrangère recommencera, et il n'y aura pas de jalousies et de rivalités qui puissent empêcher les grandes puissances de prendre des mesures décisives pour assurer la vie et la propriété des chrétiens... En s'entretenant avec Aali-Pacha, Votre Excellence devra employer un langage conforme à celui de cette dépêche. »

prépondérance anglaise qui l'aurait blessée; elle aurait pu se demander si nous avions envoyé nos soldats en Syrie pour y établir une sorte de vice-royauté anglaise.

Il y avait encore dans le système de lord Dufferin, outre la nomination de Fuad-Pacha comme favori de l'Angleterre, d'autres points qui auraient choqué la France. J'ai dit que lord Dufferin proposait d'ôter au Liban sa caïmacamie chrétienne et de le soumettre au gouverneur général comme le reste de la Syrie. Que seraient devenus la demi-indépendance de la montagne et les droits de protection que nous avons sur les Maronites? La condition des Maronites aurait donc été plus mauvaise après notre expédition qu'avant? Ils auraient donc perdu quelques-uns des avantages que leur assuraient les conventions de 1842 et de 1845? Ces conventions avaient été faites sans que nous eussions un soldat en Syrie, et maintenant, en face de nos soldats envoyés pour les secourir, les Maronites au-

raient perdu leurs prérogatives anciennes ! Quel désappointement après les espérances excitées de toutes parts !

Ce n'est pas tout : non-seulement le système de lord Dufferin ôtait aux Maronites ce que leur avaient conservé les traités de 1842 et de 1843 ; il ne voulait pas que le gouverneur général de Syrie tînt compte des distinctions de religions et de cultes. On avait jusqu'ici en Syrie reconnu les nationalités d'après le culte. Ainsi les Druses, peu nombreux, avaient un caïmacan comme les Maronites, beaucoup plus nombreux : on traitait avec les Églises et non avec les populations. Lord Dufferin appliquait à toutes les populations les principes de la tolérance occidentale, et substituait l'idée et les droits du nombre à l'idée et aux droits d'un culte particulier. Malgré ses principes philosophiques, la France eût répugné à cette dénationalisation de l'Orient chrétien. Nous trouvons très-simple en Occident de compter la population et non

les sectes, d'accorder une plus grande part de suffrages à cent cinquante mille citoyens qu'à vingt-cinq mille. Que dirait-on si on nous proposait de voter par Églises ou par communes et non par tête? En Orient, nous classons la population d'après d'autres principes. Les habitants sont agrégés les uns aux autres par leur culte et par leurs rites ; ils font corps par Églises. Lord Dufferin changeait tout cela. « Je suis tout à fait persuadé, écrit-il le 14 novembre à sir H. Bulwer, que lorsqu'on a à traiter avec une grande population où les opinions religieuses sont différentes, mais où la langue, les mœurs, les habitudes et les pensées se ressemblent complètement, le principe de la fusion doit plutôt être adopté que celui de la séparation comme règle générale de gouvernement. La croyance religieuse ne doit point devenir une expression géographique, une règle pour localiser les populations. Un gouvernement sage doit amener ses sujets de sectes diverses à subordonner leurs diversités

théologiques à leurs conformités civiles ¹. » Ces règles de gouvernement, qui sont pratiquées en France, pouvaient-elles l'être en Syrie? L'opinion religieuse et libérale en France se serait alarmée de cette réunion de toutes les sectes en une seule société sous l'autorité suprême d'un musulman; elle n'aurait pas cru à la justice et à l'égalité de la tolérance mahométane. Elle aurait eu certes raison d'en douter après les massacres de Syrie.

Voilà quelques-unes des raisons qui faisaient que la France eût su très-mauvais gré à son gouvernement d'adopter le plan de lord Dufferin. S'il y avait de si bonnes raisons de rejeter le plan de lord Dufferin, d'où vient, me dira-t-on, que vous semblez le préférer? Voici pourquoi.

En lisant le système de lord Dufferin, je le considérais beaucoup moins dans le présent que dans l'avenir; je ne cherchais pas s'il ré-

¹ Documents anglais, p. 229, n° 190.

pondait aux difficultés des circonstances et surtout à l'inconvénient des rivalités européennes, mais s'il était conforme ou non à la situation générale de l'empire ottoman et à la politique de la France en Orient depuis le commencement de notre siècle. De plus, je l'avais dépouillé dans ma pensée du caractère trop anglais que lui donnait le choix de Fuad-Pacha pour vice-roi de Syrie. J'acceptais le système, mais je changeais l'homme. Au Turc favori et serviteur des Anglais, je substituais dans mon idée Abd-el-Kader, notre ancien adversaire en Algérie, celui qui avait conseillé aux mahométans de ne pas souiller leur religion et leur cause par des massacres qui retomberaient tôt ou tard sur leurs têtes; celui qui avait tout vu et tout connu; celui qui disait au major Fraser que dans sa pensée il partageait les musulmans de Damas en vingt-quatre parts : sur ces vingt-quatre parts, vingt avaient activement poussé au massacre; sur les quatre restant, trois et demi désiraient

le massacre, mais ne l'avaient pas excité; une demi-part seulement s'était sincèrement opposée à ces attentats; celui qui disait encore au major Fraser que, lorsqu'il se rendit auprès des membres du grand conseil musulman, quand déjà les massacres avaient commencé et qu'il se mit à leur parler, il fut forcé de s'en aller plein de dégoût, car les chefs musulmans n'étaient venus à ce conseil que pour fumer leurs pipes et ne rien faire¹; celui qui avec ses Algériens courut partout sauver les chrétiens; celui enfin dont Fuad-Pacha s'est empressé de faire désarmer les compagnons², et à qui la Porte Ottomane ne pardonnera pas le contraste de sa générosité

¹ Documents anglais, p. 96, n° 109.

² Dans sa lettre du 4 décembre 1860 à sir Henri Bulwer, lord Dufferin, énumérant les causes de la défiance qui continue à régner à Damas, comprend parmi ces causes « l'exécution incomplète du décret de désarmement à l'égard de la population musulmane, et le sinistre empressement avec lequel le gouvernement a profité de ce décret pour dépouiller de leurs armes les compagnons d'Abd-el-Kader. » (Documents anglais, p. 273, n° 220.)

avec la barbare connivence des officiers turcs. C'était Abd-el-Kader que je nommais gouverneur général de cette Syrie érigée en principauté presque indépendante, et alors je ne trouvais presque plus rien à critiquer dans le système de lord Dufferin. Il faut, selon lui, à la Syrie un gouvernement ferme et impartial : le gouvernement d'Abd-el-Kader aurait ce caractère. Il faut quelqu'un qui sache la langue et connaisse les mœurs de la Syrie : Abd-el-Kader est Arabe et parle aisément la langue des Syriens. Le Liban sera soumis à la loi générale de la Syrie : je ne crains pas qu'avec Abd-el-Kader cette loi soit sévère et injuste pour les chrétiens, complaisante et molle pour les musulmans. Quoi ! un musulman gouvernera des chrétiens !—En Algérie, les chrétiens gouvernent les musulmans. Partout où il y a un gouvernement respectable et respecté, je pense, comme lord Dufferin, que le principe de l'union doit l'emporter sur le principe de la séparation, et que les

conformités de langue, de mœurs et d'idées doivent l'emporter sur les diversités de croyance.

Avec Abd-el-Kader, tout me plaît dans le système de lord Dufferin, son principe surtout. Ce principe n'est pas celui du partage de l'empire ottoman, principe ambitieux, contraire à la fois au repos de l'Occident, dont il déränge l'équilibre, et à l'intérêt de l'Orient, dont il étouffe l'avenir national. Le système de lord Dufferin se rattache, sans le savoir, à la politique française en Orient, telle que l'exposait M. Guizot en 1839. Il fait pour la Syrie ce que la France en 1840 voulait faire pour l'Égypte, ce que l'Europe a fait pour la Grèce, même avant 1830, ce que l'Europe encore vient de faire récemment pour les principautés danubiennes. Lord Dufferin croit que la Syrie, pourvu qu'elle soit bien gouvernée, a une vitalité qui lui est propre; il s'empresse donc de dérober cette partie vitale de l'empire ottoman à l'atonie de Constantino-

ple. Soutenir l'empire ottoman en ravivant ses parties, raviver ses parties en les séparant jusqu'à un certain point du centre, qui les vicie, et, si même ce centre vient à mourir, empêcher que ses parties ne meurent avec lui, c'est-à-dire ne tombent au pouvoir de voisins cupides, créer des Etats nouveaux et indigènes, au lieu d'encourager les annexions ambitieuses, telle est la seule politique raisonnable et hardie en Orient, hardie au profit de la civilisation, au lieu de l'être au profit de l'esprit de conquête. On pouvait, je le crois, reconnaître la parenté qu'a le système de lord Dufferin avec cette politique ; on pouvait même caractériser vivement cette parenté par le choix d'Abd-el-Kader pour vice-roi de Syrie. Je sais bien que la Porte Ottomane aurait rejeté plus énergiquement encore qu'elle ne l'a fait le système de lord Dufferin, personnifié dans Abd-el-Kader, puisqu'il lui était suspect même avec Fuad-Pacha ; mais ce système, dût-il même ne pas être adopté

aussitôt par l'Europe, aurait eu l'avantage de n'être rejeté que par la Porte Ottomane, qui l'aurait recommandé par son refus même, au lieu d'avoir le malheur d'être repoussé à la fois par la Turquie comme anti-ottoman et par la France comme anti-chrétien. Selon moi, il ne méritait que le premier reproche.

Les préventions politiques, qui s'appellent souvent des traditions, ont une grande part dans l'histoire du monde. En 1840, la France voulait établir en Orient une grande Égypte, c'est-à-dire une Égypte agrandie par la Syrie. L'Angleterre s'y est opposée, et n'a même pas craint de risquer sur cette question la paix de l'Europe. En 1861, l'Angleterre, ou plutôt lord Dufferin, proposait de faire en Orient une grande Syrie, c'est-à-dire une principauté viagère ou décennale, une Syrie réunie en un seul pachalik, sans distinction de juridiction entre les chrétiens du Liban et les autres habitants. Cette fois, c'est la France

qui s'y est opposée et qui a refusé de sacrifier les prérogatives assurées au Liban par les conventions de 1842 et de 1845. La Porte ottomane n'a pas manqué de favoriser ce morcellement traditionnel; et dans les propositions qu'elle a faites pour le gouvernement de Syrie, elle a eu soin d'établir que « les provinces de Damas et de Saïda seraient gouvernées chacune séparément par un gouverneur général d'un caractère éprouvé et capable¹. » C'est dans le même esprit qu'elle a consenti plus tard à donner au Liban un gouverneur chrétien.

J'ai essayé de caractériser le système de lord Dufferin et d'en bien faire comprendre la portée. J'ai expliqué en même temps comment le gouvernement français avait eu des motifs pour rejeter ce système. Ce qui me frappe surtout dans le système de lord Dufferin, c'est le témoignage qu'il rend contre

¹ Documents anglais, p. 305, n° 280.

la Turquie, dont les plus zélés partisans ne peuvent soutenir l'intégrité politique, qu'en détruisant son intégrité administrative, tant son administration est mauvaise ! Ne croyons pas du reste que lord Dufferin fût infatué de son système au point de n'en pas savoir les inconvénients comme les avantages. Il les résume fort clairement dans une lettre au major Fraser le 16 janvier 1861¹ ; il explique comment la seule manière, selon lui, d'obtenir un bon gouvernement pour ce pays est de séparer son administration de l'administration qui siège à Constantinople, et de soumettre ce gouvernement quasi-indépendant au contrôle des agents politiques des cinq puissances résidant auprès du gouverneur général. Avec un système de ce genre bien pratiqué, il croit qu'il serait convenable d'abolir les privilèges dont jouit le Liban ; mais il hésite, dit-il, en arrivant à une con-

Documents anglais, p. 359, n° 276.

clusion si naturelle. « Les Turcs ont si mal gouverné jusqu'à ce jour, excitant sans cesse les chrétiens contre les Druses, les Druses contre les chrétiens, et amenant par leur politique les affreux événements de l'année dernière, qu'avant de supprimer la demi-indépendance de ces deux tribus, il y a lieu de se demander si ce sont des obstacles au bien ou des barrières contre le mal qu'on détruit. Un bon gouvernement serait assurément une meilleure garantie pour les Maronites et pour les Druses que la sauvegarde douteuse de privilèges confus et mal définis ; mais où est ce bon gouvernement ? Sera-ce même celui de Fuad-pacha, si nous le faisons nommer ?... Aussi je me fais sans cesse à moi-même cette question : dois-je consentir à abolir des privilèges que l'iniquité persévérante de tous les officiers turcs semble rendre indispensables, ou bien après tout ne serait-il pas mieux d'accepter le projet de la France d'unir les Druses et les chrétiens sous l'égide d'une

commune indépendance contre les pernicious desseins de ceux qu'ils ont appris à regarder comme leur commun ennemi, tandis qu'ils devaient être leurs protecteurs naturels ! »

Cette consciencieuse hésitation de lord Dufferin sur l'à-propos de son plan justifie à la fois le refus que la France a fait de l'accepter, et l'amendement que j'y ai fait humblement, en proposant de le personnifier dans Abdel-Kader au lieu de Fuad-Pacha. En même temps le plan de la France d'unir les chrétiens et les Druses du Liban en une seule nationalité politique, composée de deux religions, et de lui accorder une indépendance quelconque envers Constantinople, ce plan est encore un essai de soustraire à l'atonie de l'empire turc les parties vitales de cet empire. Ce que lord Dufferin faisait pour toute la Syrie, la France voulait le faire pour le Liban. Les deux plans procédaient à la régénération de l'Orient par la séparation administrative ou politique d'avec la Porte Ottomane et rele-

vaient tous deux de la politique française de 1839 ; car, comme le dit encore lord Dufferin dans sa lettre au major Fraser ¹, « il est fort à craindre que le gouvernement turc ne soit devenu une impossibilité, et que sa politique ne soit incorrigible. »

Les deux plans, celui de la France et celui de l'Angleterre, pouvaient donc être adoptés. Je préfère celui de lord Dufferin comme plus hardi et plus efficace, avec Abd-el-Kader surtout pour gouverneur général : mais les deux projets étaient bons. Voyons celui qui a été adopté.

III

Les deux traits principaux du gouvernement qui a été adopté pour la Syrie sont :
1° un gouvernement chrétien pour le Liban ;
2° le maintien de deux pachas, c'est-à-dire le

¹ Documents anglais, p. 360, n° 276.

morcellement ancien du pays et sa dépendance absolue de Constantinople. Le premier de ces principes semble tout français, le second est entièrement turc.

Protectrice antique des chrétiens en Orient, la France semble avoir assuré la victoire à sa vieille cause favorite, en obtenant que la montagne tout entière, soit maronite, soit druse, ait un gouverneur chrétien ; mais, quand on y regarde de près, la victoire diminue. Je sais bien que, devant l'opposition faite par la France et par la Porte Ottomane, l'Angleterre a abandonné le plan de lord Dufferin, qu'elle avait adopté ; lord Dufferin a même reçu pour instruction de maintenir la caïmacamie chrétienne et de se borner à l'organisation du Liban. L'Angleterre a donc fui,

Mais en Parthe, en nous perçant le cœur.

Forcé, en effet, de renoncer à son plan d'une Syrie quasi-indépendante, lord Dufferin a proposé de faire du Liban un pachalik chré-

rien. Il serait possible que ce pachalik chrétien ait été d'abord une proposition française, car il me semble résulter d'une dépêche de lord Dufferin du 15 décembre 1860, que le commissaire français, M. Béclard, en approuvant le premier plan de lord Dufferin d'une Syrie quasi-indépendante, avait demandé en même temps que le Liban, dans ses anciennes limites, formât un pachalik, et que le pacha fût chrétien¹. Je ne vois pas bien dans les documents anglais, les seuls que j'aie eus sous les yeux, si le commissaire français subordonnait le pacha chrétien au vice-roi de Syrie de lord Dufferin, ou bien s'il le faisait dépendre de Constantinople et séparait par conséquent le Liban de la Syrie. Quoi qu'il en soit, la proposition du commissaire français semble avoir donné à lord Dufferin l'idée de son pachalik chrétien; mais ce pachalik chrétien tel que l'entend lord Dufferin détruit

¹ Documents anglais, p. 283, n° 220.

l'indépendance du Liban. Il dénationalise les Maronites et les soustrait au patronage de la France. Écoutons lord Dufferin expliquer lui-même son idée à sir Henri Bulwer dans sa dépêche du 12 décembre 1860.

« Maintenir la caïmacamie maronite, c'est, dit-il, perpétuer évidemment la plupart des maux présents, l'antagonisme inévitable d'une secte redoutable contre le gouvernement, et l'anomalie d'un État dans un État, anomalie qui, quoique diminuée, conserve encore sa vitalité incommode. Cependant, il est impossible de méconnaître tout à fait le passé. Il est vrai que les Maronites sont incapables de se gouverner eux-mêmes; mais, quoiqu'ils ne puissent pas pratiquer ce genre de gouvernement, il peut sembler injuste d'abolir les privilèges qui leur sont garantis par l'Europe. Si nous changions le nom de Maronite contre le nom de chrétien, beaucoup de difficultés s'évanouiraient, et il deviendrait possible d'étendre à toute la montagne un avantage qui,

dépouillé de son caractère de secte et de localité, ne pourrait plus faire ombre au gouvernement central ¹. » Sachons-le bien, ce changement de nom n'est rien moins qu'une révolution. Les Maronites ne sont plus considérés comme faisant une population à part, ayant un chef indigène; ils ne sont plus considérés que comme des sujets chrétiens du sultan, et faisant corps, à ce titre, avec les autres chrétiens de l'empire ture. Il semble, au premier coup d'œil, que lord Dufferin, qui voulait que les ressemblances de langue, de mœurs et de coutumes l'emportassent sur les différences de religion, se contredit quelque peu en prenant la qualité de chrétien pour principe de classification dans les populations du Liban; mais cette contradiction n'est qu'apparente. Il prend les Maronites comme chrétiens pour les réunir aux autres chrétiens du Liban, et il suit en cela le principe de fu-

¹ Documents anglais, p. 281, n^o 220.

sion qu'il a proclamé. « Je continue à croire, disait-il dans une conférence particulière de la commission internationale, que, lorsqu'une population est composée de chrétiens orientaux ayant des croyances différentes, le Turc est le meilleur gouverneur qu'elle puisse avoir. Cependant, comme il faut répondre aux exigences de l'opinion publique en Europe, je ne demande pas mieux que de discuter la proposition d'un pachalik chrétien dans le Liban, pourvu qu'il soit bien entendu que le pacha ne sera jamais choisi parmi les habitants fanatiques et ignorants de la montagne ¹. » Ailleurs, expliquant à sir Henri Bulwer pourquoi il adopte l'idée du pachalik chrétien dans le Liban, lord Dufferin développe encore mieux sa pensée. « Cet arrangement, dit-il, donne une satisfaction raisonnable à l'opinion catholique de la France, détruit la pernicieuse prépondérance de la secte maronite, appelle l'élé-

¹ Documents anglais, p. 290, n° 224.

ment chrétien grec à servir de contre-poids, assure l'indépendance civile des Druses, et fait que le contrôle du gouvernement central devient, dans la montagne, aussi complet et aussi irrésistible que dans toute autre province de l'empire ¹. »

Cette déchéance des Maronites, cette destruction de l'influence légitime qui leur appartient dans la montagne par leur nombre seulement, puisqu'il y a, ne l'oublions pas, plus de cent mille Maronites contre vingt-cinq mille Druses, ce contre-poids de l'élément grec, qu'on s'applaudit d'avoir trouvé, et qui n'est qu'une rivalité de plus dans un pays qui souffre déjà trop de ses divisions de sectes, ce contrôle irrésistible de l'autorité centrale, qui livre la montagne à l'arbitraire de Constantinople, tout cela, qui fait le mérite du pachalik chrétien aux yeux de lord Dufferin, ne devait guère recommander cette innovation au com-

¹ Documents anglais, p. 320, n^o 235.

missaire français. Mais le commissaire français croyait sans doute important de faire prévaloir d'abord le principe d'un gouvernement chrétien pour toute la montagne; et nous reconnaissons que ce principe a son importance, s'il est pris dans son sens naturel, si un pacha chrétien veut dire un pacha qui ne sera pas soumis à la volonté du premier Turc venu. Si, au contraire, il y a des chrétiens en Orient qui sont Turcs par intérêt et par calcul, mais qui ardent le nom et les pratiques du culte chrétien parce que, dans l'état de l'Orient, ce nom de chrétien peut servir de titre d'avancement à un fonctionnaire, en même temps qu'il servira d'expédient à la Porte Ottomane pour se défendre contre les plaintes des puissances européennes; s'il y a des chrétiens de ce genre, plus attachés au sultan qu'à leur foi, et qui ne sont, pour ainsi dire, d'aucun pays, sinon des bureaux de la Porte Ottomane; si c'est un chrétien de cette condition qui est pacha du Liban, je ne

vois pas quelles garanties le pachalik chrétien pourra donner aux chrétiens du Liban.

Quand le commissaire français voulut passer du pacha chrétien au pacha indigène, et qu'il proposa pour gouverneur du Liban un Maronite, un membre de la famille Cheab, il trouva dans lord Dufferin un ardent adversaire, et les autres commissaires rejetèrent aussi sa proposition, si bien que le commissaire français se trouva seul contre quatre.

« La tentative de restaurer le gouvernement de l'émir Béchir n'était, disait lord Dufferin, qu'un désastreux anachronisme. L'émir Béchir était un despote sauvage et énergique, mahométan pour moitié, chrétien pour un quart, Druse pour un quart, et je reconnais qu'à force d'assassiner ses ennemis, de crever les yeux à ses rivaux, de répandre la terreur parmi ses sujets, il a réussi à soumettre la montagne; mais, s'imaginer que la dupe de quelques prêtres, s'il descend de cette famille usée, pourra, parce qu'il est un Cheab,

contenir tous ces éléments en fermentation avec lesquels nous avons à traiter, c'est là une grande illusion ¹. » L'idée de confier le gouvernement de la montagne à un Maronite, à un descendant de la famille Cheab, n'étant soutenue que par la France, devait succomber ¹. Chaque membre de la

¹ Documents anglais, p. 335, n° 255.

² Voici (Documents anglais, p. 406, n° 311) le résultat de la délibération de la commission de Beyrouth sur les plans d'organisation du Liban : Art. 1^{er}. Un gouverneur chrétien pour toute la montagne, — non indigène de la province (réserve de lord Dufferin), — non indigène, sur le choix duquel la Porte devra s'entendre avec les représentants des cinq puissances (réserve de M. Rehfués, commissaire prussien), — non indigène (réserve de M. de Weckbecker, commissaire autrichien), non indigène (réserve de M. Novikov, commissaire russe), indigène (réserve de M. Béclard, commissaire français). — Art. 2. Le territoire du Liban sera maintenu dans ses anciennes limites, sauf les rectifications jugées nécessaires. — Art. 3. Abolition du régime des deux caïmacamies et des mokatas. — Art. 4. Division du Liban en un certain nombre de circonscriptions administratives, renfermant autant que possible des éléments homogènes, c'est-à-dire appartenant au même culte. — Art. 5. Abolition du système féodal

commission internationale avait sa cause particulière de répugnance contre les Maronites. L'Angleterre leur reprochait leur attachement au catholicisme, à la France, et de plus, étant la patronne décidée des Druses, elle voulait détruire une suprématie rivale. La Prusse leur savait mauvais gré aussi de leur zèle catholique. L'Autriche est habituée à soutenir la Turquie. La Russie voyait enfin avec plaisir les chrétiens grecs acquérir une influence et une puissance nouvelles aux dépens des Maronites. Cette quasi-unanimité contre la France et ses protégés charmait les ministres anglais, et lord John Russel écrivait d'un ton de mo-

et des privilèges qui s'y rattachent.—Art. 6. Égalité de tous devant la loi.—Art. 7. Garanties judiciaires et administratives, identiques pour toutes les communautés habitant le Liban.—Art. 8. Séparation du pouvoir administratif et judiciaire.—Art. 9. Institution au siège du gouvernement d'un medjelis administratif et d'un medjelis judiciaire, formant l'un et l'autre le degré supérieur de juridiction.—Art. 10. Il y aura dans chaque circonscription un medjelis administratif et un medjelis judiciaire de première instance. »

querie à lord Cowley : « Si l'organisation que souhaite la France pour le Liban doit être différée jusqu'à ce que les représentants de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie se résignent à la suprématie exclusive des Maronites, il s'écoulera plus de dix ans avant qu'ils se soumettent à cet arrangement ¹. »

Le règlement pour l'administration du Liban arrêté à Constantinople le 9 juin dernier est conforme aux votes de la commission internationale. Le Liban est administré par un gouverneur chrétien nommé par la Porte et relevant d'elle directement ², si bien que, pour exprimer toute ma pensée, on peut dire que le principe français a triomphé contre la France. Le Liban a un gouverneur chrétien ; mais ce gouverneur chrétien n'est point un indigène, et ce seul changement change tout.

¹ Documents anglais, p. 411, n° 314.

² Voyez ce règlement dans le n° 8 des *Archives diplomatiques*, t. III, août 1861, p. 313.

Les Maronites se trouvent, par cet arrangement, déchus de la quasi-indépendance dont ils avaient joui jusque-là sous la protection de la France. L'organisation de 1842 et 1845 avait respecté le principe des caïmacans indigènes ; il y avait alors un caïmacan maronite, par conséquent chrétien, et un caïmacan druse. Les Druses et les Maronites perdent leurs caïmacans indigènes, et sont soumis à un gouverneur chrétien relevant directement de la Porte, tandis que les caïmacans maronite et druse relevaient du pacha de Beyrouth. Qui gagne à cette organisation de 1861 ? La Porte Ottomane, qui divise encore plus le gouvernement de la Syrie, pour le rendre plus dépendant de Constantinople. Elle y gagne, si c'est gagner, pour un gouvernement faible, que de prendre à sa charge un fardeau de plus. On peut dire, il est vrai, qu'à Constantinople le fardeau est peu pesant. En effet chaque représentant des puissances étrangères prête la main pour le soutenir, et la Porte, de

cette façon, peut d'autant plus gouverner qu'elle ne gouverne pas seule. Chaque fois que la Porte Ottomane ramène une des provinces de son vaste empire à une centralisation plus grande, elle crée par cela même un nouveau cas d'intervention pour les puissances européennes. Je ne cherche pas à savoir si ce gouvernement à six est meilleur pour l'empire ottoman qu'un gouvernement tout à fait indépendant de l'Europe. J'aime mieux après tout, quant à moi, un gouvernement tiraillé qu'un gouvernement absolu, n'ayant aucun goût pour la beauté des mécanismes ; je me demande seulement si ce genre de gouvernement à six ¹ est facile et doux pour la Porte ottomane elle-même. Il a évidemment ses déboires et ses désagréments. J'en veux citer un exemple qui touche au second principe du gouvernement

¹ Je dis : à six, et non à cinq, parce que je crois très-sincèrement que la Porte a sa part avec les cinq puissances européennes dans le gouvernement de la Turquie.

de la Syrie, je veux parler du principe turc.

La Porte Ottomane a, contre l'avis de lord Dufferin, maintenu la division du gouvernement de Syrie en deux pachaliks, celui de Damas et celui de Beyrouth, appliquant toujours la vieille maxime : diviser pour régner. Elle a même augmenté encore cette division par le choix d'un gouverneur particulier pour le Liban. L'Angleterre a cédé à la volonté de la Porte Ottomane, ne voulant pas avoir à lutter à la fois contre la France et contre la Porte Ottomane ; mais ne croyez pas qu'elle épargne à la Porte Ottomane les avis graves et désagréables ; ne croyez pas qu'elle lui rende commode et doux ce goût de gouverner que le ministère de Constantinople manifeste au plus haut degré. Un de mes amis de Constantinople me disait le mot d'un ministre turc : « L'appui de l'Angleterre est excellent ; seulement nous nous appuyons sur un bâton d'épines. » Le mot est juste. Ce n'est pas sir Henri Bulwer qui tient le bâton et qui le présente du

côté épineux ; c'est lord John Russell qui a cet emploi et qui s'en acquitte à merveille. Voyez, par exemple, comme il juge le système turc, celui qui vient de prévaloir, celui qui a divisé la Syrie en trois pachaliks ! L'avertissement qu'il donne sur ce point à la Porte Ottomane s'adresse aussi en partie à sir Henri Bulwer, qui défend volontiers le gouvernement turc contre les ministres anglais.

Lord John Russell à sir Henri Bulwer, 13 mars 1861.

« Dans votre dépêche du 17 juillet dernier (1860), vous dites, en parlant de l'organisation de la Syrie : « Il me paraît que les gouvernements indépendants qui existent dans la montagne (les deux caïmacamies maronite et druse) sont incompatibles avec l'ordre social ; il ne doit y avoir qu'un seul gouvernement en Syrie, et ce gouvernement doit être amélioré. » Lord Dufferin, après avoir acquis l'expérience de la Syrie, est arrivé à la conclusion que la sagacité de Votre Excellence

avait déterminée d'avance. La jalousie de la Porte Ottomane ayant décidé le sultan à s'opposer à toute intervention de la commission internationale en ce qui concerne la Syrie, j'avertis lord Dufferin de restreindre au Liban les propositions qu'il ferait à la commission; mais chaque jour confirme la justesse du jugement primitif de Votre Excellence, et la dépêche de lord Dufferin en date du 12 février dernier fait ressortir avec une clarté frappante les motifs de ce jugement¹. Vous tâcherez de démontrer à Aali-Pacha que la jalousie du sultan envers ses propres serviteurs est poussée trop loin, que dans l'état actuel de l'empire turc la vraie sagesse est de choisir des gouverneurs capables et honnêtes pour les provinces, et de les investir de grands pouvoirs

¹ Dans cette lettre du 12 février 1860, lord Dufferin explique avec beaucoup de vivacité et de loyauté comment, le plan de gouvernement de la Syrie proposé par la Turquie étant tout à fait contraire à ses idées, il décline d'avance la responsabilité des événements qui pourront arriver en Syrie. (Documents anglais, p. 433, n° 347.)

dans un esprit de généreuse confiance. Si la responsabilité du gouvernement de la Syrie est trop partagée, et si les emplois y sont rendus précaires à dessein, il n'y a pas de bon gouvernement possible avec cette politique mesquine; les désordres recommenceront, et le sultan verra alors, mais trop tard, qu'il sera obligé de donner à des princes et à des États étrangers les pouvoirs qu'il aura refusés à ses propres serviteurs ¹. »

Cette lettre n'est pas seulement, selon nous, une réprimande et une menace, c'est une prophétie que l'avenir accomplira.

J'ai achevé l'examen que je voulais faire des documents anglais, et j'ai tâché de montrer quel était et quel serait l'état de la Syrie. Cet état est douloureux; l'intervention de l'Europe aura-t-elle amélioré la condition de cette province, et particulièrement celle des chrétiens d'Orient? Je suis convaincu que cette

¹ Documents anglais, p. 452, n° 352.

intervention a eu un bon effet au lendemain des massacres : elle a lié l'Occident à l'Orient par le témoignage d'une grande et active sympathie ; mais ce que j'aime surtout dans l'intervention européenne, c'est que c'est un grand précédent, et que, comme le dit lord John Russell, si la Porte, par jalousie contre ses propres fonctionnaires, ne sait pas gouverner la Syrie, et si elle laisse recommencer les désordres, les puissances européennes prendront les pouvoirs que la Porte n'aura pas voulu confier à ses serviteurs. Voilà les bons côtés de l'intervention.

Quant au règlement actuel, son bon côté c'est d'avoir été délibéré et rédigé entre la Porte et les puissances européennes, et d'être par là un acte international ; c'est à peu près son seul avantage, car ce règlement laisse la Syrie morcelée et faible contre tous les maux qui l'assailent. Il détruit la quasi-indépendance des Maronites et des Druses et ne substitue pas à cette indépendance un pouvoir fort et

juste; il crée un emploi de plus pour les bureaux de Constantinople, seulement ce sont les employés chrétiens qui en profiteront. Si cela dure et si l'empire ottoman continue à vivre, c'est peut-être un nouveau Fanar qui commence.

Le règlement du 9 juin 1861 n'assurera donc pas la tranquillité du Liban et de la Syrie, je le crains du moins. Fuad-Pacha, quoique investi de pouvoirs extraordinaires, disait, dans la séance de la commission internationale du 29 janvier 1861, « qu'il pouvait répondre de la tranquillité dans les villes, mais que dans les campagnes, qui sont hors de sa portée et où il n'a pas des moyens d'action suffisants, il lui est impossible de maintenir dans l'ordre des populations qui ne reconnaissent aucune loi et n'ont jamais été qu'à moitié soumises ¹. Des gouverneurs divisés et jaloux probablement l'un de l'autre pourront-ils faire ce que Fuad-Pacha déclare ne pas pouvoir faire,

¹ Documents anglais, p. 479, n^o 372.

même avec les pouvoirs extraordinaires dont il est investi? « Avec le projet de règlement de la Porte, dit d'un autre côté lord Dufferin le 12 février 1864 (et c'est ce projet de règlement qui a été adopté), l'émigration des chrétiens de Damas continuera, et rien ne pourra décider ceux qui ont quitté cette ville à y retourner. Il y aura probablement le même mouvement à Beyrouth, et on peut s'attendre à une émigration générale du pays de la part de tous ceux qui auront de quoi partir. Il est possible que les musulmans de la province regardent ce résultat comme un triomphe, et que les Turcs le considèrent avec indifférence; mais ceux qui souhaitaient à leurs travaux un dénouement plus satisfaisant ne peuvent qu'en ressentir un désappointement pénible ¹. »

Les paroles de Fuad-Pacha et de lord Dufferin, voilà sous quels augures s'ouvre pour la Syrie l'ère du règlement de 1864.

¹ Documents anglais, p. 433, n° 347.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA

CONDITION DES CHRÉTIENS

EN ORIENT.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA CONDITION DES CHRÉTIENS EN ORIENT

CHAPITRE PREMIER

I

De la condition légale des chrétiens d'Orient selon l'article 9 du traité de 1856.—Nationalité des chrétiens d'Orient.

On se souvient peut-être que, dès le commencement de la guerre d'Orient, la France, l'Angleterre et l'Autriche avaient arrêté à Vienne les résolutions qui devaient servir de base à la paix. Parmi ces résolutions, la qua-

trième et dernière était ainsi conçue : « Les immunités des sujets rayas de la Porte seront consacrées, sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du sultan. Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer. »

Cette résolution avait une grande importance dans la pensée des puissances européennes alliées contre la Russie. La guerre d'Orient avait été faite pour détruire la prépondérance de la Russie en Orient. Or cette prépondérance tenait particulièrement à quatre causes : le protectorat de la Russie dans les principautés danubiennes ; la possession de l'embouchure du Danube ; la domination exclusive de la mer Noire ; enfin l'influence sur les populations chrétiennes de la Turquie. Les quatre résolutions de Vienne ôtaient à la Russie ces quatre causes de prépondérance en Orient ;

par la première, le protectorat des principautés danubiennes ; par la seconde, la possession des bouches du Danube ; par la troisième, la domination militaire de la mer Noire ; par la quatrième, enfin, l'influence sur les populations chrétiennes de l'Orient.

Il faut remarquer que les trois premières résolutions ôtaient à la Russie des moyens de force et de puissance qu'elle avait conquis sur la Turquie par des traités. Il suffisait qu'elle y renonçât par un autre traité pour qu'ils n'eussent plus d'effet. Il restait assurément à la Russie, et il lui reste encore dans les principautés danubiennes, aux embouchures du Danube et dans la mer Noire, l'ascendant d'un très-puissant voisinage : cet ascendant avait été transformé en droit par les traités faits avec la Turquie. Les trois premières résolutions de Vienne détruisent ce droit. Quant à l'influence de la Russie sur les populations chrétiennes de la Turquie, cette influence n'était pas encore devenue un droit : elle le serait devenue, si le prince Ment-

zikoff avait réussi dans sa mission à Constantinople, et si l'Occident ne s'y était pas opposé par les armes. Comme sur ce point la Russie n'avait pas encore de droit, ce n'était pas à la Russie qu'il fallait demander une renonciation : il fallait chercher un autre moyen de détruire cette influence.

Il n'y en avait qu'un. Il fallait dire à la Turquie : La Russie n'a d'influence sur vos sujets chrétiens que parce que vous les opprimez horriblement ; ils cherchent un protecteur, et prennent naturellement celui qui s'offre, celui qui appartient à leur Église, et qui rend cette Église puissante et magnifique dans le nord et dans l'est de l'Europe. Tant que vous persécuterez et que vous ruinerez vos sujets chrétiens, ils seront favorables à la Russie ; rendez-les au contraire un peu moins malheureux et un peu moins esclaves ; respectez leurs immunités, et consacrez leurs droits religieux et politiques, ils ne seront plus Russes. Voilà ce que dit la quatrième résolution

tion de Vienne; elle contient et arrête la Russie en réformant la Turquie, en exigeant que la Porte soit moins persécutrice et moins tyrannique envers ses sujets chrétiens.

Je dis en exigeant : Ne nous laissons pas en effet tromper par les mots. Il est sans cesse question dans la quatrième résolution de Vienne et dans l'article 9 du traité de Paris *de l'indépendance et de la dignité de la couronne du sultan*, de la volonté des puissances européennes *de ne s'immiscer en aucun cas, soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire*. Je reconnais volontiers que jamais bonne d'enfant ou gouvernante de vieillard alité n'a parlé à son nourrisson ou à son malade avec des paroles plus douces et plus bénignes que ne l'ont fait les puissances européennes à l'égard de l'empire ottoman. Ce respect du droit, dans la faiblesse, fait assurément honneur à l'Europe de 1856. Cependant que ce

langage cérémonieux envers la Turquie ne soit pas pour nous une cause d'erreur. Au fond, que veulent dire ces mots de la quatrième résolution de Vienne : les immunités des chrétiens d'Orient seront consacrées. Consacrées ! par qui ? Par l'État qui les avait accordées et qui ne les a pas respectées ? ou par l'Europe qui veut que les chrétiens d'Orient ne soient plus opprimés par les Turcs, afin de n'être plus tentés d'être protégés par les Russes ? Et ceci : « Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer. » Est-ce dans le divan qu'on délibère sur les moyens d'assurer aux chrétiens de la Turquie leurs droits religieux et politiques ? Non, c'est entre puissances européennes ; c'est bien là assurément *une immixtion dans les rapports de Sa Majesté le sultan avec ses sujets*. Délibérer, ce n'est pas supplier, représenter,

demander; c'est faire plus; c'est avoir ou prendre le droit de chercher quel est l'abus et quel est le remède. L'Europe, à Vienne, a-t-elle hésité à prendre ce droit? Elle n'a pas hésité, parce que la reconnaissance et la consécration des droits religieux et politiques des chrétiens d'Orient était et est encore une des meilleures barrières de l'empire ottoman contre la Russie.

Si nous lisons les protocoles du traité de Paris, la volonté de l'Europe d'assurer les droits religieux et politiques des chrétiens d'Orient, et de les séparer par là de la Russie, est encore plus manifeste. Dans la séance du 28 février 1856, « M. le comte Walewski rappelle qu'il y a lieu de constater l'entrée de la Turquie dans le droit public européen. Les plénipotentiaires reconnaissent qu'il importe de constater ce fait nouveau par une stipulation particulière insérée au traité général. Il est donné lecture de la rédaction qui avait été concertée, à Vienne, à cet effet (c'est-à-dire

de la quatrième résolution), et il est admis qu'elle pourrait être accueillie par le Congrès. — Le comte Orloff exprime le désir d'être fixé sur la marche que la Turquie se propose de suivre pour donner au quatrième point la suite qu'il comporte. »

Ainsi, au moment où la Turquie va entrer dans le droit public européen, l'Europe détermine quelle sera la condition et le prix de cette entrée. La condition est nette, précise, fixée déjà par la quatrième résolution de Vienne, c'est la reconnaissance et la consécration des droits politiques et religieux des chrétiens d'Orient. La Turquie ne reçoit l'investiture européenne qu'à cette condition.

Comment en 1856 s'est faite cette reconnaissance et cette consécration ? Par un acte particulier du sultan, ou par un acte fait par le sultan, mais convenu et constaté entre les puissances européennes ? La Turquie aurait bien voulu ôter à la reconnaissance du droit des chrétiens le caractère international et sy-

nallagmatique que lui donnait la résolution de Vienne. Aussi son représentant « Aali-Pacha annonce qu'un nouvel hattî-scherif a renouvelé les privilèges religieux octroyés aux sujets non musulmans de la Porte et prescrit de nouvelles réformes qui attestent la sollicitude de Sa Majesté le sultan pour tous ses peuples indistinctement; que cet acte a été publié, et que la Sublime-Porte, se proposant de le communiquer aux puissances, au moyen d'une note officielle, aura ainsi satisfait aux prévisions concernant le quatrième point. »

La Turquie, par cette réponse, semblait traduire le vers d'Agamemnon à Achille :

Vous apprendrez son sort; j'en instruirai l'armée.

Elle communiquait un fait accompli; elle ne contractait plus une obligation envers l'Europe, en retour de son entrée dans le droit public européen. Le Congrès n'a pas voulu que les droits religieux et politiques des chrétiens d'Orient ne fussent établis que sur une com-

munication de note diplomatique; il a voulu qu'ils eussent place au traité de paix, comme ils avaient eu place dans les résolutions de Vienne. « M. le comte Orloff, ainsi que M. le baron de Hubner, et après eux les autres plénipotentiaires, expriment l'avis qu'il soit fait mention dans le traité général des mesures prises par le gouvernement ottoman. Ils invoquent le texte même du quatrième point, qui en fait une obligation aux plénipotentiaires, sans qu'il puisse toutefois en résulter une atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du sultan. » Voilà la déclaration nette et ferme de la volonté de l'Europe; voici maintenant les politesses d'étiquette qui adoucissent la déclaration sans la détruire ou qui même la confirment. « Les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France et de la Grande-Bretagne rendent hommage au caractère libéral des dispositions qui ont été arrêtées à Constantinople, et c'est dans la même pensée qu'ils jugent indispensable de les rappeler

dans l'acte final du Congrès, et nullement pour en faire naître un droit quelconque d'immixtion dans les rapports du gouvernement de Sa Majesté le sultan avec ses sujets. »

Ainsi, parmi les plénipotentiaires, ceux même qui sont les plus polis et les mieux disposés pour la Porte veulent que la reconnaissance des droits des chrétiens d'Orient soit une des stipulations du traité ; et le plénipotentiaire ottoman comprend si bien la différence qu'il y a entre la communication qu'il proposait et la stipulation exigée, qu'il répond : « Que ses pouvoirs ne lui permettent pas d'adhérer pleinement à l'avis des autres plénipotentiaires, et il annonce qu'il prendra par le télégraphe les ordres de sa cour. »

Dans la séance du 25 mars 1856, le Congrès arrête la rédaction de la clause relative à la reconnaissance des droits religieux et politiques des chrétiens d'Orient. La politesse a fait des progrès dans cette rédaction : cependant la communication du firman du sul-

tan est acceptée, non plus sous forme de note officielle adressée à chaque puissance particulièrement, mais acceptée dans le traité *par les puissances contractantes*, avec cette mention significative : « Les puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. » Quelle est cette haute valeur ? Est-ce une valeur internationale et synallagmatique ? La communication ainsi acceptée équivaut-elle à une stipulation ? On ne peut pas en douter, à moins qu'on ne prétende qu'en constatant la haute valeur de cette communication, le Congrès a voulu seulement donner au sultan un certificat de libéralisme. Dans ce cas, il eût fallu constater seulement la haute valeur du hat-humayoun et non pas de la communication.

Ce qui achève d'ôter à la rédaction de l'article 9 toute obscurité possible, tout sens contraire ou défavorable à la reconnaissance des droits religieux et politiques des chrétiens d'Orient, c'est un incident de cette séance du

25 mars 1856. Un des plénipotentiaires russes, M. de Brunnow, avait proposé une rédaction un peu différente de celle de l'article 9, et en proposant sa rédaction, il avait dit que « l'intérêt particulier que la Russie porte aux chrétiens de la Turquie l'avait déterminé à donner son entier assentiment à une première rédaction, » celle de Vienne, sans doute. « Lord Cowley dit qu'il ne peut laisser passer les expressions dont s'est servi M. le baron de Brunnow, en parlant de l'intérêt particulier que la Russie porte aux sujets chrétiens du sultan, et que l'intérêt que les autres puissances chrétiennes n'ont cessé de leur témoigner n'est ni moins grand ni moins particulier. M. le baron de Brunnow répond qu'en rappelant les dispositions dont sa cour a toujours été animée, il n'a pas entendu révoquer en doute ni contester celles des autres puissances pour leurs coreligionnaires. »

Ne nous attachons pas aux détails de cette conversation : il y a beaucoup de finesse dans

la manière dont M. de Brunnow borne poliment chaque puissance à s'intéresser à ses coreligionnaires. De cette façon, l'Angleterre s'intéressera aux protestants en Orient, il y en a bien peu ; la France et l'Autriche aux catholiques, il n'y en a pas beaucoup ; la Russie aux Grecs, c'est le grand nombre. Nous ne croyons pas que l'intérêt que les puissances européennes prennent aux chrétiens d'Orient doive dépendre de la diversité des croyances ou des rites chrétiens. C'est le christianisme que nous devons aimer et soutenir en Orient, et non pas le protestantisme, le catholicisme romain ou l'Église grecque. Nous devons en Orient considérer nos frères en Jésus-Christ, et non pas nos coreligionnaires grecs, protestants ou catholiques.

Nous laissons aussi de côté la protestation de sympathie pour les chrétiens d'Orient que fait lord Cowley au nom de l'Angleterre. Nous croyons à la bienveillance que l'Angleterre montrera, sans doute, un jour aux chrétiens de la

Turquie. Ce qui est important dans l'observation de lord Cowley, dans la séance du 25 mars 1856, c'est le soin qu'il prend de ne pas laisser à la Russie le privilège de la sympathie et, par conséquent, de l'influence sur les chrétiens d'Orient. La quatrième résolution de Vienne avait pour but de détruire cette influence; l'article 9 du traité de Paris a le même but, le même sens; et lord Cowley en proclamait le sens, au moment même de la rédaction, en déclarant que ce n'était pas la Russie seulement qui avait protégé et défendu les chrétiens d'Orient, et qui devait les protéger et les défendre; c'était l'Europe tout entière.

II

Il y a plusieurs manières de pratiquer l'article 9 du traité de Paris: on peut d'abord ne pas le pratiquer du tout et l'enterrer par l'oubli et la désuétude; on peut tâcher de

l'exécuter au profit d'une seule puissance européenne ; on peut l'exécuter au profit ou à la charge de toutes les puissances européennes ; on peut enfin entreprendre de le faire vivre au profit seulement des populations chrétiennes de l'Orient, c'est-à-dire au profit de ceux pour qui cet article a été fait. Cette dernière manière d'agir est la plus simple, la plus juste, la plus généreuse, la plus conforme à l'intérêt de l'équilibre européen ; je voudrais pouvoir dire qu'elle est la plus probable et la plus facile à faire adopter par l'Europe.

Enterrer l'article 9 par l'oubli et par la désuétude, qui donc y pense, dira-t-on, et à qui imputez-vous cette odieuse pensée ? A personne, assurément. Toutes les puissances européennes ont rivalisé de zèle pour protéger les chrétiens d'Orient, et de peur qu'ils n'eussent un protecteur unique et intéressé, elles ont décidé qu'elles seraient toutes leurs protectrices. Elles ont substitué le patronage collec-

tif au patronage exclusif. Pensée excellente : mais comment la pratiquer ? Quelques personnes avaient pensé à un commissariat collectif siégeant à Constantinople et exerçant le patronage européen. On a craint que ce ne fût une immixtion ; on a craint que ce comité ne fût très-divisé ; on a pensé enfin que le commissariat de patronage existait de fait dans la réunion des ambassadeurs européens à Constantinople. On a cru que l'Europe, par ses ambassadeurs, surveillerait l'exécution du hatt-humayoun. Qu'est-il arrivé ? Chacun a vu avec sa lorgnette : les uns ont vu que le hatt-humayoun n'était point exécuté ; les autres qu'il était exécuté comme peut l'être quelque chose d'inexécutable. La difficulté de la surveillance a fait que chacun s'en est peu à peu abstenu et que le hatt-humayoun est devenu insensiblement une lettre morte, si bien que, sans que personne voulût enterrer l'article 9 du traité de Paris, cet article s'enterrait de soi-même, et avec lui les droits reli-

gieux et politiques des chrétiens, et l'avenir de leur régénération.

On croit en général que les puissances européennes sont disposées à se quereller l'une l'autre; elles sont bien plus défiantes qu'elles ne sont querelleuses. Elles ne craignent rien tant que la discussion et la controverse entre elles. Elles ne s'y résolvent qu'à leur corps défendant. Elles sont prêtes à faire beaucoup de sacrifices pour ne point se trouver en conflit l'une avec l'autre, surtout quand les sacrifices se font aux dépens d'un tiers, et surtout d'un tiers faible et impuissant. Elles aiment enfin l'union plus que la justice; et c'est là le grand malheur de l'article 9 du traité de Paris. Il contient le principe d'une justice à rendre aux faibles, au risque de rompre l'union entre les forts. Il n'y a peut-être point, en effet, d'autre moyen de faire exécuter par la Turquie le hatt-humayoun, et de mettre en pratique l'article 9 du traité de Paris, que de gouverner diplomatiquement la Turquie. Or, qui la gou-

vernera? Personne ne veut que ce soit le prochain qui fasse cela ; la Russie ne veut pas que ce soit l'Angleterre et l'Autriche, l'Angleterre ne veut pas que ce soit la Russie, la France ne veut pas que ce soit l'Autriche : personne ne veut que ce soit la France, parce qu'on craint l'agrandissement moral de la France en Orient comme un acheminement à son agrandissement territorial en Occident. Avec cette défiance et cette jalousie réciproques, personne ne veut que personne puisse, en Orient, prendre le grand et beau rôle de justicier en faveur des chrétiens : on aime mieux que la justice souffre, c'est-à-dire que le hatt-humayoun ne soit pas pratiqué, que l'article 9 du traité de Paris ne soit pas exécuté ; on aime mieux l'union telle quelle de l'Europe en Orient que l'amélioration, promise et proclamée, du sort des populations chrétiennes de la Turquie.

Voyant cette disposition de l'Europe à laisser tomber dans l'oubli et dans la dé-

suétude l'article 9 du traité de Paris, la Russie, au commencement de 1860, a cru qu'il était de son devoir, de son intérêt, de revendiquer l'application de cet article, en demandant à l'Europe de s'enquérir de l'état des chrétiens en Orient.

Que ce soit son droit, personne ne peut le contester. L'article 9 donne à chacune des puissances contractantes du traité de Paris le droit de surveiller l'exécution du hatt-humayoun, et d'assurer à ce décret *la haute valeur* qui lui a été attribuée. Le droit qui appartient à tout le monde appartient, par conséquent, à chacun. La Russie peut l'exercer.

Que ce soit son devoir, personne non plus ne peut le contester. C'est le devoir de toutes les puissances contractantes. S'il plaît à quelques-unes de l'oublier, si elles préfèrent les facilités de l'insouciance aux obligations et aux difficultés de la justice; si même quelques puissances préfèrent l'islamisme vieillissant au christianisme vivant et jeune de l'Orient,

ce n'est pas une raison pour que la Russie se croie obligée à renoncer à ses scrupules et à ses devoirs.

Ses droits et ses devoirs sont en cette occasion conformes, dira-t-on, à son intérêt : — tant mieux pour elle ! Il est de son intérêt, en effet, de reprendre en Orient sur les populations chrétiennes l'influence que le traité de Paris a voulu lui enlever ; il est piquant même qu'elle puisse la reprendre par l'article qui la lui ôtait. Mais à qui la faute ? Selon l'article 9, tout le monde en Europe était chargé d'assurer aux chrétiens la jouissance de leurs droits religieux et politiques. Il m'a semblé, peut dire la Russie, que personne ne s'occupait plus de ce soin et que l'article tombait en désuétude. Je me suis souvenu de ce que d'autres oublièrent. Mais je ne demande pas mieux que tout le monde s'en souvienne avec moi. Exerçons en commun le patronage collectif que l'Europe s'est attribué ; sinon laissez-moi en exercer ma part.

Ce langage de la Russie n'a rien qui nous blesse : il est conforme au traité de Paris, à la quatrième résolution de Vienne; seulement, c'est la manière de pratiquer l'article 9 du traité au profit d'une seule puissance; c'est restaurer l'influence de la Russie sur les populations chrétiennes de l'Orient. Mais, encore un coup, il dépend de l'Europe d'empêcher cet événement : qu'elle fasse en 1864 ce qu'elle a fait en 1856; qu'elle prenne en main la tutelle des chrétiens d'Orient, afin de l'ôter à la Russie. Je sais combien il est difficile d'exercer la tutelle en commun. Mais je sais qu'il est encore plus difficile de laisser la Turquie maîtresse absolue du sort des chrétiens d'Orient. C'est la Turquie qui a fait le mal; c'est la Turquie, par son oppression séculaire, qui a jeté pour ainsi dire les chrétiens d'Orient entre les bras de la Russie : pouvez-vous espérer que la Turquie, qui a fait le mal, le guérira? Si elle le voulait, le pourrait-elle? Et si elle le pouvait, le voudrait-elle? Tout le

monde sait qu'on ne doit ses bonnes intentions qu'à sa faiblesse, et cette faiblesse même fait qu'elle ne peut avoir que des intentions. En 1856, l'Europe, en constatant la haute valeur de la communication du hatt-humayoun, a donné aux populations chrétiennes de l'Orient le droit d'être protégées par les puissances contractantes du traité de Paris. Ces populations continuent à faire partie de l'empire ottoman; mais elles y ont une nationalité et une foi constatées et consacrées par l'Europe.

Je dirais volontiers aux puissances européennes qui laissent sans exécution l'article 9 du traité de 1856 : Vous croyez donner quelque chose à Turquie en n'exerçant pas vous-mêmes le patronage collectif de l'article 9; c'est à la Russie que vous donnez ! chaque hommage fictif que vous rendez à la Turquie est un avantage réel que vous faites à la Russie. Les respects maladroits que vous prodiguez à une ombre vaine et vaniteuse sont une force que vous créez à un État puissant et ambitieux.

Jusqu'à quand l'Europe sera-t-elle dupe d'une vieille fantasmagorie ? La Turquie, dit-on, est nécessaire à l'équilibre européen. — Oui, si elle soutient l'équilibre européen ; mais si c'est l'équilibre européen qui la soutient, et à grand'peine, si même cet équilibre succombe sous le poids de cette décrépitude sans espoir, que pouvez-vous attendre ? — Nous ne voulons pas que la Turquie meure, parce que nous ne voulons pas que son héritage échoie à la Russie ou à l'Angleterre, à la France ou à l'Autriche et rompe l'équilibre européen. — Ah ! si c'est l'héritage du malade qui fait votre souci et votre embarras, rassurez-vous : l'empire ottoman ne peut plus avoir ses voisins pour héritiers. Ses héritiers sont ses sujets ; ce sont ces chrétiens d'Orient dont vous vous êtes fait généreusement et habilement les parrains dans le traité de Paris, dont vous avez consacré, par une clause internationale, la vie et les droits : ils vous payent de votre protection en vous affranchissant du plus grand souci de

notre siècle, la succession de la Turquie. L'Europe se la serait disputée sur je ne sais combien de champs de bataille : ils la revendiquent par le plus sacré des droits, celui de la nationalité vaincue mais non détruite, opprimée mais non abjurée.

III

La nationalité chrétienne de l'Orient doit être chère à tous les cœurs chrétiens et à toutes les âmes indépendantes. La foi, en Orient, a fortifié la nationalité. La nationalité a soutenu la foi. Il n'y a pas eu d'apostats, parce qu'il fallait que les apostats fussent en même temps des traîtres ; il n'y a pas eu de traîtres, parce qu'il fallait que les traîtres fussent en même temps des apostats : l'Église et la Cité se sont appuyées l'une sur l'autre et se sont relevées l'une par l'autre. O patriotes qui attachez à la croix votre drapeau national ; ô chrétiens

qui savez mourir pour votre patrie terrestre, que j'aime votre double enthousiasme ! non pas seulement parce que vous donnez aux hommes de grandes leçons de vivre et de mourir, mais parce que vous avez fait, sans le savoir, l'avenir de l'Orient. Vous n'avez songé qu'à rester chrétiens, et cela fait que vous êtes resté un peuple et une nation. Que parlez-on des embarras de la succession de la Turquie ? La Turquie a ses héritiers ; elle les a sur le sol même qu'elle a usurpé et ruiné : Ce sont toutes les populations chrétiennes, Grecs, Bulgares, Slaves, Albanais, Arméniens, dont elle n'a pas pu vaincre la foi et la nationalité.

Nous n'avons pas pour le miracle de la foi chrétienne, conservée en Orient malgré la persécution des Turcs, l'admiration qu'elle mérite. Ah ! l'Eglise catholique de l'Occident est grande et magnifique, avec son chef suprême, ses évêques partout rattachés à leur chef, ses congrégations qui sont à la fois des corps vi-

vant par eux-mêmes et des membres soumis de l'Église : mais enfin notre Église a une organisation habile et forte ; elle a eu ses malheurs, mais elle n'est pas opprimée et persécutée depuis quatre cents ans. Sa vie est une loi de la Providence ; elle n'est pas un miracle de Dieu : mais l'Église grecque, qui l'a soutenue ? qui l'a affermie ? qui l'a fait vivre ? Que de causes extérieures de mort et de ruine, la pauvreté, la misère, la persécution, la tentation ! elle a vécu cependant. La foi de chaque fidèle, la foi sous le joug de l'oppression, la foi dans les tourments, voilà ce qui a fait le lien de l'Église orientale ; voilà ce qui a suppléé à la force de l'organisation et de la hiérarchie.

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; » voilà la cause divine de la force et de la durée de l'Église catholique romaine.

« Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, j'y suis au milieu d'elles. » Voilà la cause divine de la force et de la durée de l'Église orientale. Les chrétiens d'Orient sont

restés assemblés au nom de Jésus-Christ, malgré la persécution musulmane, et Jésus-Christ a été au milieu d'eux : c'est par Jésus-Christ qu'ils sont demeurés en corps de nation.

Qui donc oserait essayer de perdre ce que Dieu a sauvé, de défaire ce que Dieu a fait ! Le traité de Paris a reconnu l'existence des chrétiens d'Orient : ils font un État. C'est, je l'avoue, si je ne consulte que le droit diplomatique, c'est un État chrétien contenu dans un État musulman, mais un État qui a sa vie propre et une vie impérissable, parce qu'elle est chrétienne.

Selon Bossuet, le moment des révolutions vient, « quand les maux que souffrent les hommes leur paraissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient. » Il y a une chose qui de nos jours hâte ce moment pour les peuples opprimés ; c'est quand ils voient près d'eux des peuples qui se sont affranchis par leur courage, c'est quand des principes nouveaux sont proclamés dans le monde, et que

ces principes sont favorables à l'émancipation ou à l'indépendance des nations opprimées. Les sujets chrétiens de la Turquie ont depuis trente ans l'exemple de la Grèce affranchie par son courage et par l'intervention de l'Europe. Ils ont depuis 1859 l'autorité du principe de la nationalité, tout-puissant en Italie contre les Autrichiens, là même où il est encore vaincu, comme à Venise. Comment voulez-vous que ce principe, au nom duquel s'est faite la guerre d'Italie, ne passe pas l'Adriatique et n'aille pas en Épire, en Thessalie, en Albanie, en Macédoine, en Bosnie, en Bulgarie, en Asie Mineure, réveiller tous les souvenirs et toutes les espérances? Ce principe depuis 1856 a consacré l'autonomie de la Roumanie, de la Servie, du Monténégro; il a, depuis 1859, délivré la moitié de l'Italie septentrionale; il est impossible que les chrétiens d'Orient ne se demandent pas pourquoi le principe qui a tant fait autour d'eux ne ferait rien chez eux et pour eux.

Comme je fais grand cas du principe de la nationalité, et que je crois à son avenir en Orient et en Occident, je ne suis pas de ceux qui veulent l'appliquer à tout bout de champ. Si donc il y a quelque canton de la basse Bretagne qui, ayant gardé son langage celtique, veut, en vertu de sa nationalité distincte, s'ériger en État indépendant, république ou principauté, je suis d'avis que le sous-préfet de l'arrondissement s'oppose à cette fantaisie. La nationalité d'un peuple n'est pas quelque chose d'arbitraire et d'incertain. Elle a des caractères déterminés, elle a ses causes et ses moments. Il y a eu un temps où la nationalité française n'existait pas, les différences que la France contient dans son sein, comme tout autre peuple, l'emportant encore sur les ressemblances ; et les causes de séparation, aidées par l'influence du régime féodal, étant plus fortes que les causes de réunion. Peu à peu cependant ces causes de réunion se sont accrues par l'influence de la monarchie, et la na-

tionalité française a été créée. Notre nationalité est une des mieux faites de ce monde ; elle a dans son sein les diversités qui sont nécessaires à la vie ; mais ces diversités n'ont rien de répugnant entre elles ; elles animent l'unité nationale sans tendre à la détruire ; elles sont même si peu indociles et si peu réfractaires de leur nature, qu'on peut les aider à se développer, sans craindre qu'elles aboutissent à la rupture. Nous avons à redouter l'uniformité et la monotonie plus que l'esprit de schisme et d'indépendance.

Je pourrais prendre l'un après l'autre chaque peuple ou chaque État européen et chercher ce qui fait sa nationalité, en quoi elle excelle et en quoi elle pèche. Ce qui est certain, c'est que chacun de nous, quand il parle de la nationalité de tel ou tel peuple, a dans l'esprit une idée fort nette et fort précise ; que la nationalité n'est pas un principe vague et confus ; que, lorsque nous rencontrons dans les livres de notre temps les mots de natio-

nationalité allemande, nationalité italienne, nationalité polonaise, nationalité grecque, nous savons très-bien de quoi il s'agit. Cela est si vrai, que, si l'on nous parle de la nationalité autrichienne, notre pensée fait à l'instant même une distinction entre les populations qui sont autrichiennes de nom et d'origine, mais qui appartiennent à la grande nationalité allemande, et les populations de la Gallicie, de la Hongrie, de la Bohême, de l'Illyrie, qui appartiennent à la monarchie autrichienne, mais qui ont chacune une nationalité différente de la nationalité allemande. De même, si quelqu'un nous parle de la nationalité turque, nous comprenons fort bien qu'il ne s'agit pas de l'empire ottoman, tel qu'il est sur la carte, mais d'une race particulière, autrefois très-forte et très-belliqueuse, qui s'est emparée, il y a déjà plus de cinq cents ans, de l'Asie Mineure, il y a plus de quatre cents ans, de l'Europe orientale, et qui possède par droit de conquête des pays dont

les habitants ont leur nationalité à part.

Je viens d'indiquer une des grandes difficultés du principe de la nationalité. Si les nationalités faisaient partout des États indépendants, petits ou grands, ou si les États n'avaient dans leur sein qu'une seule nationalité ; ou bien encore si les États s'étaient formés de petites nationalités ayant entre elles des points de contact, effaçant peu à peu leurs différences et s'unissant par leurs ressemblances pour faire une grande nationalité :

Pendentemque sinus et totà veste vocantem
Cæruleum in gremium latebrosa que fluminavictos ¹,

le principe de la nationalité n'aurait point d'embarras et d'obstacles en ce monde. Il réglerait paisiblement la configuration et l'étendue des États. Malheureusement, il n'en est point ainsi. Tantôt une seule nationalité contient plusieurs États ; voyez l'Allemagne.

¹ Virgile, *Enéide*, liv. VIII, v. 713 et 714.

Tantôt un seul État contient plusieurs nationalités; et ces nationalités résistent au lien qui les serre; voyez l'Autriche, voyez la Russie. Les nationalités que l'État vainqueur a voulu absorber luttent contre cet englobement; la nationalité polonaise n'est pas vaincue, quoique la terre polonaise soit conquise; la nationalité hongroise subsiste en dépit des efforts de la centralisation autrichienne.

Que faire dans ce conflit entre la géographie politique et l'ethnologie? Faut-il prendre parti pour les États contre les nationalités ou pour les nationalités contre les États? J'avoue, quant à moi, qu'il y a longtemps que je n'hésite plus. La géographie politique ne représente, pour moi, que les jeux de la force et du hasard. Le principe de la nationalité représente un des meilleurs sentiments de l'homme, c'est-à-dire un des plus immatériels, quoiqu'il s'attache aussi à la terre, le patriotisme. Le patriotisme touche au sol, c'est là sa réalité terrestre; mais il touche aussi à l'histoire, à

la langue et aux mœurs de la race ; c'est là sa vérité et sa force immatérielles, par conséquent invincibles. Le principe de la nationalité tient ainsi au droit sacré de la propriété. A ce double titre, comment ne pas le respecter ? Comment ne pas le préférer au droit de la conquête qui n'est jamais un droit, qui n'est qu'une nécessité ?

Faut-il s'arrêter à la difficulté de discerner le principe de la nationalité et de le déterminer ? J'avoue que sur ce point je n'hésite pas davantage, et par une raison que je prends dans l'histoire.

Les États de l'Europe sont en train de se former depuis le xv^e siècle, tout au moins, pour ne pas remonter plus haut : ils ont eu depuis ce temps bien des vicissitudes ; la carte de l'Europe a été bien souvent maniée et remaniée ; il n'a guère été tenu compte de la nationalité des peuples qui se sont trouvés partagés sans être consultés. Il y a eu, de 1792 à 1814 surtout, un incroyable boulever-

sement d'États, et jamais les peuples ne se sont plus mêlés, plus heurtés et plus confondus. Est-ce un paradoxe que de soutenir que les nationalités qui ont survécu au travail d'incorporation qui se fait en Europe depuis trois cents ans et plus, qui ont résisté également à l'ébranlement universel qui s'est fait depuis 1792, ont témoigné par là d'une vitalité qu'il faut reconnaître et respecter ? Songez combien il y a de petites nationalités qui ont disparu en Europe ! Songez combien il y a d'unités et d'États qui se sont faits ! Les nationalités qui n'ont point abjuré et abdiqué à travers tant de siècles et d'événements, les nationalités qui ont duré à travers tant de ruines, ne méritent-elles pas qu'on les prenne pour des faits décidés par l'histoire, pour des droits qu'il faut enregistrer dans le code des nations ?

Parmi ces nationalités qui se sont sauvées du naufrage de tant d'autres, je distingue les nationalités triomphantes, les nationalités mi-

litantes, et enfin les nationalités souffrantes.

Je ne dirai qu'un mot des nationalités triomphantes. Il y a des personnes qui croient que l'unité est le signe caractéristique de la nationalité triomphante. Je ne suis pas de cet avis. Jésus-Christ a dit qu'il y a plusieurs demeures dans la maison de son Père, de telle sorte que, quoique la béatitude de tous les élus soit en Dieu, cette béatitude n'a pas pour attribut inévitable la monotonie et l'uniformité; de telle sorte encore que, comme la béatitude n'anéantit pas la personnalité, la félicité que Dieu donne aux bienheureux peut se prêter à des jouissances différentes, égales dans leur diversité. Il en est de même de la nationalité triomphante : elle s'accommode fort bien de l'unité; mais elle peut s'en passer. Je crois à l'impérissable vitalité de la nationalité allemande; cependant la nationalité allemande n'est pas arrivée à l'unité en 1848. Elle n'a semblé y toucher alors que pour en voir l'impossibilité. Que la nationalité fasse effort vers l'unité et

qu'elle tâche d'y arriver, je le conçois; mais ce n'est pas un but nécessaire. La nationalité comporte aussi la diversité; elle ne repousse et n'exclut que l'étranger. Je crois à la puissance et à la durée de la Suisse : quelles diversités cependant! En Italie, la nationalité a triomphé de la conquête étrangère, sauf à Venise; et maintenant la nationalité italienne veut arriver à l'unité; un avenir prochain dira ce que deviendront les efforts de l'Italie vers l'unité. Je crois cependant qu'il est important que les amis de la nationalité italienne ne confondent pas absolument sa cause avec celle de l'unité. La lutte de la nationalité italienne est à Venise, à Mantoue, à Vérone, à Peschiera; elle n'est pas à Palerme, à Messine, à Naples ou à Rome. Ceux qui ont pris par Palerme et par Naples pour arriver à Venise ont pris assurément le plus long.

Après les nationalités triomphantes, parlerai-je des nationalités souffrantes? Il n'y a en Europe, à y bien regarder, qu'une seule na-

tionalité souffrante, c'est la nationalité polonaise. Il y a là un grand mystère de la Providence, un de ces mystères qui poussent les faibles au désespoir et à l'apostasie, qui poussent les âmes fortes et élevées au mysticisme. Aussi la Pologne a eu ses mystiques. Le mysticisme est la seule doctrine qui puisse supporter, sans défaillir, le spectacle des grandes catastrophes nationales, et la seule doctrine aussi qui puisse soutenir et relever les peuples persécutés. Nous avons dans notre histoire un grand exemple de cette patience régénératrice du mysticisme. Un de nos plus grands mystiques français, Gerson, est du temps d'Azincourt; et sous Charles VII, Jeanne d'Arc est le mysticisme armé pour la nationalité.

Vous ne comptez donc pas, me dira-t-on, parmi les nationalités souffrantes la nationalité hongroise, la nationalité grecque, la nationalité bulgare, etc., etc. Non : je suis heureux de pouvoir les placer parmi les nationalités

militantes; elles ont déjà changé l'esclavage en combat.

En Hongrie, la nationalité ne va pas jusqu'à l'indépendance; elle ne veut que rester distincte et séparée de la centralisation autrichienne. La Hongrie veut bien pour roi l'empereur d'Autriche, elle rejette le joug des chefs de bureaux de Vienne; elle consent à être un royaume uni; elle refuse d'être un royaume sujet.

Dans les principautés danubiennes, la nationalité ne va pas non plus jusqu'à l'indépendance. Mais l'autonomie est acquise; la nationalité moldo-valaque, la nationalité serbe ont été reconnues par le traité de Paris de 1856.

La nationalité hellénique est consacrée depuis 1830; elle fait partie du droit européen.

Restent les populations chrétiennes de l'Orient, les Grecs de l'Archipel, de l'Épire et de la Thessalie, de la Macédoine, de la Thrace, de l'Asie Mineure, les Bulgares, les Albanais

chrétiens, les Arméniens; ce sont ces nationalités que j'appelle déjà des nationalités militantes et non plus souffrantes. Pourquoi cela? Parce que depuis le traité de Paris, et en vertu de l'article 9 de ce traité, la reconnaissance de leurs droits religieux et politiques fait dorénavant partie du droit public de l'Europe;

Parce que leur nationalité, distincte de la nationalité turque, consacrée par un traité solennel, ne peut plus être atteinte ou abolie, sans que l'Europe se trouve blessée et offensée;

Parce que le sentiment de cette nationalité vivace et patiente, conservé sous l'oppression, encouragé et fortifié par l'indépendance de la Grèce depuis trente ans, s'est encore affermi dans toutes les âmes par le spectacle de la nationalité italienne secourue et affranchie par la France;

Parce que si la Russie voulait faire pour les chrétiens d'Orient, avec l'assentiment ou la

tolérance de l'Europe, ce que la France a fait pour l'Italie, et voulait le faire avec le même désintéressement territorial, sans y prendre même une Savoie, la Russie trouverait en Orient ce que nous avons trouvé en Italie, c'est-à-dire une nationalité légalement vivante;

Parce qu'enfin personne ne pourrait dire pour l'Orient ce qu'on a pu dire pour l'Italie, qu'on y allait secourir une révolution presque autant qu'une nationalité : il y a des nationalités en Orient; il n'y a pas d'esprit révolutionnaire.

IV

Nous insistons sur cette différence essentielle, et pour la faire bien sentir, nous faisons une supposition qui demain peut-être sera une réalité. Nous supposons que les chrétiens, désespérés de leur oppression et de

sa perpétuité, n'attendant plus rien du hatt-humayoun, secouent le joug des Turcs; que les Grecs de la Thessalie et de l'Épire, que ceux de la Macédoine, que les Bulgares, que les chrétiens de la Bosnie et de l'Hertzegovine se soulèvent et se déclarent indépendants; que partout où il y a une oppression, il y ait une rébellion; que, par conséquent, tout l'Orient soit en armes, que fera l'Europe?

Pour bien faire comprendre ce qu'elle fera, et montrer la différence des temps, il faut dire ce qu'elle a fait en 1821 et 1822.

Au commencement de l'insurrection grecque, les souverains de l'Europe s'étaient rassemblés à Laybach d'abord et ensuite à Vérone, par eux-mêmes ou par leurs représentants, pour aviser à l'état révolutionnaire de l'Europe méridionale et pour réprimer les insurrections de Naples, du Piémont et de l'Espagne. C'est à ce moment que le prince Ipsilanti entreprit une insurrection en Moldavie et en Valachie. La Grèce en même temps se sou-

leva. Les Turcs, à Constantinople, massacrèrent impitoyablement les Grecs soumis pour se venger des Grecs rebelles. Le patriarche grec fut pendu et son corps jeté à la mer ; les églises chrétiennes furent partout profanées et démolies ; le sultan appela aux armes tous les Turcs ; le fanatisme ottoman fut déchaîné contre les chrétiens ; évidemment les deux nationalités, la nationalité grecque et la nationalité turque, étaient aux prises. La lutte commençait ; et les Grecs rassemblés à Épidaure avaient raison de dire, dans leur acte d'indépendance (27 janvier 1822) : « Loin d'être fondée sur des principes de démagogie ou de rébellion, loin d'avoir pour motifs les intérêts particuliers de quelques individus, cette guerre est une guerre nationale et sacrée ; elle n'a pour but que la restauration de la nation et sa réintégration dans les droits de propriété, d'honneur et de vie. » C'était, comme on le voit, le principe de la nationalité et non le principe de l'insurrection que les Grecs revendiquaient. Mais l'Eu-

rope monarchique, assemblée à Vérone, ne voulut pas reconnaître le principe de nationalité invoqué par les Grecs ; elle ne vit et ne voulut voir qu'une révolution là où il y avait une nationalité. Les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie firent à Vérone une déclaration solennelle (14 décembre 1822) où elles disaient : « A l'époque même où les révoltes militaires de Naples et de Turin cédèrent à l'approche d'une force régulière, le brandon de l'insurrection fut lancé au milieu de l'empire ottoman. La coïncidence des événements ne pouvait laisser aucun doute sur l'identité de leur origine. Le même mal se reproduisant sur tant de points divers, et toujours avec des formes et un langage analogues, quoique sous des prétextes différents, trahissait trop évidemment le foyer commun d'où il était sorti. Les hommes qui avaient dirigé ce mouvement s'étaient flattés d'en tirer parti pour semer la division dans les conseils des puissances et pour neutraliser les forces que

de nouveaux dangers pouvaient appeler sur d'autres points de l'Europe. Cet espoir fut trompé. Les monarques, décidés à repousser le principe de la révolte, en quelque lieu et sous quelque forme qu'il se montrât, se hâtèrent de le frapper d'une égale et unanime réprobation. »

L'empereur de Russie, Alexandre I^{er}, exprimait les mêmes sentiments dans une conversation avec M. de Chateaubriand : « Rien sans doute, disait-il, ne paraissait être plus dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse contre la Turquie ; mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponèse le signe révolutionnaire : dès lors je me suis abstenu¹. » Ainsi il suffisait de la moindre apparence du signe révolutionnaire pour discréditer la nationalité grecque aux yeux de l'empereur de Russie et des souverains rassemblés à Vérone. Je ne blâme

¹ Discours de M. de Chateaubriand, 25 février 1823, Chambre des députés.

pas cette horreur de la révolution qu'avaient les souverains ; ils faisaient leur métier de rois. Je veux seulement remarquer deux choses : la première, que l'empereur Alexandre I^{er} ne fermait les yeux au signe national de l'insurrection grecque que parce qu'il croyait y voir le signe révolutionnaire. Il ne niait pas la légitimité de la nationalité grecque, seulement il ne croyait pas que cette nationalité fût la cause véritable du soulèvement de la Grèce. Qu'aurait-il fait, s'il l'avait cru ? Je n'en sais rien et je ne veux pas faire par conjecture de l'empereur Alexandre un doctrinaire du principe de la nationalité. J'aime mieux arriver à la seconde observation, c'est que pendant que les souverains assemblés à Vérone ne savaient pas ou ne voulaient pas reconnaître dans l'insurrection grecque le principe de la nationalité, l'opinion publique européenne, plus clairvoyante et plus généreuse, reconnaissait et saluait avec enthousiasme cette revendication d'une glorieuse nationalité. Partout en Europe

et dans tous les partis, la résurrection de la Grèce trouva des apôtres pour la défendre, des prosélytes pour la soutenir. Conspiration de poètes et de pédants, dira-t-on? — Mais pourquoi ces poètes et ces pédants avaient-ils un si grand auditoire? Pourquoi tant de souscriptions? Pourquoi ces armes envoyées? Pourquoi ces volontaires accourus en Grèce? La poésie et les poètes, je le reconnais, ont beaucoup servi la Grèce; mais la poésie, ce jour-là, ne s'attachait pas à une fiction et à une fantaisie d'imagination : elle s'attachait à une des plus grandes et des plus saintes vérités de la conscience humaine, à la joie d'un grand nom ancien rendu au présent et à l'avenir. Voilà pourquoi les poètes ont réussi en chantant la Grèce ressuscitée. Je suis même persuadé que la Grèce a plus soutenu de vers que les vers n'ont soutenu la Grèce : heureux temps que ceux où le public est plus poète que la poésie, où l'écho est plus harmonieux que la voix qu'il répète!

Si les événements de 1821 et de 1822 se reproduisaient aujourd'hui en Orient, l'Europe monarchique, même assemblée à Vérone, pourrait-elle parler d'une insurrection des chrétiens d'Orient, comme la déclaration du 14 décembre 1822 parlait de la révolution grecque? Pourrait-elle contester le principe de la nationalité? Elle a reconnu la nationalité des chrétiens d'Orient par le traité de Paris; elle a consacré solennellement leurs droits religieux et politiques; elle a fait ou laissé faire en 1859 une grande guerre en Italie au nom du principe de la nationalité; la paix de Villafranca et de Zurich a consacré ce principe. Comment après de pareils actes, de pareils aveux, de pareils exemples, dénier aux chrétiens d'Orient le droit de revendiquer leur nationalité?

S'ils ne la revendiquent pas, faut-il que l'Europe la revendique pour eux? C'est là la question que la Russie a soulevée : j'ai dit ce que j'en pensais et je n'y reviens pas.

La question que je traite en ce moment est plus importante. J'aime en général que les peuples fassent leurs affaires eux-mêmes. Si donc les chrétiens d'Orient, désespérés par l'inexécution systématique du hatt-humayoun et par l'inaction de la diplomatie européenne, revendiquent leurs droits par la force, comment l'Europe devra-t-elle les considérer? Comme des rebelles ou comme une nation en guerre avec une autre? L'Europe devra les considérer comme une nation; le traité de Paris l'y oblige, et le principe de la nationalité, consacré en Italie par la guerre de 1859 et par la paix de Zurich, ne peut pas être dénié en Orient, après avoir été appliqué en Occident, dénié en faveur de la Turquie, après avoir été appliqué contre l'Autriche.

Vous parlez sans cesse de la nationalité des chrétiens d'Orient; vous oubliez, me dira-t-on, qu'il n'y a pas là de nationalité grande et forte, mais je ne sais combien de petites nationalités divisées et jalouses les unes des

autres. Que voulez-vous faire de ces fragments de nations ? Comment créer un empire ou un royaume avec ces débris épars ? — L'objection est juste. J'avoue que les nationalités chrétiennes de l'Orient, réunies par la foi, sont divisées par les mœurs, par la langue, par l'origine. Mais quelle est la conclusion de cette objection ? Est-ce qu'il faut rester dans le *statu quo* ? Le *statu quo* est-il possible ? La Turquie peut-elle vivre ? On se récrie sur l'embarras d'organiser l'Orient chrétien ! Et l'embarras de conserver l'Orient turc, n'est-ce rien ? Oui, l'enfant aura de la peine à naître et à vivre ; mais le mourant ne peut point ne pas mourir. Que faire, dites-vous, d'un enfant au berceau ? — Que faire, dites-moi, d'un cadavre au tombeau ? Il y a de l'avenir dans un berceau, avenir laborieux et difficile, comme tout avenir humain ; il n'y a pas d'avenir dans le tombeau.

Je ne suis point de ceux qui croient que l'Orient chrétien, à peine né, va nous repré-

senter le paradis sur la terre. Je me souviens des peines que la Grèce a eues à s'établir ; mais les peines n'ont pas été stériles : la Grèce vit. Je m'attends donc, si l'Orient chrétien revendique son indépendance, je m'attends à lui voir des commencements pénibles et tumultueux. C'est le mal de l'esclavage, qu'on n'y peut pas rester sans désespoir et qu'on n'en peut pas sortir sans souffrances. L'esclavage n'est pas naturellement fait pour préparer à la liberté ; il prépare plutôt à la licence et à l'anarchie. Aussi, je suis persuadé qu'une fois l'Orient libre et s'agitant dans sa liberté, nous entendrons souvent dire en Europe : Décidément les Turcs valaient mieux. — Oui ; s'ils avaient pu vivre ! pourquoi d'ailleurs penser que les chrétiens d'Orient ne pourront pas se tirer d'affaire, comme tant d'autres peuples et tant d'autres choses qui ont passé par le chaos pour arriver à la création ? — Ils ne pourront pas faire un grand empire ou un grand royaume. — Ne peut-on vivre qu'en em-

pires ou en royaumes? — Il y aura en Orient plusieurs petits États; et Dieu nous préserve, disent les publicistes dédaigneux, Dieu nous préserve de la pullulation des petits États! — Je ne prétends pas que les petits États soient héroïques. Les grands le sont-ils? Les petits États, quand ils manquent de dignité, ne sont pas les seuls coupables. La plus grosse partie de la faute est aux grands États qui ne savent pas respecter la faiblesse. Je sais bien que les petits États ne sont pas en faveur aujourd'hui: mais je n'hésite pas à prendre cela pour un des plus mauvais signes du temps. On aime les grandes aventures, les changements à vue, les coups de théâtre; cela plaît à l'ambition des princes et à l'imagination des peuples. On ne tient pas compte du droit et de la justice, quand le droit et la justice n'ont pas pour eux une bonne artillerie rayée. Ce n'est pas la première fois que notre siècle a été pris de ce dédain dangereux pour les petits États. On sait quelle a été pendant les quinze pre-

mières années du dix-neuvième siècle la furie des remaniements territoriaux. Le dénouement de tant de terribles et glorieuses aventures nous a été fatal. Alors a commencé pour l'Europe une ère plus tranquille et plus favorable au droit des faibles. Cette époque de paix et de justice a duré plus de trente ans. Pendant ce temps, plusieurs petits États sont nés, la Belgique et la Grèce : l'autonomie des principautés danubiennes a commencé à être reconnue ; l'Égypte est devenue un pachalik héréditaire : partout enfin l'Europe a semblé favorable à l'indépendance des petits États, à ceux qui ne peuvent vivre qu'à la condition de la paix générale et du respect des faibles. Les petits États, en effet, ne peuvent pas supporter les grandes aventures ; ils y périssent. Depuis dix ans, l'âge d'or des petits États a cessé en Europe et l'âge de fer a commencé. On peut déjà compter en Italie plusieurs petits États supprimés, et il y en a, parmi ceux-ci, quelques-uns que je ne regrette pas :

qu'arrivera-t-il cependant dans le reste de l'Europe ?

Aimant les petits États en Europe, parce qu'ils représentent la civilisation pacifique et équitable, je ne puis pas les craindre beaucoup en Orient ; je ne puis pas me mettre à désespérer de l'Orient chrétien, parce que cet Orient n'est peut-être pas en mesure de former du premier coup un grand empire. Si la différence des origines et des langues fait que l'Orient chrétien doit se diviser en deux ou trois États, et reprendre, si je puis ainsi parler, les cadres territoriaux du moyen âge, avec d'autres institutions, je me console d'avance de l'échec de la logique des publicistes occidentaux. Nous sommes en train en Occident de ne plus concevoir l'idée d'un État que sous la forme d'un empire plus ou moins grand, et nous semblons tendre à je ne sais quelles grosses unités territoriales, qui commenceraient par être trois ou quatre, pour bientôt n'être plus qu'une seule. Cette fatale

et définitive unité serait le tombeau de toute liberté et de toute justice en Europe.

Résumons rapidement les réflexions que je viens de faire ; si la paix continue en Orient, la diplomatie européenne a le droit et le devoir de veiller au maintien des droits religieux et politiques que le traité de Paris a assurés aux chrétiens d'Orient. En faisant cela, elle continue l'œuvre du traité de Paris ; elle consacre par le fait l'existence de la nationalité des chrétiens d'Orient, déjà consacrée par le droit.

Si la paix cesse en Orient, si les chrétiens, ne pouvant plus supporter l'oppression turque, revendiquent par les armes leur indépendance, l'Europe doit reconnaître, dès les premiers moments, qu'il n'y a pas là des révolutionnaires et des rebelles, mais une nation qui lutte contre une autre nation. Elle n'aura pas seulement « à plaider la cause de l'humanité en faveur des victimes d'une entreprise aussi irréfléchie que coupable, » comme le disait

dans sa ferveur monarchique la déclaration de Vérone du 14 décembre 1822 : elle aura à plaider la cause des nationalités qu'elle a reconnues.

Voilà pour le juste; venons à l'utile : l'intérêt de l'Europe n'est pas moins évident que le droit de l'Orient. La reconnaissance de la nationalité de l'Orient chrétien est l'expédient providentiel de la question d'Orient. En laissant l'Orient se régénérer et se constituer par lui-même, l'Europe échappe du même coup à l'impossibilité, chaque jour plus visible, de conserver l'empire ottoman, et aux inévitables querelles que doit créer entre les puissances le partage de cette grande succession. Au lieu de se disputer la propriété, l'Europe reconnaît et réintègre l'ancien propriétaire.

CHAPITRE DEUXIÈME

De la condition des chrétiens en Turquie, selon l'enquête anglaise.—Du haut clergé grec.

C'est au mois d'avril 1860 que la Russie demanda à l'Europe de s'enquérir diplomatiquement de la situation des chrétiens en Orient et de l'exécution plus ou moins sincère du *hatt-humayoun* de 1856. C'était, disait-on, un moyen déguisé pris par la Russie d'intervenir en Turquie. La Porte Ottomane, pour détourner le coup, offrit de faire elle-même une enquête sur la situation des populations

chrétiennes dans son empire, et le grand vizir fut chargé de ce soin. Toutes les personnes qui ont quelque habitude des affaires d'Orient et de la manière dont les choses s'y passent prévirent à ce moment, d'une part que le grand vizir reviendrait avec un rapport qui annoncerait que tout était pour le mieux dans la meilleure des Turquies possible, et d'autre part que les puissances européennes ne manqueraient pas de demander à leurs ambassadeurs à Constantinople de contrôler l'enquête vizirienne par les rapports de leurs consuls en Orient. Ces deux prévisions se sont exactement vérifiées. Le grand vizir a fait son rapport sur la situation des chrétiens en Turquie (6 novembre 1860). Tout est pour le mieux ; il y a seulement çà et là quelques abus, comme il y en a dans tous les États, même les plus civilisés. D'un autre côté, les puissances européennes ont fait faire leur enquête particulière par leur consuls. Nous avons sous les yeux les rapports envoyés par les consuls anglais à sir Henri

Bulwer, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, et en double à lord John Russell, ministre des affaires étrangères à Londres ¹.

Parmi les motifs qui nous décident à tenir grand compte de cette enquête faite sur la Turquie par la diplomatie anglaise, il en est un surtout qui a une grande importance à nos yeux. Il n'y a pas encore longtemps que lord Palmerston déclarait en plein parlement que la Turquie était de tous les gouvernements européens celui qui avait fait les progrès les plus rapides et les plus décisifs dans la carrière de la civilisation. Nous nous souvenons aussi qu'au mois de juillet 1860, nous avons reçu un numéro du *New-Quarterly Review*

¹ Ces rapports n'étaient pas destinés à la publicité ni même au parlement. Nous voyons sur l'exemplaire que nous avons reçu qu'ils sont *confidentiels*, et qu'ils sont imprimés pour l'usage du département des affaires étrangères (*printed for the use of the foreign office*). J'ai parlé de ces rapports dans la *Revue des Deux-Mondes*; et depuis cette indiscretion, ils ont été réimprimés et distribués au parlement britannique.

avec un mot qui appelait notre attention sur un article *communiqué*, nous disait-on, et qui contenait un parallèle entre le gouvernement turc et le gouvernement russe. L'idée principale de cet article était qu'en Turquie tout allait bien mieux qu'en Russie, qu'il y avait plus de justice, plus de liberté, plus de prospérité, plus d'égalité : c'était l'âge d'or; en Russie, c'était l'âge de fer. Dans cet article, lord John Russell était vivement réprimandé pour avoir osé dire en parlement que l'administration turque n'était peut-être pas meilleure que l'administration napolitaine¹. « Faire une comparaison si injurieuse pour un ancien allié ! s'écriait le *New-Quarterly Review*, nous n'aurions jamais pensé qu'un ministre anglais pût parler ainsi. » Tout l'article est une apo-

¹ Il s'agit de l'administration du roi François II avant sa chute. Je mets cette note, parce qu'il n'est pas sûr que le royaume de Naples soit mieux administré depuis qu'il est piémontais, et que quelques personnes pourraient se tromper sur la pensée de lord John Russell, si elles n'en savaient pas la date.

théose de la Turquie et une violente satire contre la Russie. Que cet article fût officiel ou semi-officiel, peu nous importe : il confirmait tout au moins la déclaration que faisait lord Palmerston, quand il admirait les progrès qu'avait faits la Turquie, c'était un mot d'ordre donné à l'opinion publique en Angleterre. On souhaitait que l'Angleterre crût à l'amélioration de la Turquie ; et par conséquent à la possibilité et même à l'utilité de sa conservation. Le gouvernement turc ne devait plus être considéré comme un mourant et comme un malade, mais comme un bel et bon convalescent, dont la santé valait mille fois mieux que celle de beaucoup de gens qui se vantaient de la leur. Or voici la seule question que je me faisais, je m'en souviens, en lisant l'article du *New-Quarterly Review* : quand lord Palmerston parle et fait parler ainsi sur la Turquie et sur ses merveilleux progrès dans les voies de la civilisation, est-il sincère ? Croit-il ce qu'il dit et ce qu'il fait

dire? Les rapports qu'il reçoit de Constantinople et des consuls anglais placés sur les divers points de l'empire ottoman lui font-ils penser que tout va pour le mieux en Turquie? Est-ce le ministre qui est trompé par ses agents, ou bien est-ce le ministre qui veut tromper l'Europe? Parle-t-il d'après ce qu'il sait ou malgré ce qu'il sait? L'enquête que nous avons sous les yeux répond à ces diverses questions.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous semblons en ce moment attacher trop d'importance à la question de savoir si lord Palmerston est de bonne foi ou non dans ses opinions sur la Turquie, que c'est là un point à débattre entre le bon Dieu et le noble lord, que cela ne nous regarde pas, et que le public est habitué, à tort ou à raison, à mettre toutes les sincérités de tous les diplomates dans le même sac, sans se soucier beaucoup de distinguer entre le plus ou le moins. Nous avons une raison toute particulière pour attacher

quelque importance à savoir quel est le degré de bonne foi de lord Palmerston dans la question turque. Si lord Palmerston se trompe de bonne foi sur l'Orient, si ses agents ne l'informent pas bien, tout cela peut être réparé. Les agents peuvent être amenés à dire le vrai au lieu de dire l'agréable, à servir plutôt qu'à plaire, et cela n'est jamais difficile à obtenir des fonctionnaires anglais, qui, citoyens d'un pays où chacun tient grand compte de son moi et de sa responsabilité, ont beaucoup d'initiative et n'ont pas l'habitude ou le goût de la consigne. Si au contraire les agents de l'Angleterre disent vrai au ministre sur l'Orient et si c'est le ministre qui, de parti pris, continue de dire faux à l'Angleterre et à l'Europe, j'en conclus que lord Palmerston a sur l'Orient une politique obstinée et stationnaire que rien ne fera changer. Il y a des pays où cette erreur préméditée d'un seul homme aurait toute sorte d'inconvénients; elle en a de grands en Angleterre, mais elle en a moins

qu'ailleurs. Si on ne peut pas convertir le ministre, il faut tâcher de convertir le pays.

Voyons donc l'enquête instituée par sir Henri Bulwer à Constantinople, voyons les rapports des divers consuls anglais ; cherchons quelle est la conclusion naturelle et équitable de ce grand travail d'informations. Je prends d'abord la liste des questions adressées par sir Henri Bulwer aux consuls anglais. Ces questions sont comme le programme de l'enquête anglaise ; elles embrassent tout ce qui concerne l'état de la société et du gouvernement en Turquie.

« 1. Quel est l'état général de la province sur laquelle s'étend votre juridiction ?

« 2. Quelle est dans cette province la population relative des chrétiens et des musulmans, autant que vos renseignements vous permettent d'avoir une opinion ?

« 3. Quelles sont en général, en dehors de la religion, l'occupation et la condition des chrétiens d'un côté et des musulmans de l'autre ? Par exemple, y a-t-il un nombre considérable de propriétaires musulmans dans la campagne ? La majorité des commerçants dans les villes est-elle chrétienne ?

« 4. Les chrétiens peuvent-ils posséder une pro-

priété foncière aux mêmes conditions que les Turcs, et dans le cas contraire quelle est la différence ?

« 5. Les chrétiens peuvent-ils exercer le commerce dans les villes aux mêmes conditions que les Turcs, et dans le cas contraire quelle est la différence ?

« 6. Les paysans chrétiens dans les villages chrétiens sont-ils généralement aussi aisés que les musulmans, et dans le cas contraire quelle est la différence ?

« 7. Le témoignage d'un chrétien est-il admis dans les cours de justice ; dans le cas contraire, indiquer les occasions où il a été refusé.

« 8. La population chrétienne est-elle en général plus aisée, plus considérée, et mieux traitée qu'elle ne l'était il y a cinq, dix, quinze ou vingt ans ?

« 9. Y a-t-il quelques inégalités qui dépendent de la religion, et s'il en est ainsi, quelles sont ces inégalités ?

« 10. La population chrétienne aimerait-elle mieux entrer au service militaire que de payer la contribution qui l'en exempte, et à quoi gagnerait-elle le plus, à servir dans l'armée, ou à payer cette contribution ?

« 11. Les chrétiens éprouvent-ils quelque difficulté à construire leurs églises ou à pratiquer leur culte ?

« 12. Quand des oppressions contre les chrétiens ont lieu, faut-il les attribuer généralement aux actes du gouvernement ou au fanatisme de la population ?

« 13. Quand les protestants sont persécutés, s'ils le sont, cette persécution vient-elle des musulmans, ou des chrétiens, ou d'autres sectes ?

« 14. La plupart des griefs dont les chrétiens se plaignent doivent-ils être rapportés à la conduite de leurs propres magistrats ?

« 15. Les chrétiens sont-ils admis dans les *medjilis* ou conseils locaux ? Ces conseils sont-ils généralement plus favorables ou plus défavorables aux progrès dans le gouvernement que les fonctionnaires de la Porte ?

« 16. S'ils sont défavorables aux progrès, pensez-vous qu'il y ait quelque moyen de limiter leurs attributions, en maintenant leur pouvoir là où il est utile, et en le diminuant ou en le supprimant là où il ne l'est pas ?

« 17. Quelle est votre opinion sur la mesure qui retirerait aux *medjilis* leurs fonctions judiciaires, qui créerait des tribunaux en dehors de ces conseils, et en ce cas comment voudriez-vous que ces tribunaux fussent composés ?

« 18. Les mahométans montrent-ils un vif désir de faire des conversions ? En font-ils fréquemment, et par contrainte ? Si c'est par contrainte, désignez, si vous pouvez, les coupables.

« 19. Dans les cas de conversions de femmes, sont-elles en général l'effet d'un enthousiasme religieux d'un côté ou de l'autre, ou viennent-elles de causes mondaines ?

« 20. Quelles seraient, selon vous, les mesures les meilleures pour obtenir une justice égale sous la forme la plus simple et la moins coûteuse ?

« 21. Quelles seraient, selon vous, les meilleures mesures pour améliorer en général la condition du pays ?

« 22. Quelle est votre opinion sur l'établissement d'écoles pour toutes les religions et toutes les classes, et quels effets produiraient ces écoles ?

« 23. Que pensez-vous de la nomination d'un vice-gouverneur chrétien à côté du gouverneur turc, là où la grande partie de la population est chrétienne, les deux gouverneurs correspondant avec la Porte ?

« 24. Est-ce l'usage des chrétiens qui sont sujets turcs d'obtenir des passe-ports étrangers ? Obtiennent-ils souvent des passe-ports grecs, et les échan- gent-ils contre des passe-ports russes ? »

Pour qui y regarde bien, il y a peut-être dans ces questions quelques signes de la pensée et du désir de l'interrogateur. Sir Henri Bulwer souhaite évidemment que l'enquête tourne à l'avantage de la Turquie ; mais avant tout il veut savoir la vérité, et les consuls qu'il a interrogés, tout en souhaitant comme lui que la vérité fût favorable à la Turquie, ont cru que leur premier devoir était de faire connaître au gouvernement anglais le véritable état du pays.

Je pourrais, après avoir donné la liste des questions que l'ambassadeur adressait aux consuls, grouper sous chaque question les réponses des consuls anglais dans les diverses provinces de l'empire ottoman ; mais cette méthode aurait, selon moi, deux inconvénients : d'abord elle effacerait l'individualité de chaque consul anglais. et ce serait dom-

mage. Partout où il y a un homme dans un fonctionnaire, il faut en respecter et en conserver l'empreinte. De plus, cette méthode effacerait aussi l'individualité de chaque province ; elle ferait croire qu'il y a dans l'empire ottoman une unité qui n'existe pas. Il y a dans chaque province de l'empire ottoman des ressemblances et des différences de mal qu'il importe de constater. Je ne veux pas cependant interroger en particulier chaque consul sur chaque province ; ce serait un travail infini et qui fatiguerait le lecteur. Je prendrai çà et là quelques questions principales dans telle ou telle province de l'empire ottoman.

Je commence par le pachalik de Monastir :

I

Monastir ou Bitolia est la seconde capitale de la Macédoine, et sa position centrale entre la Macédoine et l'Albanie en fait une ville

importante. Elle a 45,000 âmes, et je vois dans la seconde partie de la dépêche du consul anglais, M. Abbott, que le pachalik de Monastir, composé de trois provinces, celle de Monastir, celle d'Ochrida, celle de Geortcha, a 2,550,000 habitants, 1,359,500 chrétiens contre 1,190,500 musulmans. Avec une population ainsi composée de plus de chrétiens que de musulmans, le pachalik de Monastir représente ce que j'appelle les provinces mixtes de la Turquie d'Europe, celles où les deux populations, la chrétienne et la musulmane, sont mêlées à peu près également, celles où par conséquent le gouvernement turc, rencontrant un appui presque égal à l'obstacle, peut plus librement appliquer ses principes d'administration et témoigner de son esprit.

Que pense donc M. Abbott du gouvernement turc dans ce pachalik? Comme presque tous les Anglais, M. Abbott est d'ordinaire peu favorable aux Grecs et il est favorable aux Turcs; mais il a le respect de la vérité. Quand

il exprime un jugement général, il penche vers les Turcs ; quand il arrive aux détails, il cesse aussitôt d'être le partisan des Turcs et devient leur accusateur, avec regret, mais avec franchise. Ainsi dès le commencement de sa dépêche à sir Henri Bulwer il ne craint pas, dit-il, « d'affirmer que, quelques prérogatives et quelques avantages qui puissent être accordés aux chrétiens, ceux-ci, quoique d'abord satisfaits en apparence, ne cesseront point de se plaindre du joug des Turcs et de porter leurs plaintes à la connaissance des puissances européennes, exagérant, comme c'est leur usage, les injustices qu'ils peuvent éprouver de la part des musulmans¹. » Ces paroles sont curieuses, et, à les prendre comme la préface ou le résumé du rapport de M. Abbott, on pourrait croire que ce rapport est employé à montrer que les chrétiens ont tort de se plaindre, que les Turcs ne sont pas aussi méchants

¹ Dépêche n° 2, — 9 juillet 1860.

que les chrétiens le disent. Venons aux faits et aux détails. « Le pacha de Monastir est un honnête homme ; mais son *kehaya* ou intendant est vénal, et les habitants ont beaucoup à souffrir de la rapacité de cet homme, qui gouverne absolument son maître. Les beys musulmans qui siègent dans les *medjilis* ou conseils locaux ne songent qu'à leurs intérêts privés, autorisent toutes les illégalités où ils trouvent leur avantage, et mettent sans hésiter leur sceau à des décisions qui n'ont pas l'ombre de justice¹. Quant aux chrétiens qui siègent à côté des beys dans les conseils, ils ne sont là que pour la forme. Ils n'osent pas avoir un avis opposé à celui des musulmans, et j'ai entendu dire qu'il y a quelques années le membre chrétien du *medjilis* de Monastir fut empoisonné pour avoir contrarié l'opinion de ses collègues musulmans². »

¹ « Which have not the slightest particle of justice. »

² Je lis dans *l'Opinion nationale* du samedi 19 janvier

« Parmi les beys dont je viens d'indiquer la conduite, dit M. Abbott, il faut signaler Halil-Bey, le principal membre du *medjilis*, qui dirige l'administration de la province, grâce à sa fortune, illégalement amassée, et à l'influence qu'elle lui donne. Il est fort mal disposé pour les étrangers, et c'est un ennemi dangereux pour les commerçants et les cultivateurs qui s'opposent à ses volontés. Dans les branches inférieures de l'administration, il y a, je suis fâché de le dire, une grande avidité et une grande vénalité. Les fonction-

1861 et dans une correspondance datée de Belgrade et contre-signée par M. Alexandre Bonneau, un des hommes qui connaissent le mieux l'état de l'Orient, le fait suivant, à l'appui de la dépêche de M. Abbott: « Nicolas Ilitch, chrétien investi de l'estime générale, était membre du *medjilis* de Nich. Lors de la condamnation des quinze chrétiens dont je vous ai parlé, il se hasarda bien timidement à faire observer qu'ils n'avaient rien fait pour mériter la peine de mort. Il fut dès lors en butte à toute sorte de persécutions; sa vie même fut sérieusement menacée, et bientôt il s'enfuit dans les montagnes, abandonnant sa famille et ses biens, qui sont assez considérables. Qu'on vienne donc ensuite nous parler de la sincérité des réformes ! »

naires augmentent leurs traitements, qui sont insuffisants, par toute sorte de moyens injustes. Il y a de grandes plaintes contre les *multezims* qui afferment les revenus de la province. Les paysans soutiennent que ces fermiers et leurs délégués lèvent le double et le triple de l'impôt qui est dû, et qu'ils réduisent ainsi les contribuables à la plus extrême misère. »

Voilà le résumé exact de la première partie de la dépêche de M. Abbott. Le même consul disait en commençant sa dépêche : « Les Bulgares et les Grecs, s'ils regardent dix, quinze ou vingt ans en arrière, pourraient avoir à se plaindre de l'oppression ; mais maintenant la différence est grande. » Je lisais récemment, dans le récit des souffrances que M. d'Escayrac de Lauture a éprouvées en Chine, que, placé dans une charrette hérissée de clous pointus, il souffrait cruellement quand la voiture allait au galop sur des routes raboteuses, et qu'il souffrait moins quand la charrette faisait halte. Est-ce qu'à ce moment il

était tenu de se trouver heureux et de remercier ses bourreaux de leur clémence ? Les chrétiens ont souffert sous les Turcs tant de cruautés et tant d'avanies, qu'ils peuvent en souffrir aujourd'hui quelques-unes de moins et être encore très-malheureux. Ne sont-ils pas excusables de se plaindre et de faire en sorte que leurs plaintes arrivent aux oreilles des puissances européennes ? Y a-t-il en effet une autre protection en Turquie que celle des consuls étrangers ? Je suis même persuadé que si les chrétiens ne se plaignaient qu'aux consuls anglais, M. Abbott ne blâmerait pas l'impatience que les chrétiens témoignent de leurs maux ; peut-être se sont-ils plaints aux consuls français ou aux consuls russes : voilà ce qui déplait à M. Abbott. A Dieu ne plaise que je croie et dise jamais que les Anglais sont insensibles aux malheurs des chrétiens d'Orient ! Je suis persuadé qu'ils les soulageraient d'autant plus volontiers qu'ils seraient seuls à le faire, et cela m'amène souvent à penser, comme homme,

comme chrétien, non plus comme Français, que c'est un grand malheur que les Anglais aient en Orient des rivaux de compassion pour les faibles, d'assistance aux opprimés, de justice contre la tyrannie, de colère contre les meurtriers et contre les bourreaux, puisque c'est cette rivalité seule qui les empêche de mettre en pratique tous leurs bons sentiments.

On trouve dans l'ouvrage d'un voyageur anglais, fort instruit et fort intelligent, M. Senior, de curieux renseignements sur l'influence et je dirais presque sur le pouvoir que les consuls européens, surtout les consuls anglais, ont à l'heure qu'il est en Turquie; on saura bientôt pourquoi j'attribue plus de pouvoir aux consuls anglais qu'aux autres. « Vous ne voyez rien ici du gouvernement turc, disait à M. Senior un de ses interlocuteurs; à Constantinople, les Turcs ont peur de l'opinion des Européens et se contiennent; mais dans les districts plus éloignés, où il n'y a pas de consuls qui puissent intervenir, les chrétiens, à

moins qu'ils ne soient assez nombreux et assez hardis pour se défendre, sont traités non-seulement comme des esclaves, mais encore comme des esclaves que leurs maîtres haïssent. Vous pouvez vous figurer ce que peut être un tel esclavage quand le maître est un barbare. — Mais quelle protection, dis-je, un consul peut-il donner à un raya? Si un sujet turc en opprime un autre, le consul peut-il y voir quelque chose? — Rien légalement, répond l'interlocuteur, beaucoup en pratique. Lorsqu'un chrétien est opprimé ou se plaint de l'être, il raconte son histoire au consul. Le consul s'émeut; il sait ce que c'est que la tyrannie turque. Peut-être le pacha ou le *mudir* qu'on accuse est un de ses vieux amis ou un de ses anciens ennemis dont il a constaté les habitudes de violence et d'extorsion. Il croit tout ce qu'il entend; il met son plaisir à faire parade de son activité et de ses sentiments libéraux; il prend fait et cause pour le plaignant, et adresse à son ambassadeur un rap-

port dont son imagination fait quelque peu les frais. L'ambassadeur « décline tout droit d'intervention; mais il pense cependant qu'il est de son devoir de communiquer au ministère des affaires étrangères ou peut-être au grand vizir les informations qu'il a reçues. » Le ministre ou le vizir, ennuyé, perplexe et tracassé, « est très-reconnaissant à l'ambassadeur de sa communication, et sait très-bien que son Excellence a été dirigée dans cette occasion par sa sympathie désintéressée pour la prospérité de l'empire ottoman, par l'attachement qu'il porte au grand principe du bonheur public, la justice et l'intégrité des fonctionnaires. » Et, pour conclure, le *mudir* ou le pacha est réprimandé. On lui dit que ses procédés sont des causes de trouble, et qu'il ait à se garder désormais de rien faire qui puisse offenser les préjugés d'un membre du corps consulaire ¹. »

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 107.

Ce passage du livre de M. Senior explique quelle est l'autorité, quel est l'ascendant des consuls européens en Turquie. Si j'ai dit que c'étaient surtout les consuls anglais qui exerçaient cette autorité protectrice, quand ils le voulaient bien, cela tient à la manière dont le dernier ambassadeur anglais à Constantinople, lord Stratford Canning, avait compris la mission d'un ambassadeur anglais en Turquie. Lord Stratford Canning, avec cet esprit de décision impérieuse qui appartient aux Anglais, s'était fait en Turquie le véritable maître et le véritable sultan du pays. C'était, selon lui, le seul et le meilleur expédient de la situation. Comme le mal de la Turquie est que personne ne gouverne dans l'intérêt de l'État, mais que chacun cherche à se faire une fortune privée dans la ruine publique et à tirer son épingle du jeu, lord Stratford prit hardiment le pouvoir, et se mit à gouverner dans l'intérêt du pays. Sans doute l'intérêt anglais s'accordait avec l'intérêt turc

dans le gouvernement de lord Stratford. Il ne pouvait pas gouverner malgré l'Angleterre et malgré la Turquie, quoiqu'il l'essayât quelquefois; mais assurément c'était malgré la Turquie qu'il essayait de rétablir l'ordre et la probité dans le maniement des finances, de réprimer les abus, de punir les injustices et les violences. Ne souffrant pas l'opposition des Turcs contre son gouvernement, il souffrait encore moins la rivalité et la concurrence des ambassadeurs européens. Il était le redresseur des torts dans un pays où l'habitude de faire tort aux sujets et à l'État est devenue le droit commun; mais il voulait être l'unique redresseur, l'unique justicier. Toute justice qu'il ne rendait pas lui semblait une atteinte à son autorité. Avec l'ascendant qu'il avait d'abord au nom de son pays et qu'il eut ensuite en son propre nom, il faisait prendre des mesures de réforme, ce que les Turcs font aisément, se fiant à l'inexécution ordinaire des décrets et des règlements de la

Porte Ottomane. Mais lord Stratford faisait surveiller par les consuls anglais l'exécution des réformes qu'il avait fait décréter par les ministres turcs : de cette façon, la Porte se trouvait prise au piège qu'elle avait l'habitude de tendre, lorsqu'elle décrétrait tout ce qu'on voulait, résolue à ne rien exécuter. Cette fois elle était forcée d'exécuter. Les pachas trouvaient dans leurs provinces un consul anglais qui se faisait malgré eux leur coadjuteur, et qui était impitoyable à les aider dans l'exécution des réformes qu'ils ne voulaient pas. Lord Stratford avait investi les consuls anglais de ce droit de coopération par sa circulaire du 20 novembre 1854, qui était une sorte de prise de possession du pouvoir administratif en Turquie. « Le gouvernement turc, disait-il dans cette circulaire aux consuls anglais, vient de rendre une ordonnance contre les désordres et les actes de violence trop souvent commis par des fonctionnaires habitués au vol et au meurtre. Dans l'exécu-

tion de ce décret, les autorités musulmanes auront à vaincre les préjugés traditionnels de leur race et beaucoup d'intérêts opposés à l'accomplissement de leurs devoirs. Vous les aiderez de toute votre influence et de vos conseils... »

Il est curieux de noter dans le voyage de M. Senior les signes caractéristiques de ce pouvoir des consuls anglais en Orient. C'est là en même temps ce qui donne à l'enquête faite par sir Henri Bulwer une grande importance. Les témoins que nous entendons sont gens qui, d'un côté, ne veulent pas tromper, et que, d'un autre côté, on ne peut pas tromper, puisqu'ils ont pris part, au moins par leur surveillance, à l'administration des provinces turques.

« Lorsqu'un consul anglais, dit M. Senior, est un homme de talent et d'énergie, lorsqu'il sait gouverner les masses et qu'il peut parler la langue du pays, les occasions de faire le bien, ou plutôt d'empêcher le mal, se présen-

tent pour lui à tout instant. M. Wood, frère de notre docteur Wood, avait à Damas autant d'influence que le pacha. M. Calvert, aux Dardanelles, est un personnage plus important que le pacha; toute la province a l'œil sur lui; tous les mérites du pacha sont attribués, et très-justement, à l'heureuse influence qu'il exerce¹. » Ailleurs M. Senior cause avec M. Calvert lui-même, qui raconte quelques traits de la vieille rapacité turque. « De tels brigandages, dit M. Calvert, sont impossibles maintenant, au moins dans la juridiction d'un consul. — Mais comment, dit M. Senior, votre juridiction vous met-elle à même d'intervenir entre les Turcs et les rayas? — En fait, je ne puis intervenir directement, répondit-il, mais je fais un rapport sur les énormités de cette espèce à lord Stratford. Il raconte l'histoire à la Porte, montre probablement ma dépêche, et la Porte, qui n'est jamais fâchée

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 198.

d'avoir une place à donner, envoie une destitution au fonctionnaire insolent¹. »

On voit que ce qui faisait le pouvoir des consuls anglais contre les pachas, c'était l'ascendant de lord Stratford à Constantinople, et l'ascendant de lord Stratford à Constantinople tenait à la surveillance perpétuelle des consuls anglais sur les pachas. C'est de cette manière qu'il était devenu, non plus un simple ambassadeur d'Angleterre, mais une sorte de vice-roi ou de gouverneur général en Turquie. « Lord Stratford, dit quelque part M. Senior, est une exception à toutes les règles. » Cela est vrai : jamais ambassadeur n'a ainsi gouverné le pays dans lequel il était accrédité, et son pouvoir a dû naturellement finir avec lui. Je ne serais pas étonné cependant que l'ambassade anglaise ait eu quelque envie de rendre héréditaire cette autorité dont lord Stratford avait tâché de s'investir.

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 148.

Je trouve même, dans une lettre de Constantinople du mois de novembre 1860, que l'enquête faite par sir Henri Bulwer avait pour but de préparer une série de résolutions que l'ambassadeur anglais voulait proposer à ses collègues comme un programme de gouvernement pour la Porte. Lord Stratford voulait gouverner seul. Sir Henri Bulwer était plus courtois. Il admettait ses collègues à gouverner ou à conseiller avec lui; c'était le gouvernement parlementaire substitué au gouvernement personnel. Il n'est pas douteux cependant que cette chartre que l'ambassadeur d'Angleterre proposait à la délibération de ses collègues marquait, jusqu'à un certain point, la prépondérance que l'ambassade anglaise espère conserver, et qu'elle entend sans doute exercer par ses consuls, déjà habitués à le faire.

Peut-être croira-t-on que je ne signale ce goût de gouvernement dans lord Stratford et dans l'ambassade anglaise que pour m'en plaindre; peut-être croira-t-on qu'il y a de

notre part quelque jalousie française : je voudrais sur ce point dire toute ma pensée.

Nous savons combien l'intérêt anglais est dur, âpre, impitoyable, et si l'Orient devait être gouverné par l'intérêt anglais, nous prions Dieu de lui épargner ce lamentable avenir; mais nous savons aussi, grâce à Dieu, qu'il y a en Angleterre autre chose que l'intérêt anglais : il y a la conscience anglaise, qui est noble et généreuse, qui est chrétienne et charitable, qui a le respect de la justice et de l'honneur. Si c'est la conscience anglaise qui doit prendre en main la conduite de l'Orient, si c'est elle qui doit se charger de faire cesser l'oppression des chrétiens, d'assurer à tant de pauvres familles la vie, l'honneur, la propriété, ah! quand même il faudrait que l'Europe, pour assurer cette délivrance des chrétiens, renonçât à toute concurrence contre l'Angleterre et la laissât faire seule ces œuvres de charité et de justice qu'elle ne fait bien que lorsqu'elle les fait seule, ah! nous n'hé-

siterions pas un instant. Certes nous aimons beaucoup la réputation et la gloire de la France en Orient, mais nous aimons beaucoup mieux le salut des chrétiens. La France n'a pas besoin d'avoir plus de gloire ; mais sa pitié, sa justice et son humanité ont besoin que nos frères d'Orient ne soient pas livrés tous les jours à la persécution ou à l'infamie. Que l'Angleterre les affranchisse de cette affreuse alternative, nous ne nous plaindrons pas que ce soit elle, et non pas nous, qui en ait le mérite. Si les Anglais croient que nous les accusons de trop vouloir gouverner en Orient, ils se trompent beaucoup. Nous ne leur reprochons pas de trop gouverner, nous leur reprochons au contraire de trop peu gouverner. Ils gouvernent peut-être assez pour leur ambition et pour leur intérêt ; ils ne gouvernent pas assez pour le salut des chrétiens. Pourquoi en effet se croient-ils obligés à se mettre sans cesse derrière les Turcs, à se laisser gêner par les vieilles habitudes de la rapacité et de la cruauté musul-

manes, les diminuant plutôt que les détruisant, les ménageant même en les réprimant? Pourquoi n'osent-ils pas plus contre la Turquie ou plutôt contre la barbarie? Qu'ils soient les maîtres des oppresseurs, pourvu qu'ils soient les sauveurs des opprimés! Veulent-ils Constantinople? veulent-ils en faire une Malte ou un Gibraltar? L'Europe pourra s'en alarmer, la Russie pourra s'en irriter; mais si la Turquie d'Europe n'est plus sous l'oppression musulmane, si l'humanité respire là où elle souffre et où elle gémit depuis si longtemps, nous sommes gens à nous réjouir. Que pouvons-nous craindre d'ailleurs? Nous savons bien que, même étant maîtres à Constantinople, les Anglais ne s'y feront pas aimer. Leur influence reste toujours en deçà de leur domination.

J'ai indiqué le pouvoir de lord Stratford et des consuls anglais en Orient. Ce pouvoir tenait à des circonstances que la guerre d'Orient vint troubler. Avant la guerre d'Orient, l'Eu-

rope, à peine remise des agitations de 1848, n'avait ni le temps ni la pensée de beaucoup s'occuper de l'Orient. Deux puissances s'y partageaient ou s'y disputaient l'influence. Lord Stratford l'emporta, et, voyant bien que le mal de la Turquie était que personne n'y gouvernait, il prit le parti de faire ce que personne ne faisait, et il le fit sans aucune concurrence et sans aucune jalousie de la part des puissances européennes, excepté de la Russie, qui, ayant un autre but que lui, était son adversaire et non pas sa rivale. La guerre d'Orient dérangerait cet état de choses; elle montra à Constantinople d'autres forces et d'autres influences que celles de l'Angleterre. Lord Stratford ne gouverna plus seul; mais les consuls anglais ont conservé une grande et légitime influence dans les provinces turques. Ils ont continué à surveiller et à contrôler l'administration des pachas.

Revenons donc à la dépêche de M. Abbott: dans la partie générale de sa dépêche, M. Abbott

tien du droit d'être soldats et officiers. Il n'y a que cette prérogative-là qui soit efficace; avec elle, les chrétiens obtiendront toutes les autres. Aussi la Porte-Ottomane s'est empressée de refuser aux chrétiens ce droit qu'elle avait solennellement proclamé devant l'Europe. C'est la première et la plus grave violation du traité de Paris.

Mais, dira-t-on, pourquoi, selon le consul anglais de Monastir, les chrétiens veulent-ils former des régiments séparés? pourquoi ne pas admettre le mélange des races et des religions dans le même régiment? C'est là ce qui fait la véritable égalité. — Oui, c'est là ce qui achève l'égalité, mais ce n'est pas là ce qui la crée. Les chrétiens savent bien que, s'ils sont confondus avec les Turcs dans le même régiment, les Turcs y seront toujours officiers et commandants. Les jeunes chrétiens seront forcés à l'apostasie, et le recrutement sera une pépinière de renégats. Voilà pourquoi ils demandent à faire des régiments séparés. Ils

savent que l'orgueil musulman ne se soumettra jamais à l'humiliation d'être commandé par un *giaour*, et je trouve à ce sujet une conversation curieuse dans l'ouvrage du capitaine Nicolaïdy entre un musulman prétendu civilisé et un voyageur européen. L'entretien a lieu à Monastir même. Le Turc veut faire l'homme éclairé et poli, l'homme qui a vécu quelque temps à Paris : il est pour les réformes, il les croit difficiles à exécuter, mais « il pense qu'avec le temps les musulmans comprendront que les rayas ne sont plus leur chose; ils respecteront leur existence... — Monsieur, répond le voyageur européen, on ne vous demande pas seulement de respecter l'existence de vingt millions de chrétiens; on exige que vous soyez avec eux sur un pied d'égalité. Mêmes lois, mêmes droits civils et militaires, partage égal des charges et des fonctions publiques, voilà comment l'Europe veut qu'on applique les tanzimats et les chartes. Le pacha de Bitolia (Monastir) s'ap-

proclame que l'état du pachalik de Monastir est bien meilleur qu'il n'était il y a dix ou quinze ans, et cependant cet état meilleur est encore plein de concussions, de violences et d'injustices exercées par les gouvernants sur les gouvernés. Voyons maintenant, dans la seconde partie de la dépêche de M. Abbott, quelques-unes des réponses détaillées qu'il fait aux principales questions de l'ambassadeur anglais.

II

Nous avons vu que sir Henri Bulwer, dans ses questions, demandait si la population chrétienne n'aimerait pas mieux entrer au service militaire que de payer une taxe d'exonération. M. Abbott répond : « Les chrétiens aimeraient bien mieux entrer dans l'armée que de payer la taxe d'exemption, supposé qu'ils formaient des régiments séparés et qu'ils eussent la

même perspective d'avancement que les musulmans. » Le service militaire sans l'égalité d'avancement, c'est la servitude, et je comprends aisément que les chrétiens ne veuillent pas l'un sans l'autre. Le traité de Paris et le *hatt-humayoun* avaient promis l'un et l'autre aux chrétiens d'Orient. Le droit d'être soldats comme les musulmans et d'avancer comme les musulmans, voilà pour les chrétiens d'Orient la véritable égalité. Ils ne seront dans l'État les égaux des musulmans que s'ils sont soldats comme eux, et s'ils peuvent, comme eux, être officiers. Le vers de Lucain, que M. de Lafayette avait donné pour devise à la garde nationale de 1789 :

Ignorant ne datos, ne quisquam serviat, enses?

est surtout vrai en Orient. Là, sans la force, point de liberté, point d'égalité possible. Je donnerais de grand cœur toutes les prérogatives prétendues que le *hatt-humayoun* a accordées aux chrétiens d'Orient pour le main-

pelle aujourd'hui Méhémet ; que demain ce puisse être Paul ou Kirchor (nom arménien), ou Sapetaï (nom juif) ; que votre fils Moustapha, s'il tombe à la conscription, fasse son apprentissage militaire sous un caporal du nom de Jean ; s'il fait partie de l'administration, que son chef de bureau puisse s'appeler Périclès ou Michel : les rayas que vous voyez là-bas sortir de l'école pourront devenir des officiers, être les supérieurs des fils du séraskier-pacha ; il les réprimanderont, les corrigeront et les puniront avec tous les jurons d'usage en pareille circonstance, et, si vous continuez à battre vos soldats, le capitaine Basile rossera d'importance ses inférieurs, les Ali et les Sélim, fussent-ils les fils du grand vizir. — Que Dieu me damne, répond le Turc, si jamais un *giaour* ose porter la main sur un musulman sans payer chèrement son audace¹ ! »

¹ *Les Turcs et la Turquie contemporaine*, t. II, p. 163 et 164.

Faites donc des régiments mixtes avec des Turcs qui, même simples soldats, se croient sacrés et inviolables contre la discipline! Faites de l'égalité! faites une société et un État moderne! Et pourtant, si la Turquie ne peut pas devenir un État moderne, elle n'a plus qu'à périr.

« Quand il y a des actes d'oppression contre les chrétiens, demande sir Henri Bulwer ¹, faut-il attribuer ces actes d'oppression au gouvernement turc ou au fanatisme des populations? — Il faut, répond sans hésiter le consul, les attribuer au gouvernement et à l'administration, qui est détestable. » Que dites-vous de cet aveu? Voilà un partisan de la Turquie qui ne craint pas d'attribuer nettement aux vices de l'administration turque la misère et l'oppression des rayas. On a souvent dit que les maux de l'Orient venaient du fanatisme des populations. Il y aurait déjà un

¹ Question douzième.

reproche à faire à l'administration turque, si elle n'avait ni le pouvoir ni la volonté de contenir et de réprimer les excès du fanatisme musulman; mais, selon le témoignage du consul anglais de Monastir, ce n'est point au fanatisme musulman qu'il faut s'en prendre de l'oppression des chrétiens, dans la Turquie d'Europe au moins, c'est aux fonctionnaires et aux administrateurs turcs. Et comme il n'est guère vraisemblable que les administrateurs turcs soient possédés par le fanatisme, comme, à écouter tous les témoignages de l'enquête anglaise, ils sont plus disposés à faire fortune en ce monde en dépouillant les chrétiens, qu'à faire leur salut dans l'autre monde en persécutant pieusement les infidèles, il s'ensuit que l'empire ottoman ne périt pas par le fanatisme des musulmans, mais par la rapacité et la corruption des administrateurs turcs. Le fanatisme ébranle et détruit quelquefois les empires; il ne les fait pas mourir de consommation. Les vices ont souvent pour les

sociétés quelque chose de plus funeste et de plus mortel que les crimes. La société française a survécu aux horreurs de la Saint-Barthélemy et de 93. Aucune société ne pourrait survivre au ramollissement progressif de la moralité. C'est là une maladie mortelle, et qui rend incurable l'agonie de l'empire ottoman.

« Parmi les vexations dont la population chrétienne a lieu de se plaindre, y en a-t-il, dit sir Henri Bulwer, qu'on puisse attribuer aux autorités chrétiennes elles-mêmes ? » La question de sir Henri Bulwer est importante : nous verrons tout à l'heure pourquoi. Le consul de Monastir n'y répond pas complètement : « Il faut souvent, dit-il, attribuer les vexations que supportent les chrétiens à la conduite des autorités chrétiennes. Les membres chrétiens des *medjilis* n'ayant aucun pouvoir réel et ne pouvant jamais avoir un autre avis que celui de leurs collègues musulmans, ils ne sont pas

Quatorzième question.

en état de protéger leurs coreligionnaires contre l'injustice. » A prendre cette réponse, les autorités chrétiennes dans la Turquie d'Europe ne pécheraient que par faiblesse. Ce n'est pas là, si je ne me trompe, ce que sir Henri Bulwer demandait à ses consuls. Il voulait savoir si les autorités chrétiennes, et particulièrement les autorités ecclésiastiques, n'étaient pas souvent aussi oppressives et aussi vexatoires envers les chrétiens que les autorités turques elles-mêmes. Cette question a son à-propos, et la séparation qui vient de se faire entre l'Église grecque et les Bulgares montre que les chrétiens d'Orient peuvent avoir contre les chefs de l'Église grecque des griefs aussi graves que ceux qu'ils ont contre l'administration turque. Le consul anglais de Salonique, M. Calvert, comprenant mieux que son collègue de Monastir la question de sir Henri Bulwer, répond que « les autorités chrétiennes (et il entend par ce mot les chefs spirituels et les primats de l'Église grecque)

sont plus rapaces et plus tyranniques dans leur petite sphère que les fonctionnaires turcs dans une sphère plus étendue. Les évêques et les métropolitains se rendent coupables d'actes d'oppression et de cupidité envers leurs fidèles qui, s'ils étaient commis par les Turcs, ne manqueraient pas de faire pousser des cris d'indignation par tous les partisans des chrétiens. Il y a seulement quelques jours, l'évêque de Vodena, ayant besoin d'argent, envoya dans un hameau de quarante familles de son diocèse lever une taxe de 4,000 piastres (200 francs). Ajoutez que les taxes régulières sont levées à l'aide des mesures les plus rigoureuses, afin de faire payer aux fidèles plus qu'il n'est dû, et les percepteurs s'approprient le surplus¹. » Le consul anglais de Smyrne ne rend pas un meilleur témoignage de la conduite des autorités ecclésiastiques dans son ressort. « Généralement parlant, dit-il, les popula-

¹ Dépêche du consul de Salonique du 29 juillet 1860.

tions chrétiennes ont bien plus de motifs de se plaindre des vexations qui viennent de leur propre clergé et de leurs primats que des Turcs. Les chrétiens ne sont pas aussi nombreux dans l'Asie Mineure qu'en Roumélie. C'est là que le mal est plus général et pèse plus lourdement sur les chrétiens ¹. » Mêmes sentiments dans le consul d'Albanie : « C'est un grand sujet de mécontentement parmi les chrétiens que les exactions et la tyrannie subalternes de leurs évêques et de leurs prêtres, qui exercent sur eux une autorité illimitée reconnue par la Porte. Ici tout aussi bien que partout ailleurs en Turquie, toutes sortes d'injustices, de malversations et de concussions sont hautement imputées par les chrétiens à leur clergé. Les prêtres des rangs inférieurs, qui sont misérablement pauvres, sont obligés pour vivre de travailler des mains, de bêcher et de labourer comme les autres paysans. Ils sont grossière-

¹ Dépêche de M. Blount, consul d'Angleterre à Smyrne, 28 juillet 1860.

ment ignorants. Les ecclésiastiques des rangs supérieurs jouissent au contraire d'immenses richesses, et se livrent à toute sorte d'intrigues pour augmenter leur fortune ou leur pouvoir. L'enquête que doit faire le grand vizir dans sa visite contiendra sans doute de nombreuses plaintes contre les évêques et les prêtres grecs, qui prennent en ce moment tous les moyens possibles pour apaiser leurs ouailles irritées et pour éviter les dangers que les réclamations pourraient leur causer¹. »

Le grand vizir, dont le consul anglais attendait l'enquête, a fait sa visite, et n'a pas manqué de recevoir les plaintes des chrétiens contre leurs évêques; il en parle dans son rapport du 6 novembre 1860 adressé au sultan. « Parmi les abus que j'ai constatés, je crois de mon devoir d'en signaler un qui demande aussi une répression prompte et efficace : je veux parler de la conduite peu édifiante de quelques mem-

¹ Dépêche de M. Cathcart, consul de Prevesa, 20 juillet 1860.

III

Il y a dans le clergé grec une grande différence entre le haut et le bas clergé. Le haut clergé, voué au célibat, sort des couvents; le bas clergé, qui se marie, vit au milieu de ses ouailles, aussi misérable que son troupeau et aussi ignorant; mais, comme il vit avec lui, il ne l'opprime pas et ne le dépouille pas. Il partage sa misère et ne la fait pas. Il y avait dans notre ancienne monarchie une grande différence aussi entre le haut et le bas clergé; mais tout le monde dans le clergé, soit en haut, soit en bas, vivait sous la loi des mêmes obligations. Il y avait de l'inégalité dans le clergé, parce qu'il y en avait partout dans la société; il n'y avait pas une loi différente pour les grands et pour les petits : les grands n'étaient pas assujettis à un célibat dont les petits fussent dispensés. Les grands ne se dédommageaient point par les joies du pouvoir et de la ri-

chesse des joies de la famille, que la loi leur interdisait; les petits, à leur tour, n'étaient pas exclus, légalement du moins, des honneurs et de la puissance, attendu que la loi leur avait fait un bonheur subalterne et leur avait imposé l'abaissement par le mariage. L'Église grecque au contraire est partagée entre deux lois et deux disciplines différentes. Les papas ou prêtres inférieurs ne deviennent pas évêques ni patriarches. Les deux ordres ne se touchent pas : grande différence avec notre clergé catholique, en France particulièrement, où, grâce à l'esprit d'égalité de nos lois et de nos mœurs, les curés aujourd'hui deviennent évêques, archevêques, cardinaux. Il y a dans l'Église grecque une aristocratie et une démocratie cléricales. La démocratie cléricale sort du peuple, vit avec le peuple et partage ses malheurs, ses sentiments, ses espérances; l'aristocratie vit au-dessus du peuple, l'opprime, le dépouille, et ne s'associe ni à ses sentiments ni à ses souhaits. Elle est nationale

bres du haut clergé grec en Roumélie. Tout en rendant justice à la respectabilité de la plupart des membres qui composent ce corps, je ne puis m'empêcher d'avancer qu'il y en a qui, méconnaissant la nature de leur mission religieuse, se livrent à des abus indignes en tout point du caractère dont ils sont revêtus¹. » Le témoignage du grand vizir confirme, comme on le voit, l'opinion des consuls anglais. Je suis, il est vrai, disposé à croire que le grand vizir n'a pas été fâché de pouvoir dire à l'Europe que les vexations exercées par les évêques grecs étaient une des causes principales de l'oppression des chrétiens dans la Turquie d'Europe. C'est même le seul fait détaillé d'oppression qu'il signale expressément; les autres faits sont enveloppés et excusés dans des phrases générales. Quel que soit pourtant le penchant naturel du grand vizir à accuser les chrétiens, les abus reprochés aux membres du

¹ Rapport du grand vizir, 6 novembre 1860. Voyez les *Archives diplomatiques*, n° 1^{er}, p. 158.

haut clergé grec sont évidents, et tous les témoignages s'accordent contre eux.

Des renseignements particuliers qui me sont adressés de Constantinople par un homme de beaucoup d'esprit, très-bon observateur, et qui, par sa position, est à même de tout savoir, me confirment dans la triste opinion que je dois me faire des torts du haut clergé byzantin dans la Turquie d'Europe. Ces renseignements en même temps font comprendre comment ces membres du haut clergé byzantin, chrétiens de nom, Turcs de cœur, sont les partisans les plus dévoués de la cause ottomane, parce qu'ils en sont les complices ¹.

Citons d'abord quelques faits ; nous verrons ensuite quelles conséquences il en faut tirer.

¹ Je dois dire que j'ai reçu de Constantinople des renseignements plus récents qui me font croire que le haut clergé grec sent le besoin de remédier au mal, et qu'il travaille avec zèle à la réforme des abus.

par la langue, elle est antinationale par les sentiments et par les intérêts.

« Ne vous y trompez pas, m'écrit-on de la Turquie, le haut clergé grec est antigrec. Vous avez souvent loué l'Église grecque, et vous l'avez glorifiée d'avoir conservé la nationalité grecque : tout cela a pu être, mais tout cela n'est plus. Le haut clergé grec est dévoué à la Turquie, ou pour mieux dire au régime turc, parce que ce régime favorise ses exactions. Le haut clergé grec pourra être entraîné par un mouvement chrétien ; jamais, tant qu'il sera libre, il ne s'en fera le chef ni l'auxiliaire. Les évêques grecs entendent trop bien leur intérêt et sont trop insensibles à tout ce qui n'est pas leur intérêt pour désirer un nouvel état de choses. Depuis que le gouvernement grec salarie son clergé, depuis que les populations de la Grèce libre ne lui payent plus ces impôts qui écrasent encore les rayas, les évêques de l'empire ottoman ont séparé leur cause de celle de l'hellénisme, et se sont rangés désormais du côté

du régime qui met entre leurs mains, avec un pouvoir administratif sans contrôle, le moyen d'en abuser sans limite. Je n'hésite pas à considérer le clergé grec, dans son organisation actuelle, comme un des plus sérieux obstacles que puisse rencontrer la régénération politique et morale des populations chrétiennes de l'empire ottoman. Le mal est arrivé à un tel point qu'il serait superflu d'y chercher un remède. Une violente commotion, un bouleversement complet de ce qui existe aujourd'hui peuvent seuls le déraciner. »

Je ne veux point encore tirer la conclusion des réflexions ou des renseignements qu'on vient de lire ; j'y reviendrai tout à l'heure. Je dois d'abord donner quelques détails sur les vexations intolérables du haut clergé byzantin envers ses ouailles.

Les principales dignités s'achètent dans l'Église grecque, comme les fonctions civiles dans l'administration ottomane. En principe, l'évêque ne doit rien percevoir pour l'ordina-

tion d'un prêtre; en fait, il exige de lui un droit qui varie de 2,000 à 5,000 piastres (de 400 à 1,000 fr.). Le prêtre revêtu du sacerdoce à ce prix paye chaque année à l'évêque une redevance de 500 à 1,200 piastres. Les papas des campagnes, outre cette taxe, acquittent une taxe particulière appelée φιλότιμον, dont le chiffre dépend de la générosité plus ou moins spontanée des contribuables. Outre ces impôts, qui frappent spécialement les papas et qui retombent en fin de compte sur leurs paroissiens, chaque famille donne à l'évêque, sous le nom de secours, une somme annuelle, facultative en principe comme toute aumône, exigée en fait et qui s'élève dans certains diocèses à une vingtaine de piastres. Si considérables que soient ces taxes fixes, elles sont dépassées de beaucoup par le casuel; c'est là que se donne carrière l'avidité épiscopale. Lorsque l'évêque consacre une nouvelle église, il exige un droit pour la pose de la sainte table. Cette redevance, en raison de son chiffre

énorme, met peut-être plus d'obstacles que le fanatisme musulman à l'érection de nouvelles basiliques. « Je n'en citerai qu'un exemple pris dans l'éparchie d'Andrinople : l'évêque d'Ortakeui exige du village d'Eubrulu 5,000 piastres (1,000 fr.) pour poser la sainte table ; le village en offre 2,000. On n'a pas pu s'entendre, et l'église attend encore sa consécration. » — Les mariages sont pour les prélats grecs une source intarissable de honteux profits. Dépositaire des actes de l'état civil, le clergé suppose des parentés entre les contractants, invente des cas prohibitifs qui se lèvent à prix d'argent. « Le droit que l'église perçoit régulièrement pour un mariage est de 12 piastres ; cette taxe s'élève jusqu'à 5,000, selon la fortune ou l'ardeur des futurs conjoints. Je pourrais citer tel fermier d'Ortakeui à qui l'évêque a demandé 8,000 piastres pour bénir son mariage. » L'union contractée, l'évêque trouve un motif pour la rompre ; il faut payer pour la faire confirmer. Veut-on

se séparer, le divorce est impossible, à moins qu'on ne paye pour l'obtenir. La mort ne rapporte pas moins que le mariage; « sous le nom de ψυχόμεριδιον, c'est-à-dire la portion de l'âme, l'évêque perçoit sur le raya décédé un droit de 100 à 2,000 piastres. » Le cadavre ne sort pas de la maison avant de l'avoir payé, quitte à pourrir sur la natte funèbre, jusqu'à ce que la malheureuse famille ait vendu ses hardes, ses outils de travail, pour acheter le droit de le mettre en terre.

Une fois en terre, le raya, croyez-vous, n'a plus rien à payer à son évêque; c'est une erreur. Les prières payées pour le mort n'assurent le repos de son âme que pour trois ans.

« Avant que la troisième année soit révolue, la famille doit faire procéder à une odieuse cérémonie, l'ἀνακομιδὴ τῶν λειψανῶν; on ouvre la tombe, qui jusque-là n'a pas été couverte d'une pierre, on recueille les ossements, on les lave avec du vin, on coiffe le crâne d'un fez ou d'un fichu de femme, on récite de nouvel-

les prières, on perçoit une dernière et lourde taxe de 500 à 3,000 piastres. » Alors seulement le cadavre n'est plus un contribuable et n'a plus affaire qu'à la terre qui achève de le consumer. « Il y a telle paysanne des environs d'Andrinople qui a dû se mettre au service et payer d'une ou deux années de ses gages ces derniers honneurs rendus ou infligés aux restes de son père. »

L'ensemble des taxes prélevées par le clergé grec dépasse le chiffre des impôts réguliers que perçoit l'administration ottomane. Il faut ajouter à ces extorsions ecclésiastiques celles que les évêques commettent uniquement en vertu du droit du plus fort, comme les fonctionnaires et les beys musulmans. Après de pareils faits, on comprend les reproches adressés au haut clergé grec dans une brochure bulgare récemment publiée à Constantinople, et dont je citerai quelques passages : « Notre sainte religion, dit cette brochure, est foulée aux pieds par le patriarche phana-

riote et tous ses adhérents. Non-seulement notre population ne rencontre en eux aucune sollicitude pastorale pour ses besoins spirituels, mais elle endure toutes les oppressions possibles... Ils ont transformé la mission épiscopale en *spahilich* et en fief. Considérant les évêchés comme des fiefs, le patriarche et le synode ont soin d'élire pour évêques ceux qui leur donnent le plus d'argent. Ceux-ci, ayant payé cher leur dignité, se remboursent sur leurs prêtres, et les prêtres sur leurs paroissiens... Pour de l'argent, ils donnent le sacerdoce aux indignes; pour de l'argent, ils annulent les mariages légitimes et confirment les illégitimes; pour de l'argent, ils condamnent et punissent les prêtres innocents et absolvent les coupables... Acheteurs et vendeurs des choses sacrées, ils n'ont aucun soin de leurs brebis spirituelles et les tondent jusqu'à la peau... Ils sont ignorants et grossiers; ils s'adonnent aux plus scandaleux dérèglements. Un évêque

grec n'est jamais puni par le patriarcat, malgré toutes les plaintes fondées que son troupeau peut porter contre lui; tout au plus le remplace-t-on par un autre semblable à lui, et on l'envoie dans un autre diocèse, souvent plus grand et plus avantageux. Si deux diocèses se plaignent à la fois de leurs évêques et que le patriarche sente qu'il ne peut plus les maintenir, il se contente de les remplacer l'un par l'autre, sans leur infliger la moindre punition. »

C'est avec une sincère douleur que je recueille tous ces faits désolants dans les renseignements qui me sont adressés, et auxquels je suis bien forcé d'ajouter foi, quand ils sont confirmés par l'enquête du grand vizir et par le témoignage des consuls anglais. Ceux qui croient comme moi que l'avenir de l'Orient est dans les populations chrétiennes ne doivent pas hésiter à signaler hautement les maux de ces populations, quand même ces maux seraient dans leur sein. Nous censurons

vivement l'administration turque, nous montrons la corruption morale qui la détruit ; pourquoi ne pas signaler les chefs de l'Église byzantine qui se font turcs par leur rapacité et leur dureté ? Ce ne sont pas les Grecs que nous attaquons, mais des Grecs devenus turcs. Ne croyez pas d'ailleurs que tout le clergé grec de la Turquie d'Europe soit coupable. Le haut clergé byzantin a failli ; le bas clergé ignorant et malheureux souffre comme le peuple, pense comme le peuple, a foi comme le peuple en sa religion et en sa nationalité. Vienne un bouleversement de l'état de choses actuel, c'est-à-dire une catastrophe intérieure qui renverse la Turquie : ce clergé inférieur s'unira sans hésiter aux populations chrétiennes, quand elles revendiqueront leur indépendance. Moins généreuse, moins honnête que l'ancienne aristocratie ecclésiastique de la Grèce qui s'est associée, il y a quarante ans, à la guerre de l'indépendance et qui lui a fourni des défenseurs et des martyrs, l'aristocratie

de l'Église byzantine a préféré la cause du croissant, qui fait sa fortune et sa honte, à la cause de la croix, qui ferait son salut et sa gloire ; tant pis pour elle ! elle n'aura point place dans la révolution chrétienne de l'Orient. Il y a dans la Grèce libre un clergé vraiment national, vraiment patriotique, tout prêt pour remplacer le clergé byzantin.

Si le clergé byzantin n'est point remplacé par le clergé hellénique à travers quelque grande révolution politique, il peut l'être, du vivant même de l'empire ottoman, par le clergé grec-uni. La scission que viennent de faire les Bulgares est un exemple instructif. Poussés à bout par les vexations ou les corruptions du clergé byzantin, les Bulgares se sont réunis à l'Église romaine, sans abjurer leurs rites, leurs coutumes et leur discipline particulières. L'Église romaine en effet n'a jamais songé à imposer aux églises d'Orient sa liturgie et sa discipline ; elle demande l'union dans le dogme et dans l'obédience pontificale ; elle ne va pas

au delà. Lisez l'encyclique que le pape Pie IX, à son avènement, adressait aux Église d'Orient. Les Églises orientales peuvent se réunir à l'Église romaine sans abdiquer la nationalité de leur liturgie et de leur discipline. Le rite grec-uni peut donc s'étendre et se consolider en Orient; le clergé grec-uni peut donc rendre aux populations chrétiennes de l'Orient cette religion charitable et compatissante qui vient en aide aux souffrances du peuple, et qui est nommée dans ses bénédictions et dans ses espérances, au lieu de l'être dans ses malédictions et dans ses colères. Il y a dans l'homme une heureuse et noble inaptitude à supporter le mal dans les corps et dans les hommes dont il a droit d'attendre le bien. C'est cette noble inaptitude qui éloigne en ce moment les populations chrétiennes de l'Orient du clergé byzantin, et les pousse vers le clergé hellénique ou vers le clergé grec-uni. Loin de nous affliger ou de nous inquiéter de ce mouvement, nous y voyons un des signes les plus

consolants de l'infaillible régénération de l'Orient chrétien. Les populations veulent avoir un clergé honnête et pur, qu'elles puissent aimer et respecter, parce qu'elles veulent avoir un avenir national, parce qu'elles sentent qu'elles en sont capables, parce qu'elles sentent en même temps qu'il n'y a d'avenir que pour les sociétés qui ont une Église dont elles puissent s'honorer. Une société sans Église, libre ou constituée, est une société à qui manque une des facultés de l'âme humaine, et par conséquent une force sociale. Les populations chrétiennes de l'Orient, en se donnant un clergé qui soit le leur, et non pas celui du sultan, font un pas important vers la patrie indépendante qu'elles veulent avoir.

Je sais bien que le clergé byzantin ne manquera pas de dire que les plaintes qu'on fait de sa conduite sont fausses ou exagérées, qu'elles sont l'effet des manœuvres des religieux latins, qu'il y a là une intrigue de la

cour de Rome contre le patriarcat de Constantinople. Le clergé byzantin a un moyen bien simple de répondre à toutes ces plaintes et de triompher des prétendues intrigues de la cour de Rome : qu'il se corrige, qu'il s'épure, qu'il revienne à la simplicité et à la ferveur de l'Église byzantine persécutée par les musulmans ; qu'il cesse d'être turc d'intérêt ; qu'il n'associe plus sa cause à celle de l'administration ottomane. La faculté de se corriger, de se régénérer, de revivre, est une faculté essentiellement grecque. Si le clergé byzantin se régénère, il prouvera par là qu'il n'est pas turc, et qu'il peut trouver sa place dans l'Orient de l'avenir. Ce qui perd la Turquie, ce qui fait que ses plus ardents partisans, les consuls anglais par exemple, interrogés par sir Bulwer, finissent par en désespérer, c'est que depuis plus de vingt ans elle travaille à se corriger, à se régénérer, à revivre, et qu'elle n'y peut pas réussir. En vain l'Europe encourage la résurrection de la

Turquie, et même de temps en temps fait mine d'y croire : sa résurrection paraît chaque jour plus impossible. Les vices de la Turquie sont plus forts que l'envie qu'elle a de se guérir, et que l'Europe a de la voir guérie. Si les vices que le clergé byzantin a dans son sein sont plus forts que le besoin qu'il a de se guérir, si la vitalité grecque ne l'emporte pas chez lui sur la mortalité turque ; s'il ne se corrige point, s'il ne se convertit pas à la discipline chrétienne et au patriotisme grec, alors, c'en est fait, le clergé byzantin est turc, et mourra avec les Turcs.

CHAPITRE TROISIÈME

De la condition des chrétiens en Turquie.—Décroissement de la population turque.

Nous entendons les ministres anglais dire sans cesse dans le parlement que le gouvernement turc est capable d'assurer la sécurité des chrétiens d'Orient, qu'il en a la volonté et la puissance. Il n'y a pas un seul des rapports des consuls anglais qui ne se plaigne, au contraire, de la faiblesse ou de la malveillance de l'administration turque. Je prendrai en témoignage, dans ce chapitre, les consuls anglais de la Turquie d'Asie.

Voici d'abord quelques-unes des réponses que fait le consul anglais de Jérusalem,

M. James Finn ¹ aux questions de sir Henri Bulwer : « A considérer la régularité de l'administration, le développement de la richesse publique et privée, les moyens de communication, la province est bien en arrière des pays de l'Europe, et même autant que je puis le savoir, en arrière de l'Égypte, quoique la population rurale y soit plus forte et plus riche que celle de l'Égypte. Les frontières orientales et méridionales sont dévastées par les Bédouins, qui sont devenus plus insolents et plus redoutables dans ces derniers temps. Cependant ils sont fort lâches, et on pourrait aisément les repousser. La Palestine se dépeuple sérieusement, et il y a de vastes espaces autrefois cultivés qui se changent en désert. »

La dépopulation et l'empiétement progressif du désert sur la terre cultivée sont un des résultats les plus tristes de l'administration turque, qui ruine les cultivateurs par la rapa-

¹ 17 juillet 1860.

cité de ses agents, et ne peut pas, à cause de son impuissance et de son insouciance, les protéger contre les incursions des Bédouins. Il y a là un double mal, celui qu'elle fait et celui qu'elle n'empêche pas. Prenons sur ce point, dans le rapport du consul anglais d'Alep, M. Skene, quelques détails curieux ¹. Il parle d'abord de la fertilité de la province : « Malheureusement, dit-il, les cultivateurs ne peuvent pas jouir en paix des fruits de leur travail ; une portion leur est enlevée par les incursions des Arabes nomades ou par les extorsions des fermiers des dîmes. Des plaines immenses dans le plus fertile pays du monde restent désertes à cause de l'invasion des Bédouins, qui poussent la population agricole vers l'ouest, pour assurer la libre pâture de leurs moutons ou de leurs chameaux. J'ai vu vingt-cinq villages dévastés et dépeuplés par une seule incursion du cheik Mohammed-

¹ 4 août 1860.

Dukhy à la tête de deux mille cavaliers de la tribu des Béni-Sachar. J'ai parcouru un district très-fertile qui, il y a vingt ans encore, possédait cent villages, et je n'y ai trouvé que quelques fellahs... J'ai visité des villes dans le désert, ayant des rues bien pavées, des maisons bien couvertes, avec leurs portes roulant sur leurs gonds, prêtes à être occupées et tout à fait inhabitées. Des milliers d'acres d'excellente terre labourable s'étendent autour de ces villes avec des traces d'anciens travaux d'irrigation; ces terres ne donnent maintenant qu'une maigre pâture aux moutons et aux chameaux des Bédouins. Cet empiétement du désert sur la terre cultivée a commencé, il y a quatre-vingts ans, quand les tribus des Anezi émigrèrent de l'Arabie centrale, cherchant des pâturages plus étendus, et qu'ils envahirent la Syrie. Le désert atteint maintenant la mer sur deux points, près de Saint-Jean d'Acre et entre Latakié et Tripoli. »

Sont-ce seulement les consuls anglais qui

témoignent ainsi de l'envahissement progressif du désert sur la terre cultivée, ou n'est-ce qu'en Syrie que cela se voit? Je lisais récemment le voyage fort intéressant de M. Victor Langlois dans la Cilicie. Ce voyage scientifique et archéologique contient cependant des détails sur l'état actuel du pays. « Le pays, dit M. Langlois, qu'entourent le Taurus et la mer, et que les anciens connaissaient sous le nom de Cilicie, était vraiment le jardin de l'Asie. Au moyen âge, il perdit sa parure de fleurs et son aspect grandiose, pour se transformer en un champ de bataille dont les Byzantins et les Arméniens se disputèrent la possession; les Égyptiens le saccagèrent à plusieurs reprises sans pitié ni merci; enfin, sous la domination turque, il s'est converti en un vaste désert que parcourent des tribus de Turcomans et de Kurdes issus des bandes conquérantes des Gengis-Khan et des Timour-Leng. Dans cette contrée jadis si belle, aujourd'hui couverte de ronces et de marais infects, la fiè-

vre décime une population chaque année moins nombreuse, qui n'oppose aux envahissements du fléau que son incurable apathie et qui finira par disparaître, si l'Europe ne vient un jour planter son drapeau civilisateur sur les sommets neigeux du vieux Taurus et dans les plaines dévastées de l'antique Cilicie¹. »

En lisant ces témoignages des empiétements du désert sur la civilisation, je ne puis pas me défendre d'une réflexion. En Amérique, grâce aux travaux de l'homme, le désert recule; en Orient, grâce à l'insouciance et à la rapacité des Turcs, le désert avance. Si c'était là l'accomplissement d'une loi de la nature, si c'était la mer qui avançât d'un côté et qui reculât de l'autre, il faudrait se soumettre au destin; mais l'homme ici-bas fait lui-même son destin et sa demeure. Voilà un pays où il y avait autrefois plus de cent villages, et qui n'a plus que quelques pauvres habitants. A

¹ *Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus*, p. 65.

quoi tient ce changement ? Le gouvernement de ce pays n'a pas su défendre les habitants paisibles et laborieux contre le pillage de ses voisins vagabonds, ou bien il les a livrés à la rapacité de ses propres agents. Alors le vide s'est fait ; en moins de quatre-vingts ans, la terre s'est convertie en désert. Les ronces et les broussailles ont remplacé les moissons. La nature n'est pour rien dans cette triste métamorphose ; l'homme a fait tout le mal. A lieu d'un gouvernement impuissant et avare, mettez dans ces pays retombés de la civilisation dans la barbarie, mettez une administration active et vigilante, alors ces beaux et tristes pays retourneront de la barbarie à la civilisation.

Et ne croyez pas que ces vicissitudes qui s'accomplissent ici-bas par les fautes et par les mérites de l'homme ne nuisent ou ne profitent qu'aux individus qui, tantôt de riches deviennent misérables, et tantôt de misérables deviennent heureux ; ou qu'elles ne se manifestent que par la difformité ou par la beauté extérieure

de la terre, qui, tantôt de belle et florissante devient laide et désolée, et qui, tantôt de laide et désolée devient gaie et riante, et s'anime du mouvement paisible et doux de l'agriculture. Les peuples, les États, les mondes ne s'élèvent et ne grandissent, ne s'abaissent et ne se rapetissent les uns en face des autres que par l'effet même de ces vicissitudes qui, à leur origine, dépendent d'une charrue mal défendue, d'un pillage mal repoussé, d'une concussion mal réprimée ou mal punie. Il y a encore cent cinquante ans, l'Amérique n'était qu'une colonie ou un comptoir de l'Europe : aujourd'hui, c'est un monde rival du monde européen. À quoi tient cette grandeur soudaine de l'Amérique? En Amérique, la terre a été défrichée, cultivée, civilisée. Où il n'y avait que des forêts épaisses, des eaux stagnantes, des animaux sauvages, l'homme a mis des moissons, des canaux, des arrosements féconds, des maisons, des villes. Chaque jour, les générations d'hom-

mes laborieux et actifs, d'animaux utiles et domestiques, croissent et se multiplient; chaque année, l'Amérique arrive au concours des nations entre elles avec plus de bras, plus de richesses, plus de puissance. Pendant ce temps-là, que fait l'Europe? Assurément elle ne décline pas; elle est grande et florissante. Qu'il nous soit cependant permis de dire qu'il y a une portion de l'Asie qui depuis longtemps appartient à l'Europe, une Asie qui, dans les siècles primitifs, a colonisé et civilisé l'Europe, et que l'Europe plus tard a conquise et civilisée: c'est l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte. Qu'a fait l'Europe de cet Orient qui lui sert de dépendance? Elle l'a laissé dépérir et se dépeupler sous le pouvoir des Turcs; elle l'a sacrifié, elle l'a abandonné à la barbarie. En Amérique, il se bâtit chaque jour des villes qui prennent le nom des anciennes cités grecques. Il y a des Antioche, des Smyrne, des Palmyre, des Éphèse, qui datent d'hier ou d'avant-hier, et pendant ce temps-là les villes

qui, en Asie, portaient ces noms pleins de souvenirs ne sont plus que des ruines inhabitées. Nous laissons périr les noms sur les lieux mêmes qui les ont enfantés et qui méritaient de les garder. L'Amérique les prend, les transporte sur son sol plein d'avenir, et leur donne une nouvelle vie et une nouvelle renommée.

Que gagne l'Europe à ce respect qu'elle professe pour les œuvres de la barbarie, c'est-à-dire à cette superstition qu'elle a pour l'intégrité de l'empire turc? Ces déserts qu'elle laisse se faire à sa porte et sous ses yeux la condamnent et l'affaiblissent. Pourquoi se croit-elle obligée à livrer à la paralysie un de ses membres? Pense-t-elle que ses autres membres en seront plus puissants et plus robustes? L'Angleterre veut-elle donc mettre des déserts entre son vaste empire des Indes et l'Europe? Est-ce là le rempart qu'elle préfère? Est-elle donc si peu orgueilleuse qu'elle ne comprenne pas qu'étant une des nations les plus civilisées de l'Europe, elle n'a rien à craindre et tout à

gagner de la civilisation même des pays qu'elle doit traverser pour aller de Londres à Calcutta? Qu'elle ne dispute plus à la civilisation chrétienne l'Asie Mineure, la Syrie, la Mésopotamie! qu'elle cesse de se faire la gardienne et la patronne de la barbarie dans la vallée de l'Euphrate ou dans celle du Nil! C'est un crime contre l'humanité et contre la Providence. Je m'imagine parfois que les nations doivent, comme les individus, avoir leur jugement dernier, et que Dieu ce jour-là demandera compte aux peuples de la terre qu'il leur a distribuée. Qu'avez-vous fait de vos immenses solitudes? dira Dieu aux Américains. — Seigneur, nous les avons défrichées et fertilisées; nous y avons mis des maisons et des villes; nous y avons fondé des sociétés qui ont suivi bien imparfaitement votre loi divine, mais qui, toutes faillibles qu'elles sont, valent mieux cependant à vos yeux que les générations de bêtes sauvages qui se succédaient dans ces déserts. — Et vous, dira Dieu aux Euro-

péens, qu'avez-vous fait de ces belles contrées où j'ai mis l'homme aux premiers jours du monde, où ont vécu mes patriarches et mes prophètes? — Seigneur, pour ne pas déranger l'équilibre de l'Europe et pour ne pas nous brouiller avec l'Angleterre, nous avons laissé vos terres promises se convertir en déserts; nous avons laissé les villes se dépeupler, les champs se désoler, les eaux se changer en marais! — Je ne sais pas quel sera le jugement que Dieu prononcera sur l'Europe; je sais seulement que l'Évangile condamne celui qui dit seulement *raca* à son frère. Qu'est-ce donc que le livrer de gaieté de cœur à la ruine et à l'anéantissement?

A vrai dire, ce ne sont plus les Turcs qui sont maîtres du pays, ce sont les chefs de bande; ce sont les Bédouins, qui portent partout avec eux la stérilité, la dépopulation et qui font chaque jour avancer le désert. Je ne cache pas que s'il pouvait y avoir parmi ces chefs de bande quelque Abd-el-Kader ou

quelque Méhémet-Ali, c'est-à-dire quelque homme à la fois hardi et intelligent, qui, d'aventurier, se fit chef, de chef conquérant, de conquérant administrateur, et qui cherchât à organiser en principauté régulière le pays qu'il se contente aujourd'hui de piller et de ruiner, je ne cache pas que, persuadé comme je le suis qu'on ne peut tirer le salut de l'Orient que de l'Orient lui-même et des éléments de la société orientale, je me garderais de trop médire de ces chefs de bande, et je me défieraï des voyageurs qui les maudissent ; mais qu'attendre de ces pillards sans ambition et sans prévoyance ? La civilisation n'a rien à en espérer. La bande pillarde et vagabonde est un des plus anciens faits de l'histoire d'Orient : il sort parfois de ces bandes des fondateurs d'empire, et je crois que Ninus, Arbace, Cyrus n'étaient que des chefs de bande dans l'antiquité : seulement ils ont conçu la pensée de faire plus que de parcourir le désert en vainqueurs vagabonds. A prendre les témoignages

des voyageurs les plus récents, il ne semble pas que parmi les chefs de bande qui maîtrisent et ravagent la Syrie et la Palestine, il se prépare aucun Cyrus, aucun Méhémet-Ali; ils pillent pour s'enrichir, voilà toute leur politique; et de même que les pachas ne songent, dans leurs provinces, qu'à faire vite la plus grosse fortune possible, de même qu'à Constantinople, les ministres ont le même souci et emploient pour y réussir la ruse et l'intrigue, de même, dans le désert, où la ruse et l'intrigue ne sont pas de mise, les chefs de bande s'enrichissent par le brigandage. Pachas, ministres, chefs de bande, chacun, dans cet empire qui s'écroule, cherche, pour ainsi dire, à prendre, selon la fable, sa part du dîner de son maître, ne pouvant plus le défendre. Quelqu'un qui a bien vu Constantinople, et qui a bien observé et de haut le gouvernement ottoman, me disait qu'à Constantinople, quand une maison brûle, il y a parmi ceux qui viennent au secours plus de

pillards que de travailleurs; et il assurait que c'était là l'image du gouvernement ottoman.

Je trouve dans le récit d'un voyage fait en 1860, en Égypte, en Syrie et dans le Liban, par un de nos princes exilés, M. le comte de Paris, quelques détails curieux sur ces chefs de bande.

« Seuls craints, seuls respectés, méprisant de fait le pouvoir du sultan, dont ils reconnaissent l'autorité nominale, les chefs de bande qui parcourent la Syrie sont les véritables maîtres du pays. C'est à eux que le voyageur doit demander aide et protection. L'émir Harfouche, condamné à mort depuis longtemps, parcourt impunément avec ses cavaliers la vallée de Baalbek; les cheiks des Bédouins Anazé occupent la plaine de Homs et rançonnent cette ville; enfin, Akiel-Aga gouverne sans contrôle toute la Galilée, depuis le Jourdain jusqu'à la mer. L'histoire de ce hardi partisan mérite peut-être d'être rapportée; elle est un exemple curieux de la faiblesse matérielle du gouvernement turc et de la dépen-

dance à laquelle il est réduit, en gardant les airs du commandement.

« Algérien de naissance , mais élevé en Égypte, où il devint bachi-bozouk de Méhémet-Ali, Akiel-Aga commandait pour lui à Nazareth, lorsque la Syrie fut rendue aux Turcs. Après quelques ménagements hypocrites, ceux-ci s'emparèrent de sa personne par trahison et l'envoyèrent aux galères à Constantinople; mais, assez heureux pour en sortir, grâce aux amis qu'il s'était faits durant sa prospérité, il retourna en Galilée, où son nom n'était pas oublié; quelques vagabonds réunis autour de lui formèrent bientôt le noyau d'une tribu. Bon et généreux, il se fait aimer de tous ceux qui le servent, et attire auprès de lui l'Arabe errant à la recherche du plus fort, aussi bien que le paysan, qui, de guerre lasse, abandonne le rôle de pillé pour celui de pillard. Aussi trente-deux tribus lui obéissent-elles aujourd'hui. Depuis Naplouse jusqu'au Carmel, depuis Césarée jusqu'à Bâ-

nias, son autorité est incontestée, et il lève sans difficulté, sur tous les villages de ce vaste district, le quart du produit de la récolte. Les Turcs se sont hâtés de composer avec lui, aussitôt qu'il a été puissant. Ils lui payent aujourd'hui 30,000 francs par an; mais, habiles à déguiser leur faiblesse sous de pompeuses paroles, ils lui ont donné la mission officielle de faire la police du pays, et décorent ce tribut du nom de traitement.

« Il leur a mal réussi un jour de vouloir prendre ces vains mots un peu trop au sérieux. « Nous étions tranquillement campés au pied du Thabor, me disait le mois dernier un parent d'Akiel-Aga, qui nous avait accompagnés à Thibériade, quand nous vîmes arriver de Damas un prétendu caïmacan à la tête de sept cents cavaliers. Il envoyait à Akiel-Aza un firman qui le destituait et le sommait de lui céder la place. Celui-ci, qui se sentait le plus fort, voulut se donner l'avantage de la modération, et engagea l'intrus à se reti-

rer sans tenter le sort des armes ; car, dit-il, si j'occupe le pays au nom du sultan, je ne dois mon pouvoir qu'à moi-même et ne le céderai à personne. Mais ses envoyés furent insultés, et désormais la poudre seule pouvait décider entre les deux compétiteurs. Akiel-Aga, qui a appris la guerre à l'école de Soliman-Pacha, prit aussitôt ses dispositions pour le combat ; il défend de tirer un coup de fusil avant son signal et jure de tuer de sa main le premier qui désobéira. Précaution inutile, car tous les Arabes enrôlés volontairement ont en lui une aveugle confiance. C'est en vain que les Turcs, abordés par trois colonnes, tirent au hasard dans toutes les directions ; personne ne leur répond. Enfin, une décharge à bout portant les met en désordre ; on les pousse, on pille leur camp, et deux cents d'entre eux restent sur le terrain. Plusieurs des nôtres, il est vrai, partagèrent leur sort ; » et le cheik nous montrait dans son épaule une récente et profonde blessure, souvenir de ce sanglant com-

bat. Il oubliait d'ajouter, tant cela lui paraissait naturel, que le pacha de Damas, voyant revenir son lieutenant seul et battu, s'était hâté de confirmer Akiel-Aga dans les fonctions publiques auxquelles il était si difficile de le faire renoncer. Voilà comment le gouvernement turc fait respecter son autorité¹. »

M. Victor Langlois, dans son voyage en Cilicie, voyant cette stérilité que font les hommes là où Dieu avait mis la fécondité, s'écrie en vrai Français, en homme épris des idées générales : « Quand donc l'Europe viendra-t-elle enfin planter son drapeau civilisateur sur les sommets neigeux du vieux Taurus et dans les plaines dévastées de l'antique Cilicie ? » Le consul anglais d'Alep n'a pas ces impatiences romanesques, mais il note les progrès du désert, qui atteint déjà les bords de la Méditerranée ; il nous dit combien de

¹ *Damas et le Liban.* (Extraits du *Journal d'un voyage en Syrie, au printemps de 1860*, p. 35 et 38. Londres, W. Jeffs, Burlington-arcade, 1861.)

villages et combien de villes ont disparu ou se sont dépeuplés depuis seulement quatre-vingts ans. D'autres consuls anglais, voyant tant de bonnes terres laissées en friche et livrées à la vaine pâture, font des plans de colonisation et d'exploitation. Nous trouvons à ce sujet de curieux détails dans *la Turquie contemporaine* de M. Senior. Et qu'on ne croie pas que nous voulions nous plaindre de ces projets de colonisation anglaise en Asie Mineure ou ailleurs ; nous y applaudissons de grand cœur. « Prendrez-vous des actions, si je fonde une société de colonisation troyenne ? disait M. Senior à M. Calvert, frère du consul anglais des Dardanelles. — Certainement, répondit M. Calvert, qui déjà aussi bien a acheté deux mille acres de terre en Troade, si vous avez l'appui du gouvernement turc. » — Quant à moi, humble écrivain, je suis prêt aussi à prendre une action dans la société de colonisation troyenne de M. Senior, non pas s'il a l'appui du gouvernement turc, mais s'il a l'appui du

gouvernement anglais. Cet appui me suffit pour risquer mon argent.

« Une colonisation en masse serait impossible dans ce pays, continue M. Senior. — Elle pourrait s'effectuer graduellement, dit le consul (M. Calvert). Une propriété magnifique, près de Cyzique, appartenant aux héritiers d'Halem-Pacha, était tout dernièrement en vente. Elle contient vingt mille acres, et on aurait pu l'avoir pour 5,000 livres sterling. C'eût été une affaire admirable. Mes terres sont au nom de madame Calvert. Lorsque je les achetai, il y a dix ans, nul Européen ne payait les dîmes ou les taxes. Les consuls appuyaient dans leurs refus les récalcitrants, et les Turcs n'osaient pas les contraindre. Je donnai un meilleur exemple; je payai fidèlement mes propres dîmes et mes taxes, et j'invitai toutes les personnes placées sous la protection britannique à faire comme moi. Elles suivirent mon conseil (il est vrai qu'elles n'avaient pas le choix), et tous les

autres sujets européens des Dardanelles nous eurent bientôt imités. C'en fut assez pour diminuer la répulsion qu'éprouvent les Turcs à nous voir posséder des terres ; mais elle n'est pas détruite pour cela. Il s'agit d'une innovation, et un Turc ne peut supporter rien de ce qui est nouveau. Ils pressentent tous vaguement que, si nous prenons fortement pied dans le pays, nous achèterons toutes les terres, ou que nous les en expulserons violemment¹.»

A Smyrne, conversation sur le même sujet et du même genre entre M. Senior et M. Whittall, un Anglais établi à Smyrne. « Je crois, dit M. Whittall, que si nous forçons l'exécution du *hatt-humayoun*, et si nous mettons les Européens à même d'acheter des terres, la côte de l'Asie Mineure deviendra une colonie anglaise et allemande. L'Angleterre et l'Allemagne sont les deux seules nations colonisatrices. L'Asie Mineure est pour elles un meil-

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 157.

leur champ que l'Amérique; il y a bien plus de terres inoccupées. On peut les acheter des particuliers à raison de 1 ou 2 shillings l'acre, et du gouvernement pour les frais d'acte de concession. Le premier et le plus important des progrès serait la construction de chemins de fer. Des Anglais en auraient l'entreprise, la propriété, l'exploitation : ils rapporteraient énormément, et ils rendraient productives des provinces actuellement sans culture, par ce seul motif que 2 hectolitres 90 litres de blé coûtent à transporter sur la côte cinq fois le prix auquel ils reviennent, quand on les achète au producteur. Les compagnies de chemins de fer et les colonies européennes deviendraient de petites républiques; elles diraient aux Turcs : « Nous voulons bien vous payer des dîmes et des taxes vingt fois au-dessus de celles que vous avez perçues jusqu'à présent; mais nous administrerons nos propres affaires, nous aurons nos autorités locales, nos tribunaux, notre police, nos routes, nos taxes particu-

lières, applicables aux besoins spéciaux des localités.... Seulement il faudrait que nous fussions toujours bien représentés. Lorsqu'un consul anglais est un homme de talent et d'énergie, lorsqu'il sait gouverner les masses et qu'il peut parler la langue du pays, les occasions de faire le bien, ou plutôt d'empêcher le mal, se présentent pour lui à tout instant¹. »

Ces petites républiques que souhaite l'interlocuteur de M. Senior, ces petits États dans un État, ne sont pas chose tout à fait nouvelle dans l'empire turc. Je vois dans le voyage de M. Langlois « qu'il existe dans les villes de la province d'Adana quarante fabriques d'huile de sésame, cinquante de tissus de coton, vingt-deux d'imprimerie de toile, quarante teintureries, deux corroieries et dix fabriques de feutres. Ces établissements forment une espèce d'association dirigée par un président ou nazir, dont l'action est indépendante de

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 197 et 198.

l'autorité civile. Il juge les différends qui surviennent entre ses administrés, les condamne à l'emprisonnement, et ferme leurs fabriques pour un temps déterminé, lorsque quelque délit y est commis. Le pouvoir administratif du nazir s'étend sur tous les autres corps de métiers sans exception¹. » M. Langlois ne dit pas si le nazir est élu par l'association. Quoiqu'il en soit, cette association ressemble à une petite république, et je ne suis pas étonné de rencontrer un État de ce genre dans l'organisation quasi-féodale de l'ancienne Turquie. L'organisation féodale avait l'avantage d'être compatible avec beaucoup de libertés locales. Comme l'idée de l'État, tel que nous l'entendons de nos jours, existait à peine, il y avait dans la société beaucoup de pouvoirs secondaires qui y vivaient à l'aise. Les sociétés modernes au contraire ont pris plaisir à se concentrer dans l'État, à y absorber toutes les

¹ *Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus*, p. 35.

libertés individuelles et tous les pouvoirs locaux. La Turquie moderne voulant s'organiser à l'instar des États modernes de l'Europe et faire prévaloir le pouvoir central sur les pouvoirs locaux, je doute qu'elle comporte aussi aisément qu'autrefois ces petites républiques industrielles et commerciales dont parle M. Whittall ; mais je reconnais qu'avec la volonté du gouvernement anglais, elles seraient possibles, et par conséquent souhaitables ; car nous sommes de ceux qui tiennent plus au retour de la civilisation en Orient qu'à la question de savoir quels seront ceux qui l'y ramèneront, les Anglais, les Français ou les Russes.

Quel serait l'effet de cette colonisation progressive de l'Orient par les Anglais ou par les Européens en général? « La possession des terres turques par les étrangers régénèrerait-elle les Turcs? demande M. Senior à un de ses interlocuteurs de Constantinople.—Je ne cherche pas à régénérer les Turcs, dit-il, mais

à régénérer les raïas. La terre est si fertile et à si bon marché en Bulgarie et en Roumélie, que les émigrants s'y rendraient, non de France ou d'Angleterre, mais des provinces slavonnes de l'Autriche, de la Russie et peut-être de la Pologne. Protégés par les capitulations, ils formeraient une aristocratie; autour d'eux se rallieraient les chrétiens de la Turquie d'Europe, qui sont quatre fois aussi nombreux que les Turcs. La puissance turque, plus qu'aucune autre, dépend d'une illusion. C'est la domination du peuple le plus grossier sur le plus civilisé. Quatre siècles d'oppression ont fait croire au Bulgare que le Turc est naturellement le maître; montrez-lui ce maître bravé et défié par l'émigrant que la loi protège : il commencera lui-même à penser à la résistance. On en eut bien la preuve pendant que les alliés étaient en force à Constantinople. Les Grecs virent les soldats français traiter les Turcs avec mépris : ils furent d'abord étonnés; mais quand on leur eut donné l'exemple pen-

dant quelques mois, ils commencèrent à le suivre; ils prirent des airs d'égalité, presque de supériorité, et à la fin, à Galata comme à Péra, les Turcs baissèrent pour un temps l'oreille. Il en serait ainsi en Bulgarie et en Roumélie, si l'émigration, aussi nombreuse qu'elle le serait, j'en suis sûr, formait un noyau de résistance contre les déprédations et l'oppression des Turcs. Les Turcs d'Europe ne produisent pas; ce n'est qu'une population parasite qui vit exclusivement du pillage des chrétiens. Rendez le pillage impossible ou au moins difficile, les Turcs émigreront à leur tour et iront mourir ailleurs. Le pouvoir turc en Bulgarie et en Roumélie tombera ainsi de lui-même, sans conquête, comme cela s'est déjà virtuellement effectué en Servie et dans les principautés¹. »

Je sais bien que cette fois l'interlocuteur de M. Senior est un Français, et à ce titre prompt

¹ *La Turquie contemporaine*, p. 30 et 31.

à concevoir et à pratiquer les révolutions ; mais il est visible que, soit dans l'esprit des Anglais pour l'Asie Mineure, soit dans l'esprit des Français pour la Bulgarie et pour la Roumélie, le plan de colonisation aboutit à l'expulsion des Turcs. Ce sont les Européens substitués aux Ottomans. La colonisation ainsi entendue est un procédé anglo-américain. L'achat du sol amène la conquête du pays, et je ne suis pas étonné que les Turcs soient assez mal disposés pour ces colonisateurs qui ne cachent pas le désir fort naturel qu'ils ont d'être les maîtres du pays qu'ils défricheront et qu'ils peupleront.

Nous venons de voir que le gouvernement turc est impuissant à repousser les incursions des Bédouins, à défendre les laboureurs, à garantir la terre cultivée contre l'envahissement progressif du désert. Est-il plus fort contre les éruptions du fanatisme musulman ? Est-il plus capable de protéger la vie, l'honneur, la propriété des chrétiens ? Est-ce malgré lui,

malgré ses efforts, qu'ont lieu ces affreux massacres qui épouvantent et irritent de temps en temps l'Europe? Les pachas peuvent-ils et veulent-ils maintenir l'ordre? C'est là ce que prétendent les ministres anglais dans le parlement; c'est en vertu de la confiance qu'ils ont eue dans la bonne volonté et dans la puissance des pachas turcs qu'ils ont demandé à la France de retirer ses troupes de Syrie et de laisser les chrétiens à la merci de leurs meurtriers. Écoutons ce que le consul anglais de Jérusalem, M. Finn, répond à la question de sir Henri Bulwer : « Lorsqu'il y a des actes d'oppression contre les chrétiens, faut-il les attribuer à la conduite du gouvernement ou au fanatisme de la population? » — « L'oppression des chrétiens commence ordinairement par la populace fanatique; mais ces violences fanatiques ne sont ni réprimées ni punies par le gouvernement;... et même le fanatisme populaire n'éclate que lorsque la tendance fanatique du gouverneur s'est manifestée. »

Les observations du consul anglais d'Alep ne sont pas moins significatives ; je me borne à dessein aux rapports des consuls de Syrie : « L'état de la population musulmane dans le cercle de mon consulat est fort différent de celui des autres provinces de l'empire ottoman, qui ont plus de contact avec les idées de l'Europe. Ici la race dominante est encore ce qu'elle était partout, il y a trois ou quatre siècles, orgueilleuse et intolérante. On ne trouve point ici ce mélange produit par l'envahissement du commerce européen et les résultats d'une prétendue civilisation greffée sur le vieux tronc musulman. Le commerce de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de la France et de la Suisse a pris beaucoup d'extension ; mais c'est un élément à part dans la société, et il exerce peu d'influence sur l'esprit musulman. Les descendants de l'aristocratie arabe et des conquérants turcs vivent sans savoir et sans comprendre les empiétements de la civilisation européenne, et fer-

ment les yeux à l'accroissement de la prépondérance chrétienne. — Les glorieuses traditions des deux partis qui divisaient autrefois la société turque, et qui partout ailleurs sont oubliées, sont encore vivantes à Alep. L'association des janissaires n'a jamais été détruite ici, et les membres de cette association se réunissent en secret pour entretenir la mémoire de leur vieille prépondérance. Les chérifs en turban vert réclament et reçoivent ainsi qu'autrefois les hommages du peuple, comme descendants du prophète. C'est en vain qu'on essaye de leur parler de la décadence de l'islam; ils n'y croient pas. Vivant dans le cercle étroit de leur dédaigneux isolement, ils ne s'occupent que de leurs rivalités de personnes et de partis. Leur religion, fondée sur l'orgueil, n'admet pas qu'une religion fondée sur l'humilité soit compatible avec la puissance et la prospérité; tout ce qu'ils entendent dire de la force de la chrétienté, ils le regardent comme un conte. La condition

des musulmans de Syrie est un reste de ce qu'était autrefois la Turquie plutôt qu'un exemple de ce qu'elle est aujourd'hui. — Les chrétiens de Syrie sont une population fine, cherchant avant tout à s'enrichir, habile dans le commerce, mais misérablement avare à l'intérieur, basse et abjecte quand elle n'a pas d'appui, insolente quand elle se croit soutenue et protégée. La plus grande partie de cette population vit dans un état de terreur chronique. C'est l'effet naturel de ce qu'elle a souffert dans le massacre de 1850, et sa terreur s'est encore augmentée par les catastrophes du Liban et de Damas. Cependant les mesures adoptées pour prévenir l'explosion des massacres ont réussi jusqu'ici, et si elles continuent à réussir, ce ne sera pas pour moi une médiocre satisfaction d'avoir pu coopérer au maintien de l'ordre. » Voilà de belles et nobles paroles; elles sont dignes d'un consul anglais.

Le parlement anglais, l'Angleterre doit sa-

voir maintenant, par les rapports de ses consuls, quel est le véritable état de l'Orient, quelle est la confiance que l'on doit avoir dans les Turcs, dans leur puissance, dans leur bonne volonté, dans leur justice. Elle peut comparer le langage impartial de ses agents, très-anglais d'esprit et de cœur, mais en même temps très-honnêtes de conscience et incapables de trahir la vérité; elle peut comparer ce langage avec celui de lord Palmerston; elle peut voir si lord Palmerston ne se moque pas à la fois de la vérité et de l'Angleterre en soutenant que, de tous les États de l'Europe, la Turquie est celui qui, depuis vingt ans, a fait les plus grands progrès dans la civilisation. Elle peut voir si elle doit, sur l'assurance de ses ministres, démentis par les rapports de leurs agents les plus éclairés, continuer à faire du maintien intégral de l'empire ottoman le principe fondamental de sa politique en Orient. Elle peut voir si c'est son intérêt (et je ne lui demande pas de suivre une autre règle) de soutenir à tout prix

un empire qui s'écroule et tombe de tous côtés, un empire qu'il faut gouverner pour faire vivre, un empire par conséquent qu'il faut que l'Europe ou l'Angleterre paye et nourrisse : l'armée, l'administration, le sultan, la cour, le harem, les ulémas, la marine, tout enfin, en haut et en bas, si elle veut le perpétuer. Elle a fait la guerre pour lui ; il faut qu'elle lui fasse maintenant une armée, une marine, une administration, une justice, un gouvernement.

Je me trompe : il y a quelque chose encore de plus qu'il faut que l'Europe fasse à l'empire turc ; il faut qu'elle lui fasse une population, et, entendons-nous bien, une population turque : car c'est cette population turque qui meurt et qui dépérit chaque jour, tandis qu'au contraire la population chrétienne s'accroît et se multiplie de jour en jour. Est-ce par hasard que le gouvernement anglais voudrait faire un empire toujours turc avec une population toute chrétienne seulement ? Je laisse de côté la ques-

tion de savoir si cette population chrétienne le souffrirait; je ne demande pas non plus s'il ne serait pas étrange de voir le gouvernement anglais soutenir si vivement en Italie le vœu des populations et le combattre si vivement en Orient : on me répondrait sur ce point que c'est là précisément ce que fait le gouvernement anglais dans les îles Ioniennes. Mauvaise réponse, selon moi. Si la politique ionienne du gouvernement anglais contredit sa politique italienne, au moins il se contredit pour lui-même et dans son intérêt. En Orient, il se contredit pour le Grand-Turc et pour une cause perdue. Je me hâte au surplus de quitter ces questions de détail, et, allant au fond de la question, je dis hautement : Oui, vingt Anglais dans les Indes peuvent gouverner deux millions d'hommes; oui, vingt Anglais dans les Indes peuvent résister à vingt mille révoltés, et ils l'ont montré; mais ce sont des Anglais! Vingt Turcs ne pourront plus en Orient ni gouverner ni combattre même vingt chrétiens; ils l'ont pu au-

trefois, et ils ont pu bien davantage encore; ils ne le peuvent plus aujourd'hui. Leur race s'abâtardit et dépérit au moral comme au physique. L'ascendant du petit nombre sur la foule est possible et même facile, quand le petit nombre est une élite; mais quand le petit nombre n'est plus qu'un reste et un débris, que faire?

Est-il donc vrai que la population turque dépérisse et s'éteigne? Écoutons les consuls anglais. Je me borne aux rapports des consuls de la Turquie d'Asie que j'ai déjà interrogés, ceux de Jérusalem et d'Alep; j'y joindrai celui de Smyrne. Écoutons d'abord le consul de Jérusalem, M. James Finn.

M. Bulwer demandait, dans la sixième question, « si, dans les villages chrétiens, les paysans chrétiens sont généralement aussi à leur aise que les musulmans, et, si ce n'est pas, à quoi tient la différence? » Et dans la huitième question : « La population chrétienne est-elle en général plus à son aise, plus considérée et mieux traitée qu'elle l'était il y a cinq,

dix, quinze ou vingt ans auparavant? » M. Finn répond à la sixième question : « Il y a bien plus d'activité et d'esprit d'entreprise chez les paysans chrétiens que chez les paysans musulmans, et les effets s'en font voir dans leurs maisons, dans leurs vêtements et dans leur nourriture. » Il répond à la huitième question qu'il faut distinguer plusieurs périodes différentes dans la condition des chrétiens de son consulat : « Avant l'occupation égyptienne, la condition des chrétiens était la plus basse et la plus dégradée qu'il soit possible d'imaginer. Pendant l'occupation égyptienne, les chrétiens avaient plus de liberté et de bien-être qu'aujourd'hui. Il y eut une réaction en faveur des musulmans après l'expulsion des Égyptiens. Cependant cette réaction fut tempérée par l'influence croissante des consuls et des Européens en général. Pendant la guerre de Russie, la condition des chrétiens s'améliora, et il y eut même plusieurs exemples de chrétiens qui se conduisirent insolemment envers les chefs mu-

sulmans, parce qu'ils s'appuyaient sur les consuls européens. Depuis la guerre, il y a eu une autre réaction, sous beaucoup de rapports anti-chrétienne, et de la part des gouverneurs anti-européenne. »

Que de remarques à faire sur ces curieuses paroles ! Je les résume en quelques mots. Toutes les fois que les chrétiens d'Orient ont été laissés à la merci de l'administration turque toute pure, leur sort a été déplorable. Toutes les fois que l'administration turque a été contrôlée et contenue par l'intervention ou seulement par l'influence des Européens, leur condition s'est améliorée et adoucie. Avant l'occupation des Égyptiens, la condition des chrétiens en Syrie et en Palestine est la plus triste du monde ; c'est que l'administration turque est livrée à elle-même. Arrivent les Égyptiens. Ceux-ci représentent jusqu'à un certain point l'Europe ou l'influence européenne, et, pourquoi ne le dirions-nous pas ? l'influence française. Les chrétiens ont

plus de liberté et de bien-être; ce n'est pas un consul français qui le dit, c'est le consul anglais, c'est M. Finn. Les Égyptiens sont expulsés; l'influence française est vaincue avec eux en Orient par une coalition européenne, faite par deux haines étourdies et violentes, celle de lord Palmerston contre la France, et celle de l'empereur Nicolas contre la dynastie d'Orléans : à l'instant, les musulmans reprennent en Orient contre les chrétiens leurs habitudes de violence et de tyrannie. La guerre de Crimée a lieu, c'est-à-dire l'Occident veut empêcher le territoire ottoman de tomber au pouvoir de la Russie; la Turquie croit et on lui laisse croire que le maintien de sa puissance est la condition fondamentale de l'équilibre européen; sauvée et défendue par les armées de l'Europe, la Turquie est bien forcée de laisser l'influence européenne pénétrer dans son empire. Les chrétiens en profitent; leur condition devient meilleure, grâce à l'appui respecté de nos consuls, et res-

pecté nécessairement, puisque nos soldats sont tout près de nos consuls. On peut bien être ingrat pour ses défenseurs et ses libérateurs ; mais l'ingratitude attend ordinairement que les libérateurs soient partis, à moins qu'elle n'en demande elle-même le départ. Les Turcs attendirent le départ des armées libératrices de l'Occident, et aussitôt, c'est M. Finn qui le dit, commence *une réaction anti-chrétienne sous beaucoup de rapports et anti-européenne de la part de l'administration turque*, c'est-à-dire de l'administration que nous avons sauvée. Est-ce clair ?

Le consul d'Alep reconnaît aussi que c'est aux Égyptiens qu'il faut attribuer le changement qui s'est fait en faveur des chrétiens depuis vingt ans. Les Turcs ont continué ce que les Égyptiens avaient commencé. M. Skene est plus favorable aux Turcs que ne l'est M. Finn. « Il y a dix ans, dit-il, les chrétiens ont cruellement souffert sous la main des musulmans (c'est le grand massacre d'Alep de

1850); mais cette explosion avait des causes particulières, et elle n'a point laissé de traces. La condition des chrétiens (je continue à laisser parler M. Skene) s'est même améliorée de manière à devenir dangereuse pour eux; les musulmans sont jaloux de leur prospérité commerciale et exaspérés par l'arrogance des chrétiens, quand ceux-ci sont protégés par les consuls européens. »

M. Skene pousse encore plus loin son optimisme musulman, et je trouve dans une seconde dépêche de lui, du 20 août 1860, que « quel que soit l'état des provinces de Bulgarie, de Bosnie et d'Herzégovine, il est certain que, dans la Syrie du nord au moins, l'absence totale de crimes de toute sorte est un des traits les plus remarquables du pays, et ce trait ne se retrouve au même degré dans aucun État d'Europe. Il y a, il est vrai, des conflits entre les sectes : ainsi le massacre des chrétiens à Alep en 1850 et ceux du Liban et de Damas cet été; mais un observateur impartial et sans

passion ne peut prendre ces incidents (*such incidents*) comme tenant à la constitution sociale du pays. Ils sont plutôt les signes du déclin d'une prépondérance qui fait encore explosion de temps en temps, et qui a des moments de recrudescence, à mesure que l'introduction d'un autre ordre social se fait plus sentir. Ces choses (les massacres d'Alep en 1850, du Liban et de Damas en 1860, *these things*) n'arrivent que lorsque la lutte s'établit entre la prépondérance et l'égalité. Elles prouvent le changement qui se fait en faveur des chrétiens; elles ne peuvent pas servir à prouver que les chrétiens sont opprimés par les Turcs. »

Si j'avais le goût de faire une édition des documents anglais *ad usum delphini* ou du parlement, je supprimerais ce passage, qui paraît contraire à la cause que je défends. Je m'en garderai bien; il est important dans le débat. Que dit en effet M. Skene? Qu'un grand changement en faveur des chrétiens

s'est accompli depuis vingt ans dans la province d'Alep ; est-ce aux Turcs qu'on le doit ? Non, c'est aux Égyptiens. Depuis l'occupation égyptienne, les chrétiens ont été plus libres et mieux traités. Les Turcs ont continué ce que les Égyptiens avaient commencé. Est-ce par bienveillance ? est-ce l'effet des inspirations d'un gouvernement juste et bienfaisant ? Non ; les Turcs sont jaloux de la condition qu'ont obtenue les chrétiens, de leurs succès, de leurs richesses, de la protection que leur donnent les consuls européens. M. Skene craint même que l'amélioration du sort des chrétiens ne devienne un danger pour ceux-ci. Un danger ! d'où viendra donc le danger ? De la haine et de la cruauté des Turcs. N'y a-t-il pas en effet, à dix ans de distance, d'épouvantables massacres des chrétiens, à Alep en 1850, dans le Liban et à Damas en 1860 ? il est vrai que, selon M. Skene, *ces incidents* ne sont point des crimes qu'on puisse imputer à la constitution sociale du pays. La Syrie est le pays du monde

où il se commet le moins de crimes. On y massacre et on y pille, il est vrai, les chrétiens tous les dix ans; mais il est possible, soyons juste, qu'il y ait moins de crimes privés, grâce à ces grands crimes publics qui ont pris et employé à leur service tout ce que la nature humaine peut fournir de mal pendant dix ans. Je suis porté à croire qu'on a peu volé et peu assassiné d'une manière privée à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, ou pendant le massacre des prisons en 1792. Les *choses*, en effet, se faisaient en grand. *Ces choses*, pour parler toujours comme M. Skene, sont seulement les signes d'une prépondérance qui, sentant qu'elle se détruit, s'irrite de sa destruction; ce sont les symptômes de la révolution qui se fait en faveur des chrétiens, révolution qui prend racine, selon M. Skene, mais qui prend racine dans le sang même des chrétiens. Or cette révolution, qui réclame l'égalité de droits entre tous les sujets du sultan, ce ne sont point assurément les Turcs qui la font,

puisqu'ils cherchent à l'empêcher par des massacres périodiques. Elle se fait donc malgré les Turcs et malgré leurs affreux procédés de résistance; elle se fait par la force des choses, et par deux choses surtout qui rendent cette révolution inévitable, l'accroissement matériel et moral de la population chrétienne en Orient, le dépérissement matériel et moral de la population turque.

Je vais revenir sur ces deux points en examinant le rapport de M. Ch. Blunt, consul anglais à Smyrne; mais je m'arrête un instant, parce que je m'aperçois avec plaisir que ce que vient de dire M. Skene me permet d'expliquer d'une façon plus favorable le langage ordinaire de lord Palmerston sur l'Orient.

Peut-être, en effet, lorsque le noble lord parle des grands progrès que la Turquie a faits depuis vingt ans dans la civilisation, veut-il parler, non pas des progrès de la population turque, mais de ceux de la population chrétienne; peut-être veut-il parler de cette inévi-

table révolution qui se fait en Orient, et que M. Skene nous a indiquée, sans l'approuver, celle qui substitue peu à peu les chrétiens aux Turcs. C'est en cela véritablement qu'il y a de grandes améliorations en Turquie; mais elles ne se font point par les Turcs : elles se font malgré les Turcs et contre les Turcs; elles se font par les efforts intelligents des chrétiens d'Orient et par l'intervention ou par l'influence de l'Europe. Qu'y a-t-il donc en tout cela qui soit à l'honneur ou au profit des Turcs? Lord Palmerston s'est donné à résoudre un problème insoluble, celui de faire un empire turc avec une population chrétienne. Pour le résoudre en effet, il faudrait deux choses : la première, que la population chrétienne s'aplatît et se dégradât, par la misère ou par l'apostasie : or c'est le contraire qui arrive; la seconde, que la population turque s'accrût et se développât : c'est encore ici le contraire qui arrive.

Je prends la preuve de ces deux faits déci-

sifs dans le rapport de M. Ch. Blunt, consul à Smyrne : « En dépit du système très-imparfait et très-vicieux de l'administration, en dépit des abus désastreux de la perception des impôts par les fermiers des dîmes, dit-il, la condition générale de la province s'améliore chaque jour. Cette amélioration est généralement au profit des races chrétiennes, qui empiètent et avancent sans cesse sur les Turcs. » C'est du *hatti-sherif* de Gulhané que M. Blunt fait dater l'amélioration du sort des chrétiens et de l'état général de la province. Auparavant les grands propriétaires turcs de l'intérieur vivaient d'un système d'oppression et de brigandage, auquel le *hatti-sherif* mit un temps d'arrêt. « Alors les chrétiens commencèrent à prendre les devants comme cultivateurs; leur nombre augmenta, grâce à des nouveaux venus. Leur vie n'était plus comme auparavant à la merci de la moindre autorité turque. Les propriétaires turcs en même temps commencèrent à décliner; la population turque décrut visi-

blement : leurs propriétés ne leur donnaient plus un revenu suffisant. Les propriétaires turcs ont à fournir leur part pour la conscription, et beaucoup de Turcs, disons même un très-grand nombre des descendants des grandes familles, quand ils reviennent chez eux, après avoir fait leur temps de service dans l'armée, trouvent tout changé : la population turque, autrefois prédominante, remplacée par la population chrétienne, leurs domaines devenus des champs incultes. Ils se sentent changés eux-mêmes, n'ayant plus le moyen ni le goût de suivre l'état auquel ils s'étaient habitués dès leur jeunesse, avant leur entrée au service. Si par hasard quelques-uns d'entre eux veulent recommencer à cultiver leur domaine et reprendre la vie de leur famille, ils tombent ordinairement dans les filets de quelque banquier chrétien, grand usurier qui s'approprie bientôt tout le domaine. Ceux qui reviennent sans avoir le goût de se refaire agriculteurs vendent leurs propriétés comme ils peuvent, et les ac-

quéreurs sont presque toujours des Arméniens ou des Grecs. Quelques domaines ont été achetés par des Francs; il y a parmi eux sept sujets anglais qui ont acquis de grandes fermes dans l'intérieur et qui les cultivent avec succès. Dans le voisinage le plus prochain de Smyrne, il n'y a plus que quelques Turcs qui soient restés propriétaires; dans les principaux villages où la population franque et chrétienne va habiter l'été, tous les propriétaires turcs ont dernièrement vendu leurs propriétés. Ce changement de mains de la propriété a amené un accroissement considérable dans la production du pays. »

Ainsi, par l'effet naturel de ces ventes faites par les Turcs et de ces achats faits par les chrétiens, l'expulsion des Turcs est commencée. La révolution chrétienne est déjà à moitié faite. Quelques chiffres significatifs, cités par M. Ch. Blunt, montrent la marche rapide de cette révolution. « En 1830, la population turque de Smyrne était de 80,000 âmes; elle

est aujourd'hui de 41,000. La population grecque était à Smyrne, en 1830, de 20,000 âmes ; elle est aujourd'hui de 75,000 âmes. »

On peut ajouter, dit M. Ch. Blunt, que, « quelque rapide que soit l'accroissement de la population chrétienne, le déclin de la population turque est encore plus rapide. Visitez les villes et les villages où la population turque et chrétienne se trouve mêlée ; dans les quartiers turcs, on ne voit personne, point d'enfants dans les rues, tandis que les rues des chrétiens en sont pleines. » M. Ch. Blunt attribue cette diminution singulière de la population turque à plusieurs causes : au service militaire, qui enlève une partie de la population mâle, à l'affreux et criminel usage de l'avortement, au vice contre nature.

Voilà, d'après les rapports des consuls anglais, l'état de la population et de la société turques, et cela dans les provinces mêmes de la Turquie d'Asie. J'ai vu en effet des partisans de la Turquie qui passaient condamnation

sur l'état de la Turquie d'Europe; ils avouaient que là les chrétiens avaient la majorité et la prépondérance; mais ils se rattrapaient sur la Turquie d'Asie. Là, disaient-ils, les Turcs n'ont rien perdu de leur force et de leur puissance; là, ils sont nombreux et riches. Voyez le tableau que fait M. Ch. Blunt! Où donc alors, nous pouvons le demander, où donc est la Turquie, où donc sont les Turcs? Est-ce que la première condition d'un empire, d'un État, n'est pas d'avoir une population? Serait-ce par hasard en Syrie que sont les Turcs? Est-ce à ce titre que l'Angleterre veut qu'on abandonne cette province à l'administration turque? La Syrie n'est pas turque. « L'élément turc s'aperçoit à peine en Syrie, dit un jeune et très-judicieux voyageur, M. George de Salverte¹. Cette population y devient de plus en plus étrangère; elle y est sensiblement moins nombreuse que dans les villes de l'Asie Mi-

¹ *La Syrie avant 1860*, p. 43 et 46.

neure (on vient de voir qu'à Smyrne, en trente ans, la population turque a diminué de 20,000 âmes). Au delà des chaînes du Taurus et dans toute la Syrie, à Latakîé, à Tripoli, à Beyrouth, les Turcs sont aussi étrangers et moins nombreux peut-être que les Européens. Le contraste apparaît plus frappant encore dans les campagnes environnantes. Sans pousser jusqu'aux tribus arabes du désert, ne voit-on pas l'Anti-Liban peuplé de Metoualis presque sauvages, et le Liban placé par la Porte elle-même sous l'autorité d'un caïmacan chrétien? D'un côté, les Druses, tour à tour idolâtres, turcs ou protestants, suivant les besoins de leur cause; de l'autre, un grand nombre de chrétiens dissidents? Enfin les Grecs unis, les Arméniens, les Maronites, que ni les persécutions ni les séductions de toute sorte n'ont pu détacher encore de l'Église romaine? »

Je répète malgré moi ma question : où sont les Turcs? Qu'est-ce que l'empire turc? L'empire turc est dans les discours de lord Pal-

merston ; il n'est que là, car il n'est pas même dans les cartons du *Foreign office*, puisque c'est dans ces cartons que se trouvent les rapports véridiques et instructifs des consuls anglais que j'ai tâché d'analyser.

Je viens de lire dans l'extrait d'un vieil ouvrage arabe intitulé *la Seconde arrivée de Mahomet sur la terre*¹, je viens de lire ces paroles qu'on peut prendre, si l'on veut, pour une prophétie, elles en ont le vague ordinaire ; on peut cependant les appliquer sans effort à notre temps. « Longtemps après il naîtra un homme dans le pays appelé jadis *Getboosufyan*, en Arabie. Il massacrera les *Syads*, propagera ses propres doctrines dans les environs de la Syrie et de l'Égypte. A cette époque, une guerre éclatera entre une nation chrétienne et la Turquie, et cependant celle-ci sera en bonne intelligence avec une autre nation européenne. L'ennemi s'emparera de la ville de Constanti-

¹ Premier numéro de la *Revue d'Orient*, publié à Londres par M. Pitzipios.

nople, d'où le sultan de Turquie se sauvera en Syrie, et, avec l'aide d'une nation chrétienne, fera une guerre terrible contre une autre nation hostile à l'Europe. Après un grand massacre, les musulmans sortiront vainqueurs de la lutte. A ce moment-là, un chrétien criera à haute voix que *la croix sainte a triomphé*; mais un musulman le battra en disant : *Non, la religion mahométane l'emporte*. Ensuite les chrétiens et les Turcs réuniront leurs forces et se livreront une bataille dans laquelle le prince turc perdra la vie et sera réputé martyr. Les chrétiens, après avoir pris possession de la Syrie, entreront en arrangement avec leurs adversaires. Ceux des musulmans qui n'auront pas été passés au fil de l'épée viendront à Médine comme dans un asile sûr, et la juridiction des chrétiens s'étendra alors jusqu'au Khyber. »

A Dieu ne plaise que j'essaye d'interpréter exactement cette prophétie ! Il est curieux cependant de voir dans cette prophétie l'em-

pire ottoman ne plus agir et ne plus se défendre qu'à l'aide des nations chrétiennes qui le soutiennent contre d'autres nations chrétiennes. Nous y retrouvons aussi l'opinion qu'ont, dit-on, tous les Turcs de la prise prochaine de Constantinople, de leur retour en Asie ; ici, c'est en Syrie qu'ils se sauvent, et ils ne s'y maintiennent même d'abord qu'à l'aide d'une nation chrétienne. Pourtant ils ne peuvent pas même rester en Syrie ; les chrétiens qui les ont aidés et sauvés disent que c'est la croix qui a triomphé, et les Turcs disent que c'est le Coran. Dans un dernier accès de fanatisme mahométan, ils maltraitent les chrétiens, qui alors les vainquent dans une grande bataille et prennent possession de la Syrie. Les Turcs se réfugient à Médine, la ville sainte.

Je ne sais pas si, à mesure que je considère la vieille prophétie, je m'y attache et deviens crédule ; mais je ne voudrais pas répondre qu'il n'arrivera point, même en Syrie, quelque chose de semblable, et qu'après y avoir sou-

tenu les Turcs pendant quelque temps, la nation chrétienne, qui s'était prise de goût pour eux, ne se brouillera point avec eux, ne les vaincra pas et ne s'emparera pas de la Syrie, surtout si cette nation chrétienne croit que la Syrie est une des routes de l'Inde. En attendant les obscurs événements cachés dans la prophétie, il est toujours bon de savoir de la bouche de témoins éclairés et véridiques, comme les consuls anglais, quel est l'état actuel des pays qui doivent tomber un jour entre les mains de l'Europe, selon la croyance presque partout répandue en Orient et partout déjà en train de se vérifier, que l'Occident doit prévaloir sur l'Orient, et que l'Europe va étendre ses conquêtes sur l'Asie.

CHAPITRE QUATRIÈME

Des divers systèmes sur l'avenir de l'Orient.

Si l'Orient devait être conquis et possédé par les Européens, quels qu'ils fussent, comme l'Inde a été conquise et possédée par les Anglais, je détournerais mes yeux d'un pareil avenir. Mais il y a, grâce à Dieu, plusieurs choses qui m'empêchent de croire à un pareil dénoûment. Je ne parle pas seulement de la justice et du droit; notre siècle en parle beaucoup et les pratique peu; je parle d'obstacles plus forts et plus capables de ré-

sistance ; c'est-à-dire, d'une part, des progrès moraux et matériels des populations chrétiennes en Orient ; d'autre part, de l'opinion publique européenne qui soutiendra la revendication légitime que les populations chrétiennes feront de leur indépendance. La controverse qui s'est établie depuis longtemps sur la question d'Orient représente fidèlement dans ses vicissitudes ce mouvement de l'opinion publique européenne, plus favorable chaque jour aux droits des populations chrétiennes de l'Orient.

Il y a une vingtaine d'années, quand la question d'Orient s'agitait à la tribune et dans les journaux, c'était pour débattre l'intérêt des diverses puissances de l'Europe dans la conquête et le partage de l'Orient. Il s'agit bien encore aujourd'hui dans quelques brochures et dans quelques journaux du partage de l'Orient. Cependant le droit des nationalités chrétiennes de l'Orient, complètement méconnu et oublié autrefois, n'est plus traité avec le même dé-

dain et la même indifférence. J'ai, depuis un an particulièrement, lu plus de cent brochures sur la question d'Orient; ces brochures sont faites par des auteurs d'âge, d'esprit, de partis, de pays différents, et elles montrent quelle est la diversité des systèmes et des plans sur l'avenir de l'Orient; mais elles indiquent toutes aussi combien la pensée publique se préoccupe du progrès qui s'est fait dans la condition des populations chrétiennes de l'Orient.

Il y a d'abord un point sur lequel toutes ces brochures s'accordent : l'empire turc est mort, irréparablement mort, et il n'y a plus que la diplomatie qui s'obstine encore à le traiter de vivant. Il faut même rendre cette justice à la diplomatie européenne : il est impossible de jouer avec plus d'aplomb et plus de sérieux cette comédie du mort vivant. On sait que l'Europe n'a laissé partir nos soldats pour sauver ce qui restait encore parmi les victimes et pour punir les bourreaux qu'avec

le consentement du sultan. Il y a plus, « s'il faut envoyer en Syrie de nouvelles troupes, disent les protocoles du 3 août 1860, les puissances européennes s'entendront avec le sultan pour désigner celui des États européens, » tous vassaux sans doute du sultan, « qui enverra ses soldats. Le commandant en chef ne fera rien sans l'assentiment du commissaire extraordinaire de la Porte. » Comment les Orientaux ne croiraient-ils pas, d'après cela, à la vassalité de l'Europe envers le sultan ? Je reconnais encore un coup que la comédie est bien jouée, et que le sultan a l'air d'un souverain vivant et agissant ; mais, de bonne foi, qui attrape-t-on ?

En Europe, on n'attrape personne ; en Orient, c'est tout différent. On se prête, sans le vouloir, à la crédulité vaniteuse des Orientaux. L'Orient n'a pas d'historien, il n'a que des conteurs ; il n'a pas de journaux, il n'a que des légendes. Dans la légende contemporaine, la guerre de Crimée n'est pas un se-

cours politique donné par l'Europe à la Turquie contre la Russie ; c'est un acte de vassalité accompli par l'Europe envers son suzerain. L'Europe devait ses soldats au sultan : elle a rempli son devoir. La révolte de l'Inde est une expédition des musulmans de l'Inde jusqu'à Londres, qu'ils ont détruit ; mais le sultan s'est souvenu que la reine Victoria lui avait fidèlement payé son tribut pendant la guerre de Crimée, et lui a rendu son trône ! Voilà l'histoire de la Turquie et de l'Europe pour les Orientaux, et si par hasard il y a en Orient quelque esprit fort qui doute de cette histoire, on peut lui lire le premier protocole du 3 août 1860. Il verra bien que les cinq grandes puissances européennes sont les vassales du sultan, qui se sert à volonté de leurs troupes, et qui désigne celle qui aura l'honneur de lui prêter ses troupes la première.

Quel mal, dira-t-on, fait cette crédulité orientale ? Pourquoi ne pas vouloir laisser aux

Orientaux l'illusion qui leur cache leur décadence ? — L'illusion les égare et les pousse à tous les maux et même aux crimes. Se croyant forts et ne croyant qu'à la force, ils se regardent comme supérieurs au monde entier, et ils regardent les chrétiens comme faits pour être leurs esclaves, comme des êtres sur lesquels ils peuvent se passer toutes leurs fantaisies de cruauté et de débauche. S'ils se croyaient faibles, ils seraient modestes ; ils contiendraient leurs passions. La peur les rendrait sages ; la crédulité vaniteuse en fait des tyrans et des bourreaux. Voilà le danger des illusions que l'Europe laisse complaisamment à l'Orient.

L'autre caractère général des écrits que je viens de lire est l'esprit d'ambition ou d'annexion. M. Benjamin Constant appelait cela de son temps l'esprit de conquête et d'usurpation. Pendant plus de trente ans, les brochures en France traitaient surtout des questions de liberté intérieure. Il s'a-

gissait de la liberté électorale, ou de la liberté de la presse, ou de la liberté individuelle. Nous nous occupons maintenant de l'Europe et des diverses annexions que les forts peuvent faire aux dépens des faibles. Une fièvre d'annexion s'est emparée de tout le monde. En 1848, on voulait reconstituer la société française ; on veut aujourd'hui refaire la carte de l'Europe. Il y a douze ans, c'étaient les idées qu'on voulait remanier ; aujourd'hui, ce sont les territoires. Voici l'auteur de la brochure intitulée *la Syrie et l'Alliance russe* qui propose une alliance franco-russe et prussienne dont le résultat serait de donner Constantinople à la Russie, la rive gauche du Rhin à la France, et la prépondérance en Allemagne à la Prusse ¹, c'est-à-dire que cette alliance est une belle et bonne complicité d'action pour prendre aux faibles et pour donner aux forts. On ne s'allie plus

¹ *La Syrie et l'Alliance russe*, p. 30.

pour conserver ce qu'on a, mais pour usurper ce qu'on convoite. Le caractère dominant de la nouvelle politique que je vois prévaloir, non pas seulement dans les événements, mais dans les esprits, c'est le dédain du faible et l'extermination des petits. Autre différence essentielle entre l'esprit d'il y a trente ans et l'esprit d'aujourd'hui : l'Europe libérale et parlementaire a créé plusieurs petits États, la Grèce, la Belgique, par exemple. L'Europe guerrière et conquérante est en train de supprimer le plus de petits États qu'elle pourra. On dit que c'est pour faire de grandes unités nationales, et ces grandes unités nationales espèrent sans doute qu'elles seront en même temps des unités libérales. Je n'en crois rien. Elles seront de grands empires centralisés, qui rivaliseront entre eux non de liberté, mais d'autorité, non d'institutions libérales, mais d'institutions militaires. La consigne remplace la discussion. La dictature remplace la monarchie limitée, ou la monarchie elle-même

se fait dictature. L'individu s'efface et s'éclipse devant l'État. Le grand prêtre de l'unité italienne, M. Mazzini lui-même, n'a pas pu vivre comme un simple citoyen à Naples, parce que son individualité gênait, dit-on, l'unité de l'État italien. Il n'y a plus que l'Angleterre où ce n'est pas un paradoxe de dire que le meilleur gouvernement est celui qui assure le mieux la liberté de chaque citoyen. Partout ailleurs le meilleur gouvernement est celui qui sacrifie le plus lestement les individus à l'État.

I

Si j'avais à classer les brochures que j'ai lues, j'en ferais volontiers deux catégories : les unes qui s'occupent de régler la question d'Orient en général, et qui par conséquent entrent beaucoup dans l'utopie et dans la conjecture ; les autres qui traitent seulement d'une question en particulier. La différence tient surtout, selon moi, au genre d'esprit

différent des auteurs. Je ne cache pas que je préfère ceux qui traitent un détail à ceux qui traitent de l'ensemble, ceux qui parlent de quelque chose à ceux qui parlent de tout. Je serais très-heureux assurément de croire que la question d'Orient peut avoir une solution générale et prochaine, et que l'Europe, par exemple, peut s'entendre unanimement pour saisir l'autorité en Orient, pour y installer un gouvernement collectif, pour y organiser une armée européenne et y créer un budget fédéral ; mais je ne puis guère espérer un pareil accord. Comme l'esprit de division et de jalousie de l'Europe fait la grosse difficulté de la question d'Orient, proposer de résoudre cette question par l'accord de l'Europe, comme le fait M. Louis de Juvigny ¹, c'est résoudre la question par la question. M. Louis de Baudicourt dit fort spirituellement ² que le traité

¹ *L'Occident en Orient, Considérations sur la mission politique de l'Europe*, par M. Louis de Juvigny.

² *La France en Syrie*.

de 1836 fut un séquestre apposé sur l'empire turc. La définition est juste, sauf un point important, c'est que le séquestrant n'a pas ôté l'administration au séquestré. M. Louis de Juvigny propose à l'Europe de réparer cette erreur et de prendre l'administration du séquestre. La proposition de M. Louis de Juvigny ne s'éloigne pas beaucoup non plus de l'idée de M. Tchihatchef, qui croit que l'Europe doit se décider à occuper militairement la Turquie. J'examinerai plus tard le système de M. Tchihatchef; je veux seulement remarquer en ce moment la rencontre qui se fait entre des esprits fort différents, entre l'utopie et la pratique. L'idée que la Turquie ne peut plus garder l'administration de ses affaires, l'idée qu'il faut la mettre en tutelle arrive à tout le monde; chacun a un nom particulier pour désigner cette tutelle. Dans M. Tchihatchef, c'est une armée d'occupation; dans M. Louis de Juvigny, c'est une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique.

J'ai voulu indiquer quelle était la conclusion du livre de M. Louis de Juvigny et ce qu'elle avait de pratique. Il y arrive du reste à travers je ne sais combien d'utopies plus ou moins aventureuses qui ont toutes cependant, quand on y regarde de près, quelque chose d'applicable ou même d'appliqué. Il y a de ce côté, entre ses considérations et ses conclusions, une sorte de disproportion. Ses considérations sont vastes, étendues, un peu confuses : c'est peut-être pourtant ce qu'il aime le mieux dans son ouvrage ; ses conclusions sont judicieuses et vraies, mais elles diminuent beaucoup les considérations en les précisant : l'auteur arrive à la lumière par le brouillard. C'est le précepte d'Horace :

Non fumum de luce, sed ex fumo dare lucem.

Il est, par exemple, grand partisan de l'unité, et il ne veut rien moins que l'unité européenne. J'ai, quant à moi, une peur affreuse

de l'unité européenne. Il y a des gens qui sont ravis à l'idée de se trouver citoyens d'un État de deux ou trois cents millions d'âmes : il me suffit déjà de n'être que le trente-six millionième citoyen de l'empire français ; ma modestie ne va pas jusqu'à souhaiter de n'être plus qu'un trois cent millionième. Que gagnons-nous à faire partie d'un tout immense ? Craignons-nous que l'individu ne soit pas assez petit devant l'État ?

« La civilisation européenne, dit M. de Juigny, a passé par les mêmes phases chez tous les peuples de l'Occident. Quoique diversement développée, elle est cependant partout la même ; elle a la même origine, et elle tend aux mêmes résultats. A l'heure du péril, elle retrouvera l'unité, qui est devenue une condition nécessaire du salut commun. L'instinct de la conservation surexcitera chez les peuples cette passion nouvelle qui les porte aujourd'hui à chercher dans une sorte de communauté politique des conditions plus élevées

de bien-être, de dignité, de liberté ¹. » Je ne sais pas quel est le péril qui pourrait en ce moment exciter en Europe l'instinct de la conservation et nous pousser à chercher notre salut dans l'unité politique. L'Orient ne menace pas de nous envahir; c'est nous au contraire qui envahissons l'Orient. Abdérame n'est point à Poitiers; Charles Martel au contraire est dans les Indes, en Chine, en Syrie, en Afrique, partout. Mais ce que je ne comprends pas surtout, c'est qu'on puisse penser que l'unité politique de l'Europe donnerait à chacun de nous en Europe plus de dignité et plus de liberté. Je crois tout le contraire. L'unité n'a jamais été favorable à la liberté, ni dans les temps anciens ni dans les temps modernes. L'unité du monde romain a été le triomphe du despotisme, et n'a certes point été le triomphe de la dignité et de la liberté humaines. Quels temps que ceux où l'exil

¹ *L'Occident en Orient, Considérations sur la mission politique de l'Europe*, p. 93.

même ne donnait pas la liberté ! Ovide encourt la disgrâce d'Auguste : voilà le pauvre poète exilé en Scythie, à Tomes, dans un climat barbare ; mais là même encore il est soumis à l'empereur, et ses *Tristes* sont la supplication d'un courtisan disgracié au lieu d'être la malédiction qu'un homme libre lance à ses persécuteurs. — Ovide était une âme faible, dites-vous. — Que vouliez-vous qu'il fît ? Sur qui et sur quoi pouvait-il s'appuyer ? Il trouvait Rome, l'empereur et le despotisme partout. Le monde était un.

Romanæ spatium est urbis et orbis idem.

De nos jours, et grâce à la diversité des États en Europe, si Ovide ne peut pas vivre à Rome, il vivra à Paris, ou à Londres, ou à Berlin. Il ne trouvera pas toujours et partout le bras de l'empereur levé sur sa tête : bonne condition pour la liberté humaine, meilleure encore pour la vérité. Sous l'empire romain, où dire et où écrire une vérité proscrite à Rome ? Est-ce à Athènes ou à Antioche ? est-ce à Car-

thage ou à Alexandrie? Tout est romain, et la vérité n'a pas d'asile dans le monde. De nos jours, la vérité qui n'est pas dite à Vienne est dite à Berlin ; celle qui n'est pas dite à Paris est dite à Londres. La vérité est sûre d'avoir toujours quelque part un abri et un écho.

Le grand docteur et l'hicrophante de l'unité politique de l'Europe est, selon M. de Juvigny, Napoléon I^{er} : c'est lui qui a conçu cette grande idée et qui l'a voulu mettre en œuvre. Je ne veux pas d'autre argument que le nom de Napoléon I^{er} pour montrer combien l'unité de l'Europe est incompatible avec la liberté. J'accorde à M. de Juvigny que Napoléon I^{er} voulait faire de l'Europe un grand empire, un seul empire, qui eût été le sien. A-t-il réussi? Non. De quel prix avons-nous payé cette tentative? Au prix de deux invasions, au prix de haines et de craintes que nous trouvons encore vivaces en Europe après cinquante ans, et qui sont la plus grande diffi-

culté de notre politique. Après Napoléon I^{er}, la Sainte-Alliance a voulu aussi établir l'unité politique de l'Europe, et M. de Juvigny rappelle que, lorsque Napoléon apprit à Sainte-Hélène la fondation de la Sainte-Alliance, il s'écria : « C'est une idée qu'on m'a volée. » Peu m'importe que la Sainte-Alliance fût un plagiat ou une invention nouvelle : elle n'a pas réussi, elle n'a pas créé l'unité de l'Europe, et il faut s'en applaudir, car, tout paternel et tout bénin qu'était le despotisme de la Sainte-Alliance, c'était encore le despotisme. L'unité politique de l'Europe, de quelque manière quelle soit organisée, ne peut être que le despotisme. Je défie un parlement universel européen d'être libre huit jours : il sera esclave ou tyran ; il aboutira à être le comité d'enregistrement d'un dictateur ou une convention ; il ira à l'anarchie ou à l'empire. L'unité de l'Europe ne se fera point parlementairement, elle ne vivra point parlementairement, M. de Juvigny peut en être sûr.

Elle sera un despotisme plus ou moins dur, plus ou moins éclairé. Elle sera l'empire que voulait Napoléon, elle ne peut pas être autre chose. J'aime mieux la vieille doctrine de l'équilibre européen et la non moins vieille doctrine de la liberté garantie par des lois que chacun doit défendre, parce qu'elles ont pour objet de défendre chacun.

Est-ce à dire que dans mon goût pour la diversité et pour l'indépendance des États et des personnes, je réproûve en Europe toutes les sortes d'unités, et que je vise au morcellement et à l'isolement universel? Il s'en faut bien. Il y a une unité européenne que j'aime, que je bénis et que je vois se faire chaque jour avec grand plaisir; il y a une unité que je crains et que je répudie. L'unité que j'aime est l'unité morale; celle que je redoute est l'unité politique.

Tout travaille à l'unité morale de l'Europe, la matière et l'esprit, les chemins de fer, l'électricité télégraphique, la presse, la circulation

des idées, la tolérance religieuse. Les différences nationales s'effacent, les ressemblances s'accroissent ; l'Europe devient une par l'esprit, par l'intelligence, par le langage, malgré la diversité des langues, qui est bien plus grande que celle des styles. Nous pensons, nous sentons, nous discutons, nous bâtissons, nous nous logeons, nous nous habillons en Européens plutôt qu'en Français ou en Anglais, en Espagnols ou en Allemands. Les costumes nationaux ne servent plus que les jours de bals déguisés ; la couleur locale s'en va. Les peintres et les poètes peuvent s'en plaindre ; le moraliste et le publiciste doivent s'en féliciter, si le nivellement des âmes ne se fait pas par un abaissement continu, et si, en cessant d'être des indigènes, nous ne cessons pas d'être des hommes.

J'aime donc l'unité morale de l'Europe, celle qui se fait tous les jours. Mais qui ne comprend pas que cette unité morale de l'Europe nous dispense fort heureusement de l'unité

politique? Je crois volontiers à la puissance des moyens administratifs; je pense cependant qu'un chemin de fer est, pour abolir les différences qui séparent un pays d'un autre, bien plus efficace qu'une conquête et deux ou trois préfets installés dans des chefs-lieux de département. Que veulent après tout les partisans de l'unité européenne, et M. Louis de Juvigny en particulier? Est-ce d'obtenir pour chacun de nous, comme il le dit, plus de bien-être, plus de dignité, plus de liberté? Ce n'est pas l'unité politique qui donne cela aux habitants d'un pays, souvent même elle le leur ôte. Elle ne fait rien pour le bien-être, à moins qu'on ne prenne pour un bien-être le plaisir d'être administré uniformément du nord au midi, de l'est à l'ouest, et de voir la diversité des climats et des habitudes reculer respectueusement devant l'impérieuse égalité des circulaires préfectorales. Une usine florissante, un chemin de fer ouvert, font plus pour le bien-être d'un pays que toute la science ad-

ministrative. L'unité politique augmente-t-elle la dignité des citoyens d'un pays ? L'histoire a prononcé qu'il y avait plus de dignité dans l'Athénien, qui était membre d'une petite république, que dans le Perse, qui était un des innombrables sujets du grand roi. La dignité des nations se pèse et ne se compte pas. La Hollande, au XVI^e siècle, créant à la fois sa patrie et son sol, avait plus de dignité que l'Espagne avec son immense empire et ses innombrables sujets.

Si je voulais, pour réfuter M. de Juvigny, opposer théorie à théorie, je dirais volontiers que l'histoire montre partout la fatale erreur des peuples et des pays qui ont préféré l'unité politique à l'unité morale. L'unité morale comporte tous les rapprochements qui font de l'humanité une véritable société. L'unité politique n'a de plus que le despotisme. Ç'a été une belle chose, je le veux bien, que l'unité morale du monde ancien, quand, selon la parole de Bossuet, « tout l'univers vivait en

paix sous la puissance d'Auguste et que Jésus-Christ venait au monde ; » mais le despotisme, c'est-à-dire l'unité politique, a gâté cette unité morale. Ne croyez pas d'ailleurs que l'unité morale soit moins capable que l'unité politique de faire de grandes choses. Y a-t-il par exemple dans l'histoire un plus grand morcellement que celui de l'Europe au moyen âge ? Morcellement des États européens, et dans ces États morcellement du pouvoir et du territoire par la féodalité. Eh bien, comme le christianisme et l'Église créaient, en dépit de ce morcellement, une grande unité morale, l'Europe du moyen âge a fait les croisades. Au commencement de ce siècle, l'Allemagne a fait un grand et glorieux effort pour recouvrer son indépendance : est-ce à l'aide de l'unité politique ? Est-ce en opposant un grand empire allemand à l'empire français ? Non, l'unité morale a suffi pour lui donner la force de vaincre en 1813 et en 1814. En 1848, elle a voulu pousser l'unité morale

jusqu'à l'unité politique : elle a échoué. Il est vrai qu'elle voulait alors créer l'unité politique par la liberté et par un parlement. Les moyens par conséquent contrariaient la fin. L'unité politique ne se fait que par le despotisme et pour le despotisme.

On voit que l'unité morale fait toutes les grandes choses qu'on croit que peut faire l'unité politique, et qu'elle les fait mieux. Ici que M. de Juvigny me permette de prendre un argument dans son ouvrage. Il veut que l'Europe s'empare de l'Orient, qu'elle le gouverne, qu'elle lui crée une armée européenne, qu'elle lui fasse un budget fédéral, et il a sans doute pensé que pour faire tout cela en Orient, il fallait que l'Europe ne fût plus qu'une grande unité politique. La diversité des États et la discordance des intérêts s'opposent, selon lui, à ce que l'Europe gouverne l'Orient, si elle n'est pas gouvernée elle-même par un seul pouvoir. Je veux cependant essayer de montrer à M. de Juvigny que l'Europe n'a pas be-

soin de s'engloutir dans un seul et unique empire pour gouverner l'Orient, pour lui donner une armée et un budget ; qu'un pouvoir beaucoup moins imposant que le grand empire européen de l'avenir a fait cela de nos jours en Orient ; que le grand empire européen ne le ferait pas ; qu'enfin l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui et telle que M. de Juvigny nous la montre lui-même, peut faire cela, si elle le veut, et que la civilisation occidentale n'a pas besoin, pour se répandre en Orient, d'accepter le joug du despotisme.

Quel est donc le pouvoir qui dans le XVIII^e et dans le XIX^e siècle s'est emparé de l'Orient, lui a donné un gouvernement, une armée et un budget ? C'est une simple association de marchands, la compagnie des Indes. Elle n'existe presque plus aujourd'hui. L'État britannique l'a absorbée. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Je n'ai point à examiner cette question. Ce que je sais seulement, c'est que la compagnie des Indes avait dans les Indes un em-

pire de plus de cent millions d'âmes. Avait-elle dans ses commencements visé à une si grande fortune? Avait-elle voulu posséder et gouverner une grande partie de l'Orient? Non, ses commencements avaient été les plus humbles du monde. La compagnie des Indes n'avait voulu que faire le commerce, point autre chose; mais le commerce a besoin d'ordre, de sécurité: il lui avait fallu assurer la liberté de ses entreprises commerciales. Pour cela, elle avait pris quelques soldats, elle avait organisé une administration, elle était devenue un corps puissant dans un pays où tous les pouvoirs sociaux tombaient l'un après l'autre en dissolution. Alors tout lui était arrivé sans qu'elle cherchât rien. Elle avait pris malgré elle le gouvernement du pays, avait fait, malgré elle aussi, de grandes conquêtes. C'est un vrai prodige, dira-t-on; oui, mais un prodige comme il y en beaucoup dans l'histoire de l'humanité, un prodige fait par les moyens les plus naturels, un prodige qui a mis du temps

à l'être, et qui enfin, c'est le trait caractéristique des grands établissements dans l'histoire, a commencé par de très-petits commencements. Nous ne faisons plus de ces prodiges, parce que peut-être nous mettons toute la force et toute la grandeur dans nos commencements; il ne nous reste plus que la petitesse pour suite et pour fin.

Ce qui a fait la grandeur de la compagnie des Indes, c'est qu'elle a été un corps organisé dans une société désorganisée. Tout ce qui en Orient s'organisera d'européen, que ce soit une compagnie de chemin de fer ou de canal, que ce soit une armée ou que ce soit un atelier, a de grandes chances pour devenir maître du pays. Je ne veux certes point faire d'almanachs; mais si la compagnie de l'isthme de Suez parvenait enfin à accomplir sa grande et belle entreprise, et si, ce que je ne souhaite assurément pas, à mesure que la compagnie s'organiserait et se consoliderait, l'Égypte et la dynastie de Méhémet-Ali venaient à s'abâ-

tardir, soyez sûr que la compagnie de l'isthme de Suez aurait de grandes chances de devenir maîtresse de l'Égypte, comme la compagnie des Indes est devenue maîtresse de l'Orient indien, et cela par l'irrésistible ascendant que les corps organisés exercent sur les atomes sociaux. Mettez un corps organisé, quel qu'il soit, au milieu d'une société qui se décompose et se défait, tous les atomes décomposés iront chercher autour de ce centre une nouvelle organisation. Autre hypothèse : si, l'Asie Mineure continuant à être entre les mains des Turcs, il s'y établissait nonobstant des chemins de fer, ce seraient les administrations de ces chemins de fer qui, au bout de quelque temps, seraient les maîtresses du pays et qui le gouverneraient. Ou la barbarie détruirait le chemin de fer, ou le chemin de fer détruirait la barbarie.

Je crois si peu aux avantages de l'unité politique de l'Europe pour gouverner l'Orient, que je suis persuadé que l'Europe, aussitôt

qu'elle ne serait plus qu'un grand empire, ne ferait plus rien ni pour ni contre l'Orient. Les grands empires ne font rien que vivre, et c'est déjà pour eux assez difficile. Rome, depuis qu'elle a été un empire, n'a plus fait de conquêtes, sauf sous Trajan, et les conquêtes de Trajan ont été bien vite abandonnées par son successeur. Le despotisme pousse quelquefois les princes à la conquête, mais il les pousse aussi fort souvent à la jouissance et à la mollesse. Vous aurez beau dire au grand empereur de l'Europe que l'unité politique de l'Europe n'a été faite que pour conquérir et gouverner l'Orient, il vous répondra, s'il vous répond, car il n'a pas besoin, étant maître souverain, de répondre à personne, il vous répondra qu'il a bien autre chose à faire qu'à civiliser l'Orient. Il est très-difficile de faire entrer dans la tête d'un despote une idée générale, c'est-à-dire une idée qui ne se rapporte pas à lui-même et à lui seul.

Il ne me reste plus qu'à montrer à M. de

Juvigny que l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'il nous la représente, peut, si elle le veut, prendre en main le gouvernement de l'Orient, et ce serait se tromper gravement que de prendre cette unité morale pour quelque chose de vague et d'indéterminé, et de croire qu'elle ne peut avoir ni résolution ni action commune. « Il y a, dit très-bien M. de Juvigny, une souveraineté collective européenne qui n'est ni tout à fait organisée, ni absolument informe. C'est la tendance de notre époque de chercher à s'organiser; mais, quoiqu'on n'y soit pas encore parvenu, il est bien certain que les congrès européens, depuis 1814, se sont conduits absolument comme s'ils avaient été investis de cette souveraineté collective européenne que Napoléon avait revendiquée par les armes et qui lui fut arrachée par le même moyen ¹. » Voilà une de ces réflexions judicieuses que je préfère à beaucoup de

¹ *L'Occident en Orient*, p. 167.

grandes théories. Oui, il y a une souveraineté collective de l'Europe, et je n'en veux pas à cette souveraineté de n'être pas plus une et plus centralisée qu'elle ne l'est. J'aime jusqu'à ses timidités et à ses hésitations, parce qu'elles témoignent de l'indépendance des divers États qui forment la confédération européenne.

Prenez cette confédération depuis seulement quarante ans : elle a beaucoup agi, elle a créé des États nouveaux en Europe. La souveraineté fédérale de l'Europe s'est déjà exercée aussi sur l'Orient, sans s'assujettir pour cela à une plus grande unité que l'unité morale, et je suis même persuadé que chaque jour cette souveraineté européenne fera plus sentir son action en Orient. L'opinion publique l'y pousse en Europe, la nécessité des choses l'y appelle en Orient. Le vœu de M. de Juvigny est donc en train de s'exaucer par d'autres moyens que ceux qu'il indique, par des moyens plus simples, et, selon moi, moins

périlleux pour l'indépendance des États et des individus.

II

Cette action que l'Europe est appelée à exercer sur l'Orient m'amène naturellement à la brochure de M. de Tchihatchef. M. de Tchihatchef a beaucoup de talent, et il a en outre deux qualités qu'il tient des deux emplois successifs qu'il a faits de son activité : il a été diplomate avant d'être voyageur en Orient. Comme diplomate, il a l'esprit pratique et tient grand compte des difficultés ; comme voyageur, il est hardi et expéditif. Ces deux qualités du diplomate et du voyageur se combinent fort heureusement en M. de Tchihatchef et se fortifient l'une par l'autre. Où le diplomate hésiterait par ménagement pour les obstacles, le voyageur décide et trouve un expédient ; où le voyageur serait

disposé à aller trop vite et trop loin, le diplomate s'arrête et s'en tient à ce qui est possible selon la prudence.

M. de Tchihatchef n'hésite pas à proposer l'occupation de l'empire ottoman. Il aimerait mieux sans doute le partage de cet empire, il croit même qu'il faudra en venir là tôt ou tard ; mais, « bien que le partage de l'empire ottoman soit une de ces mesures inévitables par lesquelles on finit toujours, précisément parce qu'on avait oublié de commencer par là¹, » l'auteur ne pense pas que l'Europe puisse se livrer en ce moment « à une opération si compliquée. » Le partage n'étant pas faisable, reste l'occupation, « mesure moins violente, et qui aura le grand avantage, non-seulement de rendre le partage définitif plus inévitable et plus régulier, mais encore de donner aux puissances européennes la facilité de le consommer à une époque plus op-

¹ *Nouvelle phase de la Question d'Orient*, par M. de Tchihatchef, p. 15.

portune ¹. » Autre avantage encore de l'occupation militaire de l'Orient par l'Europe, car, avant de faire mes objections au système de M. de Tchihatchef, je dois l'exposer tout entier : « Le jour où une grande confédération militaire se chargera de la conservation de la Turquie et l'acceptera pour ainsi dire en dépôt, la position des puissances européennes vis-à-vis de l'empire ottoman devient identique et exclut toute possibilité de réaliser à l'égard de cet empire certaines aspirations ou certaines convoitises qu'à tort ou à raison on attribue à quelques-unes d'entre elles. Que le *malade* expire entre les mains de la consultation qui se serre autour de son lit, ou qu'il continue pendant quelque temps encore à conserver les symptômes d'une vie artificielle, dans l'un comme dans l'autre cas, tous les héritiers présomptifs sont réunis autour de lui, soit pour régler l'héritage, soit pour exercer en

¹ *Ibid.*, p. 15.

commun les fonctions de garde-malade¹. »

J'aime beaucoup, je ne le cache pas, l'esprit et le style vif, spirituel et décidé de M. de Tchihatchef; il y a cependant un point qui me gêne son système et qui m'empêche de m'y laisser aller : c'est le dénoûment non caché et fort désiré de ce système, c'est-à-dire le partage de l'empire ottoman.

Je n'ai jamais pu me prêter à l'idée du partage de l'empire ottoman, et cela à cause des partageants et des partagés : à cause des partageants, car ce partage détruit entièrement l'équilibre de l'Europe. Il doit profiter aux États contigus et nuire aux États éloignés. La Russie et l'Autriche s'agrandiront; la Prusse n'aura rien, la France non plus, à moins qu'on ne nous donne notre dédommagement en Afrique, ce qui est une charge, ou sur les bords du Rhin, ce qui est une guerre européenne. L'Angleterre, grâce à sa marine,

¹ *Nouvelle phase de la Question d'Orient*, par M. de Tchihatchef, p. 29.

qui lui fait une contiguïté universelle, aura sa part, n'en doutons pas; et l'Espagne, qu'aura-t-elle? et l'Italie, si elle devient un grand État, qu'aura-t-elle? Elle aura sur l'Orient les droits de la proximité; elle a l'héritage des droits de Gênes et de Venise; elle a l'ambition, et déjà même elle a une querelle avec la Turquie. Personne ne peut s'imaginer ce que sera l'Europe qui sortira du partage de l'empire ottoman, quels seront les forts, quels seront les faibles. Ce que personne ne peut contester, c'est que l'équilibre actuel de l'Europe sera renversé.

Je repousse donc le partage à cause des partageants, mais je le repousse encore plus à cause des partagés : et notez que les partagés pour moi, ce ne sont pas les Turcs, ce sont les populations chrétiennes. Ce sont elles dont je revendique les droits. Les Turcs en Orient sont le passé, et le passé mort; mais les populations chrétiennes sont l'avenir. C'est cet avenir qu'il me paraît affreux de sacrifier à

l'ambition européenne. — Prenez garde, me dit-on de l'autre côté de la Manche : quand vous prenez si lestement votre parti de la destruction de la Turquie, vous faites, sans le vouloir, les affaires de la Russie. Si les Turcs ne sont plus, les populations chrétiennes ne sont pas encore. Il n'y a que les Russes qui existent. Écarter les Turcs, c'est appeler les Russes : choisissez donc entre les Russes et les Turcs.—Eh quoi? sommes-nous forcés de choisir? N'y a-t-il donc pour l'Orient d'autre condition que d'être Turc ou Russe? Je n'accepte pas un pareil dilemme, je ne me laisse pas placer dans un pareil étau. Il y a en Orient des populations chrétiennes qui n'ont jamais quitté leur patrie ni leur foi; pourquoi ne s'appartiendraient-elles pas? Pourquoi ne recouvreraient-elles pas leur indépendance? Je lisais dernièrement dans le *New Quarterly Review* un article fort curieux qui, comparant l'état social et politique de la Turquie avec l'état politique et social de la Russie, préfère-

rait hardiment les Turcs aux Russes, et concluait en demandant à l'Europe qui elle préférerait pour maîtres de l'Orient, les Turcs ou les Russes. Je réponds sans hésiter : Ni les uns ni les autres.

Ni les Turcs ni les Russes ! Pourquoi ne serait-ce pas la maxime d'État de l'Europe dans la question d'Orient ? Ni les Turcs, parce qu'ils ne peuvent plus ni gouverner ni administrer ce qu'ils possèdent, ni les Russes, parce qu'il ne faut pas que l'Orient chrétien ne fasse que changer de despotisme, parce que les populations de l'Orient chrétien ont droit de posséder la terre qu'elles cultivent, la terre de leurs ancêtres, parce que le principe de la nationalité, s'il doit prévaloir quelque part, doit prévaloir surtout en Orient. Jetez donc enfin, jetez à terre ces cruelles tenailles à l'aide desquelles la vieille politique étranglait inhumainement l'avenir de l'Orient, quand elle soutenait qu'il n'y avait en Orient que les Russes pour remplacer les Turcs, et qu'il fallait per-

pétuer le malheur de l'Orient pour éviter le danger de l'Europe. Non, il y a en Orient autre chose que les Russes pour remplacer les Turcs : il y a les chrétiens d'Orient. Quand donc l'Europe diplomatique comprendra-t-elle que la plus sûre manière de ne pas avoir la Russie à Constantinople, c'est de n'y pas laisser un cadavre qui semble provoquer la convoitise du fossoyeur, mais d'y mettre ou plutôt de laisser s'y mettre un corps vivant et animé, le christianisme oriental?

Comme j'ai reproché à M. de Juvigny le goût qu'il a pour les théories, j'aurais mauvaise grâce à faire à mon tour des théories historiques et politiques. Il m'est impossible cependant de ne pas faire quelques remarques de géographie et d'histoire, afin de montrer que si je m'intéresse aux populations chrétiennes de l'Orient, si je les souhaite indépendantes de la Turquie et de la Russie, ce n'est pas de ma part sentimentalité toute pure.

Il y a des personnes qui paraissent croire

que la question d'Orient n'existe que de nos jours. C'est une grande erreur : la question d'Orient n'est pas de notre temps seulement, elle est de tous les temps, elle est dans la nature des choses. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir qu'il y a une partie de l'Asie et de l'Europe, j'allais dire aussi une partie de l'Afrique, qui sont liées l'une à l'autre par la géographie. Prenez l'Europe depuis la pointe méridionale du Péloponèse, et remontez au nord à travers l'Archipel, l'Hellespont, la mer de Marmara, le Bosphore, la mer Noire et la mer d'Azof; suivez la côte européenne : toutes les eaux vont à l'est et au sud; toutes les pentes regardent l'Asie, soit que vous considériez son histoire, son climat ou son commerce. C'est du côté de l'Asie que sont tous ses penchans naturels. Maintenant prenez l'Asie depuis la pointe la plus occidentale du Caucase, et descendez au sud-ouest à travers la mer d'Azof, la mer Noire, le Bosphore, la mer de Marmara, l'Hellespont, l'Archipel et la

mer de Syrie; suivez la côte de l'Asie : toutes les eaux vont à l'ouest et au nord, toutes les pentes regardent l'Europe. Toute cette Asie Mineure est moitié dans l'Europe, soit que vous considériez son histoire, son climat ou son commerce. C'est du côté de l'Europe que sont tous ses penchants naturels. Prenez l'Égypte elle-même; son fleuve la conduit vers l'Europe, son histoire l'y rattache depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Suivez la côte de l'est à l'ouest et arrivez dans l'Afrique septentrionale : même penchant géographique vers l'Europe, mêmes rapports et mêmes liens historiques.

Cette Europe moitié asiatique et cette Asie moitié européenne sont le théâtre de la question d'Orient. C'est là que de tout temps se sont rencontrés les deux mondes différents, celui de l'Orient et celui de l'Occident; c'est là qu'ils ont lutté l'un contre l'autre, c'est là aussi qu'ils se sont rapprochés et unis, c'est là que sont nés et que se sont développés les

peuples destinés à servir de liens entre les deux mondes, les Grecs, les Slaves, les Arméniens, races souples et habiles dont l'indépendance et la prospérité sont nécessaires à la paix du monde. Quand ces races intermédiaires entre l'Orient et l'Occident fleurissent, heureuses et libres, dans ces contrées, intermédiaires aussi entre l'Orient et l'Occident, pour lesquelles Dieu les a faites, ou qu'il a faites pour elles, alors les deux mondes se rapprochent et s'unissent au lieu de se heurter, alors il n'y a pas de question d'Orient. Tel a été l'état du monde ancien depuis Alexandre jusqu'à Mahomet. L'Europe asiatique et l'Asie européenne appartenaient à une des races intermédiaires, à la race grecque, bien plus européenne qu'asiatique, grâce à Dieu, assez asiatique cependant pour pouvoir posséder l'Orient, sans que cette domination soit un contre-sens, et par conséquent quelque chose d'éphémère. Jusqu'à Mahomet, la civilisation européenne, plus ou moins bien associée et unie à la civilisation

orientale, a régné sans opposition et sans révolte dans les contrées intermédiaires. Ce n'est qu'avec Mahomet que l'extrême Orient a commencé à prendre sa revanche. Les Arabes se sont avancés d'une part jusqu'au Bosphore, et de l'autre jusqu'à Poitiers. L'affaiblissement de l'empire grec a fait alors renaître la question d'Orient, amortie depuis plus de mille ans. Les races intermédiaires s'effacent, les races contraires sont aux prises. Aux invasions de l'islamisme répondent les croisades. De même que le mahométisme, avant sa défaite à Poitiers (732), avait mis l'Europe en danger, les croisades mettent aussi un instant l'Orient en danger; mais les croisades ne sont qu'un échec passager à l'ascendant que l'Orient, depuis Mahomet, est en train de prendre sur l'Occident. Les Turcs succèdent aux Arabes, et ces nouveaux champions de l'Orient, plus barbares que leurs devanciers, semblent menacer l'Occident d'une invasion plus terrible que celle qu'a repoussée Charles Martel.

C'est alors que le péril continuel de l'Europe fait de la question d'Orient un mystère redoutable. Toutes les races intermédiaires, toutes les populations chrétiennes de l'Europe orientale et de l'Asie Mineure, les Grecs, les Slaves, les Roumains, les Arméniens, sont vaincues, écrasées, opprimées, et l'Europe, pour n'avoir pas voulu les secourir contre les Turcs au XV^e et au XVI^e siècle, se voit assaillie jusqu'au milieu de l'Allemagne. La servitude des races et des contrées intermédiaires fait le péril et la terreur de l'Europe, jusqu'à ce qu'enfin, par une nouvelle révolution d'événements, les Turcs s'affaiblissent, s'énervent et arrivent à l'état où nous les voyons.

Alors, chose curieuse, leur faiblesse cause à l'Europe des embarras et un péril presque aussi grands que ceux qu'avait causés leur puissance. Les périls de l'Europe, aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles étaient venus de l'abandon qu'elle avait fait des populations intermédiaires ; ses embarras, au XIX^e siècle, lui

viennent aussi de l'oubli qu'elle fait de ces populations. Elle ne veut pas leur donner en Orient la place qu'elles doivent y avoir; elle ne veut pas leur rendre leur patrimoine naturel, ou elle ne le leur rend qu'à moitié et de mauvaise grâce. De là l'embarras où elle est, ne voulant attribuer à personne en Occident une succession qu'elle ne veut pas rendre à ses maîtres légitimes, à ceux qui ont attendu patiemment et fidèlement de la justice de Dieu le jour de la restitution. C'est un axiome de la diplomatie européenne que les Turcs sont excellents pour posséder inutilement le Bosphore, c'est-à-dire la plus forte position de l'Europe : grand mérite assurément, que les Turcs n'ont pas toujours eu et qu'ils n'ont plus. Ils ne l'avaient pas, quand, au XVI^e siècle, ils possédaient très-hostilement pour l'Europe le Bosphore et Constantinople. Ils ne l'ont plus de nos jours, puisqu'ils ne peuvent pas défendre par eux-mêmes cette position qui ne leur sert pas. Il faut un certain degré

de force pour posséder, même inutilement, une position redoutable. Ce degré de force manque aux Turcs. Les populations chrétiennes l'auraient. Elles posséderaient utilement pour elles, pacifiquement pour l'Europe, ce Bosphore que l'Europe a raison de ne pas vouloir livrer comme surcroît de puissance à ceux qui sont déjà forts, qui ne peut être bien confié qu'à ceux dont il fera toute la puissance, et qui n'en feront un péril pour l'Europe ni par leur force ni par leur faiblesse.

Que résulte-t-il de ces réflexions, si elles sont justes? Il en résulte que le secret de la question d'Orient est dans les populations intermédiaires de l'Europe asiatique et de l'Asie européenne, que là est le dénoûment; que la nature et l'histoire ont placé entre les deux mondes d'Orient et d'Occident des populations destinées à amortir le choc et à ménager la transition; que par conséquent la paix de l'Orient et de l'Occident dépend de l'état social et politique de ces populations intermédiaires;

qu'il est nécessaire au repos du monde qu'elles aient leur place et leur rang, qu'elles soient indépendantes et prospères, parce que, le jour où elles sont opprimées et effacées, la lutte s'établit aussitôt entre l'Orient et l'Occident, qui se heurtent par leurs différences, au lieu de se rapprocher par leurs ressemblances.

Revenons à la proposition de M. de Tchihatchef d'occuper militairement la Turquie. Si l'occupation doit conduire au partage et le préparer, M. de Tchihatchef ne s'étonnera pas que je répugne singulièrement à cette proposition, puisque ce serait une fin de non-recevoir élevée d'avance contre l'indépendance des populations intermédiaires, un décret d'incapacité politique rendu d'avance contre les chrétiens d'Orient. Je sais bien que M. de Tchihatchef a un grand argument à faire valoir en faveur de l'occupation : elle est inévitable. Elle est, en effet, je le crois, une nécessité en plusieurs endroits ; mais elle devient un système, quand elle est universelle. En Sy-

rie, l'occupation était inévitable. Comment sans troupes européennes protéger les victimes et punir les meurtriers? Mais toutes les contrées de l'Orient ne sont pas comme la Syrie : non pas que dans aucune des provinces de la Turquie je compte sur les Turcs pour faire la police et pour assurer la sécurité des chrétiens, les Turcs ne le peuvent pas et ne le veulent pas ; je ne compte que sur les chrétiens eux-mêmes. Que l'Europe exige que le *hatt-humayoun* de 1856 soit enfin exécuté, que les chrétiens entrent dans l'armée, qu'il y ait des régiments et des officiers chrétiens : dès ce moment, l'Europe n'aura plus besoin de songer à une occupation militaire de l'empire turc. Il faut le dire franchement : le jour où l'Europe a permis à la Porte de violer le *hatt-humayoun* de 1856, c'est-à-dire un véritable acte international, le jour où elle a toléré que le droit des chrétiens d'Orient d'être admis au service et aux grades militaires fût aboli, ou, ce qui est pis encore, remplacé par un impôt

d'exonération obligatoire, ce jour-là, en désarmant les populations indigènes de l'Orient, elle a pris à sa charge la police de l'Orient; elle s'est obligée à l'occupation des provinces où les chrétiens désarmés peuvent être massacrés par les musulmans armés.

III

Je viens de parler du traité de 1856 : il est curieux de voir le peu d'effet qu'il a produit en Orient et de comparer ce peu d'effet avec ce que M. Pitzipios en veut faire sortir dans son écrit intitulé *la Question d'Orient en 1860, ou la grande crise de l'empire byzantin*. Ce qui me frappe dans la théorie de M. Pitzipios, c'est l'assurance et le sang-froid de l'écrivain.

M. Pitzipios a l'air de croire que l'empire byzantin a toujours duré et dure encore. En 1453, il est vrai, une dynastie musulmane

a remplacé une dynastie chrétienne, et les Turcs ont remplacé les Grecs dans le gouvernement et dans l'administration; mais le *hatt-humayoun* a été fait pour mettre un terme à cet état de choses et pour ramener les Grecs au pouvoir. La conséquence naturelle du *hatt-humayoun* aurait même été que le sultan se fît chrétien, et M. Pitzipios le lui avait proposé dans un de ses précédents ouvrages. A défaut du sultan chrétien, ce qu'il y aurait de mieux maintenant, ce serait que le sultan eût des ministres chrétiens et des troupes chrétiennes¹, et comme il est à craindre que le sultan ne mette pas beaucoup de bonne volonté à prendre un ministère chrétien et à organiser une armée chrétienne, il faut que l'Europe le veuille et l'ordonne; sans cela, les massacres de Djeddah et de la Syrie seront toujours près de recommencer. Je ne demande pas mieux, quant à moi, que de voir

l'Europe prescrire à la Turquie la formation d'un ministère chrétien et d'une armée chrétienne; mais l'Europe, pendant qu'elle serait en train, ne ferait pas mal alors d'imposer aussi à la Turquie un prince chrétien. La révolution n'en serait pas beaucoup plus grosse.

On voit à quelles idées se rattache la théorie de M. Pitzipios sur l'empire byzantin.

Il y a là une idée toute grecque, celle de ne pas laisser les diverses parties de l'Orient se séparer les unes des autres, celle de faire un grand empire d'Orient. Athènes vise à être remplacée par Constantinople : c'est le Turin de l'Orient. Entre l'hellénisme d'Athènes et le byzantinisme de Constantinople, il y a bien des différences, et il pourrait y avoir bien des luttes. Cela n'empêche pas que les Grecs en général, ceux d'Athènes comme ceux de Constantinople, n'aient l'instinct et le désir de l'unité de l'Orient chrétien. Cet instinct

et ce désir auront leur part dans l'avenir de l'Orient.

Il y a là de l'autre côté une idée qui est toute de notre temps et à laquelle cependant j'ai de la peine à me soumettre, l'idée de régler la question d'Orient d'une manière générale et définitive par un décret de l'Europe, par un grand congrès. Nous aimons les grandes solutions, celles surtout qui nous dispensent de tout effort individuel, celles qui ne nous laissent d'autre parti à prendre que celui de la soumission avec plus ou moins de murmures. Cela est vrai pour les individus, cela est vrai aussi pour les peuples. Il faut leur faire leur sort sans qu'ils s'en mêlent beaucoup, sinon pour voter ce qui est fait. Ajoutez à cela l'esprit de généralisation ou d'uniformité qui se prête si bien à la mollesse morale de notre temps. L'esprit bout encore, grâce à Dieu, en Europe ; mais les caractères sont figés. Pourquoi, disons-nous, pourquoi laisser les diverses populations chrétiennes de l'Orient

s'ouvrir péniblement leur voie dans l'avenir? Pourquoi ne pas créer tout de suite la destinée qu'elles doivent avoir? Cela vaut mieux pour elles, cela vaut mieux aussi pour l'utopie et pour la conjecture. Il est facile de prendre la carte de l'Orient, d'assigner souverainement son lot à chacun, tandis qu'il est difficile, quand on veut laisser les peuples se faire eux-mêmes leur sort, de prévoir ce qu'ils feront, ce qu'ils voudront, les hommes qui sortiront de la foule, qui prendront rang, qui agiront sur les événements. Ne pas prévoir, ne pas prophétiser, voilà ce qui répugne le plus à l'esprit humain. Nous aimons tous à faire des almanachs. Quiconque ne fait pas des almanachs passe pour un petit esprit. Je ne suis donc pas étonné que dans les brochures que je viens de lire les solutions générales l'emportent sur les solutions particulières.

Ainsi M. Pitzipios propose comme solution générale son empire byzantin; que l'Europe l'adopte, et le sort de l'Orient est fixé et

réglé. L'empire grec d'avant 1453 est rétabli avec une dynastie musulmane ou chrétienne, rétabli plus puissant et plus actif qu'il n'était, mais toujours plus byzantin qu'hellénique, je le crains du moins, et je ne veux pas en ce moment exprimer mes craintes sous une autre forme.

Comme M. Pitzipios est Grec, et par conséquent plein de finesse et de sagacité, il est curieux de voir combien d'idées ingénieuses et combien d'idées justes il mêle à sa théorie pour la faire mieux accueillir. Et d'abord, il sait bien qu'on ne peut pas fonder un État sur le Bosphore sans risquer de déplaire beaucoup à l'Angleterre. Aussi M. Pitzipios s'empresse de mettre son empire byzantin sous le patronage de l'Angleterre. Il prouve même que c'est un agent diplomatique de l'Angleterre en Orient qui a eu le premier l'idée de substituer un empire chrétien à l'empire turc.

« Dès 1795, le chevalier Eton avait démontré, dit M. Pitzipios, dans un rapport au parle-

ment anglais, qu'il était indispensable au grand avenir de l'Angleterre que la restauration inévitable de l'empire byzantin fût faite sous les auspices de la Grande-Bretagne, et que cette restauration ne saurait se faire que par l'élément des chrétiens indigènes de ce pays ¹. » Ainsi cette régénération de l'Orient par l'Orient lui-même, cette doctrine que croyaient avoir inventée quelques écrivains de ce côté-ci de la Manche, est une idée anglaise, et mille fois tant mieux ! si son origine peut lui acquérir les sympathies de l'Angleterre ; si, sachant bien qu'il n'y a rien de français dans cette régénération de l'Orient chrétien, l'Angleterre se corrige de sa prédilection pour les Turcs, si les arguments de M. Pitzipios lui font voir de bon œil la fondation d'un État maritime sur le Bosphore. J'en doute un peu, voyant la mauvaise humeur que l'Angleterre a constamment témoignée au royaume du roi Othon, tout petit qu'il est, coupable seule-

¹ Page 117.

ment d'avoir une marine active et florissante. Je l'espère un peu, d'un autre côté, voyant la faveur toute particulière que l'Angleterre accorde à la création du royaume italien, qui ne peut être aussi qu'un royaume maritime. Il est vrai que ce royaume italien est destiné, dans la pensée de ceux qui applaudissent à sa fondation, à nous ôter notre ascendant dans la Méditerranée occidentale.

J'ai dit comment M. Pitzipios espérait gagner les bonnes grâces de l'Angleterre pour son empire byzantin. Quant à la faveur de la France, il y compte si bien qu'il n'en parle même point. Il a raison : la France en Orient n'a pas un seul intérêt égoïste. Elle n'a intérêt qu'à voir l'Orient se rétablir et se restaurer lui-même, sous quelque forme que ce soit. Je n'hésite donc pas, pour ma part, à voter pour l'empire byzantin de M. Pitzipios, et je m'y sens attiré dès ce moment par l'utilité de voir les chrétiens d'Orient armés et enrégimentés même sous les drapeaux du Grand Seigneur.

J'ai parlé des écrivains qui proposent une solution générale : ceux-ci un grand empire chrétien, ceux-ci deux États, l'un chrétien, l'autre musulman¹; ceux-là une confédération d'États chrétiens². Je voudrais, avant de finir, dire un mot des écrits qui, au lieu de proposer un dénoûment général, se contentent de traiter une question particulière.

IV

L'auteur de *Constantinople, ville libre*, M. Rattos, voyant que, toutes les fois qu'il s'est agi de prendre un parti sur l'Orient, tout a échoué parce que personne ne voulait donner Constantinople à personne, s'est fait de cette répugnance une règle et un principe. Il a changé l'embarras en expédient; il a fait de

¹ Voyez *Un mot sur l'Orient à propos du futur Congrès*.

² Voyez *le Réveil de la Question d'Orient, une Solution nouvelle*, par M. Casati, avocat.

Constantinople une ville libre à l'instar de Francfort, de Brême ou de Hambourg, et je ne puis pas cacher à M. Rattos que de ce côté il m'a touché le cœur. Voilà donc enfin quelqu'un qui de nos jours propose de créer un petit État, quelqu'un qui ne rêve pas unité et annexion, quelqu'un qui ne croit pas que les plus grosses gerbes et les plus gros faisceaux soient nécessairement les meilleurs. Du reste, M. Rattos comprend bien qu'une ville libre ne peut pas vivre seule; Cracovie n'a pas vécu longtemps entre les grands États qui l'entouraient. Quand une ville libre n'a que de très-gros et très-puissants voisins, ils l'appellent bien vite une ville anarchique, et sous ce prétexte ils lui ôtent son indépendance. Elle ne peut la conserver que si elle a près d'elle d'autres petits États qui lui servent d'exemples et d'autorités. Aussi M. Rattos propose de former une confédération dans l'Europe orientale; cette confédération se composerait du royaume hellénique agrandi, — des Princi-

pautés-Unies, — de la Servie, — de la Bosnie et de l'Herzégovine érigées en États, — du Monténégro, — de la Bulgarie et de la Roumélie faisant deux États; en Asie Mineure, il y aurait trois nouveaux États, une Arménie et deux États grecs, avec les îles de l'Archipel qui dépendent de l'Asie. Ce plan de confédération ressemble beaucoup à celui que propose M. Casati, et je demande pardon à ce dernier de n'avoir pas préféré son plan. Je dois avouer humblement que si je préfère celui de M. Rattos, c'est, je crois, parce que celui-ci fait encore plus de petits États que M. Casati. M. Casati étend son plan de confédération à la Syrie, à l'Égypte, aux régences d'Afrique. Il m'effraye. Je le vois malgré lui s'acheminer vers quelque grande unité. M. Rattos rentre plus dans mes goûts; il morcelle beaucoup l'Orient, il est vrai, mais ce n'est point par caprice et par esprit de système. Connaissant bien les contrées dont il veut régler le sort et sachant quelle est la diversité des nationalités

dans la péninsule gréco-turque, il fait sa part à chacune. Avec ce respect scrupuleux des nationalités, M. Rattos a pensé sans doute que son plan réussirait aisément de nos jours, où le principe des nationalités paraît être en grande faveur. Je lui prédis cependant que son plan sera froidement accueilli : il n'y a rien là qui s'adresse à l'esprit d'annexion et d'unité, esprit qui s'est empressé d'arriver au jour pour faire concurrence au principe de la nationalité et pour l'asservir, sous prétexte de l'aider.

La brochure intitulée *Rome et Constantinople* tient à la fois des deux esprits qui ont inspiré les diverses publications que j'ai indiquées, l'esprit de théorie et l'esprit de pratique. Elle penche même plus, au premier coup d'œil, vers la théorie que vers la pratique. Tout ce que dit l'auteur du caractère européen plutôt que national de Rome et de Constantinople, de la destinée plutôt universelle que particulière qu'elles ont eue et qu'elles

doivent avoir, tout cela me paraît vrai et élevé. Mais l'auteur a beau définir d'après l'histoire la destinée de Rome et de Constantinople, il a beau s'écrier éloquemment : « Qu'une nation ne vienne pas nous dire : Ces cités saintes, ces cités mères, je les confisque; elles n'appartiennent qu'à moi. — Non, cela n'est pas possible : nous avons reçu tous le droit de cité; nous le revendiquons. Ces villes sont le patrimoine du genre humain ¹. » Voilà de belles paroles et même des pensées fort justes; mais qui toucheront-elles? Ce qui empêche d'ailleurs qu'elles ne me touchent moi-même autant que je le voudrais, c'est que l'auteur, par je ne sais quel penchant d'opinion que je ne comprends pas bien, sépare l'universalité de Rome de l'universalité de la papauté. Il ne croit pas que la ville universelle ait besoin d'être le siège d'un gouvernement universel. Il lui attribue l'universalité au nom de l'his-

¹ Page 15.

toire, c'est-à-dire au nom du passé, et il croit que les souvenirs suffisent pour créer à Rome une destinée universelle. J'ai des doutes sur ce point. Il y a longtemps que Rome ne serait plus une ville universelle, si Rome n'avait pas été le siège de la papauté, si son universalité religieuse n'avait pas perpétué son universalité politique, si le présent n'avait pas vivifié le passé. Faute d'un pouvoir universel siégeant dans ses murs, Jérusalem est restée avec ses souvenirs et ses ruines. Tel eût été le sort de Rome, si elle ne fût pas devenue la capitale du monde chrétien. La grandeur historique de Rome ne suffit pas à sa vie présente. Elle peut, en devenant la capitale de l'Italie, être une grande ville encore, si l'Italie est grande. Ce n'est pas cependant manquer de respect à l'avenir de l'Italie de dire que, quoi qu'il arrive, Rome décline en devenant la capitale d'un État, après avoir été la capitale du monde. Elle ne régnait plus sur le monde politique, mais elle régnait sur le monde religieux, et

cet empire n'était pas moins grand pour être moins tyrannique.

Je crains qu'en comparant Rome à Constantinople, l'auteur de la brochure n'ait été trop aisément séduit par la grandeur des deux noms rapprochés. La grandeur de Rome et celle de Constantinople ont des causes toutes différentes : Rome n'est qu'un sanctuaire, Constantinople est une grande position maritime et militaire. Le sultan peut quitter Constantinople ; nous sommes sûrs qu'il n'emportera avec lui aucune des causes de l'universalité de Constantinople. L'Europe peut donc décréter avec confiance que Constantinople sera une ville européenne et libre, qui n'appartient à personne : cette ville a une grandeur qu'elle est en mesure de garder tant qu'elle a son port et son Bosphore. Au contraire, ce que sera Rome sans le pape, mais avec l'Italie, l'avenir seul peut le savoir ; mais ce que serait Rome sans le pape et sans l'Italie, tout le monde peut le savoir et le dire. Ce serait le

musée de Versailles mal gardé et mal tenu.

J'en reviens à l'avis de M. Rattos : Constantinople peut sans inconvénient devenir une ville libre ; elle a ses causes de vitalité qu'elle ne peut pas perdre, et si l'Europe veut faire sur le Bosphore une ville comme Brême et Hambourg, le génie du lieu suffira à la tâche et conservera à la cité son privilège d'universalité. Il y a une seule question que je veux faire à M. Rattos : M. Rattos connaît bien Constantinople ; peut-il nous dire un peu ce qui arriverait si un jour, par impossible, le sultan tombait dans le Bosphore avec tous ses ministres, et si la ville se trouvait tout à coup sans gouvernement ? Les diverses communautés ou nations qui habitent Constantinople, la communauté grecque, la communauté franque, la communauté arménienne, seraient-elles en état de s'entendre pour créer une autorité municipale, pour maintenir l'ordre dans la ville, pour assurer la liberté et la sécurité du commerce ? Sauraient-elles, laissant de côté les ri-

valités nationales qui doivent avoir moins d'importance dans une ville cosmopolite que partout ailleurs, se gouverner et s'administrer passablement? Sauraient-elles pendant quelque temps donner l'idée qu'elles peuvent se passer de maîtres? La tâche ne me semble pas après tout bien difficile, puisqu'il ne s'agit que de remplacer une administration turque. Si peu difficile que soit la tâche, il y faut cependant un esprit de bon accord.

Si les chrétiens de Constantinople ont la capacité de se créer un gouvernement et une administration pour remplacer le gouvernement et l'administration turcs tombés tout à coup dans le Bosphore, alors Constantinople peut être une ville libre. Non que je veuille dire que Constantinople peut se faire toute seule la destinée qu'elle voudra; il faudra évidemment que l'Europe reconnaisse et consacre la liberté et l'indépendance de cette ville. Mais aux choses difficiles, l'Europe aime que la besogne soit commencée, parfois même ache-

vée. Elle est plus disposée à enregistrer qu'à entreprendre. Chose singulière, l'Orient, dans sa confiance naïve en l'infaillibilité de l'Europe, demande à celle-ci des arrêts qui règlent sa destinée; et l'Europe à son tour, sachant bien ses impossibilités, demande à l'Orient des faits accomplis qui la dispensent de vouloir. Je souhaite ardemment que l'Orient puisse créer ces faits accomplis.

Je suis, après le chevalier Eton, grand partisan de la régénération de l'Orient; mais pour moi cela veut dire que l'Orient fera lui-même les frais de sa destinée. Si l'Europe fait la destinée de l'Orient, elle la fera pour elle et non pour lui.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

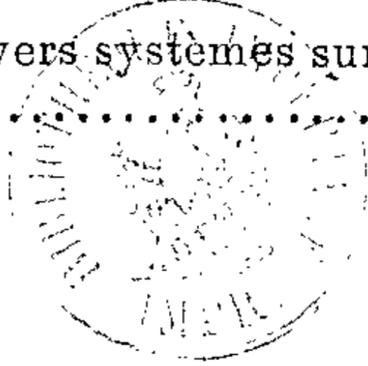
PREMIÈRE PARTIE

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE I.—Départ de l'expédition de Syrie.— Répugnances de l'Angleterre.—Résistance de la Porte Ottomane.—Arrivée en Syrie de notre armée.—Effets de cette arrivée.—L'expédition de Syrie est conforme au principe du traité de 1856..... | 1 |
| CHAPITRE II.—Commission internationale de Bey- routh.—Ses délibérations sur les deux points principaux : la punition des coupables, l'indem- nité due aux familles des victimes..... | 79 |
| CHAPITRE III.—Organisation de la Syrie.—Le plan anglais.—Le plan adopté..... | 129 |

DEUXIÈME PARTIE

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE I.—De la condition légale des chrétiens d'Orient selon l'article 9 du traité de 1856.—Na- tionalité des chrétiens d'Orient..... | 203 |
| CHAPITRE II.—De la condition des chrétiens en Turquie, selon l'enquête anglaise..... | 26 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE III.—De la condition des chrétiens en Turquie. — Décroissement de la population turque | 323 |
| CHAPITRE IV.—Des divers systèmes sur l'avenir de l'Orient | 381 |



PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I. - Départ de l'expédition de Syrie. - Répugnances de l'Angleterre. - Résistance de la Porte Ottomane. - Arrivée en Syrie de notre armée. - Effets de cette arrivée. - L'expédition de Syrie est conforme au principe du traité de 1856

CHAPITRE II. - Commission internationale de Beyrouth. - Ses délibérations sur les deux points principaux: la punition des coupables, l'indemnité due aux familles des victimes

CHAPITRE III. - Organisation de la Syrie. - Le plan anglais. - Le plan adopté

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I. - De la condition légale des chrétiens d'Orient selon l'article 9 du traité de 1856. - Nationalité des chrétiens d'Orient

CHAPITRE II. - De la condition des chrétiens en Turquie, selon l'enquête anglaise

CHAPITRE III. - De la condition des chrétiens en Turquie. - Décroissement de la population turque

CHAPITRE IV. - Des divers systèmes sur l'avenir de l'Orient